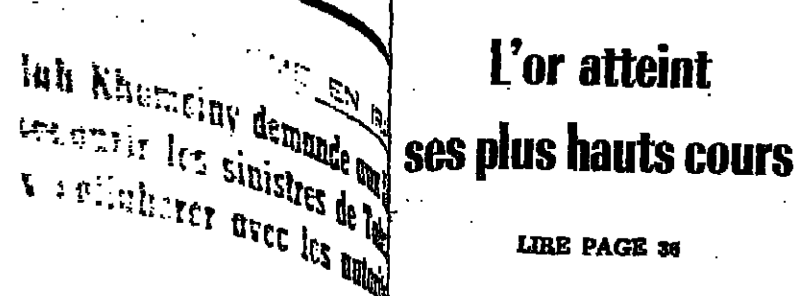
TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 465 **36 PAGES** — VENDREDI 22 SEPTEMBRE 1978



L'or atteint ses plus hauts cours

LIRE PAGE 36

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 rls.; Italie, 400 L.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 24 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le défi de Pretoria sur la Namibie

Les propos tenus mercredi 20 septembre à Pretoria par M. B. J. Vorster au cours de sa dernière conférence de presse sont inquiétants, mais ils n'ont pas surpris. La démission de l'« homme fort » du parti nationaliste de son poste de premier ministre était tenue pour acquise depuis plusieurs jours.

Quant au défi qu'il a lancé à l'ensemble de la communauté internationale en officialisant le rejet du plan proposé par M. Waldheim pour le règlement de l'affaire namibienne, il s'inscrit dans la logique du système sud-africain. A Pretoria, la plupart des responsables politiques, au premier rang desquels M. Vorster et ses amis, croient moins aux vertus du dialogue qu'à celles de la force. Nombreux étaient d'ailleurs ceux qui prévoyaient un durcissement de l'attitude des « Nats » — les nationalistes blancs d'Afrique du Sud — après l'annonce d'élections générales en Namibie entre le 20 et le 24 novembre, conformément au plan adopté, depuis plusieurs mois déjà, par le gouvernement sud-africain. Tout en poursuivant des laborieuses négociations avec les Occidentaux, on reste convaincu à Pretoria que la meilleure solution pour conserver la haute main sur les affaires namibiennes consiste à y favoriser une victoire électorale des amis de l'Afrique du Sud.

Si la communauté blanche sud-africaine se passionne surtout pour la course à la succession que vient d'ouvrir M. Vorster, l'opinion internationale est beaucoup plus inquiète — à juste titre — des perspectives d'avenir en Namibie et dans l'ensemble de l'Afrique australe, compte tenu de l'intransigeance dont témoignent à nouveau les Sud-Africains. Certes, en Afrique du Sud, la presse multiplie les éloges à l'égard de M. Vorster, et seuls quelques commentaires comme ceux du « Post » contrastent avec le ton général de louanges. L'éditorialiste de ce journal estime que, « pour les Noirs de ce pays, ce qui compte, ce n'est pas ce que M. Vorster a fait, mais ce qu'il n'a pas fait ».

Dans le reste du monde, les répercussions diplomatiques du départ de M. Vorster monopolisent l'attention. A New-York, M. Kurt Waldheim espère encore sauver le plan occidental. De fait, la position sud-africaine reste relativement ambiguë sur de nombreux points et ne ferme pas la porte à une acceptation ultérieure du « plan Waldheim » par la future Assemblée constituante namibienne.

A Londres, la décision de M. Vorster est ressentie comme un coup sévère porté à la politique britannique en Afrique australe, au moment où la publication du rapport Bingham sur les violations de l'embargo pétrolier en Rhodésie gêne considérablement le Foreign Office. Si les Occidentaux restent dans une prudente expectative, ils n'en paraissent pas moins juger inévitable une sévère condamnation publique de l'attitude sud-africaine.

Dans ce contexte, les spéculations sur la succession de M. Vorster et sur les chances de ce dernier d'accéder prochainement à la magistrature suprême ne revêtent qu'une importance secondaire. L'évolution de la politique sud-africaine est moins directement liée à la personnalité de celui qui sera appelé à la conduire qu'à l'attitude d'ensemble de la communauté internationale. C'est pourquoi les décisions que les cinq puissances occidentales pourraient être appelées à prendre au cours des prochains jours seront essentielles. Il en va de même pour les réactions des cinq États de la « ligne de front ». Jusqu'à ce jour, les Sud-Africains n'ont jamais accepté de réexaminer leur politique que sous la pression de l'extérieur.

(Lire nos informations page 3.)

Le chef de l'armée égyptienne assure le président Sadate du soutien des militaires

Au moment où le Front de la fermeté, réuni à Damas, se renforçait à la suite des réactions hostiles de Koweït, de Qatar et du Yémen du Nord aux accords de Camp David, le président Sadate a reçu le soutien du général Gamassi, commandant en chef des forces armées égyptiennes, qui, dans un message adressé mercredi 20 septembre au chef de l'Etat, l'a assuré du loyalisme des militaires.

A Washington, les négociateurs américains et israéliens chargés de mettre au point les « lettres de clarification » *sur les accords de Camp David s'opposent quant à l'interprétation de certaines clauses concernant notamment l'interruption des implantations juives en Cisjordanie. L'armée israélienne est intervenue près de Naplouse pour s'opposer à une implantation de membres du Gouch Emounim (Bloc de la foi) dans la région.*

De notre correspondant

Le Caire. — La capitale égyptienne prépare un accueil « jamais vu » au raïs, qui, après un court séjour au Maroc, sera de retour au Caire vendredi 22 septembre. Des ordres précis ont été donnés aux organisateurs de manifestations populaires pour que l'entrée dans sa bonne ville du « *héros de la guerre et prophète de la paix* » soit grandiose.

Les participants, en tout cas, ne manqueront pas. Le problème sera plutôt de les canaliser et d'éviter que le triomphe ne soit terni, comme lors des obsèques de Nasser, par de dangereuses bousculades. A cet égard, certains Cairotes qui n'étaient plus descendus dans la rue depuis le décès du précédent raïs, affirment qu'ils se déplaceront vendredi pour acclamer le président Sadate.

Cependant la journée du mercredi 20 septembre a été marquée par des prises de position importantes à l'égard des accords de Camp David. Celle qui retient le plus l'attention provient du général Abdelghani Gamassi, vice-président du conseil, ministre de la défense et de la production militaire, commandant en chef des armées, qui a fait parvenir au raïs un « *message d'appui et de félicitations* ».

Le général, dont l'absence à Camp David et à toute manifestation publique depuis plusieurs semaines avait intrigué les observateurs, se félicite qu' « *un cadre général pour une paix globale et juste* » ait été mis sur pied aux Etats-Unis. Il note toutefois que le chemin vers cette paix demeure encore « *long et difficile* ». Il conclut en prenant l'engagement que les forces armées égyptiennes « *poursuivront leur mission sous votre sage commandement* (le raïs est chef suprême des armées) *pour être un bouclier qui défendra la paix et la patrie en toutes circonstances* ».

S'il ne répond pas à toutes les questions que l'on se pose au Caire sur l'état d'esprit des militaires après le sommet de Camp David, le message du général Gamassi, largement diffusé dans le pays, constitue pour le régime un précieux témoignage de soutien, l'armée étant en Egypte la principale force organisée de la nation.

D'après les propos tenus en privé par plusieurs jeunes officiers proches de l'état-major et de l'école de guerre, la récupération du Sinaï en trois ans, et sans bases israéliennes, est « *acceptable* », voire « *avantageuse* », mais la démilitarisation d'une partie de la Péninsule sera « *dure à accepter* » et, en tout cas, ne pourra pas être « *éternelle* ».

La première véritable condamnation publique et officielle des accords de Camp David formulée en Egypte est contenue dans le communiqué rendu public mercredi par le secrétariat permanent du parti du rassemblement national progressiste et unioniste.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(Lire la suite page 4.)

Pour assurer la compétitivité de l'industrie M. Giscard d'Estaing veut accroître la production plutôt que « partager le chômage »

Le plan-acier est une « opération chirurgicale courageuse » pour M. Ferry mais la C.G.T. et la C.F.D.T. lancent un appel à la grève en Lorraine

Le président de la République et le premier ministre sont intervenus mercredi soir 20 septembre à la télévision, pour justifier les mesures de structuration de la sidérurgie prises le matin même par le conseil des ministres.

Pour M. Giscard d'Estaing, la France est « capable de gagner » la compétition industrielle internationale si l'Europe est « organisée » et si un effort de rajeunissement de l'industrie française est poursuivi de façon systématique. L'objectif est pour lui « d'accroître les capacités de la France dans ce qu'elle produit et... vend » plutôt que de « partager le chômage ».

Comme nous l'avions indiqué, le plan gouvernemental sur l'acier confère à la puissance publique un large contrôle sur la sidérurgie : l'Etat aura 15 % des sociétés financières, la Caisse des dépôts 30 %, le Crédit national 10 % et les banques nationalisées probablement les deux tiers des 30 % du secteur bancaire, soit un contrôle global de l'ordre des trois-quarts du capital. La question se pose de savoir si les nouveaux groupes pourront rembourser les multiples aides financières du secteur public et jusqu'où ira la liberté de leurs dirigeants.

La C.G.T. et la C.F.D.T. ont réagi vigoureusement au plan gouvernemental en lançant, en Lorraine, un appel à la grève pour le 25 septembre. Le parti socialiste estime que « le gouvernement s'apprête à débarrasser les groupes capitalistes de leurs seules activités déficitaires ». Le parti communiste parle de « liquidation » d'une industrie essentielle à l'essor national.

Pour M. Ferry, président du patronat de la sidérurgie, le plan gouvernemental est une « opération chirurgicale courageuse », qui apportera « un assainissement financier en profondeur ». M. Rocard souligne, au contraire, que « personne ne parle » de la recherche d'orientations nouvelles permettant de redresser l'industrie de l'acier.

LES MOTS ET LES FAITS

par GILBERT MATHIEU

La faillite d'une décennie de politique sidérurgique, que solde aujourd'hui la prise de contrôle de ce secteur par la puissance publique, et que traduiront d'ici peu les licenciements massifs, invite trop à se méfier des promesses officielles pour ne pas accueillir avec prudence les déclarations d'intentions du président de la République et du premier ministre.

Tout le monde assurément sera d'accord avec eux pour « *que la France gagne* », que l'industrie nationale triomphe de ses rivales, qu'elle crée des emplois en suffisance pour les douze millions de jeunes scolarisés, qu'elle procure une richesse nationale accrue à partager entre les Français, notamment sans réduire les retraites à venir...

Parfait. Mais comment ? M. Giscard d'Estaing a répété mercredi soir son choix de fond : il souhaite « *accroître les capacités de la France dans ce qu'elle produit et vend* », plutôt que « *partager le chômage* ». Les mots, malheureusement, ne coïncident guère avec les faits.

Depuis quatre ans, la France n'accroît son produit national (marchand) que d'environ 2,8 % par an; trois années de suite, l'objectif initial a même dû être réduit en cours d'année. Or comme la productivité — stimulée par la concurrence étrangère, — a, dans le même temps, progressé de 4,2 % par an, ce sont chaque année des millions d'heures de travail qui sont devenues inutiles, puisque les gains de productivité ont, à eux seuls, plus que suffi à assurer la petite production supplémentaire. D'où la progression régulière du chômage, total ou partiel.

(Lire la suite page 32.)

La mort d'Étienne Gilson

Etienne Gilson, membre de l'Académie française, professeur honoraire au Collège de France, docteur honoris causa de diverses universités, est décédé mercredi 19 septembre à Cravant, dans l'Yonne, où il résidait. Il avait quatre-vingt-quatorze ans. Ses obsèques seront célébrées vendredi, à la cathédrale d'Auxerre.

L'écrivain catholique Jean de Fabrègues et notre collaborateur Jean Lacroix rendent hommage, ci-dessous, au maître de l'histoire de la philosophie médiévale, à l'auteur d'un livre d'une merveilleuse tendresse sur Abélard et Héloïse, et au grand connaisseur de tous les arts.

Etienne Gilson ne s'était pas pour autant désintéressé de la vie publique. Ancien combattant de 1914-1918, il fut sénateur M.R.P. après la libération et donna au « Monde » des articles, dont certains, consacrés au pacte atlantique, devaient susciter une campagne dont la violence est aujourd'hui bien difficile à comprendre.

Un regard sur la terre, le ciel et le temps

par JEAN DE FABRÈGUES

Une des dernières images que je garde d'Etienne Gilson paraît assez symbolique. La séance de réception d'un de ses confrères à l'Académie française venait de s'achever, on se congratulait dans un salon proche. Gilson était assis, comme sur un banc, jambes écartées, mains puissantes sur les cuisses. Il est peu concevable qu'un banc ait sa place en un tel lieu. Pourtant, il était comme sur un banc, ainsi qu'un paysan, devant sa maison, regarde la terre et le ciel, il regardait le Paris des lettres et du monde qui passait sous ses yeux.

C'était au temps où il venait de s'engager, avec une calme ardeur, dans quelques-uns des aspects les plus vifs des polémiques post-conciliaires : refus d'abandonner le consubstantiel, qu'il tenait pour irréductible aux formules qu'on lui substituait ; débats sur le célibat sacerdotal ou l'usage du latin dans les rites. Gilson dénonçait là ce qu'il nommait une « chronolâtrie », une idolâtrie du temps, à quoi il opposait cette pensée simple : Hegel vient dans l'histoire des idées après Aristote et saint Thomas, cela ne prouve pas qu'il soit plus vrai ni meilleur. Nous échangeâmes quelques propos sur ces thèmes : les larges mains, le torse puissant, le regard pénétrant du philosophe, regardaient passer le monde. Il m'enseignait la paix certaine de ce qui est au-delà du temps, au cœur de l'être.

Chronolâtrie : le mot était de Jacques Maritain. Gilson, Maritain : ces deux hautes ombres sont inséparables à l'origine de ce qu'il faut bien appeler la redécouverte de saint Thomas, à l'aube du siècle qui s'achève. Redécouverte : car l'entrée en lice d'Etienne Gilson sur le terrain des études thomistes avait été tout autre chose que la continuation d'une tradition. L'homme, qui avait été un petit élève du séminaire Notre-Dame des Champs et avait découvert là, non une vocation sacerdotale qu'il n'eut jamais mais une vocation universitaire, n'avait reçu le thomisme ni de ses maîtres ni de personne.

Il a peint avec sa verdeur tranquille l'imbroglio éclectique et incohérent qu'était devenu avec le temps l'enseignement de la philosophia scolastique : un idéalisme aussi éloigné de la rude rigueur des grandes questions philosophiques qu'ignorant des problèmes posés par le développement des sciences.

(Lire la suite page 23.)

AU JOUR LE JOUR

Signe des temps

A la suite d'un accident de la circulation où elle avait été grièvement blessée au bassin, une habitante des Hauts-de-Seine avait été frappée de frigidité et atteinte dans l'harmonie de sa vie conjugale. Conscients de ce grave préjudice, les juges du tribunal de Nanterre ont accordé royalement 15 000 francs d'indemnité... au mari de la victime qui « ne pouvait plus tirer que de faibles satisfactions de ses relations avec son épouse ».

On aurait pu penser à première vue que dans cette affaire il eût été au moins aussi logique d'indemniser l'épouse que le mari : mais il faut croire que dans l'état actuel de nos mœurs juridiques, les rapports entre mari et femme relèvent de la jurisprudence sur les accidents de la circulation, qui prévoit qu'on n'indemnise pas le véhicule, mais le propriétaire. Ce qui n'empêche pas qu'en matière de tact les juges de Nanterre sont de véritables chauffards.

BERNARD CHAPUIS.

DEUX ROMANS, UNE REVUE

Robbe-Grillet artiste joueur

Est-ce un retour d'Alain Robbe-Grillet à la littérature ? Il prépare actuellement un nouveau film, c'est entendu. Mais depuis le dernier, « le Jeu avec le feu » (1975), nous n'avons eu droit — et ce n'est pas pour nous plaindre — qu'à de l'écrit : « Topologie pour une cité fantôme » en 1976, et maintenant, deux ans après seulement, « Souvenirs du Triangle d'or », qui paraît aujourd'hui. Et non pas seul. Accompagné du premier roman écrit par Robbe-Grillet en 1947, « Un régicide », refusé par plusieurs éditeurs, dégommé par « les Gommes », aux Éditions de Minuit, et qu'il s'était toujours refusé d'éditer jusqu'ici.

Voilà de quoi boucler un circuit critique, repérer ce qui a bougé, ce qui est resté constant dans une œuvre toujours en mouvement. Et plus agitée que jamais dans ce « Souvenirs d'un triangle d'or », carrousel de métamorphoses. Robbe-Grillet a toujours très volontiers parlé de son travail et il le fait encore aujourd'hui sous le feu des questions de Michel Rybalka, s'expliquant sur son premier et son dernier-né. Parallèlement à ce commentaire, Bertrand Poirot-Delpech propose sa lecture des deux livres.

Malgré toutes les savantes gloses dont il a été l'objet, Alain Robbe-Grillet déclare à Michel Rybalka que personne n'a jamais compris ce qu'il cherche à faire. On continue pourtant à tenter de cerner le dessein et l'originalité de cette œuvre ludique qui déroute volontairement, cligne de l'œil et, malgré ses facéties, s'enivre et enivre aux spectacles qu'elle monte. Témoin le numéro spécial que la revue « Obliques » lui consacre (en librairie le 5 octobre) : anthologie de textes critiques et d'inédits de Robbe-Grillet dont un poème de jeunesse que nous reproduisons. Cette fois, l'apport original des exégètes met en valeur, par le texte et l'illustration, le souci primordial qui guide cet artiste joueur : la beauté des images. Est-ce enfin le juste éclairage ?

J. P.

(Lire pages 17 et 22.)

ÉDUCATION

Double rentrée

par GÉRALD ANTOINE (*)

PARMI les nombreux thérapeutes appelés en consultation au chevet de l'emploi, quelques-uns commencent à découvrir que « le chômage n'est plus ce qu'il était », et qu'il serait temps aussi de s'interroger, par voie de corollaire, sur le véritable contenu d'une exigence inscrite dans les programmes de *toutes* les formations politiques, à savoir le maintien du « plein emploi ». A prendre la formule au pied de la lettre, il se peut bien d'ailleurs qu'elle ne veuille strictement rien dire. Elle fait partie de l'arsenal de stéréotypes que véhicule tout langage politique, par essence en retard sur les réalités auxquelles il feint de s'appliquer. C'est là un sujet de poids qui appellerait de vastes développements.

Mais, en cette saison de double rentrée — sociale et scolaire, — mieux que de grandes réflexions, quelques « *petits faits vrais* », empruntés de manière délibérée à un passé plus ou moins proche, mais qui s'éternise dangereusement dans un présent hors d'âge.

Le premier intéresse l'initiation de ceux qui ont eux-mêmes pour devoir de préparer la jeunesse à savoir vivre, c'est-à-dire, entre autres choses, à travailler. Je me revois encore devant mes premiers élèves de sixième, me demandant ce que ces curieux petits bonhommes attendaient de moi, quels songes les habitaient, comment faire pour y glisser des miettes de grammaire et de français — mais de quelle grammaire, grands dieux ! et de quel *français* ? Bref, je découvris avec stupeur que je ne savais *rien* de ma profession ni de ceux auxquels elle me liait. Il me fallut trois ans pour acquérir là-dessus des idées un peu nettes : on m'envoya alors enseigner dans une *université* (ce qui était, il est vrai, incomparablement plus *facile*). Si je raconte cela, ce n'est pas pour ouvrir un chapitre de Mémoires ; c'est parce que, aujourd'hui, rien, ou presque, n'a changé du côté de la *formation* des maîtres ; en retour, celle des enfants de sixième fait qu'ils n'ont plus ni la résignation ni la patience de ceux d'autrefois.

« Les professeurs ne sont pas faits pour ça ! »

Plus tard — mais il y a tout de même nombre d'années, — invité à l'une de ces infatigables « tables rondes » où l'on joue à imaginer la réforme des études secondaires, je suggérai de recréer dans toutes les classes et d'étendre le magistère des « professeurs principaux » de jadis, en confiant à ceux-ci, de façon privilégiée, la mission d'informer, de conseiller, de guider les élèves pour tout ce qui touche à la vie de travail, de participation sociale, de culture et de loisirs, cette activité entrant, bien entendu, dans leurs horaires d'enseignement. Ce fut un bruyant tollé chez les représentants des personnels (avec lesquels pourtant j'entretenais des relations à l'ordinaire cordiales) : « *Non : les professeurs ne sont pas faits pour ça !* » Réagiraient-ils autrement aujourd'hui ? En tout cas, j'ose renouveler ma proposition avec une insistance accrue, à la mesure du désarroi que manifestent ou dissimulent nos lycéens.

Un troisième souvenir, vieux, lui, de six ans à peine, ne saurait aller sans quelques indications circonstancielles. Depuis longtemps inquiet des plaintes émises tant par les syndicats que par les hommes d'entreprise, quoique à partir de considérations parfois divergentes, sur le divorce entre les formations données dans nos établissements d'enseignement technique et la réalité des besoins professionnels, j'eus la bonne fortune de rencontrer, à la tête d'un des départements de l'académie dont j'avais alors la charge, un préfet que hantait l'ambition passionnée d'harmoniser « filières » et « débouchés ». Ayant juré d'unir nos efforts et de répudier les contraintes rituelles pour mieux viser l'efficacité, nous procédâmes de concert à de larges sondages avant de confronter les délégués des enseignants avec ceux, d'une part, des employeurs, des cadres et des ouvriers, d'autre part, des administrations, en les pressant d'élaborer *ensemble* une carte départementale des formations techniques à tous les niveaux d'âge propres à répondre aux besoins attestés ou prévisibles de la région.

Ce ne fut point besogne facile ni prompte ; mais au bout de six mois environ nous pûmes, mon ardent complice et moi, joindre nos deux signatures au bas d'un programme d'action détaillé qui fut remis au ministère de l'éducation nationale. Maintes semaines silencieuses s'écoulèrent jusqu'au jour où il nous fut murmuré (de bouche à oreille et hors des circuits officiels) que notre étude n'était pas arrivée « *au bon moment* » et que, de toute manière, ses conclusions n'étaient pas compatibles avec les textes en vigueur. Plutôt que de ranimer des élans mal contenus de colère ou de dépit, je préfère m'en tenir à une question : si, au cours de l'année qui vient, un préfet et un recteur se mettaient en tête de répéter notre geste de naguère, comment seraient-ils reçus ? Mais ne convient-il pas d'aller désormais plus loin et de demander à tous les préfets de région et à tous les recteurs de se mettre en tandem afin de faire, dans le cadre des régions, ce que nous avions tenté, le regretté préfet J. Philippe et moi, pour le seul département de l'Indre ?

J'affirme qu'une telle initiative, à elle seule, ferait plus pour améliorer demain la situation de l'emploi que vingt textes sortis tout armés de la puissante citadelle parisienne. Non que celle-ci soit mal pourvue de substance grise, mais parce que Paris est de moins en moins la France. Un surcroît de preuves en passant : lorsqu'un prophète avisé lança l'expérience des I.U.T. en demandant à un certain nombre d'équipes inventives de s'atteler à la tâche sur le terrain, s'étant borné pour son compte à fixer quelques lignes directrices, un grand espoir de renouveau souffla sur les industriels, les professeurs et les étudiants. Du jour où furent installées des commissions *nationales*, branche par branche, tout vint à se gâter.

Mon dernier témoignage remonte à l'an passé. Un adolescent vosgien, saisi par une vocation sylvestre, modestement rêve de devenir garde forestier (où pour parler le piètre jargon actuel, « *agent technique des eaux et forêts* »). Il demande la voie à suivre au principal de son C.E.S. Celui-ci l'ignore. Le jeune homme s'adresse alors au service académique d'information et d'orientation, lequel lui remet une documentation où se cherchent en vain les renseignements désirables...

Il serait peu décent d'achever cet article sur une publicité à peine clandestine : c'est au vrai par hasard et par chance que le C.I.D.J. édita juste à la même époque une notice « rapide et *complète* » sur l'ensemble des métiers peu ou prou forestiers, où figure, à sa place naturelle et conçue en termes claires, l'information convoitée. Mais en revanche, je n'éprouve nulle gêne à demander en grâce qu'on veuille bien tirer la leçon de cet épisode fraîchement vécu : il faut à tout prix qu'en étroite liaison avec les responsables du monde du travail, les artisans de notre pédagogie, à tous les degrés, mettent nos élèves au contact de la vraie vie et les aident à réellement s'orienter. Or qui est le mieux placé pour être l'agent de cette assistance ? — non point le « conseiller d'orientation », si perspicace et *dévoué* soit-il, condamné à ne recevoir les élèves que de loin en loin, derrière son bureau, mais bien plutôt le maître vivant jour après jour à leur côté, connaissant les forces et les faiblesses de chacun, et pouvant avec l'aide de leurs parents, dissiper au bon moment leurs chimères, préciser leurs désirs, éclairer leur route.

Encore faut-il que le maître ait été lui-même formé pour cela, et puisse se sentir à son aise au milieu des hommes et de leurs œuvres, afin d'être leur médiateur averti auprès des plus jeunes. Ce progrès décisif dans la formation des éducateurs commande le salut non seulement de notre éducation, mais de la société tout entière. Voilà pourquoi, il y aura grandement lieu de nous réjouir si M. Beullac atteint l'objectif auquel faisait récemment écho Bruno Frappat : « *1978-1979 : l'année des maîtres.* »

(*) Ancien recteur d'académie, président du Centre d'information et de documentation jeunesse (C.I.D.J.).

A la dérive

par JEAN-LOUIS AZÉMA (*)

LA marine marchande n'est pas le seul domaine des pavillons de complaisance. Quand le petit timonier du plus grand syndicat d'enseignants se permet de dire que la Fédération de l'éducation nationale (FEN) n'est pas une « *confédération de travailleurs* » (*le Monde* daté 26-27 mars 1978), quand le grand capitaine du navire-Etat fait dire par son porte-parole que ce même syndicat ne sera pas reçu à l'Elysée parce qu'il n'est pas une « *organisation économique* », alors c'est bien l'ensemble du capital humain de ce pays qui fait l'objet d'un pilotage à vue dans le seul domaine économique où la *prévision* est *à la fois* possible *et nécessaire*.

La plupart des grands pays de ce monde ont reconnu depuis longtemps *le caractère économique* de la transmission des savoirs et des savoir-faire. Comme la simple reproduction *biologique* des générations qui occupe tant M. Debré, la *reproduction* sociale et culturelle *ne* peut *avoir* lieu et constituer un investissement *économique* que *si* elle a une finalité clairement définie. Jules Ferry, en son temps, espérait voir disparaître *les différences de classes* sur les bancs de l'école. Aujourd'hui, si l'on se contente du vide idéologique de cette fameuse « égalité des chances », alors, c'est vrai, l'éducation *dans son ensemble* devient un simple poste budgétaire *coûteux* et inutile.

Quoi de moins clair et de plus inégalitaire, en effet, que cette notion de *chance* appliquée à un individu toujours déjà formé et déformé aux différences génétiques, sociales, économiques et culturelles qui ont précédé à sa formation pré ou para-scolaire ? Quel pouvoir est donné à l'institution pour les réduire et les transformer ? La grande mission fixée à notre enseignement est-elle d'officialiser socialement ces différences individuelles pour qu'elles deviennent des inégalités définitivement reconnues, chiffrables en salaire et statut social hiérarchisés ? Quel machiavélisme insensé peut conduire ensuite les bonnes âmes à prôner la revalorisation du « travail manuel » quand il a *été d'abord isolé et institutionnalisé en échec social des uns pour* permettre la réussite individuelle des autres ?

Face à ce gâchis économique et humain, on comprend que le million de « *non-travailleurs-économiques* » employé par la plus grande entreprise *française ne sache plus très* bien ce qu'il fait ni ce pour quoi il le fait. A la misère d'un travail dépourvu de finalité sociale s'ajoute celle d'une *rémunération* devenant de plus en plus un simple salaire *d'appoint*, signe de la non-valeur *accordée à la fonction. De ce fait*, le métier se féminise et la misère économique se sexualise : le salaire d'appoint se conjugue avec l' « avantage » d'un demi-travail (vacances, heures de présence limitées...), le tout pouvant être complété *par* un mi-temps. Ce faisant, l'ensemble des femmes-enseignantes renforcent leur *droit à l'inégalité du travail*, conquête sociale incomparable que ne désavouerait par M. Dassault.

Misère *affective enfin* pour les enseignés. Qui peut prévoir les conséquences à long terme de cette féminisation sur les générations qui n'auront connu, pendant la période de leur *formation initiale, que des* mères ou des enseignantes avant *d'être ou de connaître une* autre *future* mère ? *Curieuse* ironie *de* l'histoire : au moment où la *mixité* des élèves était enfin admise et *pratiquée, le* corps enseignant devenait matriarcal, ajoutant ainsi une nouvelle pesanteur sociologique à un édifice qui n'en manquait pas.

La signification du « lapsus » de M. Henry, *complété par les propos de M. Hunt, tous deux mâles* de leur état, devient lumineuse : le travail d'enseignant n'en est pas un, car le travail de mère n'a pas de fonction économique, et réciproquement. La boucle est *bouclée* entre les personnels et la fonction du système qui les emploie.

Reste la fonction *idéologique* traditionnelle de la transmission des valeurs qui fait de notre système éducatif une machine monstrueuse à normer, à séparer les « bons » des « *mauvais* », *le* tout en pure « perte » puisque le patronat *n*'est, de toute façon, pas satisfait des *sous-produits* de ce système.

Bateau à vent

Pour faire fonctionner ce grand bateau à vent, un seul carburant, *moyen et fin de son immobilisme* : le *niveau*. Pas celui d'un futur agent *économique*, l'école n'a que mépris pour l'utilitaire. Pas celui des anciennes élites bourgeoises qui se servaient de l'école pour se reproduire. Le retard culturel des masses a rendu ce *moyen* de *différenciation* à la fois inopérant et *désuet*. Alors il ne reste comme critère de jugement que *l'appréciation* de l'enseignant livré à sa « *conscience professionnelle* » subjective et assisté du *seul souvenir* inutile de ce qu'il a dû subir pour *devenir ce qu'il est.* Tout se passe *comme si* l'*unique but de* l'école et de son serviteur était de se reproduire. Pas d'échappatoire à cette contradiction mortifère pour ceux qui n'*ont jamais* quitté *l'école/mère* et à qui *l'on demande le plus sérieusement* du monde *de s'ouvrir à la vie,* de *faire que l'école ne soit plus l'école.*

Ironie du sort, une fois de plus, car le « *niveleur* » est lui-même contrôlé dans sa *souveraineté. Ici*, c'est un chef d'établissement rarement levé avant 10 heures du matin qui appréciera la « ponctualité » de *tel ou tel collègue. Là, une personne,* qui a *manifestement* choisi cette fonction de gestionnaire en raison *de ses difficultés relationnelles*, jugera *du* « rayonnement » de ses subordonnés. Rien là d'étonnant, car une machine à faire de la hiérarchie arbitraire *ne peut fonctionner* que sur l'arbitraire de sa propre hiérarchie. Alors l'enseignement dans son ensemble devient cette fausse « planque » individualiste, pépinière de médiocrité *interne* et externe, obligé de sélectionner tout en s'en défendant. En période de stabilisation démographique, cet « écrémage » entraîne une réduction des *effectifs* scolaires et par voie de conséquence *la diminution des* postes d'enseignants, victimes de leur propre fonction...

Comment demander de meilleures conditions de travail à un pouvoir *qui ne reconnaît* pas la valeur économique de ce travail ? L'éducation, activité tertiaire de services ? Non, c'est une activité primaire de production de matière première vivante.

Comment demander la revalorisation *d'une* fonction quand, au nom d'un ouvriérisme impénitent, ceux qui *sont chargés de nous représenter ne nous* considèrent même pas comme des « travailleurs » ?

Dérive totale d'un enseignement sans finalité, sans utilité sociale reconnue et qui tourne à vide. La France n'a pas l'air *de* s'ennuyer comme il y a dix ans avant ses beaux jours de mai. Son école si.

Et si le pays ne comprend pas que c'est son école qui le fait, alors c'est elle qui le défera. Il en est de cette dérive comme de celle des trop *gros* navires, elle donne lieu à des désastres aussi imprévisibles qu'incommensurables.

(*) Enseignant au lycée de Fresnes.

Pédagogie et consensus social

par CHARLES HADJI (*)

QUELLE drôle d'époque pour la pédagogie : Haby a quitté *le* ministère de l'éducation sans *avoir apporté de lumières précises sur* ce qui *aurait* dû être un élément essentiel de sa réforme, la rénovation de la formation des maîtres. Son successeur annonce *qu'il* a des *projets*. Dans de *nombreuses* écoles *normales*, de futurs instituteurs se sont dressés — à tort ou à raison ? — contre la formation reçue. Comme l'écrit fort justement Bruno Frappat (*le Monde* du 30 mai), « *l'incertitude est partout* ». Episodiquement, des universitaires lancent un *cri* d'alarme : pour *sortir* de la « *nuit pédagogique* » (*le Monde* du 29 novembre 1977, Henri Barell), est-il donc si difficile de permettre aux futurs enseignants d' « *apprendre intelligemment le métier* » (Gaston Mialaret, *le Monde* du 29 novembre 1977) ? Est-il donc si difficile de construire une « *didactique pour aujourd'hui* » (André Revuz, *le Monde* du 16 février) ? Eh bien oui, semble-t-il, *pour un certain nombre de raisons qu'il convient d'analyser* et qui n'incitent guère à l'optimisme.

Constatons tout d'abord trois petits *faits*, au *niveau des conditions actuelles de la formation des maîtres* :

— *Premièrement* : la multiplicité des filières de formation, qui correspond aux « *maquis des catégories* » (1) : écoles normales pour *les* instituteurs ; centres régionaux de formation pour les instituteurs *spécialisés* ; centres *pédagogiques* régionaux pour les certifiés. Instituts et U.E.R. de sciences de l'éducation pour... personne ! D'où cette première question : Est-il possible d'ins*taurer une formation cohérente sans* au préalable débroussailler ce maquis ?

— *Deuxièmement* : la rivalité, de fait, entre *les différents* centres de formation et les différents formateurs, actuels ou potentiels. Chacun craint de perdre *son public*. Que deviendront les universités sans la formation des maîtres ? Et à quoi serviront donc les différents corps d'inspecteurs ? Querelles entre ordres d'enseignement ; conflits de *frontières entre administrations. D'où* une guérilla, pour conquérir ou *défendre des territoires, peu propice* à créer le climat de sérénité sans doute nécessaire à l'éclosion des *talents pédagogiques. Ce qui pose* une seconde question fondamentale : *quels formateurs pour ces formateurs* que sont *les enseignants ?* Une chose est certaine : tant que *l'on* n'aura pas dit clairement ce que l'*on attend aujourd'hui* des enseignants, le choix des formateurs relèvera plus des hasards de la guerre administrative et des rapports de forces entre corps constitués que d'une *nécessité* objectivement fondée.

— *Troisièmement* : le développement des sciences de l'éducation n'a, semble-t-il, entraîné jusqu'à présent aucune modification significative de la formation des maîtres. *Des esprits chagrins pourraient penser que cela signifie qu'il n'y a rien* à attendre de décisif des sciences *de l'éducation ; qu'après tout il ne s'agit là que d'un ensemble de* disciplines disparates regroupées sous une étiquette flatteuse. Il faut reconnaître que, *curieusement*, ce sentiment est assez répandu parmi les enseignants en *formation*.

Mais l'*on* peut faire, au moins, deux *autres* hypothèses. *Considérer* tout d'abord, avec Jean Piaget, que l'absence d'un renouvellement fondamental des *méthodes*, des programmes, de la pédagogie en son ensemble provient du fait qu'il n'est pas encore possible de « *s'appuyer sur une science de l'éducation suffisamment élaborée* » (2). Une telle science serait en gestation. Petit à petit, *les résultats parcellaires* obtenus par la pédagogie *expérimentale*, la *sociologie de l'éducation*, la *psychologie pédagogique*, etc., constitueront un ensemble de connaissances susceptibles de *fonder une* pratique pédagogique rigoureuse, de *la même manière que la biologie* fonde la *médecine scientifique. Si*, effectivement, nous en sommes en*core aux premiers balbutiements* de la pédagogie *scientifique, la seule* action raisonnable, pour la collectivité, consiste à se donner les moyens d'un progrès décisif au niveau de la recherche pédagogique.

L'apprentissage... et la grâce

Seconde *hypothèse, complémentaire* : *peut-être n'a-t-on* pas donné à ces sciences toutes les occasions d'exercer une influence bénéfique sur la pratique pédagogique. Les *instituts* universitaires de sciences de l'éducation *n'ont officiellement* aucun public enseignant. Alors, de deux choses l'une : ou bien ces instituts *sont* quasiment inutiles — à quoi bon dans ce cas les conserver ? Ou bien ils peuvent jouer un rôle essentiel — et les enseignants en formation doivent s'y inscrire.

(*) Agrégé de philosophie, directeur d'études au Centre *de formation* des professeurs d'enseignement général de collège de Grenoble.

Cependant, on peut être convaincu du sérieux et *de* la valeur de ces différentes disciplines, sans croire pour autant qu'elles permettront d'instaurer *une* pédagogie scientifique. Que l'on tende vers plus de rigueur, certes. Mais que l'on puisse aboutir à une pratique aussi précise que celle de la *médecine par* exemple, certainement pas, et pour trois raisons essentielles :

a) la *multiplicité des facteurs* intervenant dans toute situation pédagogique ;

b) le fait que les « objets » en présence dans cette situation sont des êtres humains ;

c) le fait, enfin, que les situations pédagogiques ne prennent tout leur sens qu'en fonction d'un certain nombre de valeurs (finalités *de* l'enseignement, etc.) *qui ne dépendent* pas d'une détermination scientifique, mais d'une réflexion collective de type philosophique. C'est pourquoi l'enseignement, en un sens, sera toujours un art dont la réussite relève au moins en partie d'une certaine « grâce »... qu'il sera difficile d'acquérir dans un centre de formation !

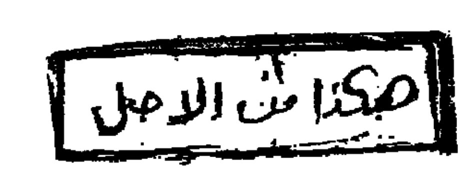
Il est possible d'envisager l'enseignement en termes de rendement : quantité d'informations assimilée ; écart entre le résultat obtenu et l'*objectif* fixé, etc. De ce point de vue, l'on pourra déterminer des techniques d'enseignement plus ou moins efficaces en *fonction d'objectifs* précis.

Il est clair, toutefois, que la détermination des objectifs ne dépend pas d'une *pure* investigation technique et fait *nécessairement référence* à un ensemble de valeurs. Comme le remarque Piaget : « *Il va de soi que c'est à la société de fixer les buts de l'éducation qu'elle fournit aux générations montantes.* » Elle le fait de deux façons : de façon « spontanée », par le modelage culturel quotidien ; et de façon « réfléchie » dans les textes officiels. Mais aujourd'hui la question se pose de savoir si notre société est en état de fixer les buts, même de façon spontanée : il n'y a plus véritablement de modèle culturel tacitement admis par le corps social.

Autrement dit encore : notre société ne paraît plus croire en elle-même, ne semble guère plus se juger digne de persévérer dans son être. S'il n'y a plus, ainsi, de cohérence sociale, comment serait-il possible de se mettre d'accord collectivement sur un modèle explicite ? Que, dans ces conditions, l'incertitude règne en pédagogie, faut-il s'en étonner ?

(1) *Le Monde*, Dossiers et documents, n° 51, mai 1978.

(2) *Education et instruction depuis 1935*, psychologie et pédagogie, Gonthier-Médiations.



République Sud-Africaine

M. Vorster démissionne du poste de premier ministre et annonce des élections en Namibie

Johannesburg (A.F.P.). — M. Vorster a annoncé, mercredi 20 septembre au cours d'une conférence de presse tenue à Pretoria, sa démission du poste de premier ministre d'Afrique du Sud (nos dernières éditions d'hier).

Il a aussi déclaré que le cabinet de Pretoria avait décidé d'oganiser unilatéralement des élections constituantes en Namibie par le truchement du juge Marthinus Steyn, administrateur général sud-africain en Namibie.

M. Vorster a également indiqué que le gouvernement sud-africain avait décidé d'appliquer unilatéralement les recommandations du plan de règlement élaboré par les cinq Occidentaux (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Canada et R.F.A.) que Pretoria avait formellement accepté en avril dernier. Pour le gouvernement sud-africain, les recommandations du plan Waldheim, rédigées d'après le rapport du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, M. Martti Ahtisaari, prochainement soumises au Conseil de sécurité, contiennent, par rapport au plan initial, des « déviations » inacceptables.

Un « homme à poigne »

Rarement *rumeurs auront précédé* avec autant d'insistance le départ d'une personnalité politique sud-africaine que celles qui circulaient depuis plusieurs semaines au sujet de M. Balthazar John Vorster. Ont été successivement évoquées, pour justifier cette démission, les raisons de santé, la lassitude devant la détérioration de la situation intérieure en *Rhodésie, l'accélération des perspectives* de décolonisation en Namibie et les tensions au sein du parti gouvernemental ; la volonté de préparer, par une fausse sortie, une importante rentrée politique : celle qui, à la faveur d'une réforme constitutionnelle dotant la République Sud-Africaine d'un régime présidentiel, permettrait à *un ancien premier ministre d'accéder* à la magistrature suprême, comme successeur d eNicholas Diedrichs, décédé le mois dernier, et d'y exercer un pouvoir sans partage.

S'il est, en tout cas, une qualité que l'ancien premier ministre possède, c'est bien l'autorité, la capacité et la volonté de l'exercer, avec la conviction solidement ancrée qu'elle lui est conférée comme de droit divin. Au terme d'un quart de siècle de vie politique, le leader du parti nationaliste apparaît toujours comme le représentant le plus typique de l'aile droite, intransigeante et conservatrice de ce mouvement. Lorsque, après l'assassinat de Heindrick Verwoerd, au Parlement, il succéda à ce dernier, en septembre 1966, au poste de premier ministre, sa promotion fut unanimement interprétée comme un succès des partisans de la manière forte.

Le passé témoignait en faveur d'une telle interprétation, et les événements qui suivirent n'apportèrent aucun démenti aux affirmations des commentateurs de l'époque.

Né en décembre 1915, dans une famille d'éleveurs d'origine afrikaaner, Balthazar John Vorster fut formé à l'université de Stellenbosch, réputée être l'un des fiefs les plus *redoutés de l'afrikaanerdom*, cette fierté d'être afrikaaner et de posséder une culture qui a sa spécificité et sa vigueur propres, puisées aux sources de mondes aussi divers, et même aussi opposés que l'africanité, l' « anglicité » ou l'univers néerlandais. Avant de devenir un homme politique et d'être désigné comme le huitième premier ministre *sud-africain, il fut* d'abord avocat pendant une douzaine d'années.

Un anticommunisme obsessionnel

Ce n'est qu'en 1953 que Balthazar John Vorster entra, avec détermination, dans l'arène politique. Candidat du parti nationaliste, il fut alors élu député de Nigel, importante localité du Transvaal, voisine de Johannesburg, puis réélu en 1958. C'est cette année qu'il devint ministre adjoint de l'éducation, des rats et des sciences avant d'être nommé ministre de la justice en août 1961. Auparavant, il avait, entre les deux guerres, milité dans les rangs de l'Ossawa Brandwag, organisation paramilitaire de droite, souvent comparée en Europe aux sections d'assaut (S.A.) des nationaux-socialistes du III[e] Reich. Cette appartenance lui valut d'être arrêté par les autorités coloniales britanniques, alors tutrices du pays, et interné de 1942 à 1944.

Lorsqu'il apprit sa désignation comme premier ministre, ses premiers mots furent une profession de foi en faveur de la continuité, en hommage à son prédécesseur : « *Je désire suivre la voie du Dr Verwoerd et je m'emploierai, comme lui, à promouvoir l'unité nationale.* » Ses concurrents politiques affirmèrent à l'époque qu'il était le candidat officieux du Broedebond, association d'autant plus redoutée que la liste exacte de ses membres est tenue cachée. Société secrète créée en 1918 pour *exalter la pureté* de la culture et de la civilisation afrikaaner et les protéger des apports extérieurs dangereux, cette sorte de « franc-maçonnerie boer » passe pour exercer un contrôle essentiel sur l'ensemble de la vie politique sud-africaine. C'est, avec certaines sociétés multinationales et les Eglises réformées, un des *éléments qui* pèsent avec le plus de discrétion, mais aussi avec le plus d'efficacité, *sur le comportement et les choix* idéologiques des dirigeants sud-africains.

Avec les animateurs du Broederbond, Balthazar John Vorster par*tage un certain nombre d'obsessions,* dont la nécessité de faire face à la double menace du communisme international et du nationalisme noir indissolublement liés dans un combat destiné à ruiner toutes les formes de la suprématie blanche. Pour sa part, John Vorster s'est attaché, durant toute sa vie active, à maintenir cette dernière, envers et contre tout, y compris contre tout esprit de justice et contre tout bon sens, avec une bonne conscience impavide.

« *Homme à poigne* », M. Vorster est tenu pour l'inspirateur direct des lois sur la sécurité de l'Etat, au premier rang desquelles celle des cent quatre-vingts jours de détention préventive, renouvelable sans décision judiciaire, destinée à réprimer le terrorisme. Méfiant à l'égard de la communauté d'origine anglaise, qui était parvenue à confisquer le pouvoir à son seul profit et à le conserver jusqu'en 1948, il n'a soutenu la minorité blanche de Rhodésie qu'avec réticence. Certes, il est conscient de l'importance du rôle de glacis joué à l'égard de la République Sud-Africaine par la colonie britannique *rebelle*, mais il n'avait aucune confiance dans les capacités de *résistance* de M. Smith et de ses amis à la marée montante du nationalisme noir à Salisbury.

En politique intérieure, compte tenu de l'acuité des revendications des communautés de couleur, il considère que toute mesure libérale risque d'être interprétée comme un dangereux signe de faiblesse. Détesté par les Noirs, les métis et les Indiens, comme le sont la quasi-totalité des hommes politiques sud-africains blancs, il n'est pas pour autant populaire chez ses frères de race. Il possède d'ailleurs une trop *haute idée de ses fonctions et du* rôle qui y est attaché pour en être affecté. Il lui suffit d'être respecté, — ce qui est acquis depuis déjà de longues années, — pour poursuivre avec obstination, entêtement même, la dure mission qui, pense-t-il, lui échoit de conduire son peuple.

Volontiers revêche, toujours abrupt dans ses propos comme dans ses manières, ne souriant qu'exceptionnellement en public, ce père de famille austère a quelque chose du patriarche de l'époque héroïque des républiques boers lorsque les éleveurs de bœufs d'origine néerlandaise défendaient, l'arme au poing à un contre dix, leurs pâtures contre les exploitants miniers d'origine anglaise qui soutenaient les « *habits rouges* » venus établir dans l'Orange *les premiers camps de concentration* où mouraient du typhus les femmes et les enfants afrikeaners. Honnêteté, *austérité, conviction de défendre* son bon droit : il y a chez John Vorster quelque chose du célèbre Kruger, président de la république du Transvaal, mort en exil sur les bords du lac Léman et pour lequel, contrairement à ce qui est le cas *pour lui, l'opinion publique internationale* prit énergiquement fait et cause.

La tactique du « laager »

Il était, récemment encore en tout cas, apprécié de ses compatriotes blancs — seuls électeurs — puisque, *le 30 novembre 1977*, le raz de marée qui permit à son parti d'enlever 134 des 165 sièges du Parlement sud-africain peut être interprété comme un plébiscite personnel. Il incarnait en effet « *la majorité écrasante d'une petite minorité* » que sa fermeté sécurisait, en neutralisant cette peur viscérale du nombre qu'éprouvent les Blancs du Parlement sud-africain put être de République Sud-Africaine devant les communautés de *couleur* qu'ils ont assujetties économiquement, politiquement, culturellement et socialement.

Les retombées de l' « *affaire Roodie* », scandale financier dans lequel avait été compromis le ministre Connie Mulder, considéré comme l'un de ses familiers, voire comme son *dauphin*, ont assombri un caractère déjà ombrageux. Le sentiment que son pays, en dépit de son rôle de bastion de l'anticommunisme militant, n'est ni aimé ni compris du monde occidental l'indignait. S'enfermant dans la tactique du *laager*, ainsi nommé par référence à l'époque des guerres cafres, lorsque les colons boers disposaient en cercle leurs chars à bœufs afin de *s'en servir* comme d'un camp retranché *(laager)* contre les tribus africaines, il s'indigne particulièrement de « *l'incompréhension* » américaine. De toutes les pressions exercées contre son gouvernement par les cinq puissances occidentales décidées à obtenir la décolonisation de la Namibie, celles des Etats-Unis lui semblent les plus intolérables.

Ayant, sous la pression des faits, accepté de prendre de premières mesures contre le *petty apartheid (l'apartheid mesquin)* et surtout d'engager, par l'intermédiaire d'hommes d'Etat comme le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny, le dialogue avec certains pays indépendants d'Afrique noire, Balthazar John Vorster fut déçu par la minceur des résultats obtenus. Il finit par tourner de nouveau le dos à toute forme de conciliation, ne cédant du terrain que sous la contrainte et dans le seul souci de gagner du temps.

De santé médiocre, souffrant d'une bronchite chronique aggravée par le surmenage, sa pugnacité est sans doute affaiblie par l'âge et les épreuves. Mais, ce serait méconnaître cet homme au physique de boxeur, au regard d'acier, que de penser qu'il puisse un jour renoncer totalement à la lutte. En dépit de l'étonnante permanence du chiffre 13 dans sa vie, dans laquelle quelques esprits superstitieux croient déceler une forme de malédiction, l'ancien premier ministre croit en son avenir. Treizième enfant d'une famille nombreuse, né le 13 décembre 1915, membre du Parlement depuis treize ans lorsqu'il fut élu premier ministre le 13 septembre 1966, il n'aura pourtant pas attendu 1979 pour quitter son poste au terme de treize années de pouvoir. A quelques mois près, il est vrai...

PHILIPPE DECRAENE.

Tanzanie

L'État a pris le contrôle des filiales de la firme Lonhro

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — M. Tiny Rowland, P.-D.G. du puissant consortium Lonhro, figure familière des coulisses de la négociation rhodésienne, tenait à son image de marque, celle du compagnon de l'Afrique indépendante. « *C'est l'un de mes six bons amis capitalistes* », a dit de lui, encore récemment, le président Kaunda, de Zambie. Le diplomate occulte de l'Afrique australe, bâtisseur d'un empire commercial et minier, vient pourtant d'être chassé de Tanzanie : les dix-huit filiales de la célèbre multinationale ont été transférées à l'Etat tanzanien. Motif invoqué : M. Rowland « *sape la lutte de libération en Afrique australe* », tout en « *s'affichant comme l'ami de l'Afrique libre* ».

Pour Tiny Rowland, les intérêts en cause ne représentent, en eux-mêmes, qu'une infime part de l'empire qu'il dirige. Alors que les revenus de Lonhro se sont élevés à *2 milliards et demi de dollars* l'an dernier, le gouvernement tanzanien évaluerait à 3,4 millions de dollars les investissements de Lonhro sur son territoire. Les activités du consortium vont des plantations de thé, au Malawi, à des participations minières en Zambie, en passant par des investissements en République Sud-Africaine (charbon, platine, cuivre), en Côte-d'Ivoire (fabriques textiles), des chaînes de journaux, et le plus grand circuit de distribution d'automobiles en Afrique (Mercedes, Ford et Toyota). Bref, un empire qui dépasse largement les limites du continent, emploie cent mille personnes, et compte six cents filiales dans quarante-trois pays.

L'homme qui s'est dit un jour « *violemment anti-Smith* » a donc de bonnes raisons de souhaiter une transition pacifique en Rhodésie et de se ménager les faveurs des futurs dirigeants africains. Il a plaidé sa propre cause en faisant valoir qu'il avait été le premier à attirer l'attention sur le ravitaillement en pétrole de Salisbury par les grandes sociétés internationales. L'an dernier, il avait intenté un procès pour rupture de contrat à plusieurs sociétés qui, selon lui, alimentaient la Rhodésie en pétrole à travers l'Afrique du Sud. La vérité est que, en 1962, Lonhro avait passé avec cinq compagnies pétrolières un contrat aux termes duquel l'essence acheminée sur la Rhodésie devait obligatoirement utiliser l'oléoduc reliant, le port de Beira, au Mozambique, à la ville d'Umtali, en Rhodésie, oléoduc contrôlé... par Lonhro.

Beaucoup plus qu'un double jeu, le président Nyerere, de Tanzanie, porte-parole des cinq Etats africains de la « ligne de front », semble reprocher à M. Rowland ses interventions unilatérales dans une négociation bien embrouillée. *Le Foreign Office* avait déjà fait comprendre, l'an dernier, à l'homme d'affaires que ses initiatives « diplomatiques » ne faisaient que compliquer les choses.

M. Rowland Gère, au nom de son groupe, de vastes intérêts en Rhodésie même, à commencer par plusieurs concessions minières et 1 million d'acres de terres. Avant le rachat de 30 % des parts par M. Rowland, en 1961, Lonhro n'était encore que la London and Rhodesian Mining and Land Co Ltd. M. Rowland lui-même appartenait à la génération d'émigrés de l'après-guerre : il s'était rendu en Rhodésie en 1948 pour faire fortune en vendant des Mercedes-Benz. Le gouvernement tanzanien pouvait donc lui reprocher à juste titre d'avoir violé les sanctions économiques internationales contre la Rhodésie.

Néanmoins, M. Rowland a beaucoup courtisé les nationalistes rhodésiens. Jusqu'à une date récente, l'évêque Muzorewa a reçu son assistance, et le révérend Sithole continue de bénéficier d'une aide consistance. En septembre *1977*, c'est un jet de Lonhro, enregistré en Suisse, que M. Smith a emprunté pour se rendre secrètement à Lusaka y discuter avec le président Kaunda. Et on dit que M. Rowland a joué de nouveau les intermédiaires en août, lors de la deuxième visite secrète de M. Smith dans la capitale zambienne, pour rencontrer cette fois M. Nkomo.

Le conseil d'administration de Lonhro — dont est membre lord Duncan Sandys, ancien secrétaire du Commonwealth — a beau dire que les Tanzaniens ont brossé « *un tableau totalement faux* » de la situation, et le président Kaunda garantir les biens du groupe en Zambie, M. Rowland est d'autant plus gêné qu'il vient de manquer le rachat d'une importante société en Grande-Bretagne, où Lonhro voudrait renforcer son implantation. Sur intervention de lord Duncan Sandys, les Tanzaniens lui avaient accordé un délai pour vendre ses filiales à la National Development Corporation, société d'Etat de Dar-Es-Salaam. Les négociations ont échoué, et Lonhro a annoncé que l'affaire serait portée devant une juridiction internationale.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

A TRAVERS LE MONDE

Cuba

● M. FIDEL CASTRO est rentré mercredi 20 septembre à La Havane après un voyage de dix jours en Ethiopie, en Libye et en Algérie. Le dirigeant cubain a notamment participé en Ethiopie aux cérémonies du quatrième anniversaire de la révolution et à la « *conférence internationale de solidarité avec les peuples arabes et africains en lutte contre l'impérialisme et la réaction* » (*le Monde* du 19 septembre). — *(A.F.P.)*

Danemark

● APPELES LE 19 SEPTEMBRE à se prononcer par voie de référendum, les électeurs danois ont approuvé, à une faible majorité (34,2 % contre 29,2 % des inscrits), l'abaissement de la majorité électorale de vingt à dix-huit ans.

Le Danemark est maintenant, après la Suède et la Finlande le troisième pays nordique à avoir fixé l'âge électoral et celui de l'éligibilité à dix-huit ans. L'Islande et la Norvège s'en tiennent encore à vingt ans. — *(Corresp.)*

Ethiopie

● L'U.R.S.S. ET L'ETHIOPIE sont « *décidées à poursuivre leurs efforts pour le rétablissement de la paix et la création d'une atmosphère de compréhension mutuelle et de bon voisinage dans la corne de l'Afrique* », indique un communiqué commun soviéto-éthiopien, publié mercredi 20 septembre à Moscou à l'issue de la visite à Addis-Abeba de M. Vassili Kournetsov, premier vice-président du présiduim du soviet suprême de l'U.R.S.S. Le communiqué, diffusé par l'agence Tass, ajoute que les deux parties sont « *favorables à la transformation de la zone de la mer Rouge en zone de paix* » et « *hostiles aux manœuvres des forces impérialistes pour la création d'un pacte de sécurité de la mer Rouge* ». « *L'Ethiopie socialiste est décidée à défendre ses conquêtes révolutionnaires, son intégrité territoriale et son unité* », poursuit le communiqué, qui souligne qu'Addis-Abeba remercie l'U.R.S.S. pour son « *soutien multilatéral à la révolution éthiopienne* ». — *(A.F.P.)*

Iran

● M. OSSEIN DJAMEL, gouverneur de Qom, la « ville sainte », a été démis de ses fonctions pour fautes administratives, a annoncé, mercredi, 20 septembre, la presse de Téhéran. C'est à Qom que résident les principaux chefs chiites, dont l'ayatollah Chariat Madari. C'est de Qom qu'étaient parties, en janvier, les premières émeutes. D'autre part, deux anciens responsables de la chambre des corporations de Téhéran, MM. Nasser Youssefi et Dariush Thabil, ont été arrêtés « pour abus ». La presse annonce également que deux cent trente et une personnes arrêtées en vertu de la loi martiale ont été libérées. Une centaine d'autres restent en prison. — *(A.F.P.)*

Italie

● SILVANNA INNOCENZI, vingt-neuf ans, membre du mouvement d'extrême gauche « Noyaux armés prolétaires », s'est enfuie dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 septembre de l'île de Ponza (Italie), où elle était en résidence surveillée après avoir purgé une peine de trois ans de prison pour détention d'armes. Elle est soupçonnée d'avoir favorisé, en juin 1976, l'évasion de cinq terroristes des NAP du pénitencier de Lecce, et elle devait encore comparaître devant la justice italienne pour « *association de bandes armées* ». — *(A.F.P.)*

● CORRADO ALUNNI, chef présumé des Brigades rouges, récemment arrêté par la police italienne (*le Monde* du 16 septembre) a été condamné mercredi 20 septembre à douze ans et quatre mois de prison (treize ans avaient été requis par le ministère public) et à une amende de 2 millions de lires pour possession illégale d'armes et d'explosifs. Ce verdict ne préjuge pas des futures condamnations qui pourraient être prononcées contre Corrado Alunni, notamment à la suite de l'enlèvement et du meurtre d'Aldo Moro. — *(A.F.P., A.P.)*

Rhodésie

● LES TROUPES RHODESIENNES ont lancé une attaque à l'intérieur du territoire mozambicain contre des bases de maquisards nationalistes, a annoncé mercredi 20 septembre un communiqué officiel qui n'indique ni la date des opérations ni l'importance des effectifs engagés. Ce communiqué signale seulement que les troupes rhodésiennes ont traversé la frontière agissant en état de « *légitime défense* » contre l'armée de libération nationale africaine Zimbabwe, organisation militaire du mouvement ZANU de M. Robert Mugabe, qui est, avec M. Joshua Nkomo, coprésident du Front patriotique. — *(Reuter.)*

[Une précédente attaque rhodésienne au Mozambique, en août 1976, avait fait plus de six cents morts.]

Tunisie

● UN REMANIEMENT MINISTERIEL à caractère purement technique, complétant celui de la semaine dernière, a eu lieu mercredi 20 septembre à Tunis. M. Chadli Klibi (affaires culturelles) devient ministre de l'information, fonctions qu'il a déjà occupées dans le passé. Le département de l'information, qui était jusqu'ici un secrétariat d'Etat auprès du premier ministre, était dirigé par M. Mustapha Masmoudi, nommé délégué permanent de la Tunisie à l'UNESCO.

Deux nouvelles personnalités, des universitaires, entrent au gouvernement : M. Mohammed Yaalaoui, nommé ministre des affaires clturelles, et M. Abdelaziz Ben Dhia, nommé ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche *scientifique. Ce dernier poste* n'existait pas dans le précédent cabinet. Il remplace le secrétariat d'Etat à l'éducation nationale, dont le titulaire, M. Hedi Zghal, a été nommé dernièrement ministre de la jeunesse et des sports. — *(Corresp.)*

Turquie

● UN ETUDIANT A ETE TUE et une autre personne grièvement blessée mercredi 20 septembre, à Istanbul, au cours d'une fusillade pendant les obsèques d'un instituteur. Membre d'une organisation de gauche, cet enseignant avait lui-même été assassiné mardi au cours d'un attentat. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

LES RÉACTIONS AUX ACCORDS DE CAMP DAVID

Trois pays « modérés » du Proche-Orient — le Koweït, Qatar et le Yémen du Nord — ont rejeté à leur tour, le 20 septembre, les accords de Camp David déjà critiqués la veille par la Jordanie et l'Arabie Saoudite (« le Monde » du 21 septembre).

L'État de Qatar a précisé dans un communiqué publié à l'issue d'une réunion du conseil des ministres que les résultats de Camp David « ne constituent pas un cadre favorable à un règlement pacifique juste et global ». Le Yémen du Nord a rejeté les accords parce qu'ils ignorent, selon Sanaa, la question palestinienne et celles du Golan et du Sinaï. Quant au Liban, son gouvernement a exprimé « ses plus vives inquiétudes » à ce sujet.

Le président Sadate, de son côté, dont le retour au Caire samedi s'annonce triomphal, a rencontré mercredi le roi du Maroc avec lequel il devait avoir de nouveaux entretiens ce jeudi et dont il attend un soutien actif.

Avant de quitter les États-Unis, le président Sadate avait déclaré, selon le journal « Al Ahram », que l'Égypte « avait satisfait à toutes les demandes du peuple palestinien ». Il avait ajouté : « Tout sera fini si la Knesset n'approuve pas l'évacuation des implantations. »

Le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, est arrivé, quant à lui, mercredi à Amman. Il a eu un premier entretien avec le roi Hussein, qu'il rencontre de nouveau ce jeudi avant son départ pour Ryad puis pour Damas. Au terme du premier entretien, le porte-parole du département d'État américain, M. Hoding Carter, a déclaré que les conversations avaient été « encourageantes et constructives et que les contacts entre les États-Unis et la Jordanie se poursuivront dans l'avenir ». M. Vance, ajoute-t-on, a fourni au souverain des « éclaircissements » sur les accords de Camp David. On annonce, d'autre part à Amman que le roi Hussein se rendra à Washington au mois d'octobre prochain pour répondre à une invitation lancée avant la fin du sommet tripartite. De son côté, le roi Khaled d'Arabie Saoudite se rendrait dès samedi prochain aux États-Unis.

A Washington, les négociateurs américains et israéliens se seraient encore « accrochés », selon l'A.F.P., sur certaines des lettres de clarification au nombre d'une dizaine qui doivent sceller les accords de Camp David et qui devraient être rendues publiques lundi. Les difficultés porteraient notamment sur le statut de Jérusalem, au sujet duquel aucune conciliation ne paraît possible entre les thèses israéliennes et arabes, sur les colonies juives dans le Sinaï, la Cisjordanie et à Gaza, et les bases aériennes du Neguev que les États-Unis se sont engagés à financer.

La plus sérieuse de ces difficultés concernerait la suspension de tout projet d'implantation de colonies juives en Cisjordanie et à Gaza pendant les négociations de paix. Pour M. Begin, cette formulation n'engagerait Israël que pendant les deux ou trois mois durant lesquels sera négociée la mise en place d'une autorité autonome palestinienne. Pour les États-Unis, au contraire, cette suspension devrait s'étendre à la période de cinq années à l'issue de laquelle sera fixé le statut définitif de la rive occidentale du Jourdain.

M. Menahem Begin, premier ministre israélien, est attendu vendredi en Israël. Sur le chemin du retour, il rencontrera à l'aéroport de Londres son collègue britannique, M. James Callaghan. Selon un sondage publié à Jérusalem, 78,4 % des Israéliens se seraient déclarés satisfaits de la ligne suivie à Camp David par leur premier ministre, qui se présentera lundi prochain devant la Knesset. Le Parlement israélien devrait être appelé une semaine plus tard à ratifier les accords-cadres de Camp David et, en particulier, des stipulations concernant le Nord-Sinaï. — (A.F.P., Reuter, A.P., U.P.I.)

DÉCEPTION ET AMERTUME DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

« Que les Israéliens s'adressent à l'O.L.P.... »

De notre correspondant

Jérusalem. — Dans un paysage de collines rocailleuses que les dépliants touristiques ne manquent jamais de qualifier de « biblique », le chemin est barré par une trentaine de soldats en armes. Impossible d'aller plus loin. Un hélicoptère survole le secteur. L'armée israélienne interdit tous les accès à la « colonie sauvage » créée dans la nuit du 18 au 19 septembre, près de Naplouse, par des militants du Goush Emounim (le bloc de la foi) pour protester contre les accords de Camp David et plus précisément contre la décision prise par le gouvernement d'arrêter toute nouvelle implantation israélienne en Cisjordanie durant les négociations (*le Monde* des 20 et 21 septembre). Pour empêcher que les squatters ne reçoivent des renforts, toute la région est bouclée par l'armée et la police des frontières. La circulation sur la plupart des routes reliant Israël à la Cisjordanie est strictement contrôlée. Plusieurs autres implantations en Cisjordanie ont été quasiment encerclées par les forces de sécurité.

Les soldats viennent une nouvelle fois de refouler un groupe d'une vingtaine d epersonnes qui veulent à tout prix apporter leur soutien aux défenseurs du Grand Israël. Après plusieurs bousculades, les militaires, crosse en avant, repoussent fermement quelques « irréductibles » qui tentent de forcer le passage. Quelques Arabes, venus en curieux de Naplouse, assistent à la scène, sans rien dire. Parmi les manifestants, une femme, venue de Tel-Aviv, proteste : « *C'est inadmissible, c'est la première fois que l'entrée en Judée-Samarie (Cisjordanie) est pratiquement interdite aux Israéliens.* » A l'adresse des journalistes, elle précise : « *Vous vous rendez compte : notre voiture a été fouillée deux fois avant d'arriver ici, uniquement parce que nous étions Israéliens.* » Un jeune soldat vient la prendre par le bras pour l'inviter fermement à rebrousser chemin. Elle se rebiffe et lui déclare : « *Tu n'as pas honte de faire cela devant des étrangers ?* » Et elle désigne le petit groupe des Arabes. L'un d'entre eux, un vieux Palestinien coiffé du kefieh traditionnel, réplique aussitôt : « *Ce n'est pas grave, madame, je ne suis pas étranger, je suis ici chez moi.* »

« Comment faire confiance à Begin... »

Dans une rue de Ramallah un tas de pneus achève de se consumer su rla chaussée. Un peu plus tôt des écoliers y avaient mis le feu pour empêcher le passage d'une patrouille israélienne. Non loin de là des pierres ont été lancées sur une jeep de la police. Un enfant d'une douzaine d'années regarde s'élever les derniers lambeaux de fumée âcre. A ce moment son père vien tle chercher pou rlui demander de rentrer à la maison, en précisant que plusieurs jeunes gens ont été interpellés dans le quartier.

M. Jamil Attariche, avocat, est adjoint au maire d'El-Birah agglomération voisine de Ramallah. Il fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler les « notables » de Cisjordanie. Si on lui demande son opinion sur les accords de Camp David, il fait immédiatement cette mise au point : « *Je ne voudrais pas vous répondre. Les maires de Cisjordanie n'ont pas été élus pour prendre des positions de politique générale mais pour administrer leur localité. Nous ne sommes pas mandaté pour autre chose.* » Il reconnaît cependant que les « *circonstances* » ont fait que les maires et les élus municipaux passent désormais pour des représentants « *politiques* » que les Israéliens eux-mêmes consultent souvent comme tels. « *Mais les véritables représentants des Palestiniens*, précise-t-il, *ce sont les dirigeants de l'O.L.P.* », et il ajoute : « *Si le gouvernement israélien veut savoir quelle est notre réponse, il n'a qu'à s'adresser tout d'abord à l'O.L.P.* »

M. Attariche ne cherche cependant pas à éviter l'ambiguïté de la situation qu'il dénonce : « *Ces accords ne changent rien. Il s'agit du plan Begin à peine modifié. Je suis sûr que la population de Cisjordanie et de Gaza rejettera cette solution que des pay- étrangers veulent nous imposer en nous demandant en même temps d'y participer. L'autonomie, c'est la poursuite de l'occupation sous un autre nom.* » M. Attariche tient cependant à declarer que lui-même et de nombreuses personnalités de Cisjordanie ne s'opposent pas à toute solution provisoire ou intérimaire. « *Mais celle qui nous est aujourd'hui proposée*, dit-il, *est une solution définitive. Un premier pas serait acceptable, mais nous ne connaissons pas le second.* »

M. Attariche, approuvé par les amis qui l'entourent, pose alors cette question qui implique sa réponse : « *Comment pouvons-nous faire confiance à M. Begin qui interprète toujours à sa convenance et* a posteriori *les accords internationaux. Il a agi ainsi à propos de la résolution 242 du Conseil de sécurité et il dit maintenant qu'Israël n'a accepté de renoncer aux implantations que pour une courte période de trois mois. Enfin, il vient d'indiquer que l'armée israélienne se trouve en Cisjordanie pour toujours.* »

Des Palestiniens sont-ils prêts à participer à un projet d'autonomie ? « *Oui, il y en a, bien sûr*, répond M. Attariche. *Un occupant peut toujours trouver des collaborateurs. Mais croyez-moi, ils sont rares. Ce sont souvent des Palestiniens que l'on appelle communément « pro-Jordaniens »; mais parmi ceux-ci, certains deviennent de plus en plus hésitants depuis qu'ils ont découvert le contenu des accords et depuis que le gouvernement jordanien a fait connaître ses réticences.* »

M. Attariche conclut : « *Nous ne pouvons pas nous engager dans le processus qui est proposé car, de toute façon, les Palestiniens de Cisjordanie ne représentent qu'une partie de notre peuple et nous ne pouvons pas décider pour tout le monde. C'est pourquoi nous répétons que l'O.L.P. est notre seul représentant.* »

FRANCIS CORNU.

● *Les mots d'ordre de grève* que l'O.L.P. avait lancés pour protester contre les accords de Camp David, ont été diversement suivis mercredi 20 septembre en Cisjordanie, où des mesures de sécurité sévères avaient été adoptées. La grève des commerçants n'a été totalement suivie qu'à Naplouse, où tous les magasins sont fermés. Dans cette même ville, le gouvernement militaire, les banques et d'autres institutions israéliennes ont été lapidés par quelques manifestants, mais il n'y a que peu de dégâts. — *(A.F.P.)*

M. GISCARD D'ESTAING REND HOMMAGE AUX « EFFORTS ACHARNÉS DE M. CARTER EN DIRECTION DE LA PAIX »

M. Giscard d'Estaing a déclaré, au cours du conseil des ministres de mercredi :

« La France rend hommage aux efforts acharnés du président Jimmy Carter en direction de la paix, et à la compréhension qu'il a rencontrée de la part du président Sadate et du premier ministre Begin.

» Concernant la crise du Proche-Orient, je rappelle l'attitude de la France : le gouvernement français considère que le rétablissement d'un véritable climat de paix dans cette région ne pourra être assuré, conformément aux deux résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, que par un accord d'ensemble, associant toutes ies parties concernées, y compris les représentants du peuple palestinien, et reconnu comme juste par l'ensemble des États intéressés, et par la communauté internationale tout entière.

» La réunion de Camp David a permis de dégager de larges zones d'accord entre Israël et l'Égypte sur la question du Sinaï, et de tracer des orientations en vue de la solution du problème des Cisjordanie et de Gaza et donc du problème palestinien.

» Ces résultats ouvrent des possibilités et comportent des incertitudes. La France considère que l'étape qui vient d'être franchie à trois ne se révélera décisive pour le sort de la paix au Proche-Orient que si elle ouvre la voie à un règlement d'ensemble, nécessaire pour apporter aux peuples de la région la paix globale juste et durable qu'ils attendent.

» La route qui sera désormais suivie permettra de juger la valeur de l'étape. »

RÉUNIS A DAMAS

Les pays du Front de la fermeté jugent M. Sadate « irrécupérable »

De notre envoyé spécial

Damas. — Le président Assad, de Syrie, a ouvert par un discours dur, prononcé sur un ton froid, sans emphase ni fioritures, le troisième sommet du Front de la fermeté. Sans le dire explicitement, il a estimé que le président Sadate s'était exclu de la communauté arabe en signant les accords de Camp David avec Israël. M. Yasser Arafat, chef de l'O.L.P., qui lui a succédé, a développé le même thème.

La séance inaugurale a duré trente minutes : de 19 h. 15 à 19 h. 45, puis le huis clos a été prononcé (la première séance non publique s'est prolongée de 19 h. 45 à 23 heures). Elle s'est déroulée dans la grande salle de réception flambant neuve, de style pseudo-oriental, de l'hôtel Sheraton. Autour d'une table de conférence hexagonale, quatre chefs d'État et le chef de l'O.L.P., entourés de leurs délégations : les présidents Assad, Boumediène (Algérie), Kadhafi (Libye), Ali Nasser Mohamed (Yémen du Sud) et M. Yasser Arafat (O.L.P.). Dans une autre salle, une table a été préparée pour les réunions restreintes.

En manteau militaire, alors que l'été s'achève à peine à Damas, flanqué de six gardes du corps à béret rouge qui se sont rangés derrière son fauteuil, le colonel Kadhafi a fait une entrée d'autant plus remarquée que l'incertitude sur sa venue avait plané jusqu'au dernier moment (*le Monde* du 21 septembre). Plus sobres, les autres chefs d'État se sont contentés des mesures de sécurité syriennes et n'ont pas amené leurs propres « gorilles » jusque dans la salle de réunion.

Quelques plaisanteries dont M. Sadate a fait les frais ont émaillé les premières minutes de la séance. Le président Assad a commencé par dire : « *Pour chaque chose, il suffit de prendre le contraire de de qu'« il » fait pour être dans le vrai.* » Le président Boumediène : « *Nous avons affaire à un pharaon.* » M. Arafat : « *Non, à Pétain.* »

S'adressant dans son discours à M. Arafat, le président Assad l'a qualifié de « *chef de l'O.L.P. et du peuple palestinien, envers et contre ceux qui ont abandonné l'une et l'autre* ». Puis il a déclaré : « *Nous vivons une tragédie : l'Égypte a quitté les rangs arabes, et il ne peut y avoir de plus grande victoire pour nos ennemis...* »

« *Hier encore*, a-t-il poursuivi, *le président Sadate proclamait son attachement à la libération de tous les territoires arabes occupés (...), son rejet de toute solution séparée (...), son refus de reconnaître Israël, laissant cette décision aux générations futures (...). Qu'est-il advenu pour qu'il signe un paix séparée (...), pour qu'il abandonne Jérusalem, en expliquant que Jérusalem n'était tout simplement pas à l'ordre du jour de Camp David ? (...) Comment a-t-il abandonné la cause palestinienne, dont il disait qu'elle est au cœur de la crise du Proche Orient ? (...) Le voici qui collabore avec Israëe (...) et crée des commissions égypto-israélo-jordaniennes sans consulter la Jordanie, qui ne participait pas aux négociations (...). « Ils » ont attribué à la Jordanie un rôle, ignorant son opinion, ses prises de position et ses aspirations nationales. En tout état de cause, nous avons pris connaissance hier de la position jordanienne exprimée dans un communiqué du conseil des ministres présidé par notre frère le roi Hussein.*

Hussein félicité

» *Hier encore*, a dit aussi le président Assad, *je planifiais avec Anouar El Sadate la guerre d'octobre 1973 contre Israël... Il nous avait alors appelés les plus honorables des combattants. (...) Aujourd'hui, il nous laisse seuls dans nos tranchées. (...) Qui nous dit qu'il se limitera à des relations d'amitié, d'échanges culturels, économiques, touristiques et diplomatiques avec Israël ? (...) Ne peut-on imaginer Sadate planifiant avec son ami Begin une attaque contre la Syrie ? L'impensable est devenu réalité. (...)* »

Les observateurs font deux remarques à propos de ce discours. D'une part, il indique que pour le président Assad et, sans doute, pour l'ensemble du Front de la fermeté M. Sadate est « irrécupérable ». Telle n'avait pas été l'attitude adoptée aux sommets de Tripoli et d'Alger. D'autre part, il insiste de façon remarquée sur la position du roi Hussein, auquel il décerne un certificat de bonne conduite, en vue de raffermir son refus de se joindre aux accords de Camp David.

Le propos de M. Yasser Arafat était bâti sur l'idée que la nation arabe se débarrassera de « *l'occupation sioniste en Palestine* » comme elle s'est débarrassée de l'invasion croisée et de la colonisation française en Algérie, britannique à Aden et italienne en Libye, pour ne citer que les participant au Front de la fermeté ; M. Arafat a soutenu que la Syrie et l'O.L.P. étaient l'objet d'un complot au Liban, lié aux accords de Camp David. Il a ajouté : « *On va tenter de vous entraîner, vous tous ici présents, dans des luttes intestines et marginales.* » Puis il s'est écrié : « *Jérusalem, la Palestine et le peuple palestinien ont été vendus pour une poignée de sable du Sinaï... Nous sommes la conscience du monde arabe. De même que Pétain n'engageait pas le peuple français, Sadate n'engage ni les Palestiniens, ni les Arabes, ni les patriotes égyptiens.* »

Une fois ces positions définies, le sommet du Front de la fermeté va devoir trouver la parade au fait accompli devant lequel le place le président Sadate. « *Le piège est habile* » ont reconnu plusieurs participants. Le carré d'irréductibles réunis à Damas doit démontrer que, si le monde arabe ne peut faire la guerre sans l'Égypte, celle-ci ne peut faire la paix sans lui.

LUCIEN GEORGE.

Le soutien des militaires au raïs

(Suite de la première page.)

Cette formation légale dirigée par un ancien « officier libre » de la révolution de 1952 qui se définit comme « marxiste et musulman », M. Khaled Mohieddine, compte deux députés au Parlement et regroupe en son sein le courant intellectuel marxisant de tendance pro-soviétique, certains nassériens et des réformistes musulmans. Son organe, *Al Ahali*, qui était lu aussi par nombre de personnes n'appartenant pas à ces trois courants, a dû suspendre sa publication sans cesse entravée par l'administration depuis le printemps dernier.

Le mouvement de M. Mohieddine, après avoir affirmé que la souveraineté égyptienne serait « *limitée* » dans le Sinaï libéré et que « *pour la première fois dans l'histoire de l'Égypte les frontières militaires du pays ne coïncideraient pas avec ses frontières politiques* », critique vivement la clause obligeant Le Caire à établir des relations diplomatiques, économiques et culturelavec Israël, avant même l'évacuation complète du Sinaï, cette clause privant l'Égypte « *du droit souverain de nouer ou de suspendre à volonté ce type de relations* ».

Le communiqué prévoit que l'Égypte sera envahie par des produits israéliens « *qui concurrenceront les secteurs public et privé égyptiens* », qu'elle sera ouverte à la culture israélienne « *sioniste et raciste et opposée aux cultures islamique et chrétienne* ». Il termine en estimant qu' « *il s'agit d'une paix séparée (...) qui ignore le problème palestinien et justifie la poursuite de l'occupation en Cisjordanie* ». « *C'est une paix américaine aux conditions d'Israël, qui isolera davantage l'Égypte des Arabes. Nous sommes donc opposés à ces accords.* »

Le Rassemblement progressiste souligne également que « *l'accord laisse de côté Jérusalem* ». A ce propos on note que le cheikh d'Al-Ahzar, qui est la plus haute autorité morale de l'Islam sunnite (orthodoxe), mais qui est aussi un haut fonctionnaire nommé par décret présidentiel, ce qui lui fait une obligation d'envoyer un message de soutien au chef de l'État à chaque grande occasion (il avait approuvé le voyage du raïs à Jérusalem) est resté jusqu'ici muet. Le nouveau grand mufti, nommé cet été, ne s'est pas manifesté non plus. Quant au pape copte orthodoxe, il a attendu un jour et demi avant d'évoquer brièvement « *les pourparlers de paix réussis* ».

Peu après son retour au Caire, le raïs, après avoir marié son fils unique Gamal, étudiant, à une jeune égypto-libanaise, le dimanche 24 septembre, se consacrera à la préparation du grand discours qu'il doit prononcer en principe le 28 septembre, jour anniversaire de la disparition de Nasser, et à la constitution d'un nouveau cabinet. Cette dernière perspective éclipse presque dans les ministères les accords de paix.

Néanmoins certains responsables s'inquiètent de la « défection » de la Jordanie et de l'Arabie Saoudite, que l'on n'a d'ailleurs pas osé annoncer clairement au peuple égyptien.

Les responsables égyptiens des relations avec les États arabes se plaisent de leur côté à souligner que le communiqué officiel publié à Ryad, mardi, rejette certes les accords de Camp David, mais reconnaît « *le droit d'un pays arabe de récupérer ses territoires occupés (...) par des moyens pacifiques* ».

Le Caire veut voir dans cette petite phrase l'assurance que la substantielle aide saoudienne (environ 10 milliards de francs en un an et demi) sans laquelle l'Égypte aurait du mal à joindre les deux bouts, sera reconduite. Mais après avoir financé une partie de la guerre et de l'état de guerre, les princes Saoudiens accepteront-ils de contribuer à bâtir l'économie de paix de l'Égypte ?

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

L'« INTERNATIONAL HERALD TRIBUNE » : si les Palestiniens étaient habiles...

Dans l'*International Herald Tribune* de jeudi 21 septembre, le chroniqueur américain Joseph Kraft écrit :

« *Droit est donné aux Palestiniens de créer sur la rive occidentale et à Gaza un mécanisme leur permettant de se gouverner eux-mêmes de façon totalement autonome. Ils participeront après une transition de cinq ans à la décision finale concernant la souveraineté sur la rive occidentale et Gaza. (...)*

» *La plupart des États ont obtenu l'indépendance sur une base plus mince que celle-ci. S'ils étaient habiles, les Arabes palestiniens saisiraient l'avantage que leur offrent les règles établies à Camp David. Ils mettraient en place un gouvernement local pleinement autonome. Ils établiraient de bonnes relations avec les Égyptiens et les Jordaniens. (...) Le jour venu — dans cinq ans — ils auraient la plupart des cartes en main. Ils auraient le pouvoir politique local. Ils auraient un soutien international massif. Israël serait isolé. (...) Il serait inévitable qu'un État indépendant fût édifié.*

» *Il est probable que les Arabes ne saisiront pas la balle au bond. Ils sont très divisés. L'O.L.P. a déjà dénoncé l'accord de Camp David.*

» *Sans aucun doute Begin ne sera plus au pouvoir dans cinq ans. Il est pourtant surprenant de voir les Israéliens se féliciter avec une telle ardeur de leur performance à Camp David. S'ils se sentent si bien aujourd'hui, c'est parce que l'administration Carter a — pour le moment — cessé de les harceler. S'ils évitent la création d'un État palestinien sur la rive occidentale, c'est seulement parce que les Arabes auront une fois encore laissé passer une chance.*

» *M. Begin s'est au mieux sorti d'un mauvais pas à Camp David. Mais l'homme qui a gagné à long terme, la grande personnalité proche-orientale de ce jour, demeure Anouar El Sadate.* »

LE P.S. : pas de paix durable sans négociations avec les représentants palestiniens qualifiés.

« *Il n'y aura de paix solide et durable au Proche-Orient que si elle permet la réalisation des aspirations nationales de tous les peuples, et notamment de celles du peuple palestinien par la négociation avec ses représentants qualifiés* », estime le bureau exécutif du parti socialiste, dans un communiqué publié mercredi 20 septembre.

« *Le parti socialiste considère que les conclusions de la rencontre de Camp David peuvent contribuer à créer les conditions de la paix au Moyen-Orient* — déclare le communiqué. *L'accord intervenu entre Israël et l'Égypte est le résultat d'importantes concessions réciproques. Les résultats acquis prouvent que la négociation directe entre ceux qui s'opposent sur le terrain constitue la méthode la plus sûre pour avancer vers la paix. Le parti socialiste souhaite qu'une dynamique de la négociation et de la paix se développe. Les socialistes, pour ce qui peut dépendre d'eux, feront en sorte de la favoriser, et cela dans la perspective qui a toujours été la leur : dans cette voie, il apparaît positif que le texte commun de Camp David fasse mention du « peuple palestinien.* »

PROCHE-ORIENT

LE P.S. ET L'IRAN

Une lettre de M. René Andrieu

A la suite de la publication dans le Monde *du 21 septembre d'un article de M. Lionel Jospin, secrétaire du parti socialiste, défendant l'attitude des députés socialistes à l'Assemblée européenne à propos de l'Iran, M. René Andrieu, rédacteur en chef de* l'Humanité, *nous écrit :*

A en croire Lionel Jospin, le député socialiste français présent à Luxembourg, à la suite d'une « distraction », ne s'est pas rendu compte de ce qui se passait. Il n'a pas entendu le porte-parole du groupe socialiste européen combattre la motion communiste contre les massacres en Iran. Aussi peut-on dire qu'il n'a « ni condamné ni approuvé ».

Cette version de l'événement manque pour le moins de sérieux et Jospin plaide un mauvais dossier.

Même si l'on accepte un instant l'argument de la « distraction » en séance — contestée par les observateurs présents, — il est accablant pour l'intéressé quand il s'agit d'un débat portant sur un sujet aussi grave que le massacre de trois mille personnes à Téhéran.

En second lieu, Jospin confirme que le groupe socialiste européen — dont font partie les députés socialistes français — a bien repoussé la motion présentée par les communistes français et italiens. Il admet que les arguments du porte-parole du groupe étaient « *contestables* » ce qui est un euphémisme si l'on se souvient des propos de M. Mitchell — que Jospin passe pudiquement sous silence et selon lesquels « *ce sont des groupes d'extrême droite et des fanatiques religieux qui essaient de renverser le chah* ».

Il confirme aussi qu'après avoir demandé sans succès *à l'intérieur* du groupe socialiste européen une motion dénonçant les atteintes aux libertés en Iran les socialistes français se sont bien inclinés à Luxembourg, comme je l'avais écrit. On ne peut croire, en effet, que c'est encore par distraction qu'ils ont omis de déposer officiellement en leur nom propre cette motion devant l'Assemblée européenne, comme ils pouvaient et auraient dû le faire s'ils ne voulaient pas voter la nôtre.

Jospin s'interroge : ma critique du parti socialiste sert-elle le peuple iranien ? Je lui retourne la question. Oui ou non le refus du groupe socialiste européen à l'Assemblée de Luxembourg de condamner le chah sert-il la cause du peuple iranien ? Pourquoi Jospin si sévère pour nous, dont l'hostilité à l'égard du chah ne fait pas de doute, passe-t-il si rapidement l'éponge sur l'attitude de ses amis de l'Internationale. Et le message de sympathie du premier ministre travailliste Calaghan au chah ? Sert-il le peuple iranien ? Il est étrange que Jospin n'en souffle mot dans son long article.

C'est à nous qu'il préfère adresser, non sans quelque imprudence, un dernier reproche : le parti communiste aurait cherché à donner l'impression que la manifestation pour le peuple iranien qui s'est déroulée à Paris avec Georges Marchais était « *sa chose* ». Non, notre seul souci était d'affirmer avec éclat notre solidarité contre le crime. Mais si François Mitterrand avait été présent à cette manifestation, nous ne nous serions pas offusqués qu'elle apparaisse davantage la « chose » du parti socialiste.

DIPLOMATIE

A Pékin

M. Teng Hsiao-ping a congratulé M. Chirac « au même titre » qu'un premier ministre

M. Chirac quitte Pékin par le train jeudi soir 21 septembre pour la province du Honan, d'où il gagnera ensuite la ville de Sian. L'ancien premier ministre a eu un entretien avec M. Malloum, président de la République du Tchad, en visite officielle à Pékin, à la demande de ce dernier.

De nos envoyés spéciaux

Pékin. — A la demande de M. Teng Hsiao-ping, vice-premier ministre, M. Chirac avait retardé son départ pour la province afin de s'entretenir avec lui. Il a ainsi eu avec M. Teng Hsiao-ping, jeudi matin, une conversation en tête à tête qui a duré une heure et qui s'est prolongée au cours d'un repas offert par le dirigeant chinois à la délégation française.

Au cours de cette rencontre, les deux hommes ont essentiellement évoqué les problèmes internationaux, ainsi que l'avait fait, mardi, l'ancien premier ministre français avec M. Hua Kuo-feng.

Pendant plus de deux heures, M. Teng Hsiao-ping a prodigué ses amabilités à M. Chirac, disant par exemple : « *Quand vous étiez premier ministre, vous souhaitiez faire ce voyage. Aujourd'hui, bien que vous n'ayez plus de responsabilités gouvernementales, nous vous souhaitons la bienvenue au même titre et nous souhaitons que vous puissiez revenir très souvent.* »

M. Teng Hsiao-ping est apparu à son hôte en excellente forme et en harmonie complète, dans les vues qu'il a exprimées, avec M. Hua Kuo-feng. Il a interrogé M. Chirac sur son appréciation de la tension mondiale et des risques de guerre, exprimant pour sa part à ce sujet les préoccupations habituelles des dirigeants chinois. M. Chirac, dans ses réponses, n'a développé aucune thèse qui soit en contradiction avec les positions officielles françaises.

A propos de la réunion de Camp David, le vice-premier ministre chinois a exprimé sa satisfaction de la conclusion d'un accord. Mais il a redouté que celui-ci ne soit davantage générateur de tensions — qui bénéficieraient aux extrémistes, et selon la Chine aux Soviétiques — que de solutions. Il a aussi souligné l'intérêt croissant que la Chine porte à la situation dans les pays arabes où elle redoute l'influence de l'U.R.S.S.

Concernant les relations avec la France, il a souhaité leur développement tout en regrettant que les industriels français ne soient pas assez dynamiques, que leurs produits soient trop chers et que le gouvernement français ne fassent pas d'efforts suffisants.

M. Chirac, qui s'est déclaré personnellement très satisfait de ses contacts, a eu le sentiment que, par les égards qui lui étaient prodigués, ses hôtes chinois attachaient une réelle importance à sa visite. Ils lui ont bien montré qu'ils voyaient en lui le chef du parti qui se réclame du général de Gaulle, dont ils avaient approuvé les options diplomatiques. Mais, ils ont aussi voulu marquer qu'ils le considéraient comme le responsable d'un importante formation politique, reflétant un courant national à ne pas négliger.

Toutefois, ni les autorités chinoises ni M. Chirac n'ont, depuis le début de cette visite, évoqué les problèmes de politique intérieure française. Les premières se sont gardées de tout ce qui pourrait apparaître comme une trace d'ingérence, saisissant seulement une occasion de plus de confirmer leur désir d'ouverture vers l'Occident.

Le second s'est peut-être souvenu qu'en janvier dernier M. Raymond Barre avait provoqué quelque surprise en parlant à Pékin « *des marécages* » de la politique française en pleine période électorale. Cette discrétion a été poussée au point que les relations entre les deux capitales n'ont été évoquées que très brièvement et par le biais des questions culturelles, entre le maire de Paris et celui de Pékin, M Wu Teh. Ce dernier n'assistait d'ailleurs pas à l'entretien avec M. Teng Hsiao-ping, alors qu'il était présent mardi lors de la rencontre avec le président Hua.

ANDRÉ PASSERON.
ALAIN JACOB.

Nations unies

LE P.S. ACCEPTE DE FAIRE PARTIE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Le parti socialiste a accepté de participer à la session de l'ONU au sein de la délégation officielle française, qui comprendra trois de ses parlementaires. Le P.S. a publiquement confirmé cette acceptation à la suite de l'annonce faite, mercredi 20 septembre après le conseil des ministres.

Le parti socialiste sera représenté par deux députés, MM. Chandernagor (Creuse) et Alain Vivien (Seine-et-Marne), tous deux membres du comité directeur du P.S., et un sénateur, M. Georges Spenale (Tarn).

En mai dernier, c'est M. Jean-Pierre Cot, député de la Savoie, membre du bureau exécutif, qui avait représenté son parti dans la délégation accompagnant M. Valéry Giscard d'Estaing à la session spéciale de l'ONU sur le désarmement. Les trois parlementaires socialistes accompagneront cette fois M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.

C'est la seconde fois cette année, et depuis le début de la V[e] République, que des socialistes sont membres de la délégation officielle. M. Michel Crépeau, président du M.R.G. depuis juin dernier, a, en outre, participé à la délégation française lors de la session 1976-1977.

EUROPE

Union soviétique

Alexandre Zinoviev est déchu de la citoyenneté soviétique

Le philosophe Alexandre Zinoviev, qui avait reçu le 6 août dernier l'autorisation de se rendre pour un an à l'université de Munich avec sa famille, vient d'être déchu de la citoyenneté soviétique. Un décret en date du 13 septembre, signé par M. Brejnev et paru au « Journal officiel du Soviet suprême », estime que le comportement de l'auteur des « Hauteurs béantes » et de « l'Avenir radieux » « nuit au prestige soviétique » et que ses actions sont « incompatibles avec la citoyenneté de l'U.R.S.S. ».

La Russie est ma patrie quoi qu'il advienne

nous déclare le philosophe

Le philosophe Alexandre Zinoviev, déchu de la citoyenneté soviétique (*le Monde* du 22 septem), nous a fait la déclaration suivante :

« *Alors que j'écrivais les* Hauteurs béantes, *je me rendais déjà compte comment cela pourrait se terminer pour moi. Non pas parce que je considérais mon œuvre comme criminelle (je ne l'ai jamais considérée, ni ne la considère comme telle), mais parce que je comprenais suffisamment bien la nature de ma société et de son pouvoir.*

» *Je savais que l'affaire se terminerait* soit *par la prison,* soit *par une expulsion vers l'Occident. J'ai eu de la chance, c'est la seconde possibilité qui a été utilisée. Mais je n'y vois pas un acte de magnanimité de la part des autorités. Elles ont simplement agi de la manière qui leur semblait la plus profitable pour elles-mêmes. Je m'attendais évidemment à être déchu de la citoyenneté. Mais je supposais qu'on ne serait pas trop pressé de le faire. Dans les conditions présentes, il est à tout le moins peu intelligent de le faire. Je ne me suis jamais livré à des activités politiques. Dans les déclarations que j'ai faites ici il n'y avait rien que je n'ai déjà dit en U.R.S.S. Ce qui veut dire qu'il avait été décidé d'avance de me priver de ma citoyenneté.*

» *La mention faite par les autorités de mon comporteemnt ici n'est qu'une simple formalité. Pouvaient-elles penser que j'allais glorifier le mode de vie communiste? Il est évident qu'elles ne pouvaient s'attendre à rien de semblable de la part de l'auteur des* Hauteurs béantes *et de* l'Avenir radieux.

» *Je répète que la décision des autorités soviétiques de me déchoir de ma citoyenneté n'a pas été une surprise pour moi. Néanmoins, j'ai été secoué en l'apprenant. Les dirigeants de mon pays ne deviendront-ils donc jamais un peu plus raisonnables? Et le peuple de mon pays n'acquérera-t-il jamais une conscience et un comportement dignes de notre siècle? Ma raison sait bien que non. Mais mon cœur ne peut se débarrasser de ces questions. Je souligne les mots « de mon pays ». Je suis un homme russe. On ne peut me priver de cela. La Russie est ma patrie quoi qu'il advienne. Je suis persuadé que j'ai le droit moral de la considérer comme mon pays à un degré bien plus grand que ceux qui ont pris part à mon excommunication.* »

Propos recueillis par
AMBER BOUSOGLOU.

A Moscou

Nouvelles menaces contre les dissidents

De notre correspondant

Moscou. — Au cours de sa première conférence de presse depuis la condamnation d'Anatoli Chtcharansky, le groupe moscovite de surveillance de l'application en U.R.S.S. des accords d'Helsinki a, le mercredi 20 septembre, attiré l'attention d'une part sur les mauvaises conditions dans lesquelles vivent de nombreux prisonniers politiques et, d'autre part, sur les menaces dont sont l'objet plusieurs membres du groupe.

M. Sakharov a déclaré avoir reçu, il y a quelques jours, un coup de téléphone d'un interlocuteur anonyme, prétendument mandaté par un Mouvement fédéral interidéologique des démocrates. « *Vous n'avez pas oublié... Si vous et le président du Fonds social russe n'arrêtez pas votre activité, nous prendrons des mesures contre vous* », a déclaré cet interlocuteur à la femme de l'académicien en faisant allusion à un incident vieux de quatre ans. Des « terroristes arabes » avaient alors fait irruption chez M. et Mme Sakharov et les avaient retenus pendant plusieurs heures.

Des menaces de mort ont également été proférées contre la femme d'Alexandre Guinzbourg (ancien administrateur du Fonds d'aide) contre ses deux jeunes enfants, et contre M. Serge Khodorovitch et Mme Malva Landa. Ces derniers temps, plusieurs dissidents ont reçu un « mémorandum des cinquante-sept » contenant des insinuations diffamatoires contre les dissidents en général et contre MM. Sakharov, Grigorenko et Tchalidze (auteur du livre *le Crime en Union soviétique*). Ils exigeaient que l'argent du Fonds d'aide aux prisonniers et à leurs familles leur soit remis.

D'autre part, M. Pinas Podrabinek a déclaré que son fils Cyril est totalement isolé depuis trois mois dans le camp de Tobolsk où il purge une peine de deux ans de détention. Cette punition lui aurait été infligée parce qu'il aurait fait de la propagande à l'intérieur du camp et parce qu'il aurait refusé de travailler. M. Podrabinek, qui a pu avoir une entrevue de cinq minutes avec son fils, le décrit comme « *tout à fait épuisé et ressemblant à un déporté d'Auschwitz* ».

Plusieurs détenus du camp de Mordovie, parmi lesquels Edouard Kouznetsov, condamné à mort en 1970 pour tentative de détournement d'avion et dont la peine a été commuée en détention à perpétuité, ont adressé une lettre ouverte au président Carter pour le remercier de sa politique en faveur des droits de l'homme (1). Ils ont d'autre part écrit une lettre ouverte au gouvernement canadien pour lui demander d'intervenir en faveur d'un de leurs co-détenus, D. Choumouk, qui, âgé de soixante-quatre ans, a passé trente-quatre ans de sa vie derrière des barreaux, d'abord dans les camps polonais comme communiste d'Ukraine occidentale, ensuite dans les camps allemands, enfin dans les camps soviétiques comme nationaliste ukrainien.

M. Choumouk, qui souffre d'un cancer à l'estomac, serait « *en train de mourir* ». Comme il a des parents au Canada, le gouvernement d'Ottawa est déjà intervenu, sans résultat, auprès des autorités soviétiques.

Enfin, M. Andrei Sakharov a lancé un appel au prix Nobel de chimie, M. Linus Pauling, qui doit recevoir le 25 septembre le prix Lomonossov à l'université de Moscou, pour lui demander de prendre auprès du président de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. et membre du comité central du parti communiste soviétique la défense de trois savants actuellement détenus pour délit d'opinion : le physicien Youri Orlov, le mathématicien Alexandre Bolonkine et le biologiste Serge Kovaliev.

DANIEL VERNET.

(1) Les autres signataires sont Vassil Romaniouk, S. Karavansky, B. Rebrik, A. Mcurjenko et B. Gaouskas.

LE JOURNAL DES JEUNESSES COMMUNISTES ESTIME QUE LE CAMBODGE APPLIQUE LES « MÉTHODES DE RÉPRESSION » CHINOISES.

Moscou *(A.F.P.)*. — La *Komsomolskaya Pravda*, journal des jeunesses communistes soviétiques, a accusé mercredi 20 septembre les dirigeants cambodgiens de tuer « *tous ceux qui pensent autrement* », expression souvent utilisée à Moscou pour désigner les dissidents.

« *Les hommes au pouvoir à Phnom-Penh ont établi un système de surveillance policière totale et de responsabilité collective pour débusquer et éliminer physiquement tous ceux qui pensent autrement* », écrit le quotidien soviétique. Il ajoute que les dirigeants cambodgiens s'efforcent de « *liquider l'intelligentsia scientifique* et *technique* » et d'abaisser au maximum le « *niveau culturel* » du peuple.

« *Ce sont là des méthodes bien connues, celles de la « révolution » culturelle » et celles qui sont appliquées présentement en Chine* », poursuit la *Komsomolskaya Pravda*, soulignant que les dirigeants cambodgiens utilisent « *avec succès l'expérience de Pékin dans la répression de la dissidence* ». Ainsi, ajoute le journal, l'ancien Cambodge est devenu un « *polygone d'essais* » pour les « *conceptions économiques, politiques et militaires* » de Pékin.

● *La construction européenne.* — Le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Van Der Klaauw, a indiqué mercredi 20 septembre, devant le Parlement, que son pays n'était pas opposé à la nomination d'une commission de « trois sages » chargée d'étudier les conséquences de l'entrée de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce dans la Communauté européenne, comme l'a récemment proposé M. Giscard d'Estaing. — *(A.P.)*

● *Les socialistes de la C.E.E. favorables à l'élargissement de la Communauté.* — Les partis socialistes de la Communauté européenne ont lancé mercredi 20 septembre à Lisbonne un appel à la solidarité des travailleurs européens en faveur de leurs camarades des pays de l'Europe du Sud candidats à l'entrée dans la C.E.E., « *tenus trop longtemps à l'écart de la construction européenne par des dictatures* ». Les participants ont noté que « *des périodes transitoires seront nécessaires aussi bien dans l'intérêt des travailleurs et des populations des pays candidats que dans celui des pays déjà membres de la Communauté* ». — *(A.F.P.)*

● *Le bureau politique du P.C.F.* a indiqué, mardi 19 septembre, que « *comme ils l'avaient fait le 30 juin dernier à Luxembourg, les partis communistes de la Communauté économique européenne procéderont à un échange de vues sur les questions relatives à l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel le vendredi 22 septembre à Bruxelles* ».

Pologne

Les paysans rejettent les modalités de la loi qui leur accorde une retraite

De notre envoyé spécial

Varsovie. — Au début de la semaine dernière, des paysans des environs de Grojec, petite ville située à une cinquantaine de kilomètres au sud de Varsovie, se sont rendus en délégation à la Diète, le siège du Parlement polonais, et y ont déposé une motion. Puis ils ont rencontré les animateurs du K.S.S.-K.O.R., le mouvement d'auto-défense sociale créé l'an dernier, et en principe toujours illégal, et leur ont remis une copie du même texte. D'autres exemplaires avaient été envoyés au primat de Pologne, au Conseil d'Etat, au Mouvement pour la défense des droits de l'homme et au Comité provisoire d'autodéfense paysanne de la région de Lublin.

Dans ce document, au bas duquel figuraient cent quatre-vingt-huit signatures, les paysans en colère de Grojec réclamaient, comme six semaines plus tôt leurs collègues de Lublin, la modification de la loi portant création d'une retraite pour les agriculteurs et une amélioration de l'approvisionnement de la campagne. « *La situation sociale des paysans*, écrivaient-ils, *empire d'année en année. Si cet état de choses continue, il conduira à une catastrophe pour la société.* »

C'est à croire qu'un sort malin s'acharne sur les initiatives les mieux intentionnées du gouvernement de M. Jaroszewicz. L'idée d'accorder une retraite à tous les paysans qui le souhaiteraient, avait fait naître, l'an dernier, de grands espoirs dans les sphères officielles. Certains y voyaient un moyen pour l'équipe au pouvoir de regagner un capital de confiance dans les campagnes et faisaient le parallèle avec l'écho qu'avait eu au début de l'ère Gierek l'octroi de la Sécurité sociale aux paysans. Présentant le projet de loi à la Diète, le 27 octobre 1977, le chef du gouvernement avait parlé d'un nouveau « *pas historique dans le domaine de l'amélioration des conditions sociales de la population* »

Force est aujourd'hui de constater qe si l'entreprise n'a peut-être pas encore complètement échoué, elle est fortement compromise. Sur quatre millions d'agriculteurs privés, environ 970 000 ont atteint l'âge de la retraite (soixante-cinq ans pour les hommes, soixante ans pour les femmes) et sont donc en droit de bénéficier de la loi. Le gouvernement espérait que cette année environ 120 à 135 000 paysans feraient valoir ce droit et quelque 600 000 d'ici à 1980 (chiffres cités par le professeur Grochowski, de l'Institut d'économie agricole, dans une interview à *Zycie Warszawy*). Or, pour les sept premiers mois de l'année, le nombre des demandes s'est élevé à 15 400. Malgre récolte.

Que s'est-il passé ? Les paysans polonais sont-ils bornés au point de refuser ce que partout ailleurs on considérerait comme un avantage social ? Les choses sont en fait un peu plus compliquées. La mentalité farouchement individualiste, voire rétrograde, de nombreux petits exploitants trop souvent échaudés dans le passé, est sans doute un obstacle à une politique visant à une modification des structures agricoles.

Mais le gouvernement a certainement eu le tort de courir trop de lièvres à la fois. Il a laissé apparaître un peu trop clairement dans les dispositions de la loi qu'au-delà d'un objectif social il cherchait à limiter l'importance du secteur privé et pis encore aux yeux des intéressés, à lier les paysans de façon plus étroite à l'Etat. Le montant de la retraite est entre autres défini suivant la valeur annuelle moyenne des produits agricoles vendus à l'Etat au cours des cinq années précédant la remise d'une ferme à un successeur ou à la collectivité. N'était-ce pas réintroduire, sous une forme détournée, le système des livraisons obligatoires supprimé au début de l'ère Gierek ?

Le gouvernement paraît d'autre part s'être fait quelques illusions sur la valeur de son système d'information et de consultation. Défendant la loi devant le Parlement, il y a un an, M. Jaroszewicz déclarait : « *La campagne s'est déjà prononcée de façon décidée en faveur du projet et s'attend que la loi soit rapidement appliquée.* » Or, on reconnaît aujourd'hui qu'on a peut-être agi trop précipitamment, qu'on a sans doute trop mis en valeur les avantages de la loi et pas assez ses contraintes, que les critiques nont pas été suffisamment écoutées et qu'en définitive le texte actuel devra être modifié.

M. Gierek s'est déjà exprimé en ce sens et le chef du gouvernement lui a emboîté le pas. Mais il n'est pas sans intérêt de noter que la presse centrale hésite jusqu'à maintenant à aborder le sujet de front.

MANUEL LUCBERT.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Le département d'État s'inquiète des atrocités commises par la garde nationale

Le gouvernement du Nicaragua a annoncé mercredi 20 septembre la reprise de la ville d'Esteli, à 150 kilomètres au nord de la capitale. La garde nationale a occupé le centre de cette localité, dernier bastion important des insurgés, dans la nuit de mardi à mercredi. Quatre avions et deux hélicoptères avaient mitraillé auparavant les positions sandinistes, faisant de nombreuses victimes dans la population civile. Un médecin d'Esteli estime qu'il y a eu plusieurs centaines de morts et que la plus grande partie de la ville a été détruite. Les guérilleros se seraient réfugiés dans les montagnes proches d'Esteli et tenteraient de passer la frontière du Honduras.

De nombreux témoins dénoncent les atrocités commises par la garde nationale au cours des opérations de « nettoyage » consécutives à la reconquête des villes tenues quelques jours par les insurgés. Le « Washington Post », dans ses éditions du 20 septembre, fait état du massacre de femmes et d'enfants. Le département d'Etat a fait savoir mercredi qu'il avait demandé au président Somoza l'ouverture d'urgence d'une enquête. « Nous sommes profondément préoccupés par les informations qui se multiplient à propos d'atrocités commises contre des civils non armés par des membres de la garde nationale », a déclaré à Washington un porte-parole du département d'Etat. — (A.F.P., Reuter.)

Des personnalités de l'opposition, proches des sandinistes dénoncent l'« hypocrisie » des États-Unis

De notre envoyé spécial

San-Jose (Costa-Rica). — Le Front sandiniste, de même que tous les partis d'opposition au régime du président Somoza, profite au Costa-Rica de la « neutralité bienveillante » du gouvernement du président Rodriguo Carazo. Le Père Ernesto Cardenal, de la Société de Jésus, qui est sans doute le défenseur du sandinisme le plus connu à l'étranger, travaille non loin de la capitale à préparer ce que pourrait être le Nicaragua sans le général Somoza. Il collabore avec les représentants du Front élargi d'opposition (F.A.O., rassemblement des partis d'opposition modérés) et du « groupe des douze » à la mise sur pied d'un « *gouvernement national provisoire* », qui aurait notamment pour tâche l'organisation d'élections générales après la chute de Somoza.

En tant que groupe militaire, il n'était pas possible au Front sandiniste de participer publiquement à ce travail politique. Il a choisi pour le représenter le « groupe des douze » formé de personnalités appartenant en majorité à des professions libérales et d'origine bourgeoise, qui ont commencé à contester ouvertement le régime somoziste l'année dernière. A la différence des « militaires » du Front, qui sont pour la plupart jeunes ou très jeunes, les « douze » (le Père Cardenal a cette particularité d'être à la fois membre des « douze » et militant actif du Front) sont des hommes d'âge mûr qui avaient, presque tous, situation aisée au Nicaragua (avocat, agronome, économiste, etc.). Trois d'entre eux, Me Carlos Tunnermann Bernheim, l'architecte M. Sotelo Rodrigues et le docteur Carlos Gutierrez Sotelo, qui sont chargés de représenter les « douze » à l'étranger, se sont joints au Père Cardenal pour accorder une entrevue commune au *Monde*.

Me Tunnermann a tenu à dissiper tout doute concernant la représentativité des « douze » qui par leur origine sociale, paraissent assez éloignés des dirigeants du F.S.L.N. (Front sandiniste de libération nationale) qui, eux, se réclament du marxisme. « *Le jour de l'insurrection générale, le samedi 9 septembre*, dit Me Tunnerman, *le Front a publié un communiqué qui demande au « groupe des douze » de prendre la tête d'un gouvernement provisoire dont les deux premiers objectifs seront l'expropriation des biens de Somoza et la formation d'une nouvelle armée* », c'est-à-dire le démantèlement de la garde nationale dans sa forme actuelle.

Un gouvernement provisoire

« *Nous étions absolument d'accord sur ces deux points*, poursuit Me Tunnermann, *et je voudrais également démentir deux allégations qui sont avancées par les défenseurs de Somoza ou par les Américains. Il n'y aura pas de vide du pouvoir en cas de chute du général Somoza. Nous sommes prêts et le gouvernement provisoire sera capable d'assurer la continuité des activités de l'Etat. Nous élaborons ce gouvernement provisoire en collaboration avec les partis politiques regroupés au sein du mouvement démocratique national et de l'U.D.E.* (Union démocratique de libération).

» *D'autre part, il est absolument faux de prétendre que si Somoza s'en va, le Nicaragua est destiné à devenir un deuxième Cuba. Il n'y a rien dans la plateforme du Front sandiniste qui puisse laisser croire cela. Aucun changement historique ne ressemble à un autre et la lutte de libération du Nicaragua est conduite par le peuple de ce pays et lui ressemble. Elle n'a rien à copier ailleurs.* »

Les revers subis, dimanche dernier, par les sandinistes, lorsqu'ils ont tenté en grand nombre d'établir une tête de pont au sud du pays, à la frontière, avec le Costa-Rica, n'ont pas entamé la détermination de leurs représentants à San-Jose. « *C'est une guerre*, reconnaît le Père Cardenal, laissant en filigrane ce qui est, en fait, un échec militaire. *Mais c'est une guerre du peuple nicaraguayen, qui est prêt à mourir. C'est une lutte inégale, mais qui ne s'achèvera qu'avec la chute de Somoza et du* somozisme. »

Selon lui et ses amis, la garde nationale, bien armée et bien équipée, recrute activement des mercenaires, notamment en Floride. Il y en aurait déjà sept cents dans ses rangs. « *Les habitants de Leon, la deuxième ville du pays*, dit le Père Cardenal, *nous ont téléphoné ici pendant que la garde nationale s'efforçait de reprendre la ville. Ils nous ont signalé que des Salvadoriens et des Guatémaltèques s'étaient joints aux hommes du président Somoza. Ces hommes-là n'étaient pas des mercenaires, c'étaient des soldats envoyés au Nicaragua dans le cadre du CONDECA* (Conseil de défense des Etats centre-américain), *lequel ne fait rien sans que le Pentagone en soit informé.* »

La révolte contre un esclavage économique et militaire

Pour les uns comme pour les autres, la position des Etats-Unis depuis le début de l'insurrection « *est une attitude de complicité* ». Le Père Cardenal parlera de l'« hypocrisie » des Etats-Unis, « *dont la responsabilité historique est connue de tout le monde. Ce sont eux qui ont créé la garde nationale — qui se comporte encore aujourd'hui comme armée d'occupation — et qui l'ont laissée entre les mains d'un Somoza. Les Etats-Unis continuent d'accorder leur appui militaire au régime, et nous savons qu'ils ont tout récemment livré une vingtaine de canons à la garde. Les avions qui ont bombardé les sandinistes à la frontière du Costa-Rica, dimanche 17 septembre, étaient conduits par un appareil qui arborait le pavillon américain. Nous pensons qu'en faisant cela le président Carter compromet sa réélection, parce qu'il démontre devant le monde entier qu'il est un hypocrite et que sa politique de défense des droits de l'homme n'est qu'un mensonge* ».

« *En cent cinquante ans d'indépendance*, souligne le docteur Carlos Gutierrez Sotelo, *nous avons passé près d'un tiers de notre histoire, c'est-à-dire presque cinquante ans, sous la domination nord-américaine. Or le problème du Nicaragua n'est pas limité aux frontières du Nicaragua, il doit être vu dans un contexte latino-américain. Le Nicaragua, c'est en ce moment l'expression de la révolte contre l'esclavage économique et militaire dans lequel vit l'Amérique latine depuis si longtemps. Nous voudrions que le peuple des Etats-Unis se rende compte que les peuples d'Amérique latine souhaitent avoir des relations justes, dignes et suivies avec les Etats-Unis, mais ce sont les Etats-Unis eux-mêmes qui y font obstacle. Tout se passe comme si l'esclavage et la lutte contre l'esclavage s'étaient déplacés vers l'Amérique latine. Le vrai contexte de la lutte du peuple nicaraguayen, c'est celui-là.*

» *Nous espérons*, conclut le Père Cardenal, *sous une forme ou sous une autre, l'aide de la France. Parce que, dans la situation que nous vivons, le droit international est devenu inopérant. Il sert à défendre les gouvernements et non pas les peuples. Quand un gouvernement anéantit son propre peuple, comme c'est le cas actuellement au Nicaragua, le droit international reste muet. Nous espérons que le monde ne permettra pas que le Nicaragua soit détruit par Somoza, que les pays civilisés et démocratiques ne se croiseront pas les bras.* »

ALAIN-MARIE [illegible]RRON.

Le Monde

politique

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

M. Servan-Schreiber aura du mal à combler son retard sur M. Tondon

De notre envoyée spéciale

Nancy. — Avec un retard de 279 voix sur M. Yvon Tondon (P.S.), au premier tour, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber l'avait emporté le 19 mars dernier avec 22 voix d'avance, chiffre que le Conseil constitutionnel avait ramené à 4 avant d'annuler le scrutin. Le 17 septembre, 3 899 suffrages ont séparé ces deux protagonistes. Compte tenu des retraits des huit autres candidats présents au premier tour et dont aucun ne pouvait se maintenir, n'ayant pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % du nombre des inscrits, la différence des « potentiels » de voix de gauche et de la majorité est, à la veille du second tour fixé au dimanche 24 septembre, de 4 009 suffrages au bénéfice de M. Tondon.

Malgré cet handicap, le député invalidé estime : « *C'est jouable !* » Sur quoi fonde-t-il cette assurance ? Sur les abstentionnistes. Il suffirait, explique-t-il, que les deux tiers des électeurs qui avaient voté au second tour des élections législatives de mars et qui ne se sont pas déplacés dimanche dernier, lui apportent son soutien. Est-ce possible ? On peut en douter (*le Monde* du 21 septembre), d'autant que cela démentirait les enseignements qu'ont tirés Danièle Berthiaux, Claude Lavicka, Alain Louis et Guy Ménard de l'université de Nancy, d'après une étude menée sur les abstentionnistes de mars. De cette note de recherche, il ressort que les gains de la gauche au second tour sont supérieurs à ceux de la majorité. Un examen attentif montre que « *les nouveaux votants du deuxième tour, abstentionnistes du premier, ne viennent pas toujours renforcer la « majorité », comme on le croit traditionnellement, mais profitent aussi à la gauche,* en outre « *dans certaines communes rurales* [il apparaît] *que la majorité perd des voix au second tour au profit de la gauche* ».

Des appels sans ferveur

Les espoirs que le président du parti radical place dans les abstentionnistes apparaissent à beaucoup d'autant plus aléatoires qu'ils pourraient être déçus par des reports de voix imparfaits au sein de la majorité.

Le moins que l'on puisse en dire, c'est que les appels à voter pour M. Servan-Schreiber ne sont pas frappés du sceau de la ferveur. Ainsi le R.P.R., qui soutenait au premier tour un giscardien, M. Claude Huriet, a-t-il passé une soirée longue et animée, lundi 18 septembre, à mettre au point un communiqué dans lequel — ses rédacteurs ne se sont pas privés de le souligner — il n'est question que du « *candidat désigné par le suffrage universel pour affronter celui de l'union de la gauche* », sans qu'il soit fait mention du nom de M. Servan-Schreiber. Les dirigeants de la fédération de Meurthe-et-Moselle du R.P.R. ne cachent pas non plus qu'une bonne moitié des membres de leur comité départemental aurait préféré préconiser l'abstention et que les partisans d'un vote pour M. Tondon semblaient plus nombreux que ceux favorables à J.-J. S.-S. Il aura fallu le poids de M. Jacques Toubon, secrétaire général adjoint du mouvement, pour dégager un consensus.

Quant au Centre national des indépendants et paysans dont l'investiture avait été accordée à M. Huriet, son comité directeur s'est contenté de lier le second tour de Nancy au premier tour de Paris pour demander à ses « *amis et sympathisants concernés* » de voter « *contre les candidats d'union de la gauche en faveur du candidat unique de la majorité* ». Là non plus le nom de M. Servan-Schreiber n'apparaît pas.

De son côté M. Christian Parra, exclu du R.P.R. pour s'être présenté, tient à préciser que, s'il apporte son « *soutien clair et net* » à J.-J. S.-S., c'est en tant que conseiller municipal de Nancy appartenant à une liste d'union de la majorité et non en tant que gaulliste.

Enfin M. Huriet, qui était candidat de la majorité présidentielle, a fait savoir, après un silence de trois jours, qu'il ne peut « *dicter* » à ses électeurs « *une ligne de conduite* », les laissant choisir en « *leur âme et conscience* », « *en fonction de l'intérêt supérieur de notre région et de la France* ».

De sa maison de la rue du Haut-Bourgeois où se côtoient au pied de l'escalier les drapeaux européen, français et lorrain, M. Servan-Schreiber énumère les éléments qui, selon lui, ont pesé sur le scrutin : l'annonce d'une augmentation des impôts, la prise de contrôle par l'Etat de la sidérurgie prévue — et annoncée officiellement au conseil des ministres du 20 septembre — et la perte de vitesse de MM. Giscard d'Estaing et Barre apparue dans les sondages de popularité. Sous le plafond laqué tête-de-nègre de son bureau, J.-J. S.-S. parle de « *climat épouvantable* », de « *l'état de choc dans lequel Nancy est plongée pour n'avoir pas voté* », de « *la mobilisation qui se fait autour de lui* » sous la forme de signatures d'un appel en sa faveur, du choix du second tour entre « *un mécontentement — légitime — que son adversaire socialiste incarnerait d'une manière permanente* » au Parlement et « *la confirmation du mandat de celui qui a pris la tête d'une « force d'intervention » pour la défense de la Lorraine* ». Et puis, il ajoute, comme par exemple dans cette brasserie du Haut-du-Lièvre dont les H.L.M. dominent Nancy et où il a tenu la première de ses réunions publiques pour le second tour : « *Si je suis élu, je n'en tirerai aucune fierté personnelle, mais la responsabilité de la défense de Nancy, de la défense de la Lorraine-Sud* ».

« C'est pas joué »

Au « *c'est jouable* » de son adversaire, M. Yvon Tondon répond par un « *C'est pas joué !* » Au siège de la fédération départementale du P.S., dans le vieux Nancy, il n'est pas question de baisser les bras. On évoque la progression de M. Tondon, qui explique : « *La campagne menée dans la vallée de la Moselle ou en milieu rural laissait présager une certaine sympathie pour le P.S. et son candidat.* » Voyant dans les résultats « *une marque de confiance dans le P.S., dans son projet, dans son comportement, dans son action au sein des entreprises* », il ajoute : « *L'analyse faite à la base sur l'union de la gauche a abouti à la manifestation d'un sentiment unitaire.* »

M. Tondon souligne que, après quarante-deux ans de « service » à l'usine de Pont-à-Mousson, il gagne, comme P. 3, environ 3 200 francs par mois, et il assure que son élection « *serait une victoire de la classe ouvrière, la plus nombreuse, la plus exploitée* ». « *Je serai,* dit-il, *un représentant de cette classe face à ceux qui n'en sont pas.* »

Bénéficiant du soutien de la Fédération des républicains de progrès, du M.R.G., du P.S.U. et de l'Union des gaullistes de progrès, M. Tondon peut aussi compter sur le désistement de la candidate royaliste et sur celui — plus critique — de la représentante de Lutte ouvrière. Reste le parti communiste, dont le candidat, M. Roland Favaro, assure : « *Il faut tout faire pour battre la droite.* » Peu satisfait certes du recul qu'il a enregistré, et qu'il explique par un large abstentionnisme de l'électorat communiste, il précise que trente mille tracts appelant à voter pour le candidat unique de la gauche seront distribués.

Face à une gauche d'autant plus mobilisée que la situation économique et sociale s'est dégradée dans les six derniers mois, M. Servan-Schreiber s'efforce de convaincre qu'il est le meilleur avocat de la cause lorraine. La lettre que lui a adressée M. Raymond Barre pour l'assurer que « *les atouts réels de l'aciérie à Neuves-Maisons sont examinés avec le plus grand soin* » veut en être la preuve. Toutefois, la décision concernant la poursuite du montage de cette aciérie à oxygène, interrompu en juillet, ne sera connue qu'à la mi-octobre. Les électeurs auront, eux, déjà choisi.

ANNE CHAUSSEBOURG.

LES ÉLECTIONS CANTONALES

LE R.P.R. EST HOSTILE AU REPORT

L'organe du R.P.R., *la Lettre de la nation*, consacre, dans son numéro du 21 septembre, un article au projet de report des élections cantonales de mars 1979 proposé par M. Henri Caillavet (en raison des interférences possibles entre ce scrutin et celui des élections européennes). On lit notamment : « *Le R.P.R. est résolument hostile à un tel report des élections cantonales. D'abord, parce qu'il est opposé à tout ce qui peut apparaître comme une manipulation des échéances électorales. Ensuite, parce que rien, en fait, ne justifie une telle décision. Si, en 1973, les cantonales avaient éé reportées, c'était en raison des élections législatives, qui ont, à l'évidence, une toute autre importance que le scrutin pour l'Assemblée européenne. Celui-ci, par surcroît, ne peut absolument pas interférer avec les élections cantonales : il n'y a, en effet, aucune mesure, tant par le mode d'élection que par son objet, entre un mandat de conseiller général et celui d'un député à l'Assemblée européenne. Donc, tous les prétextes invoqués pour l'ajournement des élections cantonales ne peuvent être que des faux-semblants.* »

M. DILIGENT (C.D.S.) Y EST FAVORABLE

M. André Diligent, secrétaire général du Centre des démocrates sociaux, s'est déclaré, jeudi 12 septembre, personnellement favorable au report de la date des élections cantonales. Il a indiqué à ce sujet : « *Deux élections à deux mois d'intervalle, cela ne paraît pas très sérieux. D'autre part, sur un sujet aussi important que l'Europe, un débat de haut niveau va s'ouvrir, qui méritera un certain recul, et qui n'aura rien à voir avec l'élection des conseillers généraux.* »

M. Diligent a ajouté que, dans la perspective du scrutin pour le Parlement européen, les jeunes du C.D.S. organiseront à Paris, le 28 octobre prochain, porte de Pantin, un « Euro-festival » qui devrait rassembler plusieurs milliers de jeunes Européens et constituer « une fête de l'Europe ».

Jeudi, M. André Diligent, secrétaire général du C.D.S. a rendu hommage à M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, et a notamment affirmé : « *Si j'étais lorrain, je me dirais : quand on a un Jean-Jacques Servan-Schreiber, on s'en sert.* »

● ERRATUM. — A la suite d'un mastic le second paragraphe de l'article consacré aux abstentions dans la première circonscription de Meurthe-et-Moselle est devenu inintelligible. Nous aurions dû imprimer :

A l'issue du premier tour, le total des voix de la droite et de l'extrême droite (U.D.F. + majorité + gaulliste dissident + P.F.N. + ADER) a représenté 20 877 suffrages. Tel est le « potentiel » théorique de M. Servan-Schreiber pour le second tour.

● *M. Raymond Barre*, qui a reçu à déjeuner les dix-neuf secrétaires d'Etat, mercredi 20 septembre, à l'hôtel Matignon, a indiqué à ses hôtes qu'il souhaite pouvoir les réunir une fois par mois. M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, continuera néanmoins d'informer régulièrement les secrétaires d'Etat des travaux du conseil des ministres.

● *Par arrêté publié au « Journal officiel »* du 21 septembre, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Daniel Camus, administrateur civil, conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République.

POLITIQUE

LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

M. Poperen : M. Rocard en a dit trop ou trop peu

M. Jean Poperen, député du Rhône, membre du secrétariat du P.S., a déclaré, mercredi 20 septembre, au micro de France-Inter, en réponse à M. Michel Rocard, qui estime qu'un *« certain archaïsme politique est condamné »* (*le Monde* du 19 septembre) : *« Il se trouve que je suis responsable des campagnes d'action du parti socialiste. Faut-il entendre par la critique sur le style que nous ayons manqué à ce qu'il convenait de faire ? Avons-nous fait des choses qu'il ne fallait pas, ou pas fait des choses qu'il aurait fallu faire ? Je ne vois pas. J'attends là-dessus, naturellement, des précisions. Mais s'agit-il aussi des mots d'ordre ? Et dans ce cas, cela signifierait qu'il y a interrogation politique. Je dois dire que je suis un peu inquiet, et je suis persuadé que Michel Rocard, à l'heure qu'il est, doit l'être aussi de certains commentaires que donne une presse qui, le moins qu'on puisse dire, ne nous est généralement pas très favorable. (...)*

» D'une certaine façon, je crois que Michel Rocard, dimanche, en a dit trop ou trop peu. S'il en était ainsi, alors, on serait devant un choix politique d'importance. Mais, après tout, nous avons un congrès dans quelques mois. Nous sommes une organisation démocratique. Eh bien ! si tel est le choix, le parti se prononcera. »

A propos des élections législatives partielles, M. Jean Poperen a noté : *« Il me semble qu'une évolution importante se produit et qu'une partie notable — un tiers ici, près d'un quart ailleurs — de l'électorat communiste considère, dès le premier tour, que le meilleur porteur de ces espérances, la meilleure garantie de la progression de la gauche, c'est le parti socialiste. »*

M. JOXE : ne pas devenir un nouveau P.S.U.

Dans une interview publiée dans le numéro de septembre du mensuel *Faire*, M. Pierre Joxe, député de Saône-et-Loire, déclare :

« Il ne faut pas confondre la fonction de recherche et celle de représentativité du parti. Accepter que les dirigeants ou certains d'entre eux mettent la notoriété et l'autorité que leur donnent leurs responsabilités dans le parti au service de leur propre conception, éventuellement minoritaire, divergente, différente, c'est ça qui est inacceptable. Ce que je dis là s'applique à ceux qui ont accepté des responsabilités, et donc d'exprimer et d'appliquer une décision collective (...). Pourquoi est-ce que la discipline imposée à un élu du pays ne serait pas exigible de la part d'un élu du parti ? Au groupe, à l'Assemblée, il ne viendrait à l'esprit de personne d'exprimer un point de vue différent de celui qui a été arrêté collectivement. Au nom de quoi un élu dirigeant du parti peut-il, lui, s'affranchir de cette discipline qui est exigée de n'importe quel élu politique ? (...) On connaissait très bien tout ce qui opposait les différents courants du P.S.U., on ne savait plus... on avait du mal à savoir quelle était la ligne du P.S.U. Je ne souhaite pas que le P.S. devienne un nouveau P.S.U., est-ce clair ? »

M. CHEVÈNEMENT : la gauche « américaine » hâte l'américanisation de la société française.

M. Jean-Pierre Chevènement, député de Belfort, animateur du CERES, écrit dans l'hebdomadaire *Témoignage chrétien*, daté 21 septembre :

« La gauche n'était pas mûre. La crise non plus sans doute. Et surtout les têtes. Car ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, se réjouissent de ce que l'avenir soit vide sont les mêmes qui, hier, combattaient l'idée qu'il puisse y en avoir un.

» L'offensive idéologique de la droite vers les nouvelles couches salariées — enjeu décisif des luttes de classes dans le capitalisme avancé — a magnifiquement su utiliser cette « contestation » molle tout juste capable de dissoudre les archaïsmes de la société capitaliste pour faire place nette devant la nouvelle bourgeoisie giscardienne dévouée à l'ordre des multinationales.

» Cette gauche « américaine » dont la fonction a été et reste de hâter l'américanisation de la société française et d'écarter toute issue révolutionnaire à la crise du capitalisme avancé, campe jusque dans nos têtes.

» S'il y a une mode, une idéologie véritablement dominante aujourd'hui, c'est celle-là.

» Pour être de gauche, il faudrait aujourd'hui prononcer un double vœu :

» — Renoncer d'abord à « penser » la société comme totalité, à peine de sombrer dans le « totalitarisme » ;

» — Et corollairement renoncer à conquérir l'Etat ou plus exactement renoncer à s'en servir jamais pour changer la société.

» Antimarxisme frénétique faisant flèche de tout bois contre quiconque s'aviserait de théoriser le mouvement de la société, aussitôt rejeté dans les ténèbres du « goulag », haine professée de l'Etat (national) qui permet de se jeter dans les bras du capital (multinational), cette petite gauche entend borner son message à encourager sur le tas les « expérimentations sociales », dès lors bien entendu qu'elles ne toucheraient pas à l'Etat. »

La minorité du M.R.G. et la gauche

M. GENNESSEAUX : une certaine forme de stalinisme.

M. Guy Gennesseaux, conseiller de Paris, animateur de la Fédération pour une démocratie radicale (minorité du M.R.G.), a déclaré mercredi 20 septembre : *« Retirer leur délégation à des hommes qui ont failli dans la gestion de leur municipalité ou rompu le contrat municipal qui les engageait est une mesure normale qui n'a jamais choqué personne, mais retirer leur délégation à des radicaux de gauche sous prétexte qu'ils soutiennent l'action politique de Robert Fabre au motif inavouable que cette action politique dérange le jeu de certains partis et risque de bouleverser certains équilibres politiques est non seulement scandaleux mais inquiétant. Cela ressemble, en effet, étrangement à ces faux procès fabriqués, dans certains pays, de toutes pièces à partir d'amalgames que l'on peut apparenter à une certaine forme de stalinisme. Cela est grave parce que les partis de gauche qui se lancent dans ce genre de chasse aux sorcières perdent ainsi une grande partie de leur crédibilité quant à leur volonté sans cesse avouée de respecter les idées et les hommes. Enfin, il est grave pour le M.R.G. lui-même de constater qu'au sein de sa direction nationale personne ne proteste contre ce qui est une ingérence inadmissible dans les affaires internes de notre parti de la part de son plus proche allié. »*

● *La crise entre le P.S. et le M.R.G. dans la Loire.* — A Saint-Etienne, la polémique entre le P.S. et le M.R.G. est appréciée par le groupe P.S.U. du conseil municipal comme une *« péripétie »*. Selon ce parti, les *« vrais problèmes »* se situent au niveau des *« organes d'information et de gestion de la démocratie municipale »* créés par la gauche à Saint-Etienne et qui *« doivent cesser d'être l'enjeu constant de luttes de pouvoir entre les différentes composantes politiques »*, afin que *« les travailleurs et la population (soient) à même d'intervenir réellement sur leurs propres affaires »*. — (Corresp.)

M. MITTERRAND : le P.C.F. n'est pas un allié sûr.

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, déclare dans une interview à l'hebdomadaire *Elle*, daté 25 septembre : *« Le parti communiste vient de faire la démonstration lui-même qu'il n'était pas un allié sûr, qu'il était capable de retourner ses armes contre ses alliés, ce qui est la pire situation imaginable. Alors, c'est à lui qu'il appartient de se déterminer, et j'attendrai de voir ce qu'il advient de sa démarche avant d'en juger à nouveau. »*

L'Humanité du 21 septembre, après avoir relevé le jugement du premier secrétaire du P.S. sur le P.C.F., note : *« Pour ce qui est de la fidélité aux alliances, F. Mitterrand est mal placé pour donner des leçons. Quand on a été onze fois ministre avec la droite c'est un thème que l'on manie avec prudence. Et l'abandon du programme commun par le P.S. n'est pas si loin...*

» Enfin, le premier secrétaire du P.S. connaît trop l'histoire de la formation qu'il dirige pour ne pas se souvenir des méandres de ses alliances.

» En matière de respect des accords conclus le P.C.F. s'estime sans reproche. »

LES JOURNÉES « CENTRISTES » DE LA RÉUNION

Des milliards peuvent être économisés dans la fonction publique

estime M. Blin

De notre correspondant

Saint-Denis-de-la-Réunion. — Les sénateurs du groupe de l'Union centriste, qui se sont réunis les 18 et 19 septembre à Saint-Denis-de-la-Réunion pour leurs journées d'études annuelles, ont entendu M. Maurice Blin, sénateur des Ardennes, rapporteur général de la commission des finances, qui réaffirma que le budget 1979 lui semblait *« doctrinalement sain »* mais *« socialement inquiétant et politiquement décevant »*. *« Nous sommes en pleine guerre économique »*, a-t-il affirmé. Reprochant au gouvernement de ne pas s'attaquer au problème de l'impôt des professions libérales (18 % des assujettis) et de ne pas tenter de réduire le train de vie de l'Etat (les dépenses publiques augmenteront de 15,2 %), il ajoutait : *« Economisons les milliards qui servent à nourrir certains organismes, certains fonctionnaires. Tranchons à coups de hache, même si le sang doit couler. »*

Parlant de la politique de la famille, M. Labéguerie (Pyrénées-Atlantiques) s'inquiéta de la baisse de la natalité en France métropolitaine (891 000 naissances en 1971 et 735 000 en 1978) et affirma avec les autres sénateurs la nécessité de créer un revenu familial garanti qui *« permette effectivement à la mère de famille de choisir librement entre l'exercice d'une activité professionnelle et l'éducation de ses enfants »*.

Enfin, ce séjour à La Réunion fut l'occasion pour les sénateurs d'examiner avec une attention toute particulière les problèmes de ce DOM *« économiquement le plus pauvre »*, selon une estimation de M. Maurice Blin.

Faisant allusion à l'ampleur préoccupante du chômage, au développement pléthorique du secteur tertiaire, à l'isolement de l'île qu'entraînent les tarifs élevés des liaisons aériennes avec la métropole et aux conséquences néfastes de la monoculture de la canne, les sénateurs estimèrent nécessaire de *« favoriser les investissements créateurs d'emplois, en particulier au niveau des P.M.E. »* et de lever *« les obstacles s'opposant au désenclavement de l'île ainsi qu'à la diversification des productions agricoles et alimentaires »*.

M...RICE BOTBOL.

Les sénateurs du Mouvement européen reçus à l'Élysée

Les mandats cumulables seraient limités à deux

Le bureau du groupe sénatorial du conseil parlementaire du Mouvement européen a été reçu, mercredi après-midi 20 septembre, par le président de la République, sous la conduite de son président, M. Jean Cluzel, sénateur de l'Allier (Union centriste). Le bureau de ce groupe réunissant cent vingt sénateurs, soit plus du tiers des membres de la Haute Assemblée, qui devait être reçu le lendemain jeudi par le premier ministre, a entretenu celui-ci et le chef de l'État de son désir de voir jouer à la représentation nationale un rôle actif d'information et de sensibilisation de l'opinion sur les grands problèmes de la construction européenne. Il a souligné que le débat prévu au Sénat le 24 octobre porterait sur l'élargissement méridional de la Communauté, la coopération économique et monétaire, la politique industrielle et l'emploi, le renouvellement de la convention de Lomé et, enfin, la politique de développement régional.

M. Giscard d'Estaing a indiqué M. Cluzel à sa sortie de l'Elysée, nous a fait valoir, en faveur de l'élargissement de la Communauté européenne, que *« le Portugal achète actuellement la moitié de ses besoins alimentaires en Amérique et que, au cas où il entrerait dans la C.E.E., il achèterait ce dont il a besoin aux pays européens »*. M. Giscard d'Estaing a, d'autre part, souhaité que les mandats cumulables soient limités à deux, par exemple un mandat européen et un mandat local. Une initiative gouvernementale en ce sens devrait intervenir rapidement.

La délégation était composée, outre de M. Cluzel, de MM. Jean-François Pintat (R.I., Gironde), Pierre Jeambrun (gauche dém., Jura), Pierre Bouneau (C.N.I.P., Landes) et de Robert Laucournet (P.S., Haute-Vienne).

DÉFENSE

Nominations militaires

● *Le général Colin devient contrôleur général en mission extraordinaire*

● *Le général Arrouays est nommé conseiller du gouvernement pour la défense*

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 20 septembre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● TERRE. — *Est nommé :* contrôleur général des armées en mission extraordinaire, le général de corps d'armée Daniel Colin.

Sont promus : général de division, les généraux de brigade André Agostini et Roger Périer ; intendant général de 1re classe, l'intendant général de 2e classe Pierre Wulleme ; général de brigade, les colonels Pierre Morisot, Henri de Broca, Yves Bardon, Louis Forest, Jean-Charles Poty (nommé commandant la brigade logistique du 1er corps d'armée) et Amand d'Hulste (nommé adjoint au général commandant les écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan).

Sont nommés : adjoint au général gouverneur militaire de Paris et commandant la 1re région militaire, major régional de la 1re région militaire, le général de division Georges Roidot ; commandant la 23e division militaire territoriale (Rouen), le général de brigade Jean Murat ; commandant la base de transit interarmées, le général de brigade Benoît Cornier ; commandant du 1er commandement logistique opérationnel, le général de brigade René Piard ; adjoint « territorial » au général commandant la 6e division blindée et la 62e division militaire territoriale (Strasbourg), le général de brigade Gilles Lévy ; directeur du Centre de formation interarmées du renseignement, le général de brigade Jacques Bresson.

● AIR. — *Est élevé :* au rang et à l'appellation de général de corps aérien, le général de division aérienne Jean Arrouays, nommé conseiller du gouvernement pour la défense et mis à la disposition du ministre de la défense.

Sont promus : général de division aérienne, les généraux de brigade aérienne Michel Rouyer et Elie Humbert (nommé commandant de la 2e région aérienne (Paris-Villacoublay) ; général de brigade aérienne, les colonels Michel Ghesquière et Jean-Louis Bonnet.

Sont nommés : commandant le 1er groupement de missiles stratégiques, le général de brigade aérienne Jean Maffre ; commandant le 2e commandement aérien tactique, le général de brigade aérienne Jean-Paul Salini.

● ARMEMENT. — *Sont promus :* ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Jean Théron, Jacques Mercier et René Francés ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Jean Sève, Jean-Claude Wanner, Jacques Renault et Henri Lonchampt.

Est mis à la disposition du directeur technique des armements terrestres, l'ingénieur général de première classe Robert Lévy.

● SERVICE DE SANTE. — *Est nommé :* directeur central du service de santé des armées, le médecin général inspecteur, médecin chef des services hors classe Robert Ronflet.

Sont promus : médecin général inspecteur (avec prérogatives de général de division), le médecin général, médecin chef des services hors classe Llaurent Girier ; médecin général, le médecin en chef des services hors classe René Durand-Delacre ; pharmacien chimiste général (avec prérogatives de général de brigade), le pharmacien chimiste chef des services de classe normale Roland Paquet.

● CONTROLE GENERAL DES ARMEES. — *Sont promus :* contrôleur général des armées, les contrôleurs des armées Jean-André Lafon, Jean Lemoine, Bruno Petit et Jacques Renvoisé (nommé contrôleur général de la 1re région militaire à Paris).

● GENDARMERIE. — *Sont promus :* général de brigade, les colonels Jean-Louis Chantelot et Jean-Louis Artières.



Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le président de la République a réuni le conseil des ministres mercredi 20 septembre au palais de l'Elysée. Au terme de la séance a été rendu public le communiqué officiel suivant :

● LA SIDÉRURGIE

Le ministre de l'économie et le ministre de l'industrie ont présenté une communication sur le programme de rénovation de la sidérurgie.

Ils ont rappelé que, lors du conseil des ministres du 23 *février 1977*, le gouvernement avait marqué sa volonté d'assurer le redressement de l'industrie sidérurgique et avait adopté un ensemble de mesures à cet effet.

Ces mesures ont produit leurs premiers résultats en 1978 et ont permis aux entreprises sidérurgiques d'engager des progrès de productivité.

Cependant, l'aggravation de la crise des marchés internationaux de l'acier appelle de nouveaux efforts pour permettre à notre pays de disposer de la sidérurgie moderne, compétitive et rentable assurant l'avenir de l'emploi de ses travailleurs, nécessaire à son économie comme à son indépendance.

Le gouvernement a donc décidé de compléter l'action entreprise par la mise en œuvre d'un nouveau programme répondant à un triple objectif :

— Doter les entreprises sidérurgiques de structures industrielles et financières saines et équilibrées ;

— Consolider et poursuivre les gains de productivité pour les rendre compétitives sur les marchés internationaux ;

— Sauvegarder l'équilibre économique et social des régions directement concernées.

Il est d'abord nécessaire de reconstituer la capacité financière des entreprises sidérurgiques, placées sous l'autorité de nouveaux dirigeants.

A cette fin, certains créanciers transformeront une partie de leurs concours en participation au capital. Ils deviendront ainsi actionnaires majoritaires de ces entreprises ; ils regrouperont leurs participations dans des sociétés financières constituées à cet effet, dont l'Etat détiendra une part de 15 %.

Les sociétés mères qui contrôlaient ces entreprises sidérurgiques, et qui en seront désormais actionnaires minoritaires, participeront à cet assainissement financier.

Les sociétés sidérurgiques ainsi rénovées seront pleinement autonomes et responsables de leur gestion. Elles devront, au cours des prochains mois, élaborer chacune un plan de rationalisation et de modernisation. Le gouvernement veillera à ce que ces plans soient compatibles avec les objectifs fondamentaux assignés au programme de rénovation de la sidérurgie

La réussite de ce programme implique, en outre, un allégement important du service de la dette des entreprises sidérurgiques qui atteint des proportions insupportables en raison des pertes enregistrées ces dernières années.

Le gouvernement a eu pour préoccupation première à cet égard de protéger les épargnants.

A cette fin, le gouvernement proposera au Parlement, au début de la prochaine session, la création d'une caisse d'amortissement de l'acier, qui se substituera aux entreprises pour le service d'une partie de leurs dettes ,habilitée à relayer partiellement les entreprises rénovées pour l'amortissement de leurs dettes. Cette caisse sera alimentée par des avances de l'Etat, par des emprunts garantis et par les sommes versées par les entreprises sidérurgiques, à mesure de leur redressement.

A cette fin, le conseil des ministres a adopté deux projets de loi relatifs à l'institution et aux opération de cette caisse.

Le gouvernement entend que la recherche des progrès de productivité soit conduite de manière à limiter au maximum les conséquences sociales des réductions d'effectifs.

Dans cet esprit, il s'assurera que la convention sociale conclue en 1977 soit strictement appliquée jusqu'à son terme d'avril 1979. Il incitera les organisations professionnelles et syndicales de la sidérurgie à ouvrir des négociations pour conclure une nouvelle convention sociale qui devra prendre effet à cette échéance.

Le programme ainsi engagé contribuera à terme à renforcer les économies régionales. Le redressement de l'industrie doit s'accompagner d'une importante diversification industrielle, créatrice d'emplois nouveaux. Telle est la mission principale assignée au Fonds d'adaptation industrielle créé par le conseil des ministres du 6 septembre dernier, et doté de 3 milliards de francs.

Le gouvernement considère que ce programme de redressement doit s'inscrire dans une perspective européenne, en liaison avec les institutions communautaires.

L'action internationale destinée à éviter toute concurrence ruineuse sur le marché européen doit être poursuivie.

Le gouvernement ne veut pas provoquer par des mesures protectionnistes un relèvement artificiel des prix de l'acier qui nuirait gravement à nos industries de transformation, mais il fera le nécessaire pour que les entreprises sidérurgiques soient prémunies en permanence contre toute pratique commerciale abusive.

La mise en œuvre de ce programme doit permettre à la sidérurgie française de contribuer au renforcement de notre économie, tout en préservant dans les régions sidérurgiques l'équilibre économique et social indispensable à leur développement.

(Lire pages 31 et 32.)

● CAMP DAVID

A la suite de la communication que le ministre des affaires étrangères a présentée sur la réunion de Camp David, le président de la République a rappelé la politique de la France à l'égard de la crise du Proche-Orient. *(Lire page 4.)*

● LA FISCALITÉ LOCALE

Sur proposition du ministre du budget, le conseil des ministres a adopté un projet de loi portant aménagement de la fiscalité locale.

Ce texte s'inspire, conformément au programme de Blois, de trois préoccupations : développer les responsabilités locales, mieux réparth entre les entreprises la charge de la fiscalité locale, alléger l'imposition des contribuables les plus modestes.

A la suite de la modernisation des quatre impôts directs locaux, le projet de loi adopté donne des responsabilités élargies aux collectivités locales : dès 1979, celles-ci seront appelées à voter directement les taux de la taxe d'habitation, de la taxe professionnelle et des deux taxes foncières. Toutefois, pour maintenir un équilibre entre les quatre impôts locaux le taux de la taxe professionnelle ne pourra, sauf dans les communes où il est inférieur à 10 %, progresser plus rapidement que le taux moyen des trois autres taxes.

Deux dispositions atténueront les disparités qui existent entre communes, notamment en matière de taxe professionnelle et de taxe d'habitation. Les taux de taxe professionnelle supérieurs à 20 % devront être ramenés à ce niveau dès 1979. La perte de recettes qui en résultera pour certaines communes sera compensée intégralement la première année. Une caisse nationale de péréquation sera créée pour venir en aide aux communes défavorisées. Elle sera alimentée par le surplus de recettes des communes dans lesquelles le produit de la taxe professionnelle est largement supérieur à la moyenne nationale. Elle permettra d'alimenter un fonds destiné à compenser la baisse des taux de taxe professionnelle et à apporter une aide aux communes les moins favorisées.

En outre, les valeurs locatives foncières seront périodiquement mises à jour.

Enfin, des aménagements complémentaires concernent la taxe professionnelle : le plafonnement actuel, calculé d'après la patente de 1975, sera réduit progressivement.

En matière de taxe d'habitation, la charge des contribuables modestes sera allégée par l'institution d'un abattement à la base obligatoire de 15 % susceptible d'être porté à 20 % et d'un abattement supplémentaire facultatif au profit des personnes exonérées d'impôt sur le revenu.

Ce projet illustre la volonté du gouvernement de poursuivre la modernisation de la fiscalité locale et de développer, dans la voie tracée par le Parlement, l'autonomie et les responsabilités des collectivités locales.

● L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans sa communication sur les carrières des enseignants universitaires, Mme Saunier-Seïté, ministre des universités, a souligné que la qualité de la science française et des cadres de la nation repose essentiellement sur la valeur des enseignants-chercheurs universitaires.

Le ministre a analysé la situation actuelle du corps des enseignants-chercheurs et souligné la nécessité de garantir la qualité scientifique des recrutements et des promotions, le développement légitime des carrières et les transformations indispensables des formations et des recherches dans un système largement ouvert.

Dix décrets, publiés en 1977 et 1978, ont modifié la réglementation des recrutements pour répondre aux exigences de qualité, d'ouverture, de mobilité et d'harmonisation des carrières. Mais des déséquilibres persistent : à la suite des recrutements massifs de 1970-1975, la part relative des enseignants magistraux est passée de 45,9 % en 1960 à 27,1 % en 1978. Les créations d'emplois ont surtout concerné les maîtres-assistants et assistantes, qui représentent aujourd'hui 37,5 % et 35,4 % du personnel de l'encadrement des étudiants. Depuis quelques années, les recrutements et les promotions d'enseignants se tarissaient du fait du fléchissement des effectifs des classes d'âges entrant à l'université et des classes d'enseignants atteignant l'âge de la retraite.

Le gouvernement a confirmé la politique de promotions par transformations d'emplois menée par le ministre des universités. Cette politique a déjà permis trois mille promotions d'assistants aux fonctions de maîtres-assistants et cinq cent cinquante promotions de maîtres assistants aux fonctions de maîtres de conférences depuis 1976. Ces promotions seront accélérées durant l'année universitaire 1979-1980, par rapport à l'année 1977 (doublement pour l'accès aux fonctions de maître-assistant et triplement pour l'accès au grade de maître de conférences).

Dans le cadre de cette politique des personnels, le ministre des universités a exposé les dispositions du décret qui précise les conditions de recrutement et de service des vacataires et des assistants non titulaires et les mesures transitoires pour les personnels actuellement en fonction.

● L'EXÉCUTION DES PEINES

Le conseil des ministres a approuvé un projet de loi modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale en matière d'exécution des peines privatives de liberté.

Elles consistent essentiellement dans :

— la création d'un régime de sûreté, applicable aux futurs détenus qui seront condamnés, à l'avenir, à de longues peines pour des infractions particulièrement graves ;

— la modification de la procédure d'octroi des permissions de sortir pour les condamnés à plus de trois ans d'incarcération.

(Lire page 10.)

● LE SOMMET D'AIX-LA-CHAPELLE

Le président de la République a informé le conseil des ministres des résultats de la trente-deuxième réunion de consultation franco-allemande au sommet qui s'est tenue à Aix-la-Chapelle les 14 et 15 septembre 1978.

Cette réunion, a souligné le président de la République, a été marquée par la volonté commune des deux pays de renforcer leur entente et leur solidarité dans le règlement des diverses questions bilatérales, comme dans la réflexion sur les modalités de renforcement de la construction européenne. Sur le dernier point, le résultat le plus important de la rencontre d'Aix-la-Chapelle est naturellement la constatation du plein accord des gouvernements français et allemand sur le contenu du projet de zone de stabilité monétaire européenne, dont le principe a été retenu au conseil européen de Brême.

● L'ECONOMIE AU CONSEIL DES COMMUNAUTES

Le ministre de l'économie a rendu compte des travaux du conseil des ministres de la Communauté (économie et finances) qui s'est réuni le 18 septembre 1978, à Bruxelles, pour poursuivre ses travaux relatifs à la construction d'un système monétaire européen. Cette réunion a fait apparaître une large convergence des points de vue sur la plupart des caractéristiques du système, en particulier sur le numéraire et sur le Fonds monétaire européen. Dans ces conditions, et sur la base de travaux complémentaires qu'il a demandés aux comités d'experts, le conseil devrait être en mesure, lors de sa prochaine réunion, le 16 octobre, d'approuver un rapport définitif sur ce sujet afin de le soumettre aux chefs d'Etat et de gouvernement à l'occasion du conseil européen de fin d'année.

● LA COOPERATION POLITIQUE

Le ministre des affaires étrangères a rendu compte de la réunion du conseil des Communautés et de la réunion ministérielle de coopération politique, tenues à Bruxelles le 19 septembre.

Dans le cadre du conseil, les neuf ministres des affaires étrangères ont rappelé l'attachement de la Communauté à la conclusion, sur des bases équilibrées, des négociations commerciales de Genève, et confirmé que le respect des règles du GATT par toutes les parties contractantes était, aux yeux de la Communauté, une des conditions essentielles et préalables de la conclusion de ces négociations.

Dans le cadre de la coopération politique, les ministres ont exprimé l'appréciation des Neuf pour les résultats très importants de la réunion de Camp David. Ils ont, en même temps, souligné que la poursuite du processus engagé vers la conclusion d'une paix complète et durable impliquait la participation de toutes les parties concernées.

● LA DELEGATION FRANÇAISE A L'ONU

Le ministre des affaires étrangères a fait une communication sur la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies et a informé le conseil de la composition de la délégation française :

Président : M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.

Membres : MM. Maurice Couve de Murville, R.P.R., président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ; Jacques Baumel, R.P.R. ; Pierre-Christian Taittinger, P.R. ; André Chandernagor, P.S. ; Maurice Charretier, U.D.F. ; Guy Guermeur, R.P.R. ; Roland Nungesser, R.P.R. ; Jean-Pierre Pierre-Bloch, U.D.F. ; Jean Seitlinger, U.D.F. ; Alain Vivien, P.S. ; Roger Poudonson, U.D.F. ; Georges Spénale, P.S. ; Jean-Louis Vigier, app. R.P.R. ; Jacques Leprette, représentant permanent de la France à l'ONU ; Jean-Marie Mérillon, directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay ; Philippe Husson, représentant permanent adjoint de la France à l'ONU ; Bertrand Dufourcq, chargé des affaires des Nations unies et des organisations internationales au ministère des affaires térangères.

(Lire page 5.)

Le Monde

société

JUSTICE

Deux couples écroués dans le Nord pour mauvais traitements à enfants

Maubeuge. — Les parents modèles et les parents indignes. Les vraies familles et les familles déchirées. La bonne éducation et la mauvaise. Le monstrueux et le normal... Depuis moins d'une semaine, les honnêtes gens d'Hautmont (Nord), 20 000 âmes, s'interrogent sur cette dichotomie facile. C'est que, coup sur coup, deux affaires de mauvais traitements donnés à des enfants viennent de faire

De notre envoyé spécial

surface dans cette commune ouvrière.

Mercredi 20 septembre, M. et Mme Duquesnoy, trente-neuf et trente ans, trois enfants, ont été inculpés de privation de soins à enfants de moins de quinze ans ainsi que d'exemple pernicieux d'ivrognerie habituelle et de manque de direction nécessaire. M. et Mme Duquesnoy sont écroués à la maison d'arrêt de Valenciennes et leurs enfants placés au foyer d'aide à l'enfance d'Avesnes. D'autre part, le 15 septembre dernier, M. et Mme André Misbare, quarante-deux et trente et un ans, huit enfants, ont été inculpés et écroués pour privation de soins à enfants de moins de quinze ans. Leurs enfants sont soignés à l'hôpital de Maubeuge.

La bonne conscience

Les rats, pas moins. Lorsqu'ils ont pénétré, mardi 19 septembre vers midi, dans ce pavillon modeste, route de Landrecies, à Hautmont, les policiers ont découvert les rats. Un coup de téléphone anonyme les avait prévenus. Ils ont poussé la porte de cette maison étroite à la façade jaune sale, ils ont vu. L'envers, l'endroit. A l'extérieur, une maison banale, somme toute, avec garage. A l'intérieur, la désolation.

Que dire ? Les « nichées » de rats dans la commode, le garde-manger attaqué par les rongeurs, le linge et les habits déchirés par les mêmes ? Bien sûr. Les gardiens de la paix d'Haumont ont découvert tout cela. Le réfrigérateur en panne, contenu moisi, avait également été l'objet de l'incursion des rats. Il y avait aussi une machine à laver automatique dont on ne s'est jamais servi, une télévision couleur, une chaîne hi-fi, dans le garage, une caravane achetée récemment.

M. et Mme Duquesnoy ne sont pas des miséreux. Lui, trente-neuf ans, électricien chez Vallourec, gagne 4 400 F par mois. Elle, trente ans, ne travaille pas. Pourtant, la maison, dont ils sont propriétaires, est dans un état indescriptible.

Les enfants, trois garçons de dix, huit et trois ans, sont d'une saleté repoussante. Ils n'ont pas pris de bain depuis un mois et demi. L'habitude de la famille est de ne pas changer de vêtements avant de les avoir usés à la corde.

Les deux aînés vont cependant normalement à l'école. Normalement, dit-on, parce que les Duquesnoy ont les tics des personnes « normales ». N'ont-ils pas le confort comme tout le monde ? N'achètent-ils pas régulièrement des gâteaux pour le repas dominical ? Si. Alors ? Il reste que les parents des trois enfants boivent, selon leurs propres déclarations, dix litres de vin et trois magnum de vin cuit par semaine. Il reste encore le témoignage d'un voisin indiquant qu'il a dû tuer quelque soixante rats en quatre mois. Ces derniers, gavés de nourriture, n'absorbaient même plus les poisons destinés à les combattre.

C'est là le premier des faits divers troublants de la ville d'Hautmont. Troublant parce que les policiers, comme M. Jean-Claude Wasterlain, maire et conseiller général du canton (P.C.), se demandent soudain si d'autres cas ne vont pas se révéler. Une histoire d'enfants battus avait déjà éclaté, il y a quelques semaines, à la cité Forest. Un juge des enfants de la région se souvient, pour sa part, de plusieurs autres affaires de même nature. Hautmont, dit-on au tribunal de grande instance d'Avesnes, est une ville très difficile, avec une forte proportion de gens pauvres, de chômeurs, de travailleurs immigrés (14,5 % de la population en 1975). Dans un tel milieu, où la paupérisation est générale, cinq assistantes sociales se battent pour que la bonne conscience soit toujours la chose du monde la mieux partagée.

Au travers du contrôle social

Car, le 14 septembre, ce sont encore les gardiens de la paix d'Hautmont — alors qu'ils vont signifier une simple contrainte par corps pour divagation d'un chien sur la voie publique à M. et Mme Misbare, cité de La Chenale, qui découvriront la situation dramatique de huit enfants de treize ans à quatorze mois.

La cité de La Chenale est une cité de transit. Il y a là, à la périphérie de la ville, sur une pelouse rapée, jonchée de détritus, une trentaine de maisons individuelles. Un ensemble modeste, un ghetto, un bidonville de luxe pour Nord-Africains. A entendre les gens du cru, c'est Chicago.

Au n° 13 de la cité, ce ne sont pas les rats qui tiennent le haut du pavé, ce sont les cafards. L'odeur est telle que les fonctionnaires de police ont été obligés de se munir de masques pour entrer dans la maison. Quelques grabats à terre, c'est tout ce qu'ils ont trouvé. La misère et les cafards. Seules provisions alimentaires : trois boîtes de sardines oxydées, 1 kilo de farine et des pâtes moisies... Un paquet de phosphatine pour le bébé regorge de cafards. « *Avant de lui donner, je les chasse* », dira la mère aux enquêteurs. Pour le reste, des haillons et beaucoup de bouteilles vides.

Les enfants, treize, douze, dix, huit, sept, cinq, trois et un an) sont loqueteux. Atteints de rachitisme et de lenticulose, ils pitalisés. Le bébé de quatorze mois, avec un poids de 7 kilos, a failli être placé dans une couveuse.

Ces huit enfants ne sont pas des enfants battus, non. Ce sont des enfants mal nourris. Les quatre filles dormaient dans un lit à deux places. Voilà.

Le père, quarante-deux ans, manœuvre dans un dépôt d'Usinor, gagne 1 800 francs par mois, auxquels s'ajoutent 3 000 francs d'allocations familiales. La mère, trente et un ans, ne travaille pas. Ignorant apparemment tout de la contraception, M. et Mme Misbare ont procréé. Telle est l'histoire véridique d'une « *maman qui boit* », d'une « *maman un peu débile* » et d'un « *papa désinvolte et misérable* ».

Selon un magistrat qui constate : « *Il arrive comme ça que certaines familles passent au travers du contrôle social.* » Un autre conclura : « *Les services sociaux — implantés depuis longtemps — sont insuffisants. La situation de nombreuses familles est catastrophique. Nous voyons des cas abominables sortis tout droit du dix-neuvième siècle.* »

LAURENT GREILSAMER.

● *M. Jacques Bruchet*, soixante-deux ans, ingénieur à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), incarcéré à la prison de la Santé depuis le 3 juillet dernier, a cessé, selon sa famille, sa grève de la faim entreprise le 9 septembre (*le Monde* du 13 septembre). Arrêté avec soixante-sept autres personnes lors de l'opération visant à démanteler le F.L.B.-A.R.B. (Front de libération de la Bretagne - Armée républicaine bretonne), il entendait ainsi protester « *contre le caractère arbitraire de sa détention* ». La famille de M. Bruchet a précisé que celui-ci avait pris sa décision « *après avoir reçu l'assurance qu'au 28 septembre l'instruction de son cas personnel serait achevée et qu'une décision serait rendue* ».

LA LUTTE

RÉGIME DE SURETÉ ET PERMISSIONS DE SORTIR

Les organisations de magistrats demandent le retrait du projet de M. Peyrefitte

Le conseil des ministres a approuvé mercredi 20 septembre le projet de loi modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale en matière d'exécution des peines. « *Elles consistent essentiellement*, dit le communiqué du conseil, *dans la création d'un régime de sûreté, applicable aux futurs détenus qui seront condamnés à l'avenir à de longues peines pour des infractions particulièrement graves ; dans la modification de la procédure d'octroi des permissions de sortir pour les condamnés à plus de trois ans d'incarcération.* » Ce texte, qui sera rendu public ce jeudi 21 septembre par M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, a été légèrement modifié par rapport à l'avant-projet soumis aux organisations professionnelles (*le Monde* des 15 et 16 septembre).

L'avis du Conseil d'État, qui a examiné le projet vendredi 15 septembre, précisait qu'il serait souhaitable de disjoindre du texte la disposition rendant obligatoire le régime de sûreté aux condamnés à plus de trois ans d'emprisonnement ferme pour des « *infractions graves* » (« *essentiellement les atteintes les plus graves à l'intégrité physique, notamment le meurtre, l'assassinat, les tortures et les actes de barbarie, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants, les prises d'otages), les atteintes à la dignité de la personne humaine (ont été retenus le proxénétisme et le trafic de stupéfiants, qui sont le fait de véritables professionnels), les vols commis avec arme ou violence, ainsi que les détournements d'avion* ».

Le projet, approuvé par le conseil des ministres, conserve la notion de régime de sûreté obligatoire, mais en modifie l'application. Ce régime ne devient automatique, pour les auteurs des infractions mentionnées, que dans le cas de condamnation à dix ans et plus. Pour les condamnations allant de trois à dix ans, quelle que soit la nature de l'infraction, le régime de sûreté sera facultatif. La décision sera laissée à l'appréciation du tribunal ou des jurys d'assises. Il reste que tout délinquant ayant dix-huit ans accomplis au moment des faits, et condamné à plus de trois ans d'emprisonnement, sera toujours susceptible d'être soumis au régime de sûreté.

Comme le prévoyait l'avant-projet, les décisions d'accorder des permissions de sortir seront prises, non plus par le seul juge de l'application des peines (JAP), après consultation de la commission de l'application des peines, mais par une commission.

Dépendance du pouvoir

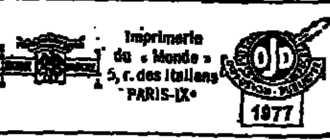
Dès l'annonce de l'approbation de ce projet, les associations de magistrats, Union syndicale des magistrats (U.S.M.), Syndicat de la magistrature (S.M.) et Association des juges de l'application des peines, se sont réunies et ont publié, ce jeudi matin 21 septembre, un communiqué commun.

Pour les magistrats, « *l'octroi des permissions de sortir intervient dans le cadre d'une décision de justice. En tant que tel, il doit présenter les garanties attachées à une décision juridictionnelle. Or, le projet de loi présenté par le gouvernement institue, pour la délivrance des permissions de sortir, une commission dans laquelle deux membres sur trois — le directeur d'établissement pénitentiaire et le procureur de la République — sont hiérarchisés au pouvoir exécutif. Le juge de l'application des peines est ainsi, de fait, sous la dépendance du pouvoir exécutif. Par ce jeu, on aboutit à la subordination de l'autorité judiciaire à la volonté administrative.* »

Ces organisations, « *qui, à l'occasion d'un projet similaire, avaient, par lettre du 18 mai 1976, déjà attiré sur cette question l'attention du président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature, garant de l'indépendance des juges, considèrent aujourd'hui que le projet de gouvernement, élaboré à la hâte, constituerait une régression considérable. Elles estiment que le contrôle exercé sur les décision du juge ne peut être que juridictionnel. Elles demandent, en conséquence, le retrait de ce projet* ».

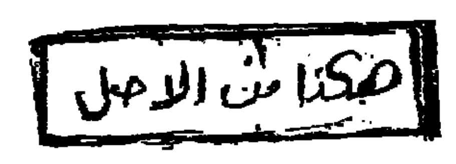
M° Eric Boyer, président de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (F.N.U.J.A.) « *proteste contre les conditions de consultation des organisations professionnelles d'avocats, conditions révélatrices de l'esprit de ce texte qui ne fait, comme cela devient hélas trop fréquent, aucune mention d'une possibilité de recours à l'avocat* ». « *Ce texte est néfaste*, ajoute M° Boyer, *en ce que notamment il met en place des structures du type « commission administrative » ne faisant aucune place au débat contradictoire, donc à l'exercice des droits de la défense. Ceci est contraire au projet de réforme annoncé du code pénal, approuvé, lui, par la F.N.U.J.A., en ce qu'il prévoit la création d'un véritable tribunal de l'exécution des sanctions confiée à des juges, et non à des fonctionnaires ou magistrats hiérarchisés au pouvoir exécutif.* »

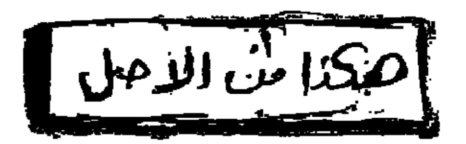
Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°
1977

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.





CONTRE LA VIOLENCE

Le gouvernement ne veut pas que la France soit un État policier

déclare M. Barre

M. Raymond Barre, qui était mercredi soir 20 septembre l'invité du journal télévisé de TF1, s'est déclaré *« très heureux »* de pouvoir être interrogé par Yves Mourousi, dont l'appartement a été détruit le 31 août par l'explosion d'une bombe (*le Monde* du 1er septembre).

Soulignant que cet attentat avait été *« d'autant plus odieux qu'il n'était pas seulement dirigé contre un citoyen mais contre un journaliste »*, le premier ministre a condamné de telles atteintes à la liberté d'expression, *« qui ne sont pas tolérables »*.

Evoquant ensuite la *« montée de la violence »*, M. Barre a notamment déclaré : *« La France, en dépit de certains événements, reste un pays dans lequel l'intensité de la violence est moins grande que dans d'autres. Nous devons donc non seulement veiller à ce que l'intensité de la violence ne s'accroisse pas mais encore qu'elle régresse. Mais il faut pour cela poser quelques principes : nous ne maintiendrons en France un climat de sécurité que si nous pouvons assurer la protection des Français, la sauvegarde de leurs libertés individuelles sans tomber dans un Etat policier. La France ne peut pas être un Etat policier. Le gouvernement ne veut pas que la France soit un Etat policier.*

» En revanche, il y a toute une politique globale à mener pour accroître la sécurité : d'abord donner la priorité à la prévention ; en second lieu, montrer une plus grande fermeté à l'égard des grands criminels, et les mesures prises par le conseil des ministres de ce mercredi vont en ce sens. Il ne s'agit pas de la suppression des permissions ; il s'agit de faire en sorte que les conditions dans lesquelles les permissions sont données tiennent compte de la gravité des crimes commis et ne permettent pas à de grands criminels d'user de cette facilité pour commettre de nouveaux méfaits. Enfin, il faut une meilleure implantation de forces de sécurité qui seront accrues. »

JUSTICE

Faits et jugements

Courses truquées à Cagnes-sur-Mer.

Un jockey, M. Antoine Artillan, a été inculpé, mercredi 20 septembre, d'escroquerie et d'infraction sur la réglementation des courses hippiques par M. Raymond Gazan-Vilar, juge d'instruction au tribunal de Grasse (Alpes-Maritimes), pour son rôle dans des courses truquées à l'hippodrome de Cagnes-sur-Mer. Déjà condamné à une peine de six mois de prison pour le même motif, ce jockey a reconnu sa participation au truquage de plusieurs courses à triplets (paris locaux) et d'au moins une course à couplés (paris nationaux). Les enquêteurs estiment que ces fraudes pourraient avoir été réalisées par quelques-unes des soixante personnes — drivers, entraîneurs, parieurs — déjà inculpées pour d'autres affaires de même nature à Marseille (*le Monde* du 20 août). M. Antoine Artillan a été écroué à la maison d'arrêt de Grasse.

« Privation de jouissance » : 15 000 francs de dommages-intérêts.

Pour *« privation de jouissance »*, un mari dont la femme est devenue frigide après un grave accident de la route, a obtenu 15 000 F à titre de dommages-intérêts. La décision avait été rendue le 28 février dernier par le tribunal de grande instance de Nanterre. Les compagnies d'assurance qui révèlent aujourd'hui cette information ont décidé de ne pas faire appel de ce jugement.

La jeune femme, âgée de trente-huit ans, avait été gravement blessée au bassin lors d'un accident de la circulation, il y a trois ans. Sa responsabilité dans l'accident n'étant nullement engagée, elle obtint réparation des préjudices matériels et corporels. Mais le mari, en raison de la perturbation intervenue dans la vie sexuelle du couple, demanda à son tour réparation à la justice. Les experts ont estimé que *« la vive douleur ressentie par la femme avait contraint les époux à espacer leurs relations, dont le mari ne pouvait plus tirer que de faibles satisfactions »*. Le centre de documentation et d'information de l'assurance précise que le jugement exceptionnel veut que le responsable d'un accident soit tenu d'indemniser non seulement les préjudices corporels mais aussi les conséquences psychologiques subies par la victime.

[Le terme « frigidité » définit un trouble de la sexualité féminine dans lequel la composante psychologique est déterminante. Par ailleurs, la frigidité est le plus souvent spécifique : elle ne s'exprime que vis-à-vis d'un partenaire. Dans le cas ci-dessus, il semble que les problèmes sexuels en cause soient provoqués par des douleurs physiques qui peuvent faire l'objet d'une expertise médicale, tandis qu'une véritable « frigidité » mettrait plutôt en cause le mari qu'elle n'en ferait une victime. — J.-F. L.]

Incendie criminel dans un entrepôt de Jean-Claude Decaux.

Un incendie criminel revendiqué par le GAR n° 7 (Groupe action révolutionnaire) a détruit, ce jeudi 21 septembre, vers 2 heures, les 4 000 mètres carrés d'entrepôts de la société Abris Bus Jean-Claude Decaux, dans la zone industrielle des Gatines, à Plaisir (Yvelines). Le feu s'est déclaré dans un entrepôt contenant du mobilier urbain et des affiches publicitaires destinées à être collées le long des routes et dans les quelque cinq cents villes de France où la société Jean-Claude Decaux assure par contrat la construction d'abris-bus publicitaires et la pose de placards informatifs.

L'incendie n'a fait aucune victime. Les enquêteurs ont relevé, tracées à la peinture sur le sol, des inscriptions : *« GAR n° 7 : pour que Decaux ne soit pas remboursé par les assurances. »* La société Jean-Claude Decaux précise qu'elle dispose d'un contrat d'assurances pour ce type de sinistre.

La soicété Jean-Claude Decaux Abris-Bus, qui emploie actuellement plus de sept cent cinquante personnes, réalise un chiffre d'affaires annuel de 200 millions de francs. Cette réussite, essentiellement dûe à l'idée du jeune P.-D.G. de la société, de créer des « abris-bus publicitaires » est désormais très contestée, notamment par les écologistes, puis reprochent à Jean-Claude Decaux de nuire à l'environnement urbain par la pose de plus en plus fréquente, de panneaux, les MILT (Mobilier urbain pour l'information) et de mâts de signalisation. De nombreux panneaux ont déjà été détruits ou incendiés à Antibes, Grenoble, Lyon et Paris.

SPORTS

BOXE

Il y a trente ans, Cerdan...

Sous le soleil électrique du ring, deux pugilistes se battent et la moindre goutte de sueur de leurs torses nus étincelle. Le combat a lieu en plein air et en nocturne, à Jersey City, là où Georges Carpentier, le 12 octobre 1920, a remporté le titre mondial des mi-lourds sur Battling Levinsky, puis, le 2 juillet 1921, a été mis K.-O. par Jack Dempsey. Toute la fin de journée, une foule, estimée à trente mille personnes, a été déversée au Roosevelt Stadium par la flottille des ferry-boats faisant la traversée de l'Hudson depuis les gratte-ciel de Manhattan.

Gong ! La pendule retourne à zéro et l'aiguille des rounds saute au chiffre 11, prochaine reprise. Les boxeurs ont stoppé leur élan. L'un, aux dorsaux velus, regagne son coin en aspirant l'air dans sa forte poitrine ; son visage ouvert où l'œil est en alerte comme celui d'un pur-sang témoigne la confiance. L'autre, un grand blond au teint blême, dont les traits cabossés portent une entaille à la pommette, paraît ravagé. A peine a-t-il saisi les cordes que ses soigneurs ont fait jaillir un tabouret, l'ont assis, épongé, et le voilà qui écoute en hochant docilement la tête les ultimes conseils. Mais déjà la corne a résonné. Les managers enfournent prestement les protège-dents, poussent leurs boxeurs au centre du ring, s'éclipsent avec leurs cuvettes et leurs éponges. Les piétinements sur le feutre, le martèlement des gants sur les mâchoires et les côtes recommencent. Le grand blond sans cesse se plie en deux sous le bombardement de crochets que lui décoche le gaillard velu. Quand il se redresse, il va jusqu'à traverser le ring en arrière pour rebondir sur les cordes. Et maintenant sa garde tombe...

On a entendu flac ! Et un énorme cri a fait se dresser le stade. Le grand blond s'est penché comme s'il cherchait une épingle par terre. Puis, lentement, il est tombé en oraison. Deux secondes à peine. Car le gong a tinté, suspendant le combat.

L'homme en prière a été saisi aux aisselles, tiré sur son tabouret. Et on lui masse frénétiquement le cœur, on tient soulevée sa ceinture, on lui hurle des jurons dans les oreilles, on lui fait respirer un vulnéraire à réveiller un mort. Sur ces entrefaites, la corne résonne de nouveau. Mais c'est la seule corne de brume que perçoit le boxeur affalé.

L'émotion est à son comble, la multitude délire, l'arbitre, en signe de victoire, lève le bras du challenger français qui a traversé l'Atlantique pour s'imposer à la force du poing.

Marcel Cerdan, c'était lui, fut sacré ce jour-là champion du monde des poids moyens et Tony Zale, le tenant du titre, battu par K.O. technique. La scène, dont un film garde les images, se passait le 21 septembre 1948. Il y a trente ans...

OLIVIER MERLIN.

AUTOMOBILISME

FITTIPALDI DEMANDE QUE DES SANCTIONS SOIENT PRISES CONTRE PATRESE

Des pilotes de grande notoriété — Lauda, Fittipaldi, Hunt, — tous champions du monde, après avoir mis en cause l'Italien Ricardo Patrese, responsable en partie, selon eux, de l'accident qui a provoqué la mort de Ronnie Peterson lors du Grand Prix d'Italie, sont allés plus loin dans leur prise de position. Emerson Fittipaldi a, en effet, déclaré, le 20 septembre à Sao-Paulo, que des sanctions devraient être prises contre Ricardo Patrese pour son comportement irréfléchi à Monza et aussi pour les autres accidents dont il avait été précédemment la cause. Les censeurs de Patrese auraient le projet de trouver un biais pour le tenir un temps à l'écart des circuits, mais on ne voit pas très bien comment ils pourraient s'y prendre eu égard à leurs moyens d'action, concrets pour obtenir un tel résultat.

TENNIS. — *Voici les résultats enregistrés le 20 septembre au National qui se déroule à Toulouse :*

SIMPLE MESSIEURS. — *Huitièmes de finale : Moretton b. Proisy, 1-6, 6-3, 4-6, 6-4, 6-1.*

SIMPLE DAMES : *Quarts de finale : Mme Casado bat Mlle Fuchs, 6-4, 6-3 ; Mlle Simon b. Mlle Beillan, 6-1, 6-1 ; Mme Lovera b. Mme Rual, 6-0, 6-1 ; Mlle Thibault b. Mlle Bonneteau, 6-7, 6-1, 6-3.*

DOUBLE MESSIEURS. — *Demi-finales : Bedel-Noah b. Goven-Paul, 7-5, 7-5, 7-6.*

AUJOURD'HUI

SIMPLE MESSIEURS *(quarts de finale) : Moretton c. Freyss ; Fritz c. Caujolle ; Portes c. Deblicker ; Noah c. Dominguez.*

JUSTICE

Rendre à la justice sa crédibilité

« Il ne peut être inéluctable que, dès l'adolescence, ce soit en partie l'« appareil judiciaire » qui fabrique les délinquants au nom de la « lutte contre la criminalité », écrivait M. Arpaillange en conclusion de la troisième partie de son étude pour « rendre à la justice sa crédibilité » (« le Monde » des 19, 20 et 21 septembre). Au terme des poursuites, la sanction, considérée comme l'un des moyens de cette lutte contre la criminalité, cherche-t-elle à assurer la réadaptation du délinquant et à lui permettre de retrouver sa place dans la société ?

IV. - L'EXÉCUTION DES SANCTIONS

par PIERRE ARPAILLANGE

« La lutte contre la criminalité » existe dans toutes les sociétés. Elle a toujours existé. Les premiers codes historiques sont surtout des codes de pénalités.

La peine est longtemps demeurée exclusivement fondée sur le trouble apporté à la société, et le droit ne s'attachait qu'*aux faits matériels*. Il s'agissait, selon la formule d'un édit de François Ier punissant le vol du supplice de la roue, de donner « crainte et terreur aux méchants ».

Les philosophes de l'Encyclopédie ont mis en question les fondements de la pénalité et ont lutté contre les abus de la *répression vindicative*.

Le code pénal de *1810* (1) tout en organisant la *défense* de la société par l'*intimidation* — il prévoyait des châtiments exemplaires, tels que mutilation du poing, marque, carcan — a mis fin au système de la *fixité des peines*, en laissant aux juges la faculté de déterminer la peine en fonction d'un maximum et d'un minimum prévus par la loi ; les modifications apportées au code de 1810 ont eu pour pôle l'*individualisation* progressive de la peine et l'abdication persistante du *législateur au profit du juge* dans la fixation des sanctions pénales, grâce à la possibilité d'octroyer les circonstances atténuantes et le sursis à l'exécution de la peine; et des possibilités toujours plus grandes ont été reconnues aux juges, notamment en 1945, en 1958, 1970, *1972* et 1975.

Dans le même temps que l'ordonnance du 2 *février* 1945 a complètement transformé le régime de l'enfance délinquante, la réforme pénitentiaire de *1945* a proclamé le principe selon lequel la peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné.

La peine ne doit plus être seulement destinée à retirer le délinquant du circuit social. Cette fonction négative doit être complétée par une fonction positive : assurer la réadaptation du délinquant et lui permettre de retrouver sa place dans la société. Pour cela, il convient de lui appliquer un traitement pénitentiaire qui soit adapté à sa personnalité et qui tienne compte de l'évolution de son comportement...

Le code de procédure pénale de 1958 a créé, et il en existe actuellement un dans chaque juridiction, le juge de l'application des peines.

Le schéma initial, selon lequel il appartenait au législateur de déterminer les peines, au juge de les prononcer, et à l'autorité administrative de les exécuter, a donc été profondément modifié par les développements du principe de l'individualisation des peines et de la pratique du traitement pénitentiaire, puisque l'article 722 du code de procédure pénale était, depuis la loi du 29 décembre 1972, ainsi conçu : « Auprès de chaque établissement pénitentaire, le *juge de l'application des peines* détermine pour chaque condamné les principales modalités du traitement pénitentiaire, en accordant notamment les placements à l'extérieur, la semi-liberté et les *permissions de sortir*. Dans ceux de ces établissements où le régime est progressivement adapté au degré d'amendement et aux possibilités de reclassement du condamné, il prononce son admission aux *différentes phases* de ce régime (2). »

Depuis 1972, le juge de l'application des peines peut aussi accorder des réductions de peine pour bonne conduite (trois mois par année d'incarcération) (3) et la libération conditionnelle (pour les peines inférieures à trois années d'emprisonnement) (4).

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici qu'un détenu, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, peut être libéré conditionnellement au bout de quinze ans de détention, *en application de la loi*. A ma connaissance, depuis vingt années, tous les condamnés à cette peine perpétuelle ont été libérés entre quinze ans (ou moins, notamment s'ils avaient bénéficié de remises par voie de grâce en cours de détention) et vingt-deux ans (au maximum) — et la durée de la détention effective était généralement moins longue avant 1958. Le projet de code pénal qui remplacerait la réclusion criminelle à perpétuité par une peine de trente ans d'emprisonnement n'aurait donc qu'une partie pratique limitée, sauf si étaient simultanément modifiées les conditions légales pour bénéficier de la libération conditionnelle.

L'amélioration de la situation du détenu

La réforme de 1975, qui a voulu rendre *moins pénibles* les conditions de vie du détenu, s'est aussi préoccupée — par des lois sociales — d'améliorer sa situation personnelle et celle de sa famille (les assurances maladie et maternité sont désormais accordées aux familles des détenus pendant l'incarcération et aux détenus eux-mêmes dès leur libération, tant qu'ils sont inscrits comme demandeurs d'emploi ; l'allocation d'aide publique aux travailleurs privés d'emploi a été instituée à leur intention ; enfin il a été prévu de prendre en compte pour la pension vieillesse les périodes de détention pendant lesquelles le condamné a travaillé).

De même sur le plan du travail, l'administration pénitentiaire a fait des efforts pour une action de prospection, mais la situation économique très défavorable entraîne une évolution critique ; elle a aussi obtenu une revalorisation des salaires et en a modifié la répartition, pour, d'une part, constituer un pécule pour la sortie et, d'autre part, aboutir à l'indemnisation des victimes. Au cours de la détention, certains détenus peuvent également suivre un enseignement scolaire, parfois de haut niveau, et des cours de formation professionnelle accélérée, etc.

On peut se demander si, dans le même temps que ces améliorations étaient apportées, l'« angoisse de la sécurité » et la « hantise de l'évasion » n'ont pas modifié, comme cela avait été le cas en 1963 et 1964, certaines des orientations de la politique suivie en ce domaine.

Le décret du 23 mai 1975, qui a réformé le système pénitentiaire, a prévu que les personnes ayant à subir une peine supérieure à une année, seraient détenues soit dans des « *centres de détention* », comportant un régime principalement orienté vers la *resocialisation* des condamnés, soit dans des « *maisons centrales* » comportant une organisation et un régime de sécurité permettant néanmoins *de préserver et de développer* les possibilités de reclassement des condamnés ; il a été créé dans certaines de ces maisons centrales des « *quartiers de sécurité renforcée* » pour recevoir les condamnés qui, *par leur personnalité ou leur comportement*, ne peuvent être affectés ou maintenus dans un autre établissement.

Mais ce décret a entraîné implicitement la suppression du *régime progressif* prévu par l'article 722 du code de procédure pénale ci-dessus cité, qui avait été institué en 1945, *à l'intérieur de certains établissements pénitentiaires* et, par voie de conséquence, celle de l'intervention du juge de l'application des peines pour prononcer l'admission du détenu aux différentes phases de ce régime (5). C'était là faire d'une pierre deux coups et supprimer « à la sauvette » des dispositions dont l'intérêt avait été souvent souligné.

Ce décret ayant fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat comme étant en contradiction avec un texte législatif, le Parlement — comme le gouvernement — s'attendait à son annulation. C'est pour éviter celle-ci que la commission des lois de l'Assemblée nationale, dès le mois de décembre 1977, a proposé l'abrogation de la deuxième phase de l'alinéa 1 de l'article 722 du code de procédure pénale, supprimant ainsi tout à la fois le régime progressif et l'intervention du juge de l'application des peines, tout en déplorant que le Parlement soit, une fois de plus, « appelé à entériner purement et simplement une politique définie par décret ». Il aurait pu être ajouté que le procédé n'était pas non plus très élégant vis-à-vis du Conseil d'Etat.

Cette proposition a été adoptée sans aucune difficulté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 20 décembre 1977.

C'était compter sans la vigilance du Sénat qui, par la voix de son rapporteur, M. Edgar Tailhades, s'éleva contre une méthode « indigne du Parlement », et fut suivi par la Haute Assemblée : l'article 722 fut donc rétabli dans son texte antérieur.

L'abrogation partielle de l'article 722 du code de procédure pénale fut à nouveau décidée par l'Assemblée nationale en seconde lecture, malgré l'intervention au nom de l'opposition de M. Alain Richard ; la *commission mixte paritaire*, qui fut alors réunie, retint la thèse du Sénat.

Mais à la demande du garde des sceaux qui ne s'inclina pas, l'Assemblée nationale en revint au texte qu'elle avait déjà voté. L'« échange de balles » continua, puisque le Sénat, au-delà de la suppression du régime progressif, « ne pouvant admettre une réduction importante du rôle du juge de l'application des peines », reprit le texte de la commission mixte paritaire, « échange » qui ne cessa qu'à la suite de la proposition de M. Charretier, député et rapporteur, qui soumit un texte, supprimant la phrase en litige sur le régime progressif, mais maintenant l'intervention du *juge de l'application des peines* en ce qui concerne l'éventuel transfert des condamnés d'un établissement à un autre, « transfert qui, depuis le décret du 23 mai 1975, joue le rôle imparti précédemment au passage d'une phase à une autre phase de l'ancien régime progressif ». Et le Sénat, le 30 *juin* 1978, ayant considéré avoir préservé l'essentiel, mit un point final à ce débat en se ralliant lui aussi à cette proposition.

Quoi qu'il en soit, ce sont bien, sur un point qui paraît de détail, deux conceptions fondamentales et opposées qui se sont ainsi affrontées. Le Sénat ne s'y est pas trompé : faut-il privilégier l'administration ou les juges dans les décisions qui peuvent affecter pour un détenu l'exécution de sa peine ? On voit l'importance de la réponse définitive qui sera donnée à cette interrogation.

A certaines époques, et périodiquement, se produisent certaines évasions spectaculaires, ce qui entraîne chaque fois une plus grande rigueur dans les libérations conditionnelles, comme dans la discipline.

Mais il ne faudrait pas qu'un incident de parcours, un crime retentissant, ou une évasion, suffisent à infléchir la politique pénitentiaire : le décret du 23 mai 1975, qui a prévu dans les maisons centrales des quartiers de sécurité renforcée, a posé le problème général de la sécurité dans les prisons, et le Sénat, en séance publique, s'est déclaré conscient des critiques adressées à cette création.

C'est vrai, il y a des gens dangereux. Mais comment les déceler ? Comment répartir les « bons » et les « mauvais » détenus dans ces quartiers renforcés ? Et qui en sera chargé (6) ?

Le juge de l'application des peines ? Le directeur de la maison centrale ? Le procureur de la République ? Le ministre de la justice ? Eventuellement la juridiction de jugement en prononçant sa décision ?

Pendant combien de temps maintenir des détenus dans ces quartiers de sécurité, où ils ne peuvent, semble-t-il, être enfermés qu'à titre provisoire, car l'être humain se transforme, et qui peut soutenir qu'au bout de quelques semaines... ou de quelques mois ce régime n'aura pas eu des répercussions considérables sur son état physique ou psychique ?

En tout cas, si certains détenus sont ainsi « mis à l'écart », il faut qu'ils ne soient jamais humiliés, qu'ils soient traités le plus humainement possible et qu'ils reçoivent sur le plan matériel tout ce qui peut être conforme à leur condition...

Que toutes les précautions soient prises pour que ces détenus ne puissent s'évader, oui, mais là doit se trouver la limite de la coercition qui leur sera imposée.

Il ne faudrait pas que la recherche d'une sécurité absolue — d'ailleurs impossible à réaliser — risque de se faire au détriment d'une vie supportable pour la collectivité.

Pendant longtemps le personnel pénitentiaire a été nettement insuffisant en nombre, mal rémunéré, mal formé pour ses nouvelles tâches, sans bénéficier de la considération à laquelle il est légitimement attaché.

Si une nette amélioration a été obtenue dans ces différents domaines, elle est encore insuffisante, et l'effort entrepris doit être poursuivi.

Les relations entre la direction des prisons et les juges de l'application des peines — dont les pouvoirs s'étendent non seulement à l'exécution des peines subies dans les établissements pénitentiaires, mais encore à la surveillance des condamnés *laissés* ou *remis en liberté* — comportent encore trop d'incertitudes. La nature des décisions du juge de l'application des peines doit être déterminée avec précision par le législateur : c'est une question sur laquelle les pouvoirs publics et le Parlement doivent prendre parti, pour que chacun puisse connaître les limites et les conditions précises de son action. Il faut savoir exactement et clairement ce que l'on veut. Et se demander, avant de se prononcer — pour ne pas avoir à regretter ensuite une réforme circonstancielle, — si, en dehors de la création d'un tribunal de l'exécution des sanctions, une réduction des pouvoirs du juge à l'intérieur de la prison (pour toutes les mesures concernant les principales modalités de l'exécution de la condamnation, telles que permissions de sortir, semi-liberté, etc.) ou une fixation plus rigide de son intervention ne porterait pas un coup fatal à son institution.

L'équipe pénitentiaire, qui doit évidemment être maintenue, doit recevoir les moyens de remplir son rôle. La question des éducateurs, dont la mission est complexe et délicate, demeure un problème angoissant : sait-on, par exemple, qu'à la prison de Loos, dans le Nord, pour deux cents jeunes détenus de moins de vingt-cinq ans, il n'y a que cinq éducateurs, et qu'à la maison centrale de Muret, pour cinq cent quatre-vingts détenus, dont beaucoup de récidivistes, on rencontre seulement six éducateurs. Je peux personnellement attester que beaucoup sont d'une qualité remarquable. Mais que peut faire un éducateur qui a en charge cinquante ou cent détenus ?

Il y a aussi des vides dramatiques à combler parmi le personnel qui s'occupe des libérés conditionnels et des condamnés avec sursis et mise à l'épreuve.

Le président de la République, au début de son septennat, a déclaré : « *La détention doit être la privation de la liberté et rien de plus* », et, dans un geste symbolique, il a donné une poignée de main à un détenu.

Il n'y a pas de prison « trois étoiles »

Espérons que les critiques alors formulées n'ont pas ralenti son désir d'action dans le domaine judiciaire et pénitentiaire, et, pour nous résumer, insistons sur les points suivants :

Il faut que l'on sache qu'il n'existe pas de prisons « trois étoiles ».

Il faut que l'on sache que l'on parle de « laxisme » de la justice, alors que la répression n'a jamais été aussi sévère : trente-cinq mille détenus dans les prisons, et le nombre des personnes en détention provisoire n'a pas diminué malgré les efforts du législateur.

Il faut que l'on sache que les dispositions de la *loi* de juillet 1975, qui tendent à la suppression des courtes peines d'emprisonnement, n'ont pas produit les effets attendus.

Il faut que l'on sache que les principes de la réforme pénitentiaire de 1945 n'ont pas reçu depuis cette date toute l'application désirable, soit par l'absence souvent criante d'éducateurs ou d'agents de probation et de personnel de surveillance, soit par l'application périodique de mesures de sécurité très strictes qui créent pour les surveillants une véritable psychose de l'évasion... peu propice à un climat d'apaisement et d'amendement.

Surpris par une attitude nouvelle ou un fait divers qui attire l'attention de l'opinion publique, les pouvoirs publics doivent éviter de réagir à « chaud », ce qui signifie, selon toute probabilité, par des modifications excessives, ayant toutes les chances de se révéler inefficaces par rapport au véritable problème ou inadaptées à l'évolution de la situation, faute d'une prévision suffisamment réfléchie.

Certes il arrive que des sanctions doivent être prononcées dans tel ou tel cas. Et on n'a pas oublié les événements de Toul, en décembre 1971, l'utilisation des ceintures de contention, et parfois des punitions abusives, telle une longue peine de « mitard »... Mais ce ne sont pas les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire qui doivent être toujours et uniquement visés.

Le code de procédure pénale a prévu que le juge de l'application des peines, le juge d'instruction, le président de la chambre d'accusation, le procureur de la République et le procureur général doivent visiter les établissements pénitentiaires et auprès de ceux-ci a été instituée une commission de surveillance. Il est indispensable que chacun remplisse son rôle en ayant pleine conscience de ses devoirs.

Il faut aussi prendre les mesures d'ensemble pour que, dans dix ou vingt ans, nous n'ayons pas encore à rougir de l'état d'insalubrité de nos prisons, comme nous pouvons le faire en imaginant ce qu'était, avant la dernière guerre, les conditions des détenus au bagne de Cayenne.

Oui, faire de la prévention, protéger les victimes, « réinsérer » les condamnés. Et ne pas renier les règles tracées en 1945 — au lendemain de la libération — dans un but social et humanitaire, telles doivent être nos préoccupations.

Il m'est arrivé bien sûr de visiter de nombreuses prisons. Souvent, j'ai eu le cœur serré : par les conditions d'insalubrité ; en voyant aussi l'« état » de certains détenus. Et je pense plus précisément à quelques-uns d'entre eux, subissant une « contrainte par corps », qui étaient incapables d'expliquer leur présence en prison, parce qu'ils n'en comprenaient pas eux-mêmes le sens. C'est à peine croyable, n'est-ce pas ? Et pourtant... *Depuis vingt ans* a été supprimée la contrainte par corps pour le paiement des dommages et intérêts accordés aux victimes des infractions. Seule subsiste la contrainte par corps pour le paiement au Trésor public des amendes et des frais de justice. Quand on sait qu'en 1975 le Parlement a donné les pouvoirs les plus étendus aux juges correctionnels afin d'éviter de placer une personne en détention pour une courte durée, n'est-ce pas une inadvertance de laisser subsister la contrainte par corps pour le recouvrement de simples amendes ou de frais de justice. Si on doit se montrer sévère contre ceux qui ne paient pas ces sommes parce qu'ils ont organisé leur propre insolvabilité, ne devrait-on pas, au contraire, être plus « compréhensif » pour ceux qui ne peuvent pas et ne pourront jamais payer parce que leurs ressources sont inexistantes ?...

Prochain article :

AU NOM DE L'EFFICACITÉ ?

(1) Le code pénal de 1810 est toujours en vigueur en 1978. Il a été souvent remanié. Souhaitons qu'un nouveau code pénal puisse être voté par le Parlement avant le début du prochain millénaire.

(2) Le régime progressif tel qu'il était conçu a été récemment supprimé.

(3) La loi du 11 juillet 1975 permet aussi au juge de l'application des peines de suspendre provisoirement ou de fractionner la peine d'emprisonnement (art. 720) du code de procédure pénale et d'accorder une réduction de peine exceptionnelle après succès à un examen (art. 721-1).

(4) Pour les peines supérieures à trois années, le ministre de la justice demeure seul compétent pour accorder la libération conditionnelle.

(5) On aurait « substitué » à la « progressivité » à l'intérieur d'un même établissement la « progressivité » au niveau de l'ensemble des établissements pénitentiaires, par passage d'un établissement à un autre.

(6) « Les experts vous considèrent comme dangereux » a dit le président de la cour d'assises de Paris, le 26 juin 1978, pour expliquer à un accusé son placement dans un quartier de sécurité renforcée.

Voici la 4[e] chaîne.



La 4[e] chaîne, c'est votre chaîne. Celle que vous créez avec Betamax, le magnétoscope couleur à cassette de Sony.

Désormais, vous n'êtes plus un télespectateur passif. Votre sens critique, votre esprit d'indépendance, vos propres goûts, vos horaires : vous les imposerez sur la 4[e] chaîne.

C'est une véritable révolution. Vous êtes sûr de la réussir avec Sony qui vous fait bénéficier de ses 20 ans d'expérience dans le domaine de la vidéo.

Betamax enregistre les 3 autres chaînes*. Sélectionnez vos émissions préférées sur les 3 chaînes et enregistrez-les pour ensuite les reproduire à votre gré. C'est ça la 4[e] chaîne.

Mieux. Si deux bonnes émissions sont programmées à la même heure sur deux chaînes n'en ratez aucune : pendant que vous regardez une chaîne, Betamax enregistre en même temps l'émission qui passe sur l'autre. Et plus tard, vous la verrez aussi. Sur votre 4[e] chaîne.

Encore mieux : Betamax fonctionne même en votre absence : vous le programmez et il enregistre ce que vous voudrez, quand vous le voudrez.

Il est possible de le programmer sur trois jours : c'est pratique quand on part en week-end.

Betamax reproduit les 3 autres chaînes. Betamax reproduit tout ce que vous avez enregistré sur les trois autres chaînes : le film que vous avez aimé, l'émission de sport qui vous a passionné. Repassez-les plus tard, autant de fois que vous voulez : il n'y a plus d'horaires imposés sur la 4[e] chaîne.

Betamax c'est votre cinéma privé. Enfin vos films sur le petit écran. En effet tous vos films super 8 peuvent être transférés sur cassette vidéo par votre concessionnaire Sony.

De plus, avec Betamax c'est cinéma tous les soirs avec ses films pré-enregistrés en cassette : dramatique, espionnage, westerns, dessins animés, etc... qui peuvent être loués.

Il y a une vidéothèque de 250 titres. Et ce n'est qu'un début. A cela s'ajoute une première Sony : la coupe du monde de football 1978.

Les autres avantages de Betamax. Facilité d'emploi, 3 h 15 d'enregistrement, fiabilité technique, garanties par la qualité prouvée du matériel vidéo Sony.

Renseignements et démonstration permanente Salon Sony, 66, Champs Elysées. au Tél. 723.48.23.

SONY.

Sony Betamax

Magnétoscope couleur à cassette longue durée.

* La reproduction des œuvres étant réglementée par la loi du 11 Mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, les enregistrements ne peuvent faire l'objet que d'une utilisation privée.

ÉDUCATION

«L'école laïque ne serait-elle plus l'école de tous ?»

demande M. Lagarde au Syndicat des instituteurs

« Cette rentrée, qui est aussi celle des parents, n'est pas conforme, dans l'école primaire, à leur désir sincère de coopération », a déclaré M. Antoine Lagarde, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), mercredi 20 septembre, au cours d'une conférence de presse. M. Lagarde a vivement reproché au Syndicat national des instituteurs et des professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.) d'avoir donné « *des consignes antidémocratiques* », de manière à entraver la distribution des documents d'adhésion et d'assurances scolaires proposés par les différentes associations de parents d'élèves.

Le ministère de l'éducation avait rappelé récemment, dans une circulaire parue au *Bulletin officiel* du 7 septembre, l'obligation pour les directeurs d'école et chefs d'établissement de veiller à ce que toutes les associations « *soient placées sur un plan de stricte égalité* ». Or, selon le président de la PEEP, dans une vingtaine d'académies (sur vingt-sept) des cas ont été recensés « *où la distribution n'a pas été effectuée normalement* ». Ainsi, le directeur du groupe scolaire Pierre-Curie, à Argentan (Orne), a-t-il refusé les documents PEEP « *en application des consignes syndicales* » ; un directeur d'école, à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), a distribué uniquement les documents de la Fédération Cornec. A Nantes, soixante écoles ont refusé les documents PEEP. « *Le pouvoir du SNI est supérieur à l'autorité du ministre* », a constaté M. Lagarde, en ajoutant : « *Dès le premier jour, la participation des parents — des jeunes parents — est altérée, et, de toute évidence, les élections qui se dérouleront dans les écoles seront faussées.* »

Pourtant, le président de la PEEP avait accueilli favorablement le texte publié en commun par le SNI et la Fédération Cornec (*le Monde* du 14 septembre) appelant les maîtres et les parens à collaborer. « *Nous aurions pu le signer, tant les mots utilisés pour parler de la participation sont ceux que nous répétons depuis plusieurs années.* » Mais, a demandé M. Lagarde, « *certains parents n'auraient-ils droit qu'à une portion congrue de participation parce qu'ils n'ont pas la bonne carte ?* » Le président de la PEEP a proposé une rencontre avec le SNI : « *Le syndicat ne peut refuser*, a-t-il conclu, *sans avouer qu'il y a les bons parents et les autres. L'école laïque ne serait-elle plus l'école de tous ?* »

Les problèmes de la rentrée

Commentant la rentrée, M. Lagarde a estimé qu'elle a eu lieu « *dans un climat de sérénité, nouveau depuis de longues années* ». La PEEP relève toutefois que « *des problèmes importants demeurent* » : l'application du tiers temps pédagogique à 15 % seulement des élèves, le soutien et l'approfondissement, le sport à l'école, la réalisation des ateliers techniques en quatrième, le chômage des jeunes, le remplacement des maîtres absents et « *la nomination de certains enseignants dans des conditions humainement pénibles* ».

Le président de la PEEP s'est enfin réjoui que le ministère de l'éducation « *semble franchir une étape décisive à propos des rythmes scolaires* », tout en regrettant que le délai accordé au Conseil économique et social pour étudier ce problème (avant le 15 décembre) soit trop court. Pour le docteur Lagarde, l'enseignement souffre d'une mauvaise organisation du temps scolaire. La somme de travail demandée aux enfants est incompatible avec leurs capacités. M. Lagarde propose de réduire la durée des vacances d'été pour mieux répartir la charge scolaire. « *Les enseignants, aussi*, souligne-t-il, *auraient une vie plus agréable, si leur travail était mieux réparti dans l'année.* » La PEEP souhaite aussi une plus grande autonomie des régions et des communes pour le choix des dates de vacances.

C. V.

POUR S'OPPOSER A LA DÉCISION DE Mme SAUNIER-SEITÉ

L'UNEF a décidé d'occuper les locaux de Saint-Denis destinés à l'université de Paris VIII

L'Union nationale des étudiants de France (UNEF, dont la direction est proche des communistes), a décidé d'occuper à partir de vendredi 22 septembre les locaux de l'Institut universitaire de technologie de la rue de la Liberté à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), afin de « s'opposer physiquement (...) aux casseurs ». *Le ministère des universités a, en effet, décidé de démolir une partie des locaux de cet I.U.T. (qui doit être transféré dans un ancien I.U.T., place du 8-mai-1945, à Saint-Denis), afin d'y installer l'université de Paris-VIII, qui doit libérer avant la fin de 1979 le terrain qu'elle occupe depuis 1968 dans le bois de Vincennes. M. Merlin, président de Paris-VIII, est opposé à ce projet qui réduirait, selon lui, l'espace dont pourrait disposer son université. M. Jozefowicz, président de l'université Paris-Nord (Paris-XIII, dont le siège est à Villetaneuse), adopte une attitude similaire, car il souhaite utiliser pour son université les locaux de l'I.U.T. de la rue de la Liberté.*

M. Jozefowicz vient d'adresser à Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, une lettre étayant sa position par divers arguments, notamment juridiques. Le conseil général de la Seine-Saint-Denis, ainsi que le maire de Saint-Denis (P.C.), soutiennent les deux présidents. Plusieurs autres municipalités de la Seine-Saint-Denis, notamment celle de Montreuil, ont proposé, avec l'accord des intéressés, d'accueillir l'université Paris-VIII chez elles. Mais le ministre des universités a déclaré que le comité de décentralisation ayant déjà approuvé le transfert à Saint-Denis, elle considère que « le problème de Vincennes est réglé ».

LE CONSEIL D'ÉTAT ANNULE POUR EXCÈS DE POUVOIR UNE CIRCULAIRE DU MINISTRE DES UNIVERSITÉS

Le Syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.-C.F.D.T.) annonce que le Conseil d'Etat vient d'annuler pour « *excès de pouvoir* » une circulaire du 28 octobre 1976 du ministre des universités. Cette circulaire visait à augmenter les effectifs en étudiants exigés dans les instituts universitaires de technologie pour organiser des séances de travaux pratiques.

Le S.G.E.N.-C.F.D.T., qui avait déposé un recours contre cette circulaire — de même que le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup), — avait déjà obtenu gain de cause le 15 février 1978 à propos des vacataires du supérieur (*le Monde* du 22 juillet 1977 et du 3 juin 1978).

Le S.G.E.N., qui a déposé une quinzaine d'autres recours en Conseil d'Etat contre le ministre des universités, se déclare « *convaincu qu'à l'avenir Mme Alice Saunier-Seïté tiendra davantage compte de la légalité* ».

Les «bavures» de la rentrée scolaire

Plusieurs mouvements de grève, occupations d'écoles, perturbations, se prolongent localement depuis la rentrée scolaire.

● DANS LES ECOLES MATERNELLES OU ELEMENTAIRES :

L'école primaire du centre d'Orsay (Essonne) est occupée depuis ce jeudi matin 20 septembre par des parents soutenus par les deux fédérations, Cornec et Lagarde, les enseignants et des élus locaux. Ils réclament la réouverture d'une treizième classe et l'attribution d'une décharge de service entière au directeur.

Au groupe scolaire Irène-Joliot-Curie, au Plessis-Robinson (Hauts-de-Seine), les douze instituteurs sont en grève depuis le lundi 18 septembre. Avec le soutien des parents, ils protestent contre la surcharge des effectifs : deux cours élémentaires première année comptent trente-quatre élèves chacun. La surcharge des effectifs a entraîné des grèves également dans les écoles primaires de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) et la colère des parents à Bonifacio (Haute-Corse) : ils ont bloqué, mardi 19 septembre, de 8 h à 15 h, l'accès à la ville et cent vingt d'entre eux sur cent cinquante boycottent une école « surchargée ». L'école primaire de Saint-Héand (Loire) est occupée depuis mardi par les parents ; deux classes comptent trente-sept et trente-huit élèves et deux divisions chacune. A Saint-Rémy-sur-Avre (Eure-et-Loir), les parents et la municipalité occupent l'école primaire du Bois de Haute-Terre, où sont inscrits cinquante-sept enfants pour lesquels ils n'ont obtenu la nomination que d'un seul instituteur. A Saint-Florent-sur-Cher (Cher), la population et le conseil municipal s'opposent à la fermeture de l'école à classe unique du hameau de Massœuvre et, depuis la rentrée, font la classe aux quatorze élèves. A la suite de la suppression d'une classe, les parents d'élèves des trois groupes scolaires de Vitry-aux-Loges (Loiret) n'ont pas envoyé leurs enfants à l'école. Pour la même raison, ceux de Bouafle (Yvelines) ont « enlevé » l'institutrice alors qu'elle se rendait au groupe scolaire des Mureaux à son nouveau poste ; ils l'ont conduite dans son ancienne classe et se déclarent prêts à la retenir jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction.

● DANS LES COLLEGES :

A Saint-Symphorien-d'Ozon (Rhône), la rentrée n'a pas eu lieu pour les 1 069 élèves du collège Jacques-Prévert, prévu pour en accueillir 900. Parents et enseignants en grève ont barré mardi 19 septembre la route qui mène à l'établissement pour protester contre le manque de cinq professeurs dans plusieurs disciplines (en éducation physique, 430 élèves de 4e et de 3e ne pourront avoir aucun cours). A Fontaines-sur-Saône, les professeurs du collège Jean-de-Tournes demandent la création de cinq postes d'enseignants ou d'agents de service. Le collège Albert-Lebrun à Longuyon (Meurthe-et-Moselle) est fermé par arrêté municipal ; le maire estime que cet établissement de « type Pailleron » ne présente pas les garanties de sécurité nécessaires à l'accueil de 400 élèves. A Fouquières-lès-Lens (Pas-de-Calais), les parents refusent, depuis la rentrée, d'envoyer leurs enfants au collège dont ils dénoncent la vétusté. Ceux du collège Jean-Jacques-Rousseau au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis) font de même pour obtenir le doublement du budget alloué à l'établissement. Au Grand-Quevilly (Seine-Maritime), 80 %, selon les syndicats, des enseignants et du personnel du collège Claude-Bernard sont en grève pour obtenir le réemploi de six auxiliaires.

● DANS LES LYCEES :

Les enseignants du lycée Jean-Jaurès, à Montreuil (Seine-Saint-Denis), estiment qu'« *il est impossible d'assurer la rentrée* » à cause d'« *effectifs scandaleux* » (classes de seconde comptant jusqu'à 40 élèves), de postes non pourvus ou supprimés, et d'une « *situation très alarmante* » en éducation physique. Les deux associations de parents d'élèves (Cornec et Lagarde) soutiennent les enseignants. A Besançon, dans la plupart des lycées, de même qu'à Dole et à Montbéliard (Doubs), des grèves d'enseignants appuyés par les parents ont retardé la rentrée, pour protester contre la surcharge des effectifs et le non-réemploi de maîtres auxiliaires (199 selon les syndicats, 87, à la date du 15 septembre, selon le rectorat). C'est pour les mêmes raisons que sont en grève les enseignants du lycée des Bruyères, à Sotteville-lès-Rouen, et du lycée de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis).

Plusieurs organisations soutiennent les professeurs d'éducation physique en grève

La FEN, la C.F.D.T., le SNALC (Syndicat national des lycées et collèges) et la C.N.G.A. (Confédération nationale des groupes autonomes) appuient la grève observée par des professeurs d'éducation physique ce jeudi 21 septembre, pour protester contre le « plan de relance » *de l'éducation physique et sportive de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Le parti communiste* « apporte son soutien total » *aux grévistes. Quant à M. Antoine Lagarde, président de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP), il a déclaré qu'il* « regrettait beaucoup cette grève qui ne résoudra pas le fond du problème ». *Pour le président de la PEEP,* « ce plan, avec ses qualités et ses réserves, sa précipitation et son courage, a le mérite d'exister, même s'il ne permet pas de rattraper entièrement le retard ».

Les courses solitaires dans Paris

Mademoiselle M. a trente-deux ans, mais entame déjà sa dixième année de « prof de gym ». Cette fois-ci, elle est au lycée technique de la rue Lecourbe, à Paris (quinzième arrondissement), où elle va prendre en charge neuf classes différentes, soit environ deux cent quarante élèves (garçons et filles de quatorze à dix-neuf ans). « *Pour les effectifs, je n'ai pas à me plaindre cette année,* dit-elle. *Mais je vais devoir me déplacer constamment.* »

Ses lieux de travail, en effet, se trouvent dispersés en six points différents de la capitale : un gymnase avenue de Suffren, un autre porte de la Plaine, un troisième rue de la Croix-Nivert, toujours dans le quinzième arrondissement. La piscine est dans le quatorzième arrondissement, et les activités de l'ASSU (1) se partagent entre l'Héliport de Paris (« *vingt minutes de marche pour traverser l'héliport et gagner le stade* ») et la porte Brancion. Aucune installation au lycée, dont elle est totalement coupée. La « chance » de Mademoiselle M. c'est que les élèves se rendent aux gymnases par leurs propres moyens. Elle n'a donc pas à accompagner les déplacements des élèves, comme ses collègues des collèges.

Tout de même, lorsqu'elle rentre chez elle (tous ses cours s'arrêtent à 15 h. 30), elle se sent fatiguée. L'envie de s'asseoir et de ne plus bouger. « *Dans les grands stades, on s'égosille ; dans les petits gymnases, il faut faire la police parce que les garçons tapent sur les filles pour avoir un peu de place.* »

Maux de reins

Mme B. est un « prof de gym » privilégiée. Professeur principal d'une classe de sixième au lycée Romain-Rolland d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), elle n'a que six classes et travaille exclusivement dans les installations de l'établissement. La rançon, ce sont les multiples conseils et pré-conseils de classe, et les réunions avec les parents le samedi. Mais Mme B. aime ces contacts et la vie au lycée. Après vingt-neuf ans d'enseignement — elle a cinquante et un an, mais en paraît quarante, — elle en « redemande ». Mariée elle-même à un professeur d'éducation physique et mère de deux grands fils, elle trouve le temps de faire de la « recherche en relaxation » le lundi soir et de la danse folklorique le mardi soir (tous les quinze jours), sans compter de multiples réunions pédagogiques et syndicales (elle milite activement au SGEN-C.F.D.T.).

Fatiguée parfois ? « *Oui. Comme tous mes collègues, je souffre périodiquement de maux de reins. Et puis il y a ces douleurs localisées que nous traînons tous depuis les années d'entraînement intensif de notre formation.* »

Ces deux femmes qui exercent le métier dans des conditions très différentes reconnaissent qu'elles ne font pas les « quarante heures », même en tenant compte de la préparation des cours, du travail administratif et de la formation permanente ; même en tenant compte de certaines journées de douze heures et plus consacrées à l'ASSU. « *Nous en serions bien incapables*, expliquent-elles. *Avec les élèves, nous sommes en permanence sous tension. Après six heures de cours dans la journée, on est rompu.* » Pas question pour elles de faire des « extras », rémunérés ou pas. « *En vingt-neuf ans de carrière, je n'ai jamais exercé une activité rétribuée autre que ma profession* », précise Mme B.

ROGER CANS.

(1) Association du sport scolaire et universitaire, aujourd'hui dédoublée en Union nationale de sport scolaire (U.N.S.S.) et Fédération nationale du sport universitaire (F.N.S.U.).

● *Plusieurs centaines d'enseignants* ont manifesté, le 20 septembre, devant le ministère de l'éducation, à l'appel des sections de la région parisienne du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FEN) et du Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (SNETP-C.G.T.). Les manifestants ont déposé une motion où ils réclament notamment des créations de postes, le réemploi des maîtres auxiliaires et une meilleure organisation des affectations et mutations.

MÉDECINE

LES MESURES EN FAVEUR DE LA MATERNITÉ

Mme Simone Veil a annoncé la gratuité des soins pendant les quatre derniers mois de la grossesse

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, a présenté, ce jeudi matin 21 septembre, un ensemble de mesures destinées à favoriser le déroulement de la grossesse et de l'accouchement, à prévenir les handicapés liés, notamment, à la prématurité et à continuer la réduction de la mortalité infantile.

Voici l'essentiel de ces mesures, qui viennent en application de la loi du 12 juillet 1978.

● *La prise en charge intégrale du diagnostic et du traitement de la stérilité.*

Sur 400 000 couples qui se marient chaque année, 40 000 seront stériles. Le ministère de la santé et de la famille entend encourager la lutte contre la stérilité masculine, féminine et contre l'hypofertilité du couple, notamment par une aide financière accordée aux CECOS (1), où est pratiquée l'insémination artificielle ; par une aide aux soixante-deux consultations de génétique, qui permettent en particulier d'évaluer les chances de transmettre des anomalies héréditaires ; par la promotion du diagnostic prénatal enfin, qui rend possible la détection, avant la naissance, d'anomalies congénitales. A l'avenir, les femmes âgées de plus de quarante ans pourront toutes bénéficier de ce diagnostic prénatal si elles le souhaitent.

● *La prise en charge de tous les soins délivrés au cours des quatre derniers mois de la grossesse.*

D'ores et déjà, les femmes qui présentent des grossesses « à risques » bénéficiaient de la gratuité des soins. Il en sera de même, désormais, pour l'ensemble des examens pratiqués au cours des derniers mois de la grossesse, que celle-ci soit « à risques » ou non. Cette mesure devrait entrer en vigueur dès le 1er octobre.

● *La prise en charge intégrale de l'hospitalisation du nouveau-né au cours de son premier mois de vie.*

Jusqu'à présent, la prise en charge intégrale des soins du nourrisson n'était effective que s'il s'agissait d'enfants prématurés. Dorénavant, quel que soit leur terme et leur poids de naissance, tous les nouveau-nés pourront bénéficier de soins de haute technicité. Cette mesure devrait également entrer en vigueur dès le 1er octobre.

D'autre part, le dépistage ultra-précoce de certains troubles du nouveau-né sera encouragé (surdité, hypothyroïdie, phénylcétonurie, infirmité motrice cérébrale...).

● *La prolongation de deux semaines du congé post-natal.*

Son principe était acquis depuis la loi du 12 juillet 1978. Elle concernera toutes les femmes enceintes à cette date, et toutes celles dont le congé post-natal est en cours. S'il s'agit de naissances multiples, le congé prénatal sera également allongé de deux semaines, ce qui portera sa totalité à dix-huit semaines.

● *Des actions particulières dans le Nord-Pas-de-Calais et en Corse.*

Enfin, le ministère de la santé et de la famille a adopté le principe de deux actions particulières dans le Nord-Pas-de-Calais et en Corse, régions où la mortalité périnatale est supérieure à la moyenne nationale. Il s'agit essentiellement d'une action d'information des futures mères et de sensibilisation de l'opinion. La campagne menée dans le Nord-Pas-de-Calais a été entreprise dès 1977. L'action prévue en Corse devrait commencer au début de 1979.

(1) Centre d'étude et de conservation du sperme humain.

Le président de la Confédération des syndicats médicaux propose une sélection plus efficace pour limiter le nombre des praticiens

Le docteur Monier, président de la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), a dressé le mercredi 20 septembre le bilan des principaux problèmes qui se posent, pour l'année universitaire qui s'ouvre, aux médecins et à leurs patients.

Le premier problème, le plus aigu de tous sans doute, est celui de la démographie médicale. Actuellement, dix à douze mille jeunes déplômés sortent chaque année des facultés de médecine. Ce chiffre, estiment les responsables de la C.S.M.F., doit impérativement être ramené à six mille, ce que préconisaient d'ailleurs les conclusions du rapport Fougère et le rapport du VIIe Plan. Demander une telle politique, a déclaré en substance le docteur Jacques Monier, ce n'est pas jouer les vieux contre les jeunes, ce n'est pas prendre une défense corporatiste de la profession : c'est simplement se préoccuper d'assurer des débouchés aux futurs médecins.

Pour parvenir à stabiliser cette démographie médicale, la Confédération propose, outre une sélection plus efficace (actuellement encore quelque neuf mille étudiants passent annuellement de première en deuxième année de médecine), une politique d'incitation des médecins dans les zones encore démunies, et davantage d'orientations en cours d'études. En outre, elle demande une revalorisation importante de la retraite des médecins (qui n'est actuellement que de 4 000 à 5 000 francs par mois) *« afin de permettre aux praticiens d'abondonner la vie active et de laisser ainsi des places aux jeunes »*. A l'heure actuelle, en effet, la moyenne d'âge de départ à la retraite des médecins n'est que de soixante-sept à soixante-huit ans.

Le second problème qu'a évoqué le docteur Monier est celui de la formation du généraliste. Pour que ce dernier retrouve le rôle actif que souhaitent lui voir jouer le corps médical, le gouvernement et le patient, la Confédération demande avec insistance que soit instauré un troisième cycle spécifique de formation des généralistes. Cette notion figurait également parmi les recommandations de la commission Fougère. Or a déploré le docteur Monier, *« malgré le soutien du ministère de la santé, les conclusions de cette commission sont restées lettre morte au niveau du gouvernement, et notamment du ministère des universités. Il nous paraît regrettable et inadmissible qu'il n'en soit tenu aucun compte »*. Pourtant l'instauration de ce troisième cycle est d'autant plus indispensable que la libre circulation des médecins dans la Communauté européenne est à présent chose acquise : cette absence de formation spécifique des généralistes français *« peut inciter des médecins d'autres régions européennes, notamment italiens, à venir s'installer en France plutôt que dans leur pays d'origine où un* numerus clausus *leur sera imposé »*, a estimé le président de la Confédération.

Le docteur Monier a enfin abordé la question du contrôle de l'absentéisme par le corps médical. *« Nous ne refusons pas l'idée puisque ce contrôle est rendu obligatoire par la loi »* (la loi sur la mensualisation), a déclaré le président de la C.S.M.F.

Mais nous nous opposons à l'organisation d'un corps de médecins contrôleurs spécialisés. La Confédération propose donc que des listes de médecins volontaires soient présentées par les syndicats médicaux, listes qui seraient tenues par l'ordre des médecins (1). *« Les médecins contrôleurs seraient choisis sur cette liste*, a ajouté le docteur Monier, *par les employeurs, voire en accord avec les comités d'entreprise »*. Ils ne joueraient pas ce rôle à titre définitif et ne le rempliraient qu'en accord avec le médecin traitant du malade, dont ils ne pourraient modifier les prescriptions. Si un désaccord survenait entre les deux praticiens sur l'opportunité de l'arrêt de travail, l'on recourrait à une expertise — un arbitrage — effectuée par un médecin choisi sur une autre liste, très limitative celle-là, et qui serait fixé après concertation etnre la profession médicale, les employeurs et *« éventuellement*, a dit le docteur Monier, *les employés »*.

Cependant, a conclu le président de la Confédération, les médecins refusent de « porter le chapeau » de l'augmentation des arrêts de travail.

CL..RE BRISSET.

(1) Ce dernier préférerait que ces listes soient « agréées » et non « tenues » par l'ordre.

UNE DÉMOGRAPHIE GALOPANTE

La C.S.M.F. vient de publier un certain nombre de chiffres relatifs à la démographie médicale en France.

1969 : 65 000 médecins.

1978 : 105 000 médecins, soit une augmentation de 61 %.

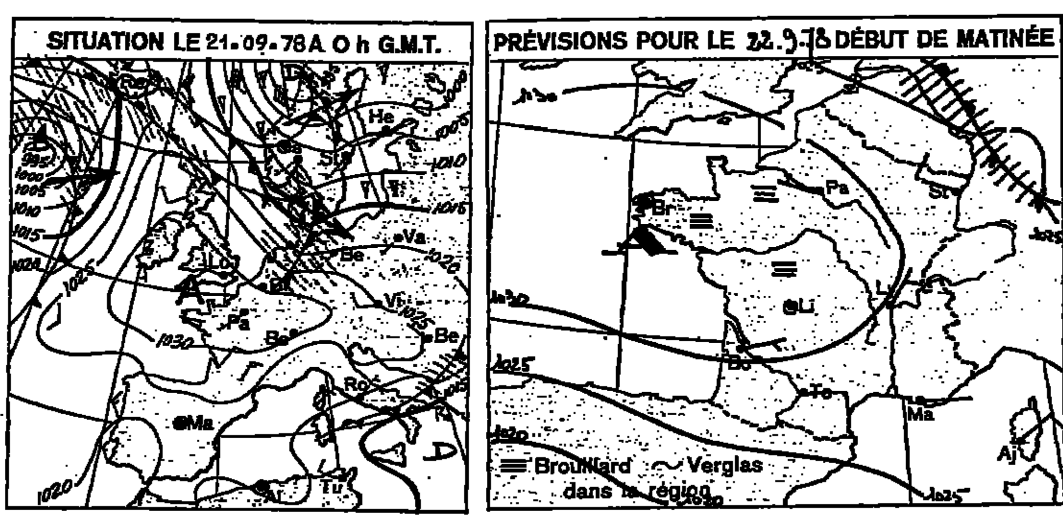
Ces 105 000 se répartissent de la façon suivante : 5 000 diplômes non utilisés ; 40 000 généralistes ; 30 000 spécialistes ; 30 000 médecins administratifs, salariés ou hospitaliers. La moyenne d'âge nationale est de quarante-quatre ans.

Compte tenu du nombre des médecins actuellement en cours de formation (chiffre double de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale et équivalant aux deux tiers du total enregistré aux Etats-Unis), la situation sera la suivante dans dix ans :

1988 : 195 à 200 000 médecins en exercice, dont 45 000 spécialistes, 45 000 médecins salariés, administratifs et hospitaliers, et 80 à 90 000 généralistes, soit un généraliste pour 6 à 7 000 habitants.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 21 septembre à 0 heure et le vendredi 22 septembre à 24 heures :

Les hautes pressions persisteront sur la majeure partie de l'Europe occidentale. Les perturbations, qui contourneront cette zone de hautes pressions, circuleront de l'Ecosse à la mer du Nord et à l'Europe centrale et n'affecteront pas directement la France. Seule leur bordure méridionale atténuée pourra toucher nos régions du Nord et du Nord-Est.

Vendredi 22 septembre, le temps sera généralement frais et brumeux en début de matinée. Il sera ensuite souvent ensoleillé sur la majeure partie de notre pays. On observera cependant des passages nuageux assez fréquents sur les régions s'étendant de la Picardie à l'Alsace.

Les vents seront faibles, sauf quelques brises côtières modérées. Les températures minimales s'élèveront légèrement dans le Nord et le Nord-Est : elles resteront relativement basses ailleurs, particulièrement dans le Centre, où l'on observera quelques gelées blanches. Les températures maximales changeront peu.

Jeudi 21 septembre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 032,2 millibars, soit 774,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 septembre; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Ajaccio, 26 et 13 degrés ; Biarritz, 21 et 9 ; Bordeaux, 23 et 6 ; Brest, 21 et 9 ; Caen, 18 et 5 ; Cherbourg, 17 et 8; Clermont-Ferrand, 18 et —1 ; Dijon, 18 et 6 ; Grenoble, 20 et 6 ; Lille, 18 et 9 ; Lyon, 19 et 3 ; Marseille, 25 et 11 ; Nancy, 15 et 2 ; Nantes, 20 et 7 ; Nice, 26 et 16 ; Paris-Le Bourget, 17 et 4 ; Pau, 23 et 6 ; Perpignan, 28 et 10 ; Rennes, 20 et 5 ; Strasbourg, 15 et 3 ; Tours, 18 et 4 ; Toulouse, 24 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 15 degrés ; Amsterdam, 15 et 12 ; Athènes, 25 et 17 ; Berlin, 12 et 9 : Bonn, 16 et 9 ; Bruxelles, 16 et 10 ; îles Canaries, 33 et 23 ; Copenhague, 13 et 8 ; Genève, 18 et 4 ; Lisbonne, 28 et 18 ; Londres, 20 et 3 ; Madrid, 32 et 13 ; Moscou, 9 et 7 ; New-York, 22 et 15 ; Palma-de-Majorque, 29 et 13 ; Rome, 24 et 11 ; Stockholm, 10 et 4.

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
1	0 951	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	1 721	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	59 361	tous groupes	5 000
	58 401	groupe 2	100 000
		autres groupes	10 000
2	2	tous groupes	50
	662	tous groupes	250
	0 052	groupe 1	5 050
		autres groupes	550
	2 462	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	6 702	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	59 362	tous groupes	5 050
3	63	tous groupes	100
	453	tous groupes	200
	783	tous groupes	200
	953	tous groupes	200
	4 773	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	5 263	groupe 1	5 100
		autres groupes	600
	59 363	tous groupes	5 100
4	694	tous groupes	200
	1 194	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	1 354	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	5 194	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	59 364	tous groupes	5 000
5	55	tous groupes	100
	75	tous groupes	100
	0 385	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	8 635	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	59 365	groupe 1	1 500 000
		autres groupes	15 000
6	66	tous groupes	100
	136	tous groupes	200
	0 196	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	2 686	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	4 056	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
6	4 886	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	6 396	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	6 806	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	8 636	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	59 366	tous groupes	5 100
	14 676	groupe 5	100 000
		autres groupes	10 000
7	7	tous groupes	50
	37	tous groupes	150
	2 607	groupe 5	5 050
		autres groupes	550
	4 057	groupe 5	5 050
		autres groupes	550
	6 097	groupe 4	5 050
		autres groupes	550
	59 367	tous groupes	5 050
	8 727	groupe 5	10 050
		autres groupes	1 050
	60 897	groupe 3	100 050
		autres groupes	10 050
8	348	tous groupes	200
	0 788	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	59 368	tous groupes	5 000
9	909	tous groupes	500
	59 369	tous groupes	5 000
	31 939	groupe 1	100 000
		autres groupes	10 000
	79 599	groupe 2	100 000
		autres groupes	10 000
0	680	tous groupes	500
	2 120	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	9 200	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	59 360	tous groupes	5 000
	9 010	groupe 5	10 000
		autres groupes	1 000

TRANCHE DES VENDANGES
TIRAGE DU 20 SEPTEMBRE 1978
PROCHAIN TIRAGE LE 27 SEPTEMBRE 1978 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
78 — 42e

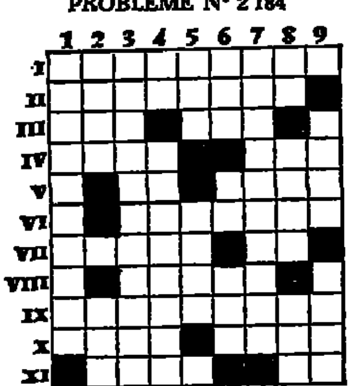
LOTO — TIRAGE No 38 : 4 5 12 25 34 41 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 36

PROCHAIN TIRAGE LE 27 SEPTEMBRE 1978 — VALIDATION JUSQU'AU 26 SEPTEMBRE APRES-MIDI

● *La Caisse d'allocations familiales de la région parisienne* indique qu'à dater du 23 septembre 1978 ses guichets et services d'accueil situés à Paris-15e (10-12-18, rue Viala), Paris-13e (64-68, rue du Dessous-des-Berges), 93 Maisons-Alfort (78, rue du Général-de-Gaulle), 93 Saint-Denis (tour Ouest, carrefour Pleyel), 95 Garges-lès-Gonesse (36, avenue F.-Joliot-Curie), 92 Nanterre (119-121, avenue Jules-Quentin), seront ouverts au public le samedi de 8 h. 30 à 11 h. 30.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 184



HORIZONTALEMENT

I. Ne donne généralement aucun souci. — II. Un peu piqué. — III. Donne un fameux mal ; N'est jamais grand dans les villes. — IV. On l'a à l'œil ; Voiture utilisée pour la livraison des bidets. — V. Saint, sur la Vire ; Est attirée par les affaires. — VI. Cendrée, nous fait voir la lune. — VII. Maison d'arrêt ; Pronom. — VIII. Se manifestait par des éclats. — IX. Qui ont donc fait beaucoup de trous. — X. Se mouiller ; Utile pour accrocher la culotte. — XI. Dieux scandinaves ; Utile pour le lever.

VERTICALEMENT

1. Où il n'y a pas d'étiquette. — 2. Traiter comme un fou ; Fit un assortiment de couleurs. — 3. Vraiment trop grasses. — 4. Cité ; Récipient où l'on peut mettre tout ce qui est consommé. — 5. Utile pour faire monter des ballots ; Sépare des cellules. — 6. Rivière d'Asie ; En première ligne ; Invitation au départ. — 7. Peuvent être une cause d'embarras pour ceux qui n'ont pas de ronds. — 8. Se nourrir comme un petit mammifère (épelé); A besoin d'être protégé par un manteau ; Mot qu'on peut prononcer quand on parle de l'Orient. — 9. Traita son père comme un ballot ; Trop épicée.

Solution du problème n° 2 183

Horizontalement

I. Comptoirs (cf. canon). — II. Opéra ; Ne. — III. Ut ; Eventé. — IV. Tercet ; Au. — V. Uriel ; Ame. — VI. Edentés. — VII. Inné ; Ote. — VIII. Eu ; Na. — IX. Rentables. — X. Esus ; Rôde. — XI. Rusés.

Verticalement

1. Couturières. — 2. Opter ; Nues. — 3. Me ; Rien ; Nue. — 4. Précédents. — 5. Tavelé ; Aa. — 6. Et ; No ; Bru. — 7. Inn ; Attalos. — 8. Rétamée ; Ede. — 9. Eues ; Osés.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du jeudi 21 septembre 1978 :

● UN DECRET

— Relatif aux conditions de recrutement, d'emploi et de rémunération des chercheurs, des personnalités extérieures et des étudiants qualifiés auxquels les établissements publics à caractère scientifique et culturel peuvent faire appel pour l'enseignement.

D'autre part, le *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* du 21 septembre publie des arrêtés portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite agricole.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	285 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	143 F	265 F	388 F	510 F
II. — TUNISIE	180 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

CARNET

Naissances

— Florence, Jean-Gabriel et David POUCAUD sont heureux d'annoncer la naissance de

Clément,

le 26 juillet au Blanc-Mesnil.
27, avenue Duquesne, 75007 Paris.

Mariages

— Mme Henri REDIN,
M. et Mme Marcel WORMSER,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Sylvie et Guy,

célébré dans l'intimité familiale à Bordeaux, le 8 septembre 1978.
20, rue des Trois-Conils, 33000 Bordeaux.
15, rue Chernoviz, 75016 Paris.

Mme Vicky KLEFF et M. Ralph COSTI
sont heureux de faire part de leur mariage, qui sera célébré le samedi 23 septembre.
3, rue Albert-Camus, 93 Gagny.
19, rue Molière, 75001 Paris.

Décès

LAURE GARCIN

On nous prie d'annoncer la mort du peintre

Laure GARCIN.

Elle avait appartenu dès sa formation, en 1932, au groupe Abstraction-Création. Elle était vice-présidente de l'Association des surindépendants, diplômée de l'Ecole du Louvre. Elle a réalisé de nombreux courts métrages sur le problème du mouvement dans la peinture.

L'incinération aura lieu le vendredi 22 septembre, à 15 h. 45, au cimetière du Père-Lachaise, où l'on se réunira.

[La peinture de Laure Garcin, qui exposa à Paris dès les années 30, a toujours témoigné de l'intérêt que portait l'artiste aux problèmes du mouvement. C'est ce qui l'a amenée à s'orienter vers la recherche cinématographique et la réalisation de films abstraits montrant, comme sa peinture, la métamorphose de formes colorées ouvrant sur un monde tantôt marin, tantôt végétal, reflet de songes et d'états d'âme.

Laure Garcin, qui était diplômée de l'Ecole du Louvre (1949)), avait écrit de nombreux articles, notamment pour le centenaire de J.-J. Grandville, et études sur les problèmes de la peinture, entre autres dans « les Temps modernes », « la Revue d'esthétique », « la Gazette des beaux-arts ».]

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. José ALBIACH Sanchez y Paulette,

survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année, à Pau, le 4 septembre 1978.

— M. Louis Bédier,
M. et Mme Pierre Bédier et leurs enfants,
Le comte et la comtesse Robert Lippens et leurs enfants,
M. et Mme Italo Bettiol,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louis BÉDIER,
née Germaine Boutillier,

le 20 septembre 1978, dans sa quatre-vingt-unième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 23 septembre 1978, à 9 heures, en l'église Saint-Cloud centre, place du Général-de-Gaulle, à Saint-Cloud.
Cet avis tient lieu de faire-part.
83, rue de Buzenval, 92210 Saint-Cloud.

— Christophe et Eric Bertrand,
Edith et Anik Antoine et leurs enfants,
Lucile et André Charguéraud et leurs enfants,
Daniel Charguéraud,
Françoise et Claude Bertrand,
Mme Hoppenot,
Béatrice et Françoise Besançon,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 15 septembre, de

Mme Philippe BERTRAND,
née Anne Charguéraud.

Anne
demande à ses amis d'associer
Philippe
à leurs pensées pour elle.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.
3, rue de Rouvray, 92200 Neuilly-sur-Seine.
Le Chêne-Rogneux, 78490 Gros-Rouvre.
CH 1297 Founex.
16, Grand-Rue, 90000 Belfort.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Jules GRANJON,
née Marguerite Raspail,

survenu à Boulogne, dans sa quatre-vingt-dix-septième année, le 14 septembre 1978.
De la part de ses enfants :
Mme Jean Granjon,
Le professeur et Mme Pierre Granjon,
M. et Mme Jean-André Joullié,
Et de ses nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.
Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale à Marseille, le 18 septembre 1978.

— Limoges, Marignane, Paris, Guéret, Cadolive, Palaiseau.
M. Jacky Laforet,
M. et Mme René Scatena,
Mme veuve Yvonne Scatena,
M. et Mme Richard Scatena,
Les familles Laforet, Lucien Bernard, Georges Scatena,
Parents, alliés et amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Jacky LAFORET,
née Camille Scatena,

survenu dans sa vingt-sixième année, à Limoges, le 19 septembre 1978.
Les obsèques seront célébrées le vendredi 22 septembre 1978, à 10 h., en l'église de Cadolive (Bouches-du-Rhône).
La famille s'excuse de ne pouvoir recevoir.
Il n'y aura pas de condoléances.
Fleurs naturelles seulement.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Jean-Marc LERNER,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure de Paris,
Assistant
à la faculté des sciences de l'université de Tours,
professeur à l'Ecole des beaux-arts de Paris,

est décédé subitement le 31 août 1978, à Los Angeles (U.S.A.), à l'âge de quarante-quatre ans.
Il sera inhumé dans le caveau où repose sa mère au cimetière d'Orsay, le vendredi 22 septembre 1978, à 10 h. 45.

Piotr et Anne Rawicz - Dastrée, oncle et tante de Jean - Marc, en informent ses amis, camarades et élèves.

95, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris.

— Mme Marcel Maire-Amero, son épouse,
M. Yves Maire-Amero, son fils,
Les familles Souverain, Maire-Amero, Janneau, Fraisse, Coûteaux et alliées,
ont la douleur de faire part du décès dubit du

docteur Marcel MAIRE-AMERO,
chevalier de la Santé publique,
croix du combattant de la Libération,
ex-médecin-chef
au Palais de justice,

survenu à Saint-Pierre-Quiberon, le 26 juillet 1978, à l'âge de soixante-quatorze ans.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité le 28 juillet en l'église Saint-Rémy de Vanves.
Cet avis tient lieu de faire-part.
45, boulevard du Lycée, 92170 Vanves.

— Mme Robert Mouchez,
M. Philippe Mouchez,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert MOUCHEZ,
leur époux, père et parent,

officier de la Légion d'honneur,
ingénieur général
de l'aviation civile (E.R.),
capitaine de vaisseau honoraire,

survenu subitement en son domicile, 41, rue de Vaugirard, Paris (6e).
Priez pour lui.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 22 septembre, à 11 heures, en l'église Saint-Denis de Wissous (Essonne), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 24 août 1897 à Paris, diplômé de l'Ecole supérieure d'électricité, Robert Mouchez fait d'abord une carrière d'officier de marine en Indochine, puis en Méditerranée, notamment. En 1948, il quitte la Marine nationale avec le grade de capitaine de vaisseau et entre dans l'administration de l'aviation civile. Directeur de la navigation aérienne de 1956 à 1958, il effectue de 1959 à 1962 des missions d'inspection en Afrique et dans l'océan Pacifique. Depuis 1960, il était président de la section sécurité et navigation aériennes à l'inspection générale de l'aviation civile.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Joseph VIALATOUX,

survenu le 14 septembre, à Vaugneray (Rhône), à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Remerciements

— La famille de M. Marcel Lods, dans l'impossibilité de répondre à tous ceux qui se sont associés à sa peine, les prie de trouver ici ses sincères remerciements.

Anniversaires

— Mme Paul Jamati, ses enfants et petits-enfants, demandent à ceux qui l'ont connu une pensée pour

Paul JAMATI,

à l'occasion du dix-huitième anniversaire de la mort du poète, survenue le 16 septembre 1960.

— Pour le premier anniversaire de la mort du

professeur Raoul KOURILSKY,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

— La messe annuelle de l'Association Souvenir du général Koenig sera célébrée le dimanche 8 octobre 1978, à 10 heures, en la chapelle des Invalides, par le Révérend Père Starcky, ancien aumônier de la 1re D.F.L., qui prononcera l'homélie. A 11 h. 30, les amis du général se réuniront sur sa tombe, au cimetière Montmartre.

Commémorations

— Une exposition « Dans l'amitié d'Alain, André Maurois » sera inaugurée le samedi 30 septembre dans la maison des comtes du Perche, à Mortagne (Orne) : elle sera visible jusqu'au dimanche 5 novembre inclus. L'inauguration sera précédée à 15 heures, à la salle des fêtes, par une conférence de M. Maurice Schumann, de l'Académie française : « André Maurois et Alain ».

Visites et conférences

VENDREDI 22 SEPTEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Collin : « L'art des lissiers à la manufacture des Gobelins ».

15 h., façade Saint-Sulpice, Mme Meyniel : « Saint-Sulpice et les fresques de Delacroix ».

15 h., 42, rue de Sèvres, Mme Pennec : « Jardins de Paris, autour de la rue de Sèvres ».

15 h., 18, boulevard de Sébastopol, Mme Puchal : « Promenades des Halles à Beaubourg ».

15 h., 6, place Paul-Painlevé, « Hôtel de Cluny et les têtes des rois de Notre-Dame » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h. 30, métro Pont - Marie, Mme Camus : « Hôtels du Marais ».

15 h., 135, rue Saint-Martin : « Beaubourg et son quartier » (Mme Hager).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Hôtels de l'île Saint-Louis » (A travers Paris).

15 h., sortie du métro Blanche : « Jardins, passages et boutiques insolites de la butte Montmartre ».

15 h., 60, rue des Archives : « Le Musée de la chasse et de la nature » (Paris et son histoire).

15 h., 102, rue de Provence : « Les coulisses d'un grand magasin » (Tourisme culturel).

OFFICIERS MINISTÉRIELS et Ventes par Adjudication

Vente sur sais. immob., par adj. le mercredi 4 octobre 1978, à 10 h., au Trib. de Gde Inst. de Versailles, 3, pl. A.-Mignot, EN UN SEUL LOT, d'une
PROPRIÉTÉ
sise à GARGENVILLE (78)
5, avenue du Colonel-Fabien, lieudit « Les Haies »
MISE A PRIX : 55.000 F
S'adr. Me Maurice COYDON, avocat, 65, bd de la Reine, VERSAILLES, tél. 951-21-93 et 953-45-60, Greffe du Trib. de Gde Inst. de Versailles, 3, pl. A.-Mignot, et sur les lieux pour visiter.

BRUYÈRES-s.-OISE (95) PAVILL. d'HABIT.
325 m2. Lot no 49, réglem. copropriété ds ens. immob. « Les Quincelettes », Rte Nat. no 324 de Chambly à Villers-Cotterêts. Mise à prix : 50.000 Francs. Vte s/sais. Pal. Just. Pontoise (95) Jeudi 12 octobre 1978 à 14 heures.
S'adr. à Me MALHERBE, avocat, Pontoise (95). Tél. : 464-17-16.

Vente s/Saisie Immob. au Palais de Justice de BOBIGNY, le MARDI 26 SEPTEMBRE 1978, 13 h. 30
UN APPARTEMENT
au 3e étage et une cave dans l'immeuble
sis à Saint-Ouen (93)
4, place de la République
MISE A PRIX : 50.000 FRANCS
S'adr. à Me RIBADEAU DUMAS, Avocat, 17, avenue de Lamballe, à PARIS (16e) et à tous Avocats près les Tribunaux de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

Vente Palais Justice PARIS
Jeudi 5 octobre 1978, à 14 heures
IMMEUBLE PARIS (3e)
rue Vieille-du-Temple, no 129
MISE à PRIX : 50.000 francs
S'adr. Me RÉGNIER, Avocat Paris (8e)
15, rue de Surène. Tél. : 265-40-86.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 5 octobre 1978, à 14 heures
APPARTEMENT - PARIS (9e) : 3 Pièces - Débarras - CAVE
33, rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN
M. P. : 50.000 F. S'ad. Me RÉGNIER, av. Paris, 15, r. de Surène

VENTE SUR SURENCHERE AU PALAIS DE JUSTICE A NANTERRE, le MERCREDI 4 OCTOBRE 1978, à 14 heures
EN DOUZE LOTS
12 PARKINGS
au deuxième sous-sol d'un ensemble immobilier sis à
BOULOGNE-BILLANCOURT
(Hauts-de-Seine) - 89-91, boulevard de la République
entrée 118 bis, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres
MISES A PRIX : 1er lot, 6.600 F - Du 2e au 12e lot, 3.850 F *chacun*
S'adresser à Me André VALENSI, avocat à Paris, 72, rue Gay-Lussac ; Me André-J. GUIBERT, avocat à Paris, 52, boulevard Malesherbes ; et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de NANTERRE, PARIS, BOBIGNY, CRETEIL et VERSAILLES.

Vente au Palais de Justice à Paris, le JEUDI 5 OCTOBRE 1978, à 14 h.
EN UN SEUL LOT
UN APPARTEMENT DE 3 PIÈCES
vestibule, cuisine, salle d'eau, W.-C., débarras au sixième étage
CAVE au sous-sol
EMPLACEMENT POUR VOITURE DANS LA COUR
dans un immeuble sis à PARIS (9e)
14, rue de la Grange-Batelière
MISE A PRIX : 80.000 FRANCS
S'adresser à Me André VALENSI, avocat à PARIS (5e), 72, rue Gay-Lussac ; et à tous avocats postulant près les Tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRETEIL.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 5 OCTOBRE 1978, à 14 h.
1) IMMEUBLE à CHATILLON-SS-BAGNEUX
30, boulevard Félix-Faure
2) IMMEUBLE à CHATILLON-SS-BAGNEUX
et FONDS DE COMMERCE DE CAFE-RESTAURANT (avec faculté de réunion des deux lots) - 28, boulevard Félix-Faure
MISES A PRIX : 1er lot, 100.000 F - 2e lot, 150.000 F
S'adresser à Me Bernard de SARIAC, avocat, 70, avenue Marceau (720-82-38) : Me FERRARI, syndic à Paris, 85, rue de Rivoli.

ADJUDIC., Chambre des Notaires Paris, mardi 10 octobre 1978, 14 h. 30
PARIS (XVe) - 34, RUE DU THÉATRE
DANS PETIT IMMEUBLE 5 ÉTAGES - RÉNOVÉ - TOUT CONFORT
UN STUDIO - UN APPARTEMENT 2 PIÈCES
4 APPARTEMENTS 4 PIÈCES - TOUS LIBRES
MISES A PRIX : 132.000 - 198.000 - 467.500 - 467.500, 473.000 et 478.500 F
POSSIBILITE DE PRET DU CREDIT FONCIER
S.C.P. MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, BELLARGENT et LIEVRE
notaires associés, 14, rue des Pyramides, Paris (1er), tél. 260-31-12.
Visites : tous les jours sauf dimanches sur rendez-vous, tél. 577-09-00.

Vente sur surenchère du dixième au PALAIS DE JUSTICE A PARIS, le JEUDI 5 OCTOBRE 1978, à 14 heures
UN APPARTEMENT DE 5 PIÈCES
principales au 5e étage à droite dans l'escalier A de l'immeuble sis à
PARIS (17e) - 13, Boulevard Pereire
Un DEBARRAS au 6e étage dans l'escalier B - Une CAVE et les parties communes correspondantes
LIBRE DE LOCATION - M. à Px : 550.011 F
S'adresser à Me GRANDCOLLOT, avocat, 43, rue La Fayette, Paris (9e), tél. 878-08-67 ; Me Jean NICOLAS, avocat, 9, rue Moncey, Paris ; La S.C.P. VIDEAU-METZNER, avocats, 27, rue du Cherche-Midi, Paris ; au Greffe des Criées du Tribunal de Grande Instance de Paris, boulevard du Palais, où le cahier des charges est déposé ; et sur les lieux pour visiter.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 5 octobre 1978, à 14 heures
APPART. - RUNGIS (94) rue de l'Abreuvoir, rue du Marché et chemin de Paray - Bâtiment A : Rez-de-chaussée : entrée, séjour, trois chambres, cuisine, loggia séchoir, salle de bains, W.-C., débarras - CAVE - PARKING
M. à PX : 150.000 F. - S'adr. Me DRIGUEZ, avocat à Paris (8e),
6, rue Saint-Philippe-du-Roule, tél. 225-13-20.

Vente sur surench. au Palais Just. à Versailles, mercredi 4 oct. 78, à 10 h.
APPARTEMENT de 6 pces ppales et ses annexes à VERSAILLES
(78) - 15 et 17, avenue de Paris
APPARTEMENT VENDU : LOUÉ - MISE A PX : 291.500 F
S'adr. pour renseignem. à 1) Me Jean SILLARD, avocat, 79 bis, bd de la Reine, Versailles, 950-02-99 ; 2) Me GUBILHERS, avoc., 21, rue des Etats-Généraux, Versailles, 950-02-62 ; 3) Me JOHANET, avoc., 21, rue des Etats-Généraux, Versailles, 950-02-62 ; 4) à tous avocats à la cour de Versailles.

Le Monde DES LIVRES

Robbe-Grillet commenté par lui-même

● *Dans l'entretien qu'il a accordé à Michel Rybalka, Alain Robbe-Grillet commente « Un régicide » et « Souvenirs du triangle d'or », définit sa création littéraire, répond aux reproches de désengagement et d'antiféminisme faits à son œuvre.*

« LA publication tardive de votre premier roman, les écrits de jeunesse que présente Obliques, *m'amènent à vous poser la question : comment êtes-vous devenu écrivain et comment avez-vous décidé vers 1947 d'écrire un roman ?*

— Vraiment je ne sais pas. En sortant de l'Agro, je suis entré un peu par hasard, comme chargé de mission, au ministère de l'économie nationale, service de la conjoncture. Ce travail de spéculations plus ou moins imaginaires m'intéressait ; mais, au bout de trois ans, j'en ai eu assez et j'ai tout laissé tomber du jour au lendemain. Peut-être ne supportais-je pas la vie de bureau. Je me suis alors fait engager par ma sœur, qui dirigeait un laboratoire d'études biologiques en Seine-et-Marne. Ma principale activité consistait à opérer des frottis vaginaux, toutes les huit heures, sur des rates castrées auxquelles on injectait des urines de juments gravides. Entre-temps, je rédigeais *Un régicide.*

— Vous êtes venu assez tard à la littérature. Qu'avez-vous écrit avant ce premier roman ?

— Entre dix et quinze ans, j'ai fait de la peinture. Plus tard, j'ai écrit cinq poèmes (dont trois sont publiés dans *Obliques*), un conte que j'ai perdu et le récit d'un voyage « politique » en Bulgarie en 1947 (dans *Obliques* aussi). Je travaillais déjà d'une façon très lente et méticuleuse.

— Et quelle était votre culture littéraire à cette époque ?

— J'avais très peu lu, ou plutôt j'étais fortement marqué par peu de livres, comme *le Château* de Kafka, *Alice au pays des merveilles, la Nausée, l'Etranger, le Chiendent* de Queneau, les *Impressions d'Afrique* de Raymond Roussel, *Sanctuaire* de Faulkner. Ces œuvres n'entraient pas du tout dans le modèle du roman traditionnel, mais je ne le savais pas : ce n'est qu'après la publication des *Gommes* que j'ai découvert tout à coup qu'il y avait une norme romanesque, une forme romanesque au pouvoir.

La vie d'un schizoïde

— Sur quelles bases êtes-vous parti pour écrire Un régicide ?

— Je me souviens que le projet du livre était de travailler sur deux registres, de montrer quelqu'un qui vit deux réalités en même temps. Le héros d'*Un régicide* mène une vie schizoïde. Par moments, il travaille dans une usine, par moments il marche sur une côte, dans une île très sauvage au climat breton, où la civilisation n'a pas du tout pénétré. Je peux reconnaître aujourd'hui d'une façon précise ce qui est ici autobiographique : l'usine est celle où j'ai travaillé pendant deux ans à Nuremberg, en Allemagne ; l'île est certainement un mélange des paysages de mon enfance, en Bretagne. Par ailleurs, les premières pages du livre sont la description précise d'un rêve récurrent, que j'ai fait à de nombreuses reprises quand j'avais une douzaine d'années.

*— On est en effet frappé, à la lecture d'*Un régicide, *par le contraste entre l'aspect poétique, idéaliste, chaste même, du livre et son aspect politique. Dans un cas, le héros voudrait faire l'amour avec une sirène ; dans l'autre, il devient un terroriste qui, pour des raisons obscures, entreprend de tuer son roi.*

— Comme Meursault, Roquentin et d'autres personnages des années 30 ou 40, il se trouve à la fois dans la société et coupé de ses significations idéologiques. Il n'a pas de raisons précises pour tuer le roi, mais il veut introduire un cataclysme dans l'immobilité ambiante.

— L'œuvre elle-même n'est-elle pas ainsi conçue comme un attentat ?

— Oui. Dans un ordre établi qui ronronne, il s'agit de faire surgir tout d'un coup un élément improbable, une information (au sens technique du terme). Sur un horizon plat, quelque chose se dresse, un crime, un nouveau roman, un acte sexuel interdit...

— Parmi tous vos romans, c'est dans Un régicide *que le thème politique se trouve le plus marqué. Quel type de société y décrivez-vous ?*



Dessin de J.-P. CAGNAT.

— Une société dominée par un « parti de l'Eglise », dont on ne sait trop s'il est communiste ou fasciste, une société où la démocratie s'est détériorée et qui passe par un stade d'abandon progressif de la vie politique par les citoyens...

— Une société salazariste ?

— Oui, mais aussi un système futur où, en plus, l'Etat fournirait des fantasmes téléguidés. L'île du *Régicide* pourrait n'être qu'un monde parallèle imposé comme échappatoire par une société très codifiée. De toute façon, la politique n'a pour rôle ici que de faire percevoir la coupure du personnage par rapport au monde social.

« Dans une tradition subversive »

— La littérature représentait-elle pour vous un certain pouvoir, ou bien était-ce un exercice personnel ?

— J'avais des préoccupations personnelles et je ne comptais pas faire une carrière d'écrivain. Le romancier français que j'admirais à l'époque était Blanchot, qui était complètement inconnu du public. Lorsqu'*Un régicide* a été refusé par un grand éditeur, cela ne m'a pas du tout étonné. J'avais, cependant, l'impression de me placer dans une tradition subversive du roman : je me concevais comme le continuateur de recherches qui me précédaient. Après *les Gommes* et *le Voyeur*, cela a d'ailleurs été perçu par Bataille, Barthes ou Blanchot, mais non par la critique qui publiait des feuilletons dans *le Monde* ou *le Figaro*.

— En rétrospective, quelle place accordez-vous à Un régicide *dans votre œuvre ?*

— C'est un roman plus avancé, plus ambitieux, plus bizarre que *les Gommes* ou *le Voyeur*.

— Pourquoi ne pas l'avoir publié plus tôt ?

— Après ce refus que je viens de mentionner, le livre a intéressé G. Lambrichs, qui était alors conseiller des Editions de Minuit, mais on y a finalement attendu *les Gommes*. Lorsque j'ai voulu reprendre *Un régicide*, en 1957, j'ai trouvé qu'il y avait trop de naïvetés ; et puis mon écriture avait évolué... Ce n'est que récemment, lorsque je me suis mis à écrire un *Robbe-Grillet par lui-même* pour les éditions du Seuil, que j'ai compris l'importance pour moi de ce premier roman ; je me suis donc décidé à le publier.

— Avez-vous modifié la version originale ?

— Le texte qui va paraître comporte, pour cinq ou six pages, le début de révision fait en 1957. Pour le reste, il n'y a que des changements mineurs concernant la ponctuation et un mot ici et là. Mais j'ai décidé de maintenir tout au long du livre le prénom de Boris, adopté en 1957 à la place de Philippe, que je ne supporte plus. Dans l'ensemble de mes romans et de mes films, on constate d'ailleurs une prédilection pour les deux prénoms Jean et Boris, et puis Frank comme personnage secondaire.

Des héros atteints de déficience mentale

— Pourquoi ?

— Pour moi, ce sont des noms sans contenu, des noms absents. S'il y a une constante chez tous mes héros, c'est une espèce de déficience mentale. Ils ont toujours l'impression d'avoir la tête vide, comme si du temps passait dans leur crâne, sans qu'ils puissent eux-mêmes intervenir ; et ils ne sont jamais assez intelligents pour accomplir les missions qui leur sont confiées. On n'a pas remarqué, je crois, à propos des *Gommes*, que le terme désignait en médecine un accident syphilitique tertiaire : les gommes qui se forment dans le cerveau et qui embrument le jugement.

— Comment expliquer la richesse de l'invention fantasmatique dans Un régicide ?

— Comme je ne me plaçais pas du tout dans une tradition romanesque réaliste, je n'avais même pas à me poser la question de savoir si le monde de l'usine, ou celui de l'île, était réel ou fantasme. La vie quotidienne et la vie onirique communiquaient constamment, dans une continuité totale.

— Aviez-vous un projet de forme élaboré pour votre roman ?

— Le travail du livre a été conçu comme une aventure et non comme la mise en application d'une forme stricte et délimitée à l'avance. Mon projet était celui d'une aventure formelle.

(Propos recueillis par MICHEL RYBALKA.)

(Lire la suite page 22.)

La vie au grand galop

● *« Les mauvaises fréquentations » du Dr Gaston Ferdière.*

LE docteur Gaston Ferdière, qui connaît des milliers de chansons avec tous leurs couplets (*« Ma mémoire me paraît rester bonne ou trop bonne »*, écrit-il), ouvre son autobiographie sur une « scie » dont il note la musique et les paroles : *« Je mont'dans l'train, y avait du monde, je mont'dans l'train, y avait du monde... »* (Répéter à l'infini.)

Et certes, c'est un train vraiment bondé dans lequel il nous invite à monter avec lui : on ne peut qu'être émerveillé par la diversité, le relief, la couleur des portraits qu'il esquisse de ses compagnons de voyage, parmi lesquels il choisit avec sûreté ses *« mauvaises fréquentations »*.

Car Gaston Ferdière n'est pas de ceux pour qui l'autobiographie est prétexte à s'attendrir sur soi : pas de complaisance nostalgique, le moins possible d'états d'âme, mais, avec une ardeur, une force et un élan irrésistibles, c'est l'évocation d'une vie toute vouée à l'action.

Dès l'adolescence, Gaston Ferdière combat pour ses idées, pour l'idée qu'il se fait de l'homme et de la liberté, pour l'idée qu'il se fait de sa tâche de médecin psychiatre à qui rien d'humain n'est étranger. A le lire, on a le sentiment que tous ses souvenirs sont des souvenirs de jeunesse, et jusqu'aux plus récents, tant son infatigable activité, son insatiable curiosité demeurent vives. A soixante-douze ans, il note : *« Je ne me plains pas de l'insomnie qui permet tant de lectures car je reste un dévoreur de livres. Quelques siestes, même fort courtes, me rappellent seules la saveur du sommeil naturel. »*

Il est né à Saint-Etienne en 1907 ; les mœurs provinciales de cet avant-guerre sont pour nous comme d'un autre siècle, si ce n'est d'une autre planète. La famille jouit d'une manière de célébrité régionale à cause des « billards Ferdière » qui sont l'attraction des cafés et l'orgueil des salons. Auguste Ferdière, modeste caissier à la Caisse d'épargne, sait-il que son fils unique sera ce personnage de feu ? Dreyfusard, antimilitariste et athée, il a certainement exercé une influence profonde sur le jeune Gaston par l'exemple de sa rigueur intellectuelle et morale. Un événement tragique survient en 1926 dans la vie de l'adolescent : la mort de sa mère, atteinte d'une tumeur cérébrale, en réalité bénigne, mais qu'on n'a pas su soigner. Il décide alors de se spécialiser en neurologie.

Ce choix conduit Gaston Ferdière de la faculté de Lyon à celle de Paris, où il prépare le concours d'internat en 1931. Le voilà, un plan de Paris à la main, qui part à la découverte : la Foire du Trône, le Lapin agile, le Grand-Guignol. L'affaire ne fait que commencer. Il se lie aux surréalistes, dont l'entreprise jouxte, et fait un peu plus que jouxter, sa spécialité : il y a des heures pour rencontrer les malades mentaux (il leur demande s'ils « brongent », dans le parler de Saint-Etienne, c'est-à-dire s'ils se mettent à l'écart, pour ressasser des pensées mélancoliques), et il y a des heures pour causer avec des novateurs, qui ont noms André Breton, Marcel Duchamp, Robert Desnos, Henri Michaux, et tous les autres. Il se fâche avec ceux-ci, avec ceux-là, se réconcilie (on le voit dans le présent livre échangeant avec Dali un baiser de paix).

Il est à la recherche des secrets de l'âme humaine : c'est dire que tout l'intéresse de ce qui jettera une lueur sur les tréfonds. Poésie, musique, psychanalyse. Cette dernière est mal vue, à la Société médico-psychologique, quand Ferdière l'évoque pour la première fois. Tant pis. Il ira plus loin. Cet homme pressé n'a pas le temps de se lamenter sur les refus qu'on lui oppose ici ou là. *« Quant à moi*, écrit-il, *je ne ferai pas mystère de mon ambition, une ambition nullement sociale, simplement celle de mieux connaître mes pairs et d'exercer de mon mieux mes connaissances de métier. »*

On croit entendre, n'est-ce pas, un artisan honnête, qui veut tout connaître des secrets des anciens, et qui tient aussi à leur apporter ce qu'il a pu apprendre de nouveau : tel est sans doute le ressort du jeune Ferdière.

JOSANE DURANTEAU.

(Lire la suite page 21.)

« Souvenirs du triangle d'or »
« Un régicide »

L'empire des sens

ALORS, ces bouquins, ils sont *bons* ? Il *faut* les lire ? Parler de Robbe-Grillet, c'est d'abord refuser le conseil de gastronome que réclament certains lecteurs-consommateurs. La critique dite des « beautés » manque déjà son but quand elle traite de la littérature traditionnelle, c'est-à-dire de fictions fiables, du cœur humain, des bonheurs de plume ; elle devient absurde, et elle l'a montré il y a un quart de siècle à la naissance du « nouveau roman », si elle applique ces notions à des œuvres qui se définissent, pour l'essentiel, par leur rejet.

On n'a pas encore trouvé la bonne manière d'analyser en journaliste, soit avec les critères et les mots du plus grand nombre, des livres dont les habiletés techniciennes échappent aux profanes, ou du moins s'apprécient d'autant mieux que la lecture en devient plus savante. Peut-on seulement rendre compte d'ouvrages tout occupés à jouer de leurs sens possibles ? Dans l'hypothèse où la population entière tâterait de la sémiologie, dira-t-on un jour : « Achetez *Souvenirs du triangle d'or*, c'est un régal de polysémie » ?

C'EST un festival diabolique d'ambiguïtés, en tout cas. L'histoire peut se raconter de cent façons. Avec l'autorité d'une version assermentée, le texte de couverture insinue qu'il s'agit d'un *policier* d'Amérique latine mêlé à des *expériences de supplices féminins, et qui se perd dans ses* manipulations. Cette trame est confirmée vers la fin du livre par un rappel chronologique, en principe digne de foi. Mais, comme dans toutes les fictions de Robbe-Grillet, ces péripéties se donnent moins comme éléments d'un tout plausible que comme des « objets » narratifs, comme des pièces d'un puzzle qui, au lieu de s'agencer une bonne fois, joueraient sans cesse de leurs combinaisons glissantes, inachevables...

Pour tel lecteur, ce sont les amorces de scènes réalistes ou policières qui porteront sens. Pour un autre, ce seront les fantasmes sexuels, au premier degré ou tels que l'auteur les manie ouvertement, et non sans ironie, c'est-à-dire comme des

par Bertrand Poirot-Delpech

stéréotypes. Pour qui aime exercer ses dons d'observation il peut y avoir un intérêt et un plaisir pratiquement inépuisables à guetter le retour d'un talon aiguille, de boucles de cheveux, de slips abricot, de caïmans, de ficelles usées et de boîtes de bière vides, sans parler des triangles qui se cachent un peu partout ni des allusions inopinées aux romans précédents.

LE livre ne contient pas un seul détail qui ne tire sa raison d'être, non de son sens immédiat, mais de la place où il surgit et reparaît, à des endroits ou des intervalles prémédités.

Faute de logique courante dans l'articulation des séquences, le réflexe cartésien pousse à chercher une loi de série, un lieu géométrique, un nombre, une figure, auxquels obéirait l'ensemble de la fiction. Cette curiosité se substitue à toutes celles dont on a l'habitude.

On comprend que cette quête abstraite irrite certains lecteurs. L'auteur abuse de sa rouerie. A sa manière, il ne respecte pas plus notre liberté que les romanciers traditionnels. S'il laisse les sens de l'œuvre plus ouverts, il reste maître de leur empire. Non sans sadisme, il se réserve de nous livrer ou non les clefs de la partie de master mind qu'il a ménagée en cachette. Embusqué derrière ses paragraphes chamboulés exprès, on l'imagine en malin génie de Descartes, savourant le bonheur de nous égarer, mesurant la plus ou moins grande capacité de chacun à percer ses malices.

Cette relation de cache-tampon entre l'écrivain et le lecteur avantage les spécialistes et favorise la cuistrerie universitaire. Au lieu de distiller ses secrets de fabrication aux pédants occupés à les débusquer, on aimerait que Robbe-Grillet explique d'emblée à tout le monde comment il a composé son livre, selon le *fair play* des meilleurs auteurs de policiers qui ne retiennent aucune carte dans leurs manches, et comme l'a fait Raymond Roussel.

CELA renouvellerait le plaisir de la devinette. Ce serait aussi l'occasion pour l'écrivain de nous dire pourquoi il s'impose parfois d'imiter le style de rapport policier. A quoi bon le hideux adverbe « censément », repris pages 217 et 220 ? « Exprès », dira-t-il sans doute, comme les rares fois où la phrase se remet à valser à l'ancienne mode (la soirée à l'Opéra, page 92). Mais, au risque de sembler attardé, je ne vois pas l'utilité des nombreuses gaucheries administratives du genre « *comme il a été dit ci-dessus* » ou le « *slip déjà mentionné* », même si elles ont valeur d'ironie.

Ces lourdeurs n'ajoutent rien à ce qui a fait la réputation de Robbe-Grillet, et qui se vérifie pleinement ici : l'art de semer le doute ou, comme on a dit : le soupçon, en noyant l'essentiel sous l'accessoire. Nous savons la taille exacte du judas de la cellule — 20 centimètres de côté — mais nous resterons dans le vague jusqu'à la fin quant au forfait qui y a jeté le narrateur ! La précision du détail souligne le secret de l'ensemble. En homme de cinéma, l'auteur fait le point sur un objet pour accentuer le flou de ce qui l'entoure. De même, la minutie des manies sexuelles, nombreuses ici, paraît destinée à cacher leur économie profonde.

Robbe-Grillet n'a décidément pas son égal pour suggérer, jusqu'au vertige, que ce qu'on nomme « vérité » est une *pure* construction de l'esprit parmi une infinité d'autres possibles, et pour illustrer, par un art allègre des métamorphoses, des « *fondus enchaînés* », l'insécurité fondamentale de tout travail sur le « sens ».

(Lire la suite page 22.)

la vie littéraire

La correspondance de George Sand

Après tant d'inquiétude au sujet de la *Correspondance générale* de George Sand (1), voici que semble repris le rythme régulier de la publication, tandis que les éditeurs découvrent, dans l'œuvre, bien d'autres choses que les romans champêtres et que se multiplient les thèses, en France ou à l'étranger.

Ce treizième tome (janvier 1855-juin 1856) ouvre sur un drame : la mort à cinq ans, de Nini, la fille de Solange et de Clésinger, que sa grand-mère aimait tendrement. D'un voyage en Italie (Rome, Pérouse, Florence), elle reviendra un peu apaisée avec « la nécessité impérieuse » d'adresser sept cent cinquante pages à son éditeur dans les deux mois. C'est l'époque où elle achève *Histoire d'une vie*, l'époque aussi où, brusquement, au milieu d'une lettre (11 mai 1856), au milieu d'une phrase, elle change — définitivement — d'écriture, volonté de simplification qu'elle explique par le souci de se moins fatiguer, mais qui traduit la métamorphose intérieure. A cinquante-deux ans, enfin, George peut s'accepter telle qu'en elle-même et revenir à un naturel qu'elle ne cessera de perfectionner durant les vingt années qui la séparent de sa mort. — G. G.-A.

(1) Georges Lubin, éditions Garnier Frères (Classiques Garnier).

La célébration de Tolstoï à Paris

Le cent cinquantième anniversaire de la naissance de Tolstoï sera célébré à Paris par plusieurs manifestations placées sous le haut patronage du président de la République. Le 9 octobre, à 17 heures, aura lieu une séance solennelle à la Sorbonne où prendront la parole le R.P. Carré, MM. Vladimir Jankelevitch, Maurice Schumann et Petr V. Palievskij. Du 10 au 13 octobre, se tiendra un colloque international sur l'« actualité de Tolstoï » (Galeries nationales du Grand Palais, salle 404, à partir de 9 h. 30). Le 10 octobre, à 19 heures, sera inaugurée une exposition au musée Tolstoï (Institut d'études slaves, 9, rue Michelet). Le 11 octobre, à 17 heures, une plaque commémorative sera apposée par la Ville de Paris sur l'immeuble du 206-208, rue de Rivoli, où l'écrivain résida en 1857. Le même jour, à 20 h. 30, commencera une quinzaine cinématographique des films tirés de son œuvre au cinéma Cosmos (76, rue de Rennes). Un spectacle comprenant *le Mort d'Ivan Illich* et *le Cheval* sera donné en janvier 1979 au Théâtre d'Orsay par la compagnie Renaud-Barrault.

Nouvelles collections aux PUF

Chaque année, les Presses universitaires de France, soucieuses de ne pas se laisser empoussiérer par l'académisme, lancent de nouvelles collections. Si, l'an passé, Jean-Marie Benoist annonçait « Croisées » et Lucien Sfez « Politique éclatée », ce sont aujourd'hui deux collaborateurs du *Monde* — Paul Claval et Béatrice Didier — qui enrichissent le programme des PUF.

Paul Claval, professeur à la Sorbonne et géographe émérite, dirigera la collection « Espace et liberté », qui vise à montrer le rôle de l'espace dans le choix des individus et dans le fonctionnement des sociétés. Premiers titres prévus : *Espace et pouvoir*, de Paul Claval, et *Ville, ordre, violence*, de Jean Rémy et Liliane Voye.

Quant à Béatrice Didier, avec « Ecriture », collection d'essais de critique littéraire, dont le premier titre, *Rencontres*, de Roger Caillois, est très attendu, elle entend faire cohabiter les auteurs les plus prestigieux de la « nouvelle critique » avec d'autres tendances tout aussi légitimes, persuadée que le sectarisme n'a plus de raison d'être. Parmi les premiers livres annoncés, signalons : *le Récit poétique*, de Jean-Yves Tadié, et *Vers l'inconscient du texte*, de Bellemin-Noël. — R. J.

« Un gentleman se rase chaque matin »

Poursuivant ses « dictées » au magnétophone, Simenon, avec *la Main dans la main* (Presses de la Cité, 165 pages, 45 F), publie le dixième ouvrage de ses écrits intimes, couvrant la période du 24 août au 9 novembre 1976. Rapportant la réflexion du marquis de Tracy, dont il a été le secrétaire pendant deux ans : « *Un gentleman se rase chaque matin* », il note : « *Cette phrase ne m'est jamais sortie de la tête. J'ai été élevé alors que les rasoirs de sûreté n'existaient pas encore. Un certain nombre de personnes seulement étaient aptes à se servir d'un rasoir-couteau. Mon père se rasait deux ou trois fois par semaine et je le regardais toujours manier cette arme dangereuse avec angoisse.*

» *Quant à la plupart des gens ordinaires (...), les hommes n'avaient les joues lisses que le dimanche.*

» *C'était une question de classe sociale. Un des grands directeurs de journaux de Paris comme d'autres gens de son acabit possédaient chez eux un fauteuil de coiffeur et on venait chaque matin les raser à domicile. Y compris le marquis de Tracy (...).*

» *Monsieur Gillette a abattu cette barrière entre deux parties de l'humanité en inventant son rasoir de sûreté.* » Dis-moi comment tu te rases...

L'étincelle dans la galaxie

Après une période d'apprentissage des mœurs éditoriales de l'Hexagone, les éditions canadiennes l'Etincelle (49, rue Vercingétorix, 75014 Paris : tél. 322-40-62 ; diffusion Garnier), dirigées par Robert Davies et animées à Paris par Claire Cauvin, proposent dans leurs collections « Sports », « Nouvelle Médecine » et « Grands Débats » six ouvrages en version... française. Dans la collection « Grands Débats » figurent deux livres particulièrement intéressants : une réflexion vulgarisée d'Isaac Asimov sur l'univers en contraction, intitulée *Trous noirs* (220 p., 42 F) et un essai de Lester Grinspoon et James Bakalar titré *la Cocaïne, une drogue et son évolution sociale* (439 p., 48 F).

En France, l'Américain Isaac Asimov est surtout connu par ses ouvrages de science-fiction. En fait, docteur ès sciences et professeur de biochimie à l'université de Boston, Asimov est aussi un talentueux vulgarisateur de la science. Les « trous noirs » qu'il entreprend de nous décrire sont des « agglomérations de matière si massive que leurs énormes forces de gravité aspirent et emprisonnent tout ce qui s'en approche, y compris la lumière ». En tentant de résoudre les énigmes posées par cette découverte, Asimov entraîne le lecteur dans un univers de géantes rouges, naines blanches, supernovae, tremblements d'étoiles, etc.

L'ouvrage sur la cocaïne traite des différents effets de cette drogue, et dresse un bilan historique, économique et social de son usage. Les deux auteurs, un psychiatre et un juriste spécialistes de cette question, ont recueilli d'impressionnants témoignages de cocaïnomanes. — B. A.

vient de paraître

Roman

RENE MAURIES : *la Morenета*. — Portrait cocasse de la vie publique et clandestine d'un petit monde provincial. Par l'auteur du *Cap de la gitane*, prix Interallié 1974. (La Table ronde, 280 p., 49 F.)

Nouvelles

PAUL FOURNEL : *Les petites filles respirent le même air que nous.* — Dix petites filles dans dix-neuf nouvelles partagées entre l'envie et la peur de grandir. (Gallimard, 156 p., 25 F.)

Critique littéraire

ROBERT SASSO : *Georges Bataille, le système du non-savoir.* — Sous-titré *Une ontologie du jeu*, cet essai propose une lecture philosophique de Bataille. (Ed. de Minuit, 248 p., 47 F.)

Essais

Dr THERESE BROSSE : *la « Conscience-énergie » structure de l'homme et de l'univers.* — Orientant vers une nouvelle connaissance de soi, l'auteur se livre à une analyse des niveaux d'existence physique, psychologique et spirituelle de l'homme par rapport à l'univers. (Editions Présence, 424 p., 78 F.)

CLAUDE LEVESQUE : *l'Etrangeté du texte.* — Une délimitation, entre autres, du concept de texte à travers Nietzsche, Freud, Blanchot et Derrida. (10/18, 275 p., 17 F.)

Entretiens

HENRI LABORIT et FRANCIS JEANSON : *Discours sans méthode.* — A travers une série d'entretiens, une interrogation sur la biologie et, au-delà, sur la coupure entre les problèmes que se pose la science et ceux qui s'imposent aux hommes. (Stock, 235 p., 54 F.)

Satire

JACQUES MERLINO : *les Jargonautes.* — Baptisé d'un savoureux néologisme, ce livre propose, sans complaisance mais avec humour, un voyage au pays des mots. (Stock, 210 p., 38 F.)

Biographie

JEAN-MICHEL CHARLIER, JACQUES DE LAUNAY : *Eva Hitler née Braun.* — Le rôle et l'influence dans la vie d'Hitler de celle qui fut la compagne puis l'épouse du dictateur révélés par deux historiens. (La Table ronde, 272 p., 45 F.)

Histoire

PIERRE PIERRARD : *Histoire du Nord.* — De la préhistoire à 1978, l'une des plus importantes et des plus méconnues des régions françaises. (Hachette, 404 p., 68 F.)

ALFRED SAUVY : *la Vie économique des Français de 1939 à 1945.* — Economie politique de l'occupation. (Flammarion, 255 p., 50 F.)

MATHIEU DREYFUS : *L'affaire telle que je l'ai vécue.* — Le journal du frère de l'accusé. (Grasset, 305 p., 49 F.)

PHILIPPE ERLANGER : *Philippe V d'Espagne.* — Comment un Bourbon régna à Madrid ou un roi baroque esclave des femmes. (Librairie académique Perrin, 410 p., 65 F.)

Philosophie

RENE LOURAU : *l'Etat inconscient.* — Et si, en dernière analyse, l'inconscient, c'était l'Etat ? (Ed. de Minuit, coll. « Arguments », 224 p., 40 F.)

SARAH KOFMAN : *Aberrations.* — Le devenir-femme d'Auguste Comte ou la construction philosophique comme défense contre le délire. (Ed. Aubier-Flammarion, coll. « La philosophie en effet », 320 p., 68 F.)

en poche

Jünger, l'ami retrouvé

DEPUIS Swift jusqu'à Platonov et Orwell, les textes utopiques modernes ne sont qu'interrogation et mise en garde. De même *Héliopolis*, roman d'Ernst Jünger aux précieuses résonances oniriques. Que choisir, en effet, dans une cité peu radieuse, en crise, entre la structure figée bureaucratiquement et le désordre, entre le bonheur terne de la termitière et la découverte des harmonies secrètes du sacré ?

« Vice » spécifiquement allemand : les héros de Jünger expriment généralement, par leur être, un concept, une catégorie. Ici c'est le guerrier, le poète, le magicien, le dictateur, le sage. L'échec du dernier dans cette saga somptueuse et actuelle n'est que dépassement. Le personnage principal trouvera, hors du temps historique, hors de l'espace des humains, l'éclat astral de l'éternité. Nous sommes plus proches de Platon que de Campanella.

Bien sûr, dans *Orages d'acier* Jünger glorifie la violence « rédemptrice » après la première guerre mondiale. On est loin de l'excellent Remarque. Bien sûr, au début des années 30 — sans doute à l'insu de l'écrivain déchiré, à la recherche d'un socialisme aristocratique improbable, à la recherche d'une impossible Allemagne, — son essai *le Travailleur* inspire pas mal de mystiques fascisants et autres nationaux-communistes. Bien sûr, Jünger, officier de la Wermacht, a fait partie des troupes d'occupation à Paris. Et après ? C'est lui l'auteur d'un roman d'anticipation antinazi publié en Allemagne, mais oui, en 1939, *les Falaises de marbre* (en livre de poche, comme *les Chasses subtiles*). C'est encore à Jünger, ami retrouvé, que l'on pense à la relecture de l'inoubliable *Silence de la mer*, de Vercors. *Héliopolis*, son roman-clé exprime le mieux sa quête vigilante de la vérité. Il reflète son refus viscéral de la corruption sécrétée par l'exercice du pouvoir temporel.

EDGAR REICHMANN.

★ HELIOPOLIS, VUE D'UNE VILLE DISPARUE, d'Ernst Jünger, traduction par Henri Plard, le Livre de poche, 415 p., 10,50 F.

● Parmi les rééditions : *Lettres de la vie littéraire*, d'Albertine Sarazin (le Livre de poche) ; *la Symphonie Napoléon*, roman d'Antony Burgess (le Livre de poche) ; *le Fils du soleil*, nouvelles de Jack London, préface et bibliographie de Francis Lacassin (10/18).

en bref

● L'ASSOCIATION DES AMIS DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU organise une journée consacrée au philosophe, le 28 octobre, à Chambéry, avec, notamment, les auteurs de l'ouvrage collectif « Rousseau au présent », parmi lesquels figurent le pasteur Hervey Babel, le professeur François Chirpaz, le député Jean-Pierre Cot, l'historien Marc Grosjean et le journaliste Georges Hourdin. Ce livre, qui veut démontrer l'actualité des questions de Rousseau sur l'homme et la société, est en vente au prix de 60 francs au siège de l'association (9, rue de Costa-de-Beauregard, 73000 Chambéry). La Journée du 28 octobre consistera en une visite des lieux fréquentés par Rousseau à Chambéry et dans ses environs et un repas à proximité des Charmettes.

De son côté, Jean-Claude Curtil, maire adjoint d'Ermenonville, dans un ouvrage consacré à sa ville et sous-titré « la Glaise et la Gloire », a entrepris de retracer les dernières semaines de la vie de Jean-Jacques Rousseau. On sait que le philosophe, qui succomba à une « apoplexie séreuse », fut enterré dans l'île des Peupliers, sur les terres de son hôte, le marquis de Girardin. Plus tard, la Convention ordonna le transfert de ses restes au Panthéon. (Distribué par Weber diffusion, 153 p., 59 F.)

● LE TRADITIONNEL PELERINAGE DE MEDAN, organisé chaque année en souvenir d'Emile Zola, aura lieu le dimanche 1er octobre dans la célèbre propriété de l'auteur des « Rougon-Macquart », à 15 heures. A l'issue de la cérémonie, qui marquera le centenaire de l'installation à Médan de Zola, et à laquelle participera notamment M. Jean d'Ormesson, de l'Académie française, sera présentée une exposition sur le thème Zola à Médan.

● LA COLLECTION « FRANCE SAUVAGE », fondée par Jean-Paul Sartre, Michel Le Bris et Jean-Pierre Le Dantec et publiée par les Presses d'aujourd'hui (qui dépendent de Gallimard), va se transformer après la publication de son dernier titre, fin octobre, « la Nuit des machines », de Charly Boyadjian. De plus, sous la responsabilité de Jean-Pierre Le Dantec et de Katherine von Bülow, les Presses d'aujourd'hui créent un secteur ouvert à tous les genres littéraires, et dont le premier titre, « la Raison lunatique », qui paraîtra en novembre, marquera le retour du romancier alsacien René Ehni auteur de « la Gloire du vaurien » et de plusieurs autres titres. Ce dernier a écrit cet « heimatsroman » (roman du pays) avec Louis Schittly, auteur du roman alsacien « Nasia ou un été sans colchique ».

● UNE GEOGRAPHIE ANTICOLONIALISTE. — La revue « Herodote », publiée par les éditions Maspero, rend hommage dans son numéro de juillet-septembre (15˜ p., 25 F) à Jean Dresch, géographe émérite et précurseur militant de la décolonisation.

● LE XVIIIe GRAND PRIX LITTERAIRE DE PROVENCE a été attribué à Suzanne Prou pour l'ensemble de son œuvre.

● HENRI VINCENOT, l'auteur de la Billebaude (Denoël), qui s'est affirmé comme le best-seller de l'été, vient d'être nommé par M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, membre du Conseil de l'ordre des arts et lettres. Bourguignon comme le ministre, Henri Vincenot qui est l'auteur de plusieurs romans, peintre et sculpteur de talent, habite dans une petite commune de l'Auxois. Il est la première personnalité résidant en province à entrer au Conseil qui a pour mission de proposer nominations et promotions à l'intérieur de l'ordre.

RECTIFICATIF. — Une erreur nous a fait indiquer pour l'ouvrage collectif la Provence de 1900 à nos jours (Privat éditeur) un prix de 280 francs au lieu du prix réel de 95 francs (Voir le Monde des livres du 18 août 1978).

romans

LE MENU FRETIN DE L'HISTOIRE

● ***Une chronique romanesque de l'intérieur du P.C.F.***

LA littérature, c'est la liberté. S'il vous prend envie de céder à la tentation de l'histoire, vous avez voix au chapitre. C'est ce que vient de faire Daniel Zimmermann, avec *les Morts du lundi*. Il s'agit, nous prévient-il, de la « *reconstitution archéologique* » de ces gens « *exclus ou mis d'office à la retraite, les staliniens du silence...* (qui) *refusent de témoigner..., ne veulent pas alimenter la controverse. Ni se renier... Ils se taisent.* » Bref, ni les pontes ni les pontifes, mais le menu fretin, à savoir : Joseph Schleger, sundgauvien, son fils Paul, Paula Rozenblat, juive polonaise, et quelques comparses.

Zimmermann nous présente leurs biographies. Comme à l'église, il a séparé les sexes. D'abord les morts, puis les mortes.

Au premier lieu, ce Joseph, donc, qui, au début du siècle, quittait son Alsace pour tenter fortune en Côte-d'Ivoire, où son attitude anticolonialiste fera scandale.

Sur cette geste africaine, comme sur le reste d'ailleurs, les détails varient. Zimmermann nous présente, de chaque épisode, plusieurs récits possibles ou plausibles. L'histoire n'est jamais qu'une possibilité parmi d'autres. Elle s'écrit et se récrit suivant les besoins du moment. Sa mémoire enregistreuse n'a jamais vraiment fini d'arrêter un total. D'autant qu'ici, nous avons affaire à la mémoire des proches. Sans égaler en versatilité l'encyclopédie soviétique, elle n'est pas non plus vraiment fiable.

De retour en France, Joseph militera au parti, ce qui lui vaudra, en tant que caudataire d'élite, de fréquenter le « gros Maurice », ce bébé Cadum prolétarien. Et aussi un certain Walter, chargé d'organiser le passage en Espagne des brigades. Joseph lui promet un brillant avenir. Il deviendra Tito.

Exclue pour « cosmopolitisme »

Le problème, c'est Paula, sa compagne. Elle sera exclue pour « activités oppositionnelles, fractionnelles et trotskystes. « *Disons pour cosmopolitisme.* »

La commission des cadres met à Joseph le marché en main : ou il quitte Paula, ou il remet sa carte. Paula fera sa valise. Puis Joseph, mis sur la touche par plus arriviste que lui, choisira de reprendre la vie commune avec elle. A son tour, il devra poser sa carte sur la table.

La guerre relancera cette curieuse partie et poussera de nouveau Joseph sur la scène. Il suivra l'ascension de son parti, deviendra un presque cacique, proche de Casanova et de Thorez.

De nouveau exclu, toujours à cause de la trop fidèle Paula, il se fera taxi, puis marchand forain, avant de se retirer à Sarcelles, Candide buté.

Sa biographie va être coupée et recoupée par celles de Paula, de Luis, de Guénia, de Léna... Les détails ne concordent pas toujours. Certains faits reviennent. Comme dans une enquête policière ou un procès politique, quelques événements paraissent irréfutables. L'ensemble retrace l'histoire de ces gens qui modelèrent notre époque, sans jamais tenir les premiers rôles, sans doute parce qu'ils étaient trop sincères ou trop naïfs. Ils ont côtoyé les ténors, puis ont disparu. Paisiblement, chez nous. Physiquement ailleurs. Rouages d'une machine à broyer, ils ont été écrasés, rejetés. Ils ont choisi le silence. Par fidélité, ou frappés d'une énorme stupeur. Et, d'ailleurs, que pourraient-ils dire ? Un témoignage n'est jamais que subjectif. Le parti seul détient la vérité objective et peut la fixer pour l'histoire.

Zimmermann témoignera donc à leur place. Il nous restitue, dans cette chronique de l'intérieur du parti, la vie de ce monstre froid qui n'en finit pas de traiter en moyens ceux qui le prennent comme fin. Son témoignage imaginaire vaut son pesant de vérité. C'est l'exact contrepoids des hagiographies officielles.

Ce récit, servi par une écriture sèche, a la concision efficace d'un procès-verbal.

CLAUDE COURCHAY.

★ LES MORTS DU LUNDI, de Daniel Zimmermann. Gallimard, 224 p., 39 F.

L'art du gris



★ *Dessin de JULEM.*

MICHEL ARRIVE écrit, sans doute, pour alléger ses pensées funèbres. Son deuxième roman, *la Réduction de peine*, traite encore de la vieillesse et de la mort. L'automne dernier, dans *les Remembrances du vieillard idiot*, il prêtait sa voix à un homme de quarante ans, retiré dans un hospice (1). Cette fois, le narrateur est un retraité de soixante-dix-sept ans, veuf et solitaire. Il termine sa vie, comme on achève de purger une peine, dans le village, peu à peu déserté, dont il fut l'instituteur et le maire.

Atteint d'un cancer à la jambe droite, il estime qu'il sera victime plutôt de cette mauvaise circulation du sang, dont il observe les conséquences funestes sur le fonctionnement de son langage, de sa mémoire, et de sa pensée. Des lacunes de plus en plus fréquentes jettent le trouble dans ses propos. Il distingue mal ses fantasmes de ses souvenirs. Des pensées l'envahissent, qu'il ne maîtrise pas. Des mots inconnus se forment sous sa plume, qui ont grossi comme des tumeurs.

Car il écrit. D'un même mouvement, il tient la chronique de sa déchéance, et rassemble les souvenirs de sa triste vie : de sa carrière monotone, et de ses médiocres amours. Il procède avec une sorte de curiosité maniaque. Le lecteur ne saurait dire si le vieil homme éprouve de l'amertume ou de la colère. On retient seulement le dégoût que lui inspire son corps, et l'étrange avidité qu'il met à se regarder mourir. Il ne se lamente pas davantage de subir cette vieillesse ennemie que d'avoir ignoré l'oisive jeunesse, et les passions qui l'accompagnent.

Le narrateur a ressenti sa première et sa dernière émotion, lorsqu'il a tué sa maîtresse, la femme d'un notaire, ancienne novice d'un couvent. Il évoque tranquillement son crime, ainsi que le procès de Sosthène, qui fut condamné « à sa place ». Le vieil homme ne connaît pas le remords. Son dernier plaisir était de gratter sa jambe droite, mais le progrès de la maladie a transformé cette pratique en douleur. Au lieu de gratter sa jambe, il gratte des pages... Michel Arrivé possède l'art du gris. Son portrait de l'indifférence réussit à fixer l'intérêt du lecteur. Cependant, l'exagération dans l'horreur, qui marque, en partie, son livre, paraît un peu gratuite. La bonne littérature ne peut se passer de la cruauté, mais l'excès de celle-ci l'affaiblit.

FRANÇOIS BOTT.

(1) Voir « le Monde des livres » du 23 septembre 1977.

★ LA REDUCTION DE PEINE, de Michel Arrivé, Flammarion, 162 p., 35 F.

Mademoiselle Julie sous les sunlights

● ***Pierre Moustiers face à Strindberg.***

PIERRE MOUSTIERS a vu nombre de ses romans adaptés à la télévision. Cette fois, il procède au phénomène inverse. Dans *Prima donna*, il emprunte, sinon à la télévision, du moins au cinéma, son sujet, son milieu, son cadre, ses personnages.

Prima donna, c'est l'histoire d'une crise le temps d'un tournage : celui d'un film inspiré par la pièce de Strindberg : *Mademoiselle Julie*. On connaît le thème de la pièce. Une demoiselle de l'aristocratie suédoise s'éprend d'un beau valet, Jean, le séduit puis se suicide. A travers ce fait divers rustico-mondain apparaît le vertige suicidaire d'une classe jusqu'alors dominante, fascinée par la puissance instinctive de celle qui lui succédera. Dans le roman, cette intrigue, qui sert de support au film, sera doublée d'un affrontement parallèle. Celui du metteur en scène, d'origine bourgeoise et fortunée, et de sa vedette féminine, d'extraction paysanne, sinon plébéienne.

En apparence, l'être fort, c'est le metteur en scène. Il donne des ordres. Il impose sa vision aux interprètes comme aux techniciens du film. L'être faible, c'est la vedette, aux nerfs réputés fragiles, au passé lourd d'échecs, sentimentaux et professionnels. Mais la conduite du film fera apparaître une autre vérité : le suicidaire, celui qui est atteint de la fascination de l'échec, c'est le metteur en scène. La gagneuse, la volontaire, celle qui conduira le film au succès, c'est la vedette.

Sur ce thème aux résonances socio-psychanalytiques, Pierre Moustiers a construit un livre qui a la rigueur d'une tragédie racinienne. On connaît sa manière classique et maîtrisée de conduire un récit. Ici la passion brûle sous la glace des sentiments feints, la sincérité transparaît sous les fonds de teint des maquillages. Rien n'est décrit qui n'appartienne au folklore des évocations hollywoodiennes : le metteur en scène, tonitruant, ventripotent et génial, la prima donna aux réactions déroutantes, imprévisibles, la vedette masculine à la solide assurance de séducteur reconnu, la maquilleuse empressée, etc. L'originalité est obtenue par cette sorte de regard qu'apporte le narrateur, dialoguiste, ami du metteur en scène, qui, non seulement rapporte les faits, mais y prend part, les analyse, les commente et les élucide.

Dans ce jeu des miroirs auquel se livrent habituellement les gens de théâtre et de cinéma, l'habileté, ou l'acuité, du romancier, son attention vigilante et silencieuse, ont finalement fait surgir le feu de la vérité.

PAUL MORELLE.

★ PRIMA DONNA, de Pierre Moustiers. Le Seuil, 190 p., 35 F.

romans

Le « fou » de Tahar Ben Jelloun

● ***Moha chante la terre des humbles.***

CELA commence comme un accouchement. Mais à l'envers : une maïeutique folle et qui, pour prix d'un leurre, désintégrerait le corps tout entier qu'elle a mission de soulager. Le supplicié qu'on interroge le sait bien, lui qui n'a qu'un mot à délivrer : justice, et qui le paie non pas seulement du risque de la mort, pire : de son esprit mis en pièces, de sa personnalité éclatée, désintégrations plus atroces que la mort même, puisqu'elles surviennent avant elle, nous présent. Alors, pour échapper à ce destin de fou en puissance, le prisonnier s'accroche à sa mémoire, fait monter d'elle son passé, le revit. Et crie.

A ce cri, surgit Moha. La mémoire totale, celle d'un peuple. Moha, le fou absolu, c'est-à-dire l'incompris, puisque sage. Comme l'apôtre de l'islam avant lui, Mohammed, du nom duquel il porte les deux premières syllabes, comme son presque-homonyme, le Goha des contes et histoires du Maghreb, Moha est homme, et rien que cela, mais l'homme investi de cette justice qui n'a qu'un nom : amour. C'est l'amour qui lui fait, derrière de sordides histoires de concubinage, retrouver la passion qui les transfigure, l'amour encore qui déchire, entre ses mains, des billets à l'entrée même d'une banque, ou qui assure son règne sur la troupe des purs, les enfants. Lui aussi, Moha, le paiera cher. Cet enfant qu'on assassine dans des caves, c'est son fils, c'est lui.

Et son triomphe. Car tous ces incompris, ces rejetés, ces torturés, Moha, par la puissance de la juste folie, va les prendre en charge. Il est, lui, de ces morts qu'on n'enterre pas. Hors de sa tombe, il crie et le cri, *cette fois, s'entend*. Autour de lui, les gens se rassemblent. Face à l'oppression, à l'universelle bêtise, sa voix, d'outre-mort, continue d'appeler les hommes à leur mission et à leur destin, qui est d'aimer.

L'histoire de Moha n'a donc rien de particulier, et point n'est besoin de héros. Ce que Moha raconte, c'est l'éternel *quotidien* du bonheur que les hommes s'ingénient à rendre impossible. Voix du Maghreb seul ? Que non pas. Les amitiés de Moha, avec Moché, le fou des juifs, ou avec l'Indien d'Amérique, chantent la Terre entière des humbles. Et cette histoire n'est pas finie. Suspendue seulement, parce que nous avons répudié l'enfance ou l'amour, ce qui est tout un : « *Tu as perdu l'enfant que tu étais en devenant civilisé... J'ai vieilli pour t'avoir égarée entre la pluie et le soir.* » Oublions donc tout le reste, à commencer par ceux à qui le présent semble appartenir : « *Qu'importe ceux qui me poursuivent de leur hargne. Ma folie a fait des trous dans leurs certitudes et j'ai parcouru le pays avec férocité. Mais ils sont faibles. Ils sont indignes de ma haine. Je ne pense plus à eux.* » Alors, libres, nous pourrons dire, comme Moha, en attendant l'heure : « *Mon cri répudie la mort et grandit dans le linceul. Si la terre est secouée d'un léger tremblement, tu sauras que la folie est enfin arrivée.* »

Enorme pari que celui de Tahar Ben Jelloun : enfermer dans un livre une histoire totale, qui commence de toujours et, pour notre espérance, *se* doit de reprendre à jamais, une fois aboli l'hiatus présent. En un mot, évoquer une « *mémoire future* », titre que l'auteur donna à une anthologie de la jeune poésie marocaine. Pour ce faire, Tahar Ben Jelloun procède par éclats. Peut-être relèvera-t-on la parenté de son écriture romanesque avec les techniques de montage, ou de démontage, de Resnais et de Godard, ou encore, mémoire oblige, avec une tradition éprouvée depuis Joyce. Ce serait, pourtant, lire trop vite, car ces éclats sont ceux-là mêmes, ne l'oublions pas, de corps écartelés, d'histoires rompues. Ceux, aussi, de la poésie, présente dans toute l'œuvre de Tahar Ben Jelloun : une poésie à qui l'on assigne, ici, de faire l'histoire en détruisant toute prison : « *Rêveur, je saute à pieds joints dans la nuit versée sur le grain de ce mur avec une fente qui donne sur la mer.* »

ANDRÉ MIQUEL.

★ MOHA LE FOU, MOHA LE SAGE, de Tahar Ben Jelloun, édit. du Seuil, 186 p., 39 F.

Au rendez-vous des oubliés...

C'EST un livre étonnant, peut-être un chef-d'œuvre ! Parfaitement original par sa matière et par son style. Par sa profondeur mystique et la force de sa poésie. L'un de ces ouvrages qui pèsent si lourd dans vos mains que vous l'abandonnez avant de le reprendre. Un livre obsédant. Plein de vents et de marées. Tragique, pathétique et difficile. Cela s'appelle *Sol ou Jules Lequier*. Son auteur, Jean-Marie Turpin, jeune professeur de philosophie, n'est autre que le petit-fils de Céline.

« Encre de *mer à la gorge enflée, encre ! dis encore. Dis sur quels genoux blancs, entre quels créneaux gothiques du siècle dernier, l'histoire qui fit pleurer Jules Lequier fut inventée.* » Ces quelques lignes donnent le ton de l'ouvrage.

En d'autres temps, Jean Grenier s'était intéressé à l'œuvre de Lequier, ce philosophe breton du dix-neuvième siècle, au destin heurté, qui, comme Artaud, souffrit de réclusion asilaire et que l'on présente comme l'un des précurseurs de l'existentialisme chrétien. Jules Lequier se suicida dans l'hiver 1862 en s'offrant à la mer sur une plage des Côtes-du-Nord. « *C'était, au rapport de la police de l'époque, un corps pur. Trouvé au bas des eaux, derrière le rocher Martin, à la pointe est de la baie, sous la sombre roche, sous l'Aubert. C'était un corps pur, privé de ses vêtements par la marée, et de son âme, fille aînée de l'Eglise* », écrit l'auteur. En effet, le bateau ivre n'est pas qu'une invention...

Turpin a repris l'histoire de cet errant de la mer et du ciel. Il a suivi son héros à la trace au point de le réinventer, de s'identifier à lui et de mêler sa pensée à celle de son modèle. Une sorte de communion dramatique et merveilleuse, funèbre et éblouissante. Un livre au symbolisme ferme et pour ainsi dire religieux. Le moindre mouvement de la Manche, le moindre frisson de feuille, la plus humble maison, sont comme transfigurés par la vision conjointe de Lequier et Turpin. Un roman ? Non pas... Beaucoup mieux : un hymne. C'est le Livre de Job lu et relu, écrit et réécrit sur le sable de la mer.

Qui s'intéressera à ce rendez-vous des oubliés ? Turpin fuit les journalistes et ne se montre guère. Nul ne parle de Lequier. Pourtant, si l'esprit n'habite plus que les grands solitaires, son feu brûle encore l'âme d'une Br-tagne secrète et invincible, invinciblement tournée vers le soleil...

XAVIER GRALL.

★ SOL OU JULES LEQUIER, de Jean-Marie Turpin, Editions Libres Hallier, 249 p., 39 F.

Bonnie and Clyde 1978

● ***Deux petits paumés jouent aux gangsters et tombent sous de vraies balles.***

S'ILS avaient réussi leur concours d'entrée dans l'administration, peut-être Isabelle et Pierre seraient-ils devenus des fonctionnaires modèles, mariés, rangés, normalisés, que leurs enfants auraient traités d'amortis. Le soir, en regardant un western à la télé, ils auraient soupiré : « *Toute cette violence ! Etonnez-vous, après ça, que les jeunes tournent mal* ». Et, lisant dans le journal, les méfaits d'apprentis truands, ils auraient réclamé un châtiment exemplaire, pourquoi pas la peine de mort ?

Mais ils ont échoué et les voilà sur le pavé, consultant en vain les petites annonces. La panique les gagne. « *Ils ne vont tout de même pas nous laisser crever de faim* », crie Isabelle. « Ils », désigne la société, les examinateurs qui les ont recalés et particulièrement la « prof de géo » qui bâfre sous leur nez : escalope à la crème, tarte aux pommes, vin rosé, et sort un gros billet pour payer ses agapes. L'inconsciente ! Les petits loups la guettent au coin de la rue. D'un coup sec, le coup d'envoi du destin, ils lui arrachent son sac. Après ? Quelle question ! Ils continuent, pardi ! Un portefeuille ici, un cambriolage là, à la fortune du pot. Par plaisir ? Perversité ? Quelle idée ! Simplement pour s'offrir le cinéma, le concert, une semaine dans la neige. Ils ont les goûts de tout le monde, pas les moyens, hélas ! Alors, ils les prennent. La fleur bleue au cœur, le revolver à la main, ils guettent le gros lot qui leur permettra de filer en paix le parfait amour, tous ensemble, avec le chat Nestor et la vieille maman qui se tue à l'usine. Mais jamais ils n'atteindront ce but idyllique. La police aux trousses, ils fuient à travers la France, répandant le sang avant de verser le leur.

Il ne s'agit pas, comme le résumé pourrait le faire croire, d'un pastiche de la Série noire ou d'un banal scénario de film policier. Sa candeur, son lyrisme, sa fougue un peu pataude, distinguent ce premier roman des produits de fabrication. L'auteur a l'âge de ses personnages ; il parle leur langue, à peine articulée, partage leur passion pour le cinéma, la musique et leur refus d'un système dont ils convoitent les richesses. Certains, las de danser devant le buffet de l'abondance, en viennent à casser les vitrines. D'autres s'évadent par écrit. Oui, c'est la littérature que choisissent les fans de vidéo et de mini-cassettes pour se gaver impunément de fruits défendus.

GABRIELLE ROLIN.

★ LE CHANT DES ENFANTS MORTS, d'Olivier Beer, Albin-Michel, 187 p., 33 F.

psychanalyse

Un éloge du polythéisme et de la liberté

● ***L'esprit négateur et questionneur de Freud.***

LES philosophes s'intéressent peut-être à la psychanalyse parce qu'on veut y travailler la parole au point de lui faire rendre sa raison, ou parce que la culture y est à l'œuvre ou en œuvre, ou encore parce qu'elle est aujourd'hui une expérience privilégiée du questionnement de l'homme par lui-même. Ils estiment pouvoir y trouver des racines et un sol qui leur manquent, ils lui demandent les conditions d'un renouveau. Mais, d'un autre côté, ils s'en méfient, car son expérience prolongée risque de dissoudre les questions ultimes et peut conduire à une incertitude concernant la valeur de la raison et la possibilité de trouver un sens ; la psychanalyse pouvant sombrer dans le pragmatisme ou, pour l'éviter, dans le dogmatisme.

Cet alliage d'intérêt et de méfiance, commun à plusieurs philosophes, Jean-Louis Tristani le défait et travaille chacun de ses composants avec une audace inimitable. D'une part, il n'est pas seulement familier de la littérature analytique, il fait une percée dans le domaine clinique et invente, en l'isolant, à partir d'une lecture minutieuse et peut-être un peu lente des textes freudiens, un nouveau stade, plus ancien que le stade oral, celui du respir. D'autre part, il propose d'éviter à la théorie analytique certaines errances en lui indiquant que son universalité ne se fonde ni sur l'Œdipe ni sur le symbolique, mais sur les conditions de possibilité du langage et de son énonciation.

Les pistes ouvertes à la réflexion par ce livre sont si nombreuses qu'il est impossible de les évoquer toutes en quelques lignes. L'une des plus notables parcourt l'œuvre de Freud pour y déceler l'impact du monothéisme juif sur certains concepts et certaines conceptions fondamentales de la psychanalyse. Par exemple, l'identification primaire au père, toujours supposée, ne serait que le versant clinique obligé du mythe du père de la horde primitive et du Dieu unique de la religion mosaïque. Ou bien la confusion permanente des structures familiales et politiques, et le glissement des explications d'un ordre à l'autre s'interpréteraient encore par l'effet de la tradition juive qui voit dans le peuple une extension de la famille dont Dieu est le père unique. L'argumentation se fait brillante lorsqu'elle oppose le courant sémite aux traits culturels indo-européens spécialement élaborés dans la Grèce ancienne, où sont nettement distinguées dans leur forme, la loi constitutionnelle de la famille *(thémis)* et la loi constitutionnelle de la cité *(diké)*, alors que le « roman hébraïque des origines » entrelace étroitement fonction paternelle, fonction despotique et fonction divine.

Si J.-L. Tristani se meut en étonnant connaisseur d'Homère, d'Hésiode, de Platon, d'Aristote et de bien d'autres Grecs, il me semble tracer parfois de la tradition juive des caricatures intempestives. S'il reconnaît que Freud a ébranlé le despotisme dont sa culture le rendait porteur, il met cette réussite à l'actif du génie qui se serait laissé imprégner par les traces indo-européennes, que garde encore notre culture.

Je pense pour ma part que si Freud a pu blesser la suffisance de son époque, c'est d'abord parce qu'il était juif, parce qu'il était marqué de cet esprit négateur et questionneur qui est en partage à ce peuple dispersé. Et la Tora n'est peut-être pas uniquement ce monolithe écrasant qui empêche de respirer ; elle est aussi, à condition de savoir en lire les commentaires, une cascade d'interrogations qui renvoient à des apories, lesquelles interrogent à leur tour.

Cette difficulté, parmi d'autres qui interrompent parfois le feu d'artifice par un bruit de pétards, ne saurait faire oublier que ce livre se déploie comme un éloge du polythéisme — où chaque dieu n'est pas la négation et l'étouffement du dieu des autres — et un éloge de la liberté dont les aires de déploiement sont multiples, qui refuse le despotisme d'une norme unique et veut respirer pour son propre compte. Un champ d'analyse politique est ouvert où les systèmes d'énoncés culturels seraient interrogés « en examinant les conditions de leur énonciation », c'est-à-dire non plus en comparant leurs structures, mais en se demandant d'où ils sont parlés. Ces pages bouillonnantes laissent prévoir une œuvre qui marquerait un de ces déplacements d'accent où une culture se reconnaît modifiée. L'avenir dira si nous avons rencontré un « chevalier qui partit d'un bon pas », comme certain l'a dit de Descartes, ou seulement, mais c'est déjà beaucoup et rare, un merveilleux Don Quichotte.

FRANÇOIS ROUSTANG.

★ LE STADE DU RESPIR, de Jean-Louis Tristani. Coll. « Critique », Ed. de Minuit, 160 p., 28 F.

L'odeur de l'argent

SELON un *dicton populaire*, l'argent n'a pas d'odeur. Et si, pourtant, il devait en *avoir une*, quelle serait-elle ? Le plus balourd des psychanalystes ne manquerait pas de répondre : excrémentielle.

C'est qu'en effet, depuis le célèbre article de Freud : « *Caractère et érotisme anal* » (1908), l'équation argent = excrément est d-venue un des lieux communs de la littérature psychanalytique. Nombre d'observations ont accrédité l'idée que les matières fécales sont la première « possession » de l'enfant, ses premières « économies », et Freud, lui-même, a tracé un parallèle saisissant entre l'esprit d'économie et le plaisir de *retenir son contenu intestinal*. D'autres auteurs, par la suite, ont interprété le capitalisme comme un produit sublimé de l'érotisme anal ou, lorsqu'ils étaient plus sévères, comme une *névrose obsessionnelle de masse*.

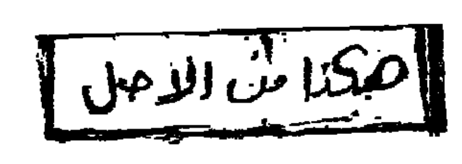
Ernest Borneman, *psychanalyste allemand*, a rassemblé pour la première fois les principaux textes, à l'exception de ceux de Reich, portant sur l'origine et la nature de l'argent. Il ne leur ménage pas ses critiques, car, à son avis, toute tentative pour faire dériver le rapport de l'homme à l'argent — et à plus forte raison le capitalisme — de la structure psychique anale relève soit de l'illusion, soit du charlatanisme.

Adoptant une démarche résolument historicienne et sociologique, il fait siennes les railleries d'Otto Fenichel à l'égard des conceptions psychanalytiques classiques : « *L'affirmation selon laquelle l'argent n'a pas été inventé seulement pour la satisfaction des besoins économiques, mais aussi pour satisfaire un besoin anal, me rappelle la conviction qu'ont certaines hystériques que les jambes sont faites pour l'autosatisfaction de celui qui les a et non pas pour marcher.* »

Pour Borneman, comme pour d'autres psychanalystes allemands (R. Reiche, M. Schneider), le refus viscéral qu'il oppose au capitalisme passe non seulement par une mise en question de l'idéologie freudienne, mais pas une attitude militante et par la recherche d'une technique analytique susceptible de transformer « *l'apolitique en un révolutionnaire* ». Il est temps, pense-t-il, de faire de la psychanalyse autre chose qu'une thérapie de plus « *destinée à adapter le sujet que la bourgeoisie a rendu malade à la société malade qu'est la bourgeoisie* ». Il n'est pas évident que, pour un projet aussi ambitieux, Freud puisse être de quelque utilité.

ROLAND JACCARD.

★ PSYCHANALYSE DE L'ARGENT, d'Ernest Borneman. Traduit de l'allemand par Daniel Guérineau. PUF, 448 p., 73 F.



ethnologie

Comment les mâles assurent leur domination

● *Du tatouage aux masques.*

ETHNOLOGUE, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire des rites chrétiens et actuellement professeur dans une université canadienne, Jean-Thierry Maertens vient de nous donner, sous le titre général de *Ritologiques*, une ambitieuse synthèse de ses travaux. Ceux-ci concernent l'un des domaines les plus riches de l'anthropologie contemporaine : l'étude des rites d'inscription corporelle. Pourquoi une bonne cuisinière, chez les Indiens bororos, doit-elle avoir la main tatouée ? Pourquoi, chez les Poros d'Afrique, les filles mangent-elles le prépuce des garçons circoncis ? Et ne faut-il pas voir, dans le masque, l'instrument par lequel, dans toute société, la loi du père se met en place ?

Pour répondre à ces questions, pour tenter de dégager les lois de fonctionnement communes à tous les signifiants rituels, Jean-Thierry Maertens a écrit quatre livres : *le Dessein sur la peau*, *le Corps sexionné*, *le Masque et le Miroir* et *Dans la peau des autres*. S'appuyant sur l'ethnologie, mais aussi et surtout sur la psychanalyse, il nous propose donc un voyage à travers les inscriptions tégumentaires (tatouages, peintures faciales et grimages en tout genre), les inscriptions génitales (circoncision chez l'homme, excision chez la femme) et enfin les inscriptions faciales ou vestimentaires, parmi lesquelles le masque, la couronne et le voile jouent un rôle décisif.

Ces voyages théoriques, d'une lecture agréable sinon toujours facile, ont pour point de départ l'idée que le corps a deux faces : une face érogène et une face fonctionnelle. D'un côté le pulsionnel et de l'autre le *social* : c'est à ces deux pôles que nous renvoient la circoncision aussi bien que le tatouage. Or Maertens veut montrer que la fonction des rites consiste, précisément, à rapprocher ces pôles, ou tout au moins à colmater la brèche qui les sépare, à réduire quelque peu leur hétérogénéité. Entreprise ambitieuse sur le plan théorique mais qui, au fil des chapitres, se révèle de plus en plus convaincante.

De surcroît, le domaine parcouru est immense. Empruntant ses exemples aussi bien au monde contemporain et aux grandes civilisations traditionnelles — judaïsme ou islam — qu'aux sociétés dites primitives, Maertens a choisi de montrer que l'ethnologie ne devait s'arrêter devant aucune frontière ni reculer devant le comparatisme : il faut lui savoir gré de ce courage. De cet immense champ d'études, il a aussi rapporté la conviction que les rites sont, dans toutes les sociétés, un moyen inconscient, pour les mâles, d'assurer leur domination sur les femmes. Une conclusion conforme à celles de Freud ou de Lacan, et qui ne devrait pas manquer de soulever quelque émoi chez les adversaires du phallocentrisme...

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

★ De Jean-Thierry Maertens : LE DESSEIN SUR LA PEAU, 204 p., 39 F ; LE CORPS SEXIONNÉ, 192 p., 39 F ; LE MASQUE ET LE MIROIR, 220 p., 45 F ; DANS LA PEAU DES AUTRES, 192 p., 42 F (Ed. Aubier-Montaigne).

souvenirs

La vie au grand galop

(Suite de la page 17.)

Mais quand cessera-t-il d'être ce jeune homme ? La réponse est claire : jamais.

A lire son livre, il est clair, en effet, que toute sa vie fonctionne comme une accélération. Quand il se bat, c'est toujours le même combat qu'il mène. Ce combat traverse la guerre d'Espagne, l'histoire trahie de notre Front populaire, la Résistance, évidemment : à Rodez, combien de gens cache-t-il, nourrit-il ?

Aujourd'hui, on a un peu de difficulté à comprendre ce que fut en ce temps-là cette impatience qu'eurent certains à en nourrir d'autres. Parce qu'aujourd'hui on ne sait plus ce qu'était la faim. Tant mieux, bien sûr. Tant pis, surtout. La faim des autres explique certains « internements ». Ce qui est devenu « l'affaire Artaud », Ferdière s'en est expliqué plus d'une fois (dans *la Tour de feu*, dans les *Ecrits de Rodez* d'Antonin Artaud, publiés par ses soins chez Gallimard) : il s'en explique une fois encore, patiemment, ici. Et puis, il passe à autre chose : car enfin, Ferdière n'est pas uniquement, il s'en faut, le médecin d'Artaud.

La vertu d'indignation est la vertu même de notre homme : c'est peut-être lassant de voir sa signature toutes les fois qu'on signe pour défendre les droits de l'homme, mais tant pis, il y est. Il fait plus que signer. Il se fâche, il insiste, il se transporte : il va sur place là où il faut aller. Il est le premier à examiner Pliouchtch, il est le premier à reconnaître avec autorité que Pliouchtch n'est pas un schizophrène, mais qu'il est seulement provisoirement assommé par les tranquillisants qu'on lui a administrés. Pliouchtch, par sa renaissance, donne raison à Ferdière.

Ferdière ne s'attarde pas non plus là-dessus. Un index, à la fin de son livre, rassemble plus de huit pages de noms propres — qui sont du passé. Il vit dans l'avenir. Il nous quitte poliment, à la fin de son autobiographie, parce qu'il n'a pas de temps à perdre. Il a un programme : plus d'un front, n'est-ce pas, où les droits de l'homme ont besoin d'être défendus ? Gaston Ferdière nous donne une idée de ses objectifs. Qu'en ferons-nous ?

Ce n'est pas l'homme des illusions : il est d'autant plus allègre qu'il a tout de suite renoncé à *prêcher*. C'est un de ces hommes gais et pleins d'humour qui ont fait le tour de nos turpitudes, dont la pire est l'indifférence. Son livre secouera peut-être l'un ou l'autre d'entre nous ? Il n'en demande sans doute pas plus.

Les dernières pages rassemblent des souvenirs d'enfance. Issus des grandes profondeurs, ils paraissent mystérieux après cette autobiographie si claire. Mais qu'est-ce qu'une autobiographie ? Il faut être un idiot ou un policier pour croire que c'est autre chose qu'un conte de fées.

JOSANE DURANTEAU.

★ LES MAUVAISES FREQUENTATIONS, de Gaston Ferdière, Ed. Simoën, 300 pages, 49 F.

Robbe-Grillet commenté par lui-même

(Suite de la page 17.)

— Passons maintenant à votre dernier roman. Pourquoi l'avez-vous intitulé Souvenirs du triangle d'or ?

— Le premier titre était *Propriétés secrètes du triangle.* Le triangle est une forme symbolique divine ; joint au nombre d'or, il permet de mettre en jeu une activité géométrique, mythologique et charnelle. On peut aussi penser au triangle des Bermudes, endroit où il se passe des phénomènes inexplicables, au triangle de la drogue (à la frontière de la Birmanie, du Laos et de la Thaïlande), mais surtout, d'une façon très nette, au pubis féminin. Dans mon roman, le Triangle d'Or pourrait être un temple religieux, ou bien le nom d'une maison de plaisir comparable à l'Opéra dans *le Jeu avec le feu*, ou bien encore le nom d'une société secrète qui organise des chasses à courre d'un genre très spécial.

— Avec la fille comme gibier ?

— C'est un thème fréquent de l'imagination masculine qui se trouve déjà chez Boccace ou dans *les Chasses du comte Zaroff*. J'ai même remarqué récemment une publicité pour un parfum où l'on voit une jeune femme « sauvage » dans la forêt tropicale, avec comme légende « Le plus dangereux gibier ».

— Pouvez-vous guider le lecteur dans le labyrinthe de tout ce qui se passe dans votre livre ?

— Si vous y tenez, je peux vous proposer plusieurs résumés. L'un serait : un homme, enfermé dans une prison, probablement pour un crime sexuel, est soumis à des interrogatoires et, peut-être, à d'autres procédés de conditionnement (sérum de vérité, drogues hallucinogènes). Il imagine qu'il prouvera son innocence en faisant la description de sa cellule. Malheureusement, il tombe dans un piège, et finit par se perdre dans les couloirs de sa prison.

» Un deuxième résumé serait : un médecin pratique des expériences textuelles sur des adolescentes qui semblent être les pensionnaires forcées d'un bordel de luxe. Je dis « textuelles », car, comme un psychanalyste, il leur fait produire du récit.

» Troisième résumé : après une guerre, qui a ravagé la plus grande partie d'une ville tropicale, en bordure de mer, des bandes d'adolescents sauvages se sont installées dans les palaces en ruine et menacent la société, qui leur livre un combat sans merci. La situation est compliquée par des trafics divers, comme il s'en produit à la fin des périodes troubles.

Le véritable sujet du livre

» Ces histoires ne sont pas limitées à trois, et j'en oublie presque celle qui est la plus évidente : celle d'un policier véreux qui doit truquer ses propres enquêtes pour échapper aux preuves qui s'amoncellent contre lui de sa collusion avec les criminels.

» Le sujet du livre n'est pas l'une ou l'autre de ces histoires, mais les relations qui les unissent. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de différentes histoires qui se recoupent, comme dans un roman qui comporterait plusieurs intrigues entremêlées ; c'est *la même histoire*, qui peut être racontée de façons différentes. Dans *Souvenirs*, un lieu, un personnage, peuvent être plusieurs choses à la fois, un événement peut se lire d'une façon plurielle. Ainsi, la cellule du prisonnier peut devenir la chambre d'une des prostituées adolescentes, et la clinique où le docteur Morgan pratique ses expériences.

— Ce sont alors les relations de déplacement entre ces possibilités de sens qui vous intéressent ?

— Certainement. Je ne suis pas du tout obsédé par l'expression d'un sens, mais par les mouvements du sens. Des critiques, comme Jean Ricardou, ont fait de la forme la seule valeur de mes livres. Je pense, au contraire, que le sens y est extrêmement important ; on y voit, en effet, des possibilités de sens en lutte contre des formes ou, inversement, des formes en lutte contre des sens qui essaient de s'installer. Le sens, s'il est unique, est toujours totalitaire. Ce qu'on appelle forme, dans un roman, ce sont, en fait, les déviations de sens ; les interventions formelles du romancier, ce sont les moments où il change de système de sens, les articulations où s'opèrent des glissements...

A l'opposé du roman policier

— Souvenirs du triangle d'or *peut se lire comme un roman policier avec une enquête. Comment vous situez-vous par rapport aux romans policiers traditionnels ?*

— J'en ai lu très peu et, en général, ils m'ont déçu. Dans le roman policier traditionnel, une série de pièces doivent être réunies de façon à constituer une histoire qui remette tout en ordre et qu'on puisse prendre dans un seul sens. Le monde semblait un désordre incompréhensible, mais vient un inspecteur qui prouve qu'en réalité tout s'emboite parfaitement : le désordre était dû à un criminel qui avait disséminé les pièces. Dans *Souvenirs*, c'est tout le contraire qui se produit, car nous avons l'histoire d'une dissémination et non plus d'une concentration du sens. Ici, c'est l'inspecteur lui-même qui truque le sens ; nous avons pour finir, non pas une réaffirmation de l'ordre établi, mais une projection « excentrique » de tous les éléments, qui se refusent à prendre une place définitive.

— On vous a souvent reproché d'agresser le corps de la femme et de considérer celle-ci comme un objet.

— Il y a dans tous mes romans un attentat contre le corps, à la fois le corps social, le corps du texte et le corps de la femme, tous trois imbriqués. Il est certain que, dans la fantasmatique mâle, le corps de la femme joue le rôle de lieu privilégié pour l'attentat. Mes fantasmes sado-érotiques, je n'en ai nullement honte, je les mets en scène : la vie fantasmatique est ce que l'être humain doit revendiquer le plus hautement.

« Ne castrez pas l'homme de ses fantasmes »

» Dans le discours féministe que nous entendons maintenant, il y a une revendication tout à fait justifiée, celle de l'égalité sociale, juridique, etc., mais aussi une erreur énorme qui consiste à culpabiliser l'homme et à vouloir le castrer de ses fantasmes. La libération de la femme devrait consister, non pas à priver l'homme de son imaginaire, mais à faire s'épanouir les fantasmes féminins. Cela dit, je ne pense pas qu'il y ait sur le plan fantasmatique une opposition radicale entre les hommes et les femmes. Les fantasmes ne sont pas des trésors intérieurs, mais des lieux d'échange. Par exemple, on aurait tort de dire que le viol est un fantasme purement masculin, c'est un fantasme féminin également. Dans *Souvenirs du triangle d'or*, je reprends d'ailleurs des éléments fournis par Freud pour tirer des patientes du docteur Morgan des récits de fantasmes érotiques.

— A ce propos, comment concevez-vous la relation sujet-objet dans l'écriture ?

— Comme une relation organisateur-organisé. Le sujet est un organisateur de texte. Dans mes films et dans mes romans, il y a des forces organisatrices du côté de l'ordre établi et d'autres du côté de la subversion. Les premières sont presque toujours incarnées par le mâle adulte de race blanche, parce que, dans notre société, il représente effectivement l'ordre établi, alors qu'au contraire les éléments de subversion sont incarnés par des femmes, des enfants et des gens de couleur. Dans *Glissements progressifs du plaisir*, par exemple, les hommes apparaissent comme les chiens de garde de l'idéologie, tandis que la jeune détenue c'est la « sorcière », c'est-à-dire l'esprit de la révolution. Dans *la Jalousie*, c'est A, l'épouse du planteur, qui perturbe l'ordre colonial. Malheureusement, le lecteur moyen ne lit dans un livre que ce qu'il sait déjà et ne voit qu'une partie de la stéréotypie, celle qui va dans le sens de sa propre névrose.

— Il y a encore dans Souvenirs *des adolescentes pulpeuses martyrisées...*

— Le crime sexuel a un rôle privilégié dans la recherche de l'affirmation du moi. Parmi les stéréotypes qui nous constituent, c'est l'un des plus puissants.

— Ne craignez-vous pas de répéter les mêmes vieilles histoires et de donner une impression de déjà lu ?

— J'ai volontairement usé et abusé des mêmes thèmes, et pas seulement du crime sexuel. J'aime l'idée de répétition, qui est essentielle dans toute composition fortement structurée. Mais ce qui m'importe, ce sont les fonctionnements textuels, les glissements entre les thèmes.

— Vous dites ailleurs que « la lutte des sexes est le moteur du roman ». En privilégiant ainsi l'antagonisme des sexes, ne craignez-vous pas de faire passer au second plan cet attentat contre le corps social dont vous parliez tout à l'heure ?

— Ce serait, bien entendu, plus à la mode de faire le contraire.

— Souvenirs du triangle d'or *comprend un bon nombre d'allusions à vos autres œuvres. Ne visez-vous pas une sorte de public intérieur, un public qui serait très au courant de ce que vous avez déjà fait ?*

— Absolument pas. Ces allusions peuvent amuser les gens qui les remarquent, mais si on ne les voit pas, cela ne change rien. Elles ont servi d'incitateurs textuels et elles ne sont même pas faites pour être perçues, à la limite.

— Quel serait pour vous le lecteur idéal ?

— Je suis habitué à ce qu'on me lise mal et, de plus, l'œuvre n'étant pas un objet de vérité, je ne peux pas moi-même songer à imposer une bonne lecture, excluant toutes les autres.

Propos recueillis par
MICHEL RYBALKA.

PRISONS

prisons
nuit sur la ville
prisons
pas sourds des gardiens de ronde

le long des murs de brique
prison prison
bruit sourd de pas
lumière électrique
et peur blanche au cœur du monde

nuit sur la ville.
sans retour probable
mais là
tout à côté
des pas toujours des pas
des pas résonnent
insupportables

hola ! ho ! qui est là ?

des murs rien des murs
se resserrant en cercles concentriques
sur les bras inutiles
prisons prisons
blême lumière électrique
terreur au cœur de la ville

prisons

où l'on entend
des pas
des pas des pas des pas

Décembre 1946.

L'empire des sens

(Suite de la page 17.)

LA publication du premier de ses écrits resté inédit, *Un régicide*, atteste l'ancienneté et la permanence de ce propos. Bien avant que le nouveau roman se cherche une cohérence théorique, le futur auteur des *Gommes* entendait estomper les frontières admises entre le réel et le fantasme.

Certains faits d'*Un régicide* sont relatés avec une netteté qu'on ne retrouvera pas par la suite. Il n'est pas contestable que le livre se passe en août-septembre dans une monarchie d'Amérique latine, au lendemain d'élections. Le héros travaille dans une usine. Il lit les journaux devant un café-croissant. Son ami Laura le pousse à l'action politique. Il projette de tuer le roi dans un monte-charge...

Mais le tuera-t-il vraiment ? Le doute s'installe bientôt, et des passages à la première personne, intercalés sans transition dans le récit, ouvrent sur un monde de songes, tout en paysages marins, en amours idéales, en travaux insolites.

par Bertrand Poirot-Delpech

Le livre porte trace des influences que Robbe-Grillet signale : *le Château*, de Kafka ; *la Nausée*, de Sartre ; *l'Etranger*, de Camus. Si les « thésards » manquent de sujets, les cousinages de ce Boris avec Roquentin et Meursault offrent une matière en or. Le recours à une conscience solitaire et embrumée, à un crime par désœuvrement, à une cité imaginaire, et le prénom même de Boris, sentent leurs années 50.

On peut aussi voir de touchants adieux à l'adolescence dans les velléités de ce Lorenzaccio existentialiste, partagé entre le monde aquatique de la mère et l'espoir, par le meurtre du père, de poser enfin une relation sûre avec son corps et le réel.

MAIS déjà le freudisme semble rejeté ou traité avec distance, comme un matériau. Déjà sont esquissés les formes et les thèmes que l'œuvre future développera : les fentes de *la Jalousie* et du judas de *Triangle d'or* se profilent dans la coque d'une barque ; les miroirs prennent les reflets « verdâtres » qu'on leur retrouvera souvent ; la ville fantôme et certains de ses lieux comme le bord de mer, le théâtre et la prison inaugurent une topologie qui deviendra familière. L'humour pince-sans-rire montre l'oreille... L'opéra de la maturité s'annonce tout entier dans cette ouverture. Plus qu'il ne croit, l'auteur laisse voir ce que son monde, d'apparence anonyme et glacée, a de singulier, en quoi l'ultime clef du cache-tampon réside peut-être dans son « moi » le plus psychologique...

Deux phrases, en particulier, préfigurent par l'intuition et la métaphore les théories et techniques à venir. C'est page 223. Le héros a l'impression qu'une « *couche de cendre recouvre toutes choses* », enveloppant chaque surface, chaque angle, chaque ligne, d'une « *housse de gaze* », d'un « *halo fangeux* ». Cette « *substance douteuse* » ne permet plus de « *vrais contacts* », seulement des « *impressions fugaces, des incertitudes, des méfiances* », à travers un « *cocon inexorable* ».

Avec ce « *cocon inexorable* » est née une nouvelle sensibilité littéraire, qu'on a confondue à tort avec l'insensibilité, et qui appartient déjà à l'histoire.

★ **SOUVENIRS DU TRIANGLE D'OR**, d'Alain Robbe-Grillet. Editions de Minuit, 238 pages, 33 F.

★ **UN REGICIDE**, d'Alain Robbe-Grillet. Editions de Minuit, 224 pages, 33 F.

Parcours d'une œuvre en Obliques

DEUX particularités distinguent le numéro de la revue *Obliques*. Robbe-Grillet l'a supervisé de bout en bout, l'a même orné de collages récents, en a composé la couverture et il y apporte sa contribution par des inédits : textes de jeunesse qu'il signale dans son entretien, mais aussi le scénario d'un film jamais tourné, *la Japonaise* ; le ciné-roman de son film *l'Eden et après* qui, avec un commentaire inscrit en marge, contient des explications majeures, des lettres à quelques-uns de ses plus illustres détracteurs, François Mauriac, Emile Henriot, André Rousseaux (elles sont drôles), etc.

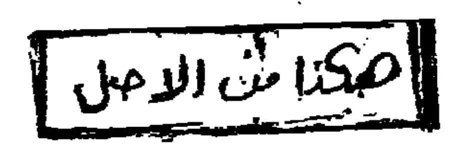
Le reste du numéro, abondamment illustré, surtout par des photos tirées des films, est composé d'une anthologie de textes critiques : des articles ou extraits de livres qui ont été consacrés à cet écrivain (Barthes, Ricardou, Genette, Bruce Morrissette...), et des originaux signés de Jean Roudaut, Georges Raillard, Jacques Leenhardt, etc.

Tout ceci est mis en page avec recherche. Les articles s'entrecroisent ou s'accompagnent, comme s'accompagnent et s'entrecroisent, dans la création de Robbe-Grillet, la littérature, le cinéma, la photographie, la peinture et les effets à tirer des sons.

D'autres documents ponctuent la biographie d'un écrivain qui prétend ne pas s'y intéresser : le manifeste des 121 signé par lui en 1964, des pétitions diverses, une mise au point sur l'accident d'avion dont il réchappa à Hambourg.

C'est un bel ensemble qui met en évidence le souci d'art qui domine l'œuvre d'Alain Robbe-Grillet.

★ **REVUE OBLIQUES**, 150 F, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, 75004 Paris.



LA MORT DU PHILOSOPHE ÉTIENNE GILSON

Un regard sur la terre, le ciel et le temps

(Suite de la première page.)

Résolu à devenir professeur de l'enseignement d'Etat — lui qui prendrait avec tant de vigueur le parti de l'école non seulement libre mais catholique, — Gilson refusa la salade de « détritus » qui se présentait sous le nom de scolastique et la méthode, alors trop en usage, qui réfutait les philosophies modernes sans les connaître. Il décida d'aller chercher la philosophie chrétienne là où elle était, c'est-à-dire dans son histoire, des Pères et de saint Augustin jusqu'à saint Thomas et ses successeurs.

Un historien de la philosophie du Moyen Age était né, qui l'enseignerait dans l'université d'Etat, et ne le ferait pas de seconde main, mais trouverait sa manne dans une reprise et une nouvelle étude des textes que personne ne lisait plus, de leur sens obnubilé par six siècles désireux d'une perpétuelle « conciliation » avec les philosophies « nouvelles », quelles qu'elles fussent et quelque contradictoires qu'elles fussent.

Ainsi débutait une carrière qui conduirait Etienne Gilson de l'université de Strasbourg à la Sorbonne, au Collège de France, à l'Académie française enfin, mais aussi à l'Institut des études médiévales de Toronto et aux universités américaines ou aux *Gifford Lectures* d'Aberdeen, sans compter des incursions dans tous les lieux où la philosophie s'enseigne, y compris l'U.R.S.S. Ainsi surgirent ces livres immenses qui ont totalement renouvelé la connaissance de l'histoire intellectuelle du Moyen Age, et qui portent souvent des titres modestes dissimulant l'ampleur de leur dessein : de l'*Introduction à l'étude de saint Augustin* (1) à la *Philosophie de saint Bonaventure* (1), du *Thomisme* (1) à l'*Histoire de la philosophie médiévale* (2) toujours reprise et augmentée, et à la fresque monumentale et synthétique de l'*Esprit de la philosophie médiévale* (1).

L'apologiste du « réalisme »

On n'entrera évidemment pas ici dans un exposé de ces immenses travaux. Autour de leurs grands axes s'ordonne toute une série d'ouvrages qui en ramassent le sens sur un point majeur comme le *Réalisme méthodique* pour le problème de la connaissance ou *Christianisme et Philosophie* (1) pour la défense de l'existence d'une philosophie chrétienne. Là sont, en effet, sans doute, les deux clés de la pensée d'Etienne Gilson, dont, d'ailleurs il ne faisait pas ses thèses personnelles, mais où il voyait le bien commun d'une pensée chrétienne cohérente.

Contrairement à la vision qui a dominé depuis Descartes, la pensée n'est pas première dans la vie des hommes. Ce qui est premier, c'est la rencontre avec les choses, avec un monde extérieur, c'est le sensible. Qui commence de philosopher à l'intérieur de la pensée ne pourra plus jamais parler d'autre chose que de la pensée : comment en sortir si elle n'est pas née d'un contact quelconque avec le monde, avec les choses ? Pour attester de la vérité do la pensée, Descartes sera conduit à invoquer la garantie de Dieu, qui ne peut vouloir nous tromper : cercle vicieux qui ne permettra plus de trouver un fondement à la véracité de la prise humaine sur le monde.

Si c'est Dieu qui authentifie la pensée, qu'est-ce qui authentifiera Dieu ? Si c'est la pensée, elle ne parle que d'elle-même. S'il n'y avait pas de choses il n'y aurait pas de connaissance. Pour que la pensée connaisse en acte, il lui faut du sensible, donc des choses. Il est toujours possible et nécessaire de vérifier ensuite les méthodes qui assurent à la pensée une prise authentique sur les choses, mais si les choses — même mal ou incomplètement saisies — ne sont pas là dès le premier pas de la pensée, celle-ci ne s'ouvrira jamais sur le monde. Tel est le réalisme méthodique dont Gilson retrouvait la voie exigeante chez saint Thomas, au-delà de tous les idéalismes postérieurs.

La seconde thèse majeure d'Etienne Gilson sera qu'il existe une philosophie chrétienne, une manière de philosopher spécifiquement chrétienne. Ce n'est pas sans une nuance d'ironie que Gilson évoque, dans un livre qui dépasse l'autobiographie : *le Philosophe et la Théologie* (3), ses maîtres de Sorbonne qu'on disait catholiques, mais dont l'enseignement apparaissait totalement étranger à leur foi. Les philosophes du Moyen Age, d'Anselme à Bonaventure, de Thomas d'Aquin à Duns Scot et même Ockham, avaient des philosophies divergentes, parfois en un ou plusieurs points *contradictoires ; elles avaient toutes* pourtant un point commun : c'est qu'elles étaient chrétiennes.

En étaient-elles moins des philosophies ? Certains ne manquaient pas de le dire et, d'Emile Bréhier à Léon Brunschvicg, les grands noms des maîtres de Sorbonne le professaient ouvertement contre leur collègue Gilson. La querelle fut rude, avec de vifs engagements à la Société thomiste et jusqu'à la Société française de philosophie. Gilson y tint ferme la thèse de *Christianisme et Philosophie* qui dominait sa propre existence : le christianisme fait tout autre chose qu'apporter des limites aux philosophes. En leur proposant les données de la Révélation sur Dieu et sur le monde, il ouvre à leur réflexion des horizons féconds ; en leur apportant des lumières sur la situation concrète de l'intelligence humaine blessée par le monde du péché, mais toujours appelée à connaître les hautes fins de la vie éternelle, il *situe* la besogne philosophique dans un réalisme clairvoyant sur la condition humaine. Le chrétien philosophant lui-même ne peut pas oublier qu'il conduit sa besogne sous la motion et avec l'aide de l'Esprit saint auquel il croit et qu'il prie.

Ainsi engagée au plein des problèmes de son époque, comment la vie de Gilson eût-elle été étrangère à ses aspects politiques ? *Christianisme et Philosophie* s'achevait sur un acte de fidélité « au service du Christ roi ». Dès 1936, Gilson en avait développé les conséquences dans une série d'articles à l'hebdomadaire *Sept*, où il dénonçait « *l'Etat païen* » montant, mais où, surtout, il appelait les catholiques, en une formule qui se suffit, à être « *présents partout, mais partout tout entiers* », à se mettre au service d'une action sociale qui n'était pas nouvelle, à bâtir une école résolument catholique. Réunies en volume sous le fier titre *Pour un ordre catholique*, c'est dans ces chroniques qu'on trouve la savoureuse formule prêtée par lui aux universitaires laïcistes : « *La métaphysique est réactionnaire. Un métaphysicien peut être un penseur estimable, mais on n'a pas besoin de lui... Il ne sera jamais sûr comme homme de gauche.* » Sénateur (M.R.P.) après la libération, Gilson ne s'attardera pas en politique, mais brossera un tableau des *Métamorphoses de la cité de Dieu* (4). Il s'achève sur la constatation que, à mesure que les royaumes de la terre devront s'unir pour répondre à des intérêts de moins en moins particuliers et de plus en plus hauts, ils devront reconnaître l'apport de l'enseignement de l'Eglise, mais surtout ne pas se prendre eux-mêmes pour l'Eglise. On l'entendra, à la tribune d'un des premiers congrès européens à Rome, dire la nécessité d'une construction européenne.

Si la philosophie est, par un côté, doctrine et technique, elle est plus encore recherche et lecture du sens de la vie. Combien plus cela sera-t-il vrai pour un Gilson, engagé dans l'entreprise philosophique au départ d'un déchiffrement chrétien de cette vie. Si les grandes figures des philosophes marquent les étapes de cette philosophie sur l'existence, d'autres figures ne les expriment pas moins ; dans le Moyen Age culminant ou finissant, un Dante, un Abélard, traduisent *un peu plus* que la philosophie : ce qu'elle dit au ras de la vie où, au contraire, dans une expression symbolique où la Pensée se dépasse elle-même pour se transmuer en Beauté.

Le philosophe, qui consacrera aux *Arts du beau* (1) un des livres où il s'est le mieux laissé lui-même parler, tourne donc vers Dante comme vers Abélard un regard interrogateur. Avec le premier il conduit un fraternel dialogue : *la Divine Comédie* est thomiste et la beauté est, là, parole théologique. Mais Abélard ? Le livre que Gilson lui a consacré est particulièrement représentatif de son esprit et de son ton. Abélard a déjà fait sien le « suivre la nature » de Sénèque, qu'Erasme relèvera à son *tour*.

Est-ce dire qu'Abélard est le premier homme *moderne*, Héloïse la *première femme moderne* ? Sottise, répond Gilson. Leur histoire est de bout en bout une histoire chrétienne. Elle menace une des institutions typiques du Moyen Age, mais *de l'intérieur du christianisme :* Héloïse dénonce dans la Règle monastique un retour de judaïsme, dans le souci des œuvres et des observances la méconnaissance de la valeur de l'intention ; Héloïse écrit froidement ces choses en plein douzième siècle. Il n'est donc pas possible d'inscrire entre le Moyen Age et la Renaissance cette séparation absolue qu'on avait voulu faire.

Ici paraît un troisième axe majeur de la pensée de Gilson : il achève son livre sur Abélard par la démonstration qu'il n'y aurait pas eu d'humanisme de la Renaissance s'il n'y avait eu l'humanisme médiéval, comme il avait montré que Descartes avait puisé sa pensée dans la scolastique sans la saisir tout entière : Gustave Cohen et le grand Lucien Febvre, dans son livre majeur sur *l'Incroyance au seizième siècle et la religion de Rabelais*, versaient au dossier dans le même temps des arguments de même sens.

Qui croirait que, de cette œuvre fondée sur une érudition extraordinaire et universelle (Gilson pratiquait cinq ou six langues vivantes), la chaleur et le cœur sont absents ferait singulièrement fausse route. Peut-être est-ce lorsqu'il traitait des apports de l'art et de la sainteté que Gilson se livrait le mieux. Que la veine mystique était chez lui éminente, celui qui l'a vu pleurer à chaudes larmes en lisant le *Traité de l'amour de Dieu* de saint Bernard le sait. L'objet même de l'art s'apparente au divin, l'univers de l'artiste ressemble à celui du contemplatif, puisque « *chaque chose y est le signe d'une autre qu'elle est déjà sans l'être tout à fait, et que l'art a pour fonction de réaliser* ».

Nous voilà à la frontière des querelles linguistiques d'aujourd'hui où Gilson s'est engagé dans son combat sans relâche, comme il s'était engagé dans la bataille de l'existentialisme. Ainsi qu'il avait refusé alors de voir dans l'existence une maladie puisque, au contraire, l'univers a une durée et une histoire où jaillissent sans cesse des « essences nouvelles », de même il refusera d'abandonner les sciences du langage à une pure technique de son *matériel* ignorante du sens qu'il porte, puisque c'est tout l'*être du langage* que d'*être là pour porter un sens*.

Telle a été jusqu'en ses dernières années l'étonnante présence à l'esprit de son temps de cet homme aux racines entées dans la terre médiévale qu'il jugeait toujours vivante.

Qui regarde cette œuvre en apparence faite de réflexion sur ce qui fut ne peut qu'être frappé d'y voir se dégager quelques points centraux, où plus d'un jeune philosophe d'aujourd'hui reconnaîtra ses soucis. C'est d'abord l'affirmation qu'une science se promettrait à l'échec si elle voulait appliquer sa méthode à toutes les *formes* et à *la totalité* du réel, qu'il conviendrait donc de parler d'un discours sur *les* méthodes plutôt que d'un discours sur *la* méthode, comme l'a fait Descartes. Plus réalistes encore que le Moyen Age ne l'a *été*, il convient donc que nous rendions à chaque ordre du réel ce qui lui est dû, en sachant que la méthode qui mesure ne parvient pas à rendre compte encore moins à épuiser, tout ce qui fait la réalité du monde.

Nos jeunes métaphysiciens (qui refusent d'être ainsi nommés) en désignant toujours un *impensé*, un *autre*, un *original*, un *immémorial*, sont les meilleurs témoins de l'échec de ce que Merleau-Ponty nommait « la petite raison » à tout dire de l'univers en un seul *type* de relations. Le vieux penseur qui vient de partir évoquait le témoignage des hommes de science pour marquer qu'on ne peut savoir *comment* on connaît les choses avant de les avoir connues, et qu'ainsi paraissait combien le réel est inépuisable. Il ajoutait que, pour comprendre la connaissance humaine, il faudrait d'abord comprendre *pourquoi l'homme a le désir de comprendre*. Il ouvrait par là sur nos actuelles philosophies du Désir.

Ce grand amant de l'intelligence aimait assez sa Béatrice pour avoir appris d'elle *comment* elle pouvait se donner tout entière en ne se livrant qu'aux rythmes de nos demandes. Au-delà commence l'immense royaume du Beau et du Vrai, où Gilson habitait déjà par Bach et par Mozart, par Dante et par Racine, comme par la *Somme* de saint Thomas et par la prière. « *L'amour divin aux prises avec lui-même dans un cœur douloureusement divisé* » entre le renoncement total et le génie créateur était, pour l'auteur de *Dante et la philosophie*, le *lieu* le plus haut où l'homme puisse *lire l'homme*. C'est aussi la vie qu'il nous a donné à *voir* — et c'était bien un *don*.

JEAN DE FABREGUES.

(1) Librairie Vrin.
(2) Editions Payot.
(3) Editions Fayard.
(4) Louvain et Vrin (1952).

L'« affaire Gilson »

Etienne Gilson avait collaboré régulièrement au *Monde* du 9 janvier 1945 au 29 septembre 1950. Ses premiers articles étaient inspirés, pour la plupart, par son expérience américaine et canadienne. C'est cette expérience qui le poussa, en 1948-1949, à poser sur le pacte atlantique en négociation quelques questions qui devaient provoquer des remous d'une incroyable violence. Ne contestant pas la volonté du président Truman et du département d'Etat de soutenir les pays d'Europe avec lesquels les Etats-Unis, pour la première fois de leur histoire, s'apprêtaient à conclure, en temps de paix, un traité d'alliance, il doutait fortement de la possibilité pour le Sénat de prendre à l'avance un engagement d'intervention armée. Il avait raison : le pacte tel qu'il a été conclu laisse aux Etats-Unis le soin de déterminer de quelle façon ils viendront en aide à leurs alliés victimes d'une agression. Et c'est précisément parce qu'un doute subsiste à cet endroit que la France s'est dotée, par la suite, d'un armement nucléaire.

Le « neutralisme »

Les pays d'Europe risquaient ainsi, de l'avis de Gilson, de se trouver plus menacés par l'U.R.S.S., du fait de leurs liens proclamés avec les Etats-Unis, sans pour autant être absolument assurés de leur assistance. Il avait donc osé se demander si, dans ces conditions, la solution d'une neutralité armée de l'Europe ne mériterait pas d'être étudiée. Il avait dans l'esprit la situation de la Suède et de la Suisse, qui, malgré toutes les pressions de l'extérieur, avaient, grâce en partie à l'importance de leurs moyens militaires, réussi à préserver pendant deux guerres mondiales une neutralité qu'elles étaient décidées à conserver au cas où la guerre froide deviendrait chaude. Il estimait même, dès novembre 1949, qu'il faudrait faire sa place, dans cette Europe, à une Allemagne réarmée. Quelques jours plus tôt, l'Assemblée nationale avait voté un ordre du jour excluant tout à la fois le réarmement de la République fédérale et son admission dans le pacte atlantique : on sait ce qu'il est advenu de cette belle résolution.

Quand on relit aujourd'hui les articles de Gilson et les commentaires qu'ils ont provoqués, la mauvaise foi de ses détracteurs ne peut pas ne pas sauter aux yeux. Il avait demandé qu'on n'écarte pas du champ des éventualités possibles celle d'une neutralité armée de l'Europe : il devenait, sous leurs plumes, le « *champion du neutralisme* ». Autrement dit du défaitisme, du refus de se battre. Son hostilité au communisme était entière : il en devenait le complice.

Langage gaullien

Le 7 septembre 1950, le pacte signé et ratifié, Etienne Gilson constata, un peu amer, dans un article du *Monde*, l'« *échec* » de ses efforts. « *Evidemment*, écrit-il, *l'idée d'une Europe assez forte pour rester libre de sa politique et garder la liberté de ses armes n'entre pas dans une tête française.* » On est en droit de trouver ce langage assez gaullien... Très affecté par la perfidie des attaques lancées contre lui, coïncidant avec un douloureux deuil familial, il cessa d'écrire pour reprendre, comme chaque année, les cours qu'il donnait au Canada depuis 1926. Il n'en fallait pas davantage pour que les bien-pensants de l'époque parlent de la fuite du traître. Un professeur américain d'origine allemande, citant des propos tenus en privé par Etienne Gilson à un tiers qui devait les démentir, alimentait les campagnes de ses détracteurs, et un hebdomadaire, aujourd'hui disparu, posait, en première page, la question : « *M. Gilson a-t-il renoncé à la France ?* », suggérant qu'il abandonnait son pays et ses compatriotes menacés par l'imminente invasion soviétique.

Le Collège de France lui refusait l'honorariat, et son propre parrain à l'Académie française, Pasteur Vallery-Radot, allait jusqu'à souhaiter son exclusion de la compagnie.

Dans des lettres aussi nettes que dignes, Gilson remettait les choses au point, et Hubert Beuve-Méry pouvait constater, le 10 mars 1951 dans *le Monde*, que l'affaire tournait à la confusion des accusateurs.

En 1956, le Collège de France, sur l'initiative du successeur d'Etienne Gilson, conférait à ce dernier, à la quasi-unanimité, l'honorariat qu'il lui avait refusé en 1951. M. Marcel Bataillon, administrateur au Collège, tout en contestant que « *les fluctuations de l'opinion française* » aient expliqué ce qu'il appelait l'« *accident de 1951* », écrivait à notre journal : « *L'absence du nom de ce grand savant sur la liste de nos professeurs honoraires était encore plus regrettable pour le Collège de France que pour M. Gilson lui-même.* » La page était définitivement tournée sur une affaire où la bassesse l'avait constamment disputé à la passion. — A. F.

Du petit séminaire à l'Académie française

Etienne Gilson était né à Paris le 13 juin 1884. Après des études secondaires au petit séminaire de de Notre-Dame-des-Champs, puis au lycée Henri-IV, il s'oriente vers la philosophie et passe le concours de l'agrégation. Il est professeur jusqu'en 1914. Mobilisé au début des hostilités, il est fait prisonnier en février 1916.

La guerre terminée, il poursuit sa carrière dans l'enseignement supérieur. Il est successivement professeur d'histoire de la philosophie à l'université de Strasbourg (1919), professeur d'histoire des philosophies médiévales à la Sorbonne (1921), professeur d'échange à l'université libre de Bruxelles (1923), puis à Harvard (1926) où il est professeur titulaire de philosophie médiévale (1927). En 1929, il cofondateur et directeur d'études de l'Institute of Mediaval Studies de Toronto (Canada).

De 1932 à 1951, il est professeur de l'histoire de la philosophie du Moyen Age au Collège de France. Docteur honoris causa *de nombreuses universités étrangères, membre associé d'au moins huit académies d'Europe et d'Amérique, Etienne Gilson est élu à l'Académie française, le 24 octobre 1946, au fauteuil d'Abel Hermant.*

Parmi la trentaine d'ouvrages dont il est l'auteur, en majeure partie consacrés à la scolastique et aux différents courants dont elle a fini par triompher, il convient de citer son admirable étude sur Héloïse et Abélard, la Philosophie au Moyen Age, la Philosophie de saint Bonaventure, le Thomisme, Jean Duns Scot, introduction à ses positions fondamentales, la Philosophie mystique de saint Bernard, la Philosophie, étude de la pensée médiévale dans la formation du système cartésien, Introduction aux arts du beau, *etc.*

Il était grand officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre 1914-1918.

De 1947 à 1948, il avait été conseiller de la République (M.R.P.).

Un grand existant

par JEAN LACROIX

Gilson ne saurait être séparé de Maritain, né deux ans avant lui et décédé, aussi, peu avant lui. En un temps où le thomisme était soit ignoré soit transformé en une idéologie de domination des esprits, ils l'ont réhabilité l'un et l'autre en le rendant à sa vérité, Maritain davantage sur le plan de la théorie proprement dite et Gilson sur celui de l'histoire de la philosophie.

Peut-être cependant a-t-on trop vu en Gilson uniquement l'historien. La solidité et la vigueur de ces études font souvent oublier la finesse de l'esthéticien, tel qu'il se révèle surtout dans *Introduction aux arts du beau, Peinture et Réalité, les Idées et les Lettres*. Ou plutôt le terme d'esthéticien convient mal. La tentation du critique est de vouloir cerner le tableau par des paroles. En réalité, il est aussi impossible de parler de peinture que de peindre à l'aide de mots. L'art est création : l'artiste n'est pas quelqu'un qui contemple, mais quelqu'un qui *fait*, qui continue l'œuvre créatrice de la nature. Utilisée par l'artiste, la matière devient forme. Gilson est de plain-pied avec la peinture dite abstraite. Le tableau n'est pas une image, mais une création, et la création se renouvelle et se transforme sans cesse. C'est qu'il peut exprimer tous les modes de l'intelligible qui ne sont pas réalisés dans la nature : le paradoxe de la peinture moderne est d'inviter « la sensibilité elle-même à percevoir directemnt l'intelligible ». Le rôle du critique est seulement d'aider à cette perception.

Mais ce qu'il y a de plus précieux, du moins pour moi, ce sont les quelques volumes où Gilson a exprimé, révélé l'unité de son être : la solidité de l'historien et la finesse de l'artiste, l'érudition au service de la connaissance de l'œuvre littéraire, ainsi qu'il vient de le faire encore dans un volume paru en 1974, *Dante et Béatrice*. Celui dont je suivais les cours il y a une cinquantaine d'années m'avait écrit son émotion et sa joie, après un article du *Monde* que j'avais consacré à son *humanisme*. Ainsi, par exemple, il faut lire et relire les pages admirables où il nous apprend à lire *la Queste del Graal* à travers la thologie de saint Bernard. Tout s'éclaire pour qui comprend que ce roman est celui de la vie de la grâce dans l'âme chrétienne.

Cette perfection et cette unité de lui-même, Gilson les a le mieux réalisées quand il a écrit, sous une apparence érudite, le plus beau roman d'amour qui soit, *Héloïse et Abélard*. Le grand homme, si l'on peut dire, n'est pas Abélard, mais Héloïse. Au Moyen Age, le clerc, non pas seulement le prêtre mais celui qui se donne tout entier à la recherche de la vérité, le théologien ou le philosophe, ne doit pas se marier — ou alors il risque de sacrifier le vrai à l'utile. Héloïse accepte donc de devenir la maîtresse d'Abélard mais non sa femme, car elle préfère commettre une grande faute plutôt que de compromettre la vocation de celui qu'elle aime. Si elle accepte le mariage après l'affreuse mutilation d'Abélard, c'est qu'il est devenu un soutien pour lui, mais elle n'en continuera pas moins à tout subordonner au souci exclusif de sa gloire. Existe-t-il un cri d'amour plus profond et plus émouvant que le raccourci intraduisible de sa dernière lettre : « *Domino specialiter, suo singulariter.* » C'est-à-dire, littéralement : à Dieu spécialement, à lui (à toi) singulièrement. Car, commente Gilson, elle appartient au Seigneur comme rentrant dans l'espèce des religieuses, mais comme individu c'est à Abélard qu'elle appartient.

Cette unité de son être, c'est dans la pensée thomiste que Gilson l'a découverte. Prendre acte de l'existence est le commencement autant que le fondement de toute sagesse philosophique. Et commencer par l'existence, c'est suspendre la pensée tout entière à une position absolue, sans laquelle aucune philosophie n'est possible : l'exister est la donnée première. C'est ce qui explique que l'œuvre philosophique ne pourra jamais être achevée, puisqu'elle consiste dans un effort sans cesse repris pour cerner de plus près le mystère de l'existence, à l'aide de concepts dont on sait que celle-ci les transcendera toujours. Cet historien érudit, qu'on se représente volontiers comme l'homme du livre, a été en réalité, au plus fort sens du terme, un grand existant.

Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

La première « Ville » sous chapiteau

Trente-quatre comédiens dirigés par Anne Delbée présenteront — à partir du 21 septembre — la Ville, *dans la première version qu'en écrivit Claudel à l'âge de vingt-deux ans. Cette histoire de trois frères, récemment éclairée grâce aux études du professeur Malicet, de Besançon, avait paru au* Mercure de France, *en 1891, mais n'a jamais été montrée au théâtre sous cette forme.*

Anne Delbée l'a mise en scène une fois lors des Rencontres internationales de Brangues, et s'est depuis attachée à trouver le lieu et moyens nécessaires à ce spectacle, qui met en scène Paris. La Ville *sera donc donnée sous un chapiteau, devant l'église Saint-Merri — grâce à une aide assez modeste du ministère de la culture et de la communication. En alternance sera présenté* le Crépuscule du théâtre, *d'Henri René Lenormand. Ainsi, c'est un soir sur deux qu'on pourra voir la danseuse Lisette Malidor interpréter Claudel.*

Chants de Bretagne

Vers 1830, un ancien élève de l'Ecole des chartes, Théodore de la Villemarqué, originaire de Quimperlé, se mit à parcourir la Bretagne en recueillant, de la bouche des gens très âgés, des poèmes et chants très anciens qui avaient été transmis oralement, certains depuis les premiers siècles de cette ère. Villemarqué avait noté ces textes celtes dans la langue originale, il avait noté aussi la musique, lorsqu'elle existait. Il publia ce « corpus » (plus de cent poèmes) en 1839, sous le titre Barzaz Breiz *(Chants de Bretagne). Le succès fut considérable, en France comme à l'étranger, notamment en Angleterre. Il fallut rééditer plusieurs fois le* Barzaz Breiz.

A la fin du dix-neuvième siècle, une campagne violente, probablement orchestrée avec des arrière-pensées politiques, entreprit de discréditer l'œuvre de Villemarqué. On prétendit qu'il avait plus ou moins inventé ces poèmes, qui avaient déterminé une renaissance de la littérature bretonne. Plusieurs thèses sérieuses, et une comme externe, des manuscrits critique attentive, interne de Villemarqué, ont permis tout récemment de prouver l'authenticité absolue du Barzaz Breiz, *que tout un chacun peut lire ; il a été réimprimé récemment par Perrin (chez Plon), avec la traduction française en regard.*

Les poèmes, surtout les plus anciens, sont de toute beauté, il y a, par exemple, une version celte de la légende de Merlin qui est, de loin, la plus belle connue.

Au numéro 22 de la rue Delambre, au fond de la cour, dans un lieu assez étrange où se réunissent des Bretons (les listes des militants bretons actuellement emprisonnés, avec les lieux de leur détention, sont affichées aux murs), une petite Compagnie de théâtre, fondée en 1963 par Jean Moign, donne actuellement un spectacle composé de lectures « jouées » de six poèmes du Barzaz Breiz.

C'est un spectacle modeste, tout ce qu'il y a de « fauché », mais bien imaginé, bien interprété, et qui ne peut que donner l'envie de lire le Barzaz Breiz.

★ Théâtre populaire de Bretagne, jeudi et vendredi, 18 h. 30 ; samedi, 20 h. 30.

Pour Neruda

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Pablo Neruda (le 23 septembre 1973), la Comédie du Havre reprend le Chant général, *du poète chilien, dans la mise en scène de Marc Normant.*

Christina Delune et Albert Sahiani, Paul Aim, interprètent ce Chant, *accompagné de musiques populaires sud-américaines. Ils seront au Théâtre Essaïon, à Paris, à partir du 10 octobre. (Tous les jours, sauf dimanche et lundi 20 h. 30.)*

■ Par arrêté publié au « Journal officiel » du 20 septembre, le mandat de M. Pontus Hulten, directeur du Musée national d'art moderne, département du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, est renouvelé pour deux ans.

Théâtre

« Maître Puntila et son valet Matti » de Brecht

Une superbe revue disco

Sous le titre d'une pièce souvent jouée de Brecht, *Maître Puntila et son valet Matti*, est donné actuellement au théâtre Mogador un spectacle qui participe de plusieurs styles.

Il dure près de quatre heures. Il se découpe sur un cadre qui a le format, et les teintes technicolor, d'un écran de cinéma.

Au cinéma ce spectacle emprunte une ambiance rêvée, des stéréotypes d'attitude, des compositions de cadrage, une lumière hypnagogique, un débranchement des facultés, disons plutôt un renoncement de l'activité de l'esprit au profit d'une léthargie floue — tout cela ayant peu à voir avec le cinéma d'un Eisenstein, d'un Murnau, d'un Godard, mais reprenant le « tissu » de la production courante hollywoodienne « de luxe ».

Dans ce cadre et dans cet air cinématographiques américains défilent des images de music-hall, de thriller, de « comedy » style *My fair lady*, style Broadway, de french-cancan, de grand cabaret riche genre Lido ou Casino de Paris, et aussi, par moments, des croquis misérabilistes avec silhouettes noires et enfants tristes.

Les comédiens disent le texte sur le ton perché-dégagé du personnage de vaudeville lorsqu'il reprend le dialogue « parlé », juste après un refrain chanté. Ils adoptent aussi le ton spécial des films étrangers doublés en français.

Nous est offert un déluge de choses épatantes, une vraie voiture de luxe, de la vraie pluie, du vrai brouillard, du vrai vent, des chants d'oiseaux, des accompagnements très sentis de piano romantique de bar (sur lesquels les acteurs prennent des poses plus émues), des effets d'ombres chinoises, des costumes de haute société, comme on en voit aux pesages des courses ou dans les galas de polo, des renforts de sections dansées qui rappellent les « boys » de Mistinguett dans le temps, ou, plus près de nous, les jeunes dames de Claude François, et mille autres douceurs, éclats, le tout à la fois rétro et à la mode, une superbe revue disco.

Cette aubade de parvenu est un petit peu freinée, comme ayant un fil à la patte, par des allusions à une histoire de propriétaire terrien dont la fille et le chauffeur se chamaillent.

∴

Tout public de théâtre est une réunion d'individualités distinctes. Devant cette grande machine, des spectateurs seront ravis par le chic, la parodie, la musique. D'autres pourront éprouver l'ennui. Tous les goûts sont dans la nature. Les uns aiment le foie gras au porto, d'autres les pommes de terre au four.

Ce spectacle-monstre est le résultat d'un usage qui s'est aggravé depuis plusieurs années : on a accordé aux metteurs en scène un prestige fabuleux. Ils sont devenus des dieux. La divinité s'accompagne de lustre. Alors les metteurs en scène ont recherché ce lustre, et ils ont misé sur le spectaculaire, au détriment de l'essentiel. Ils sont devenus des étalagistes.

Le théâtre, ce n'est pas cela, c'est un travail grave, réfléchi, c'est une recherche partagée qui n'a pas grand-chose à voir avec la folie des grandeurs.

Oh, rien là de tragique. Lorsqu'est commis, au théâtre, un assassinat, la victime (ici une pièce de Brecht) ne s'en porte pas plus mal. Elle demeure, ailleurs, intacte, écrite de la main de l'auteur. Elle se remettra debout dès que quelqu'un entreprendra de l'entendre et de la vivre avec des acteurs, sans chercher la gloire, et sans forcément la trouver.

MICHEL COURNOT.

★ *Maître Puntila et son valet Matti, de Bertolt Brecht*, traduction de Michel Cadot, mise en scène de Georges Lavaudant, avec Gabriel Monnet (Puntila), Dany Kogan (sa fille), Gilles Arbona (le chauffeur Matti). Spectacle créé par le Centre dramatique national des Alpes (Grenoble) et invité à Paris par le Festival d'automne.

Théâtre Mogador, 20 h. 15.

« LA CULOTTE », D'ANOUILH

Déconseillée aux intellectuels de gauche

La Culotte est la quarante-troisième pièce de théâtre que Jean Anouilh signe *en quarante-trois ans*. Une pièce chaque saison, donc, et Anouilh n'a que soixante-huit ans. Vingt ans devant lui, pourquoi pas, même plus. Vingt nouvelles pièces qui nous attendent. Restons calmes.

Anouilh imagine, cette année, que les femmes ont obtenu la majorité aux élections législatives. Elles ont refondu le code. Tout acte de phallocratisme est puni de la castration, avec détention et amendes accessoires.

Léon de Saint-Pé et, surtout, membre de l'Académie française, a eu un enfant de sa femme de chambre. Attaché par sa femme à un poteau, insulté par son fils dans cette position incommode, il passera en jugement devant un tribunal féminin.

Satire des mouvements féministes actuels, la pièce est moins « mufle » dans l'ensemble que les précédentes œuvres d'Anouilh, car il semble n'avoir rien, en vérité, contre les femmes. Les deux personnages les plus antipathiques sont Léon de Saint-Pé, et surtout son fils.

La Culotte est une comédie de circonstance, écrite d'humeur, sans construction étudiée, sans caractères approfondis, sans exploits de langage, sans effort aucun, mais avec le sourire.

Décors, costumes, mise en scène ne comptent pas. Il y a juste des acteurs, en place, qui récitent le maître. Le métier de Jean-Pierre Marielle est sûr, on retrouve sa chaleur bougonne, mais cette fois il joue très « retenu », comme s'il n'aimait pas le rôle, qui est déplaisant. Christian Marin, Marco Perrin, sont amusants. Comme un fait exprès, les femmes ne sont pas terribles, mais Madeleine Cheminat est une grand-mère toujours charmante.

Cette pièce s'adresse à un public bien gentil, fatigué, pas très curieux, et on la déconseillera aux intellectuels de gauche, même s'ils habitent quasiment tous, comme l'affirme Anouilh, le seizième arrondissement. — M. C.

★ Atelier, 21 heures.

Exposition

Entre ciel et terre

Depuis le début de l'été, une exposition d'ex-voto marins du Levant se promène justement sur la côte méditerranéenne. Elle est partie de Collioure, fait actuellement étape à Antibes, et finira son périple à la Vieille-Charité de Marseille. Comme il y a deux ans s'était promenée de la côte atlantique à la Manche une exposition d'ex-voto marins du Ponant. Les initiateurs sont les mêmes, et, comme il y a deux ans, à Nantes, Caen et Dunkerque, c'est le fruit d'un travail de recherches et d'enquêtes, menées au sein du C.N.R.S., avec la bénédiction du Musée des arts et traditions populaires et l'aide du Musée de la marine. Chapelles, églises, cimetières, musées, maisons de pêcheurs et châteaux ont été visités, et un fichier a été établi, analogue à celui qui peut se faire pour l'inventaire général.

Il était sans doute temps qu'on s'intéresse à ces choses. Le temps, l'air marin, l'évolution de la liturgie et dans une bonne mesure les vols, corollaire du goût récent pour les manifestations de la culture populaire, font que beaucoup de ces ex-voto ont disparu, sont perdus, dégradés, irrécupérables.

Les ex-voto marins, dont l'existence remonte loin dans le temps, sont de très intéressants témoignages de la piété populaire, constituent pour l'histoire de la marine des documents irremplaçables, et méritent d'être regardés aussi sur le plan de l'invention et de la qualité artistique. Et il y a dans cette production de quoi éclairer utilement sur les rapports de l'art (avec un grand A) avec tout le reste, en l'occurrence ce qu'on taxe un peu vite de mauvaise peinture religieuse, de peinture naïve, ou encore de sous-genre à l'intérieur d'un genre : la peinture des marines.

∴

L'exposition qui est montée à Antibes comporte une majorité de peintures, huiles sur bois, sur toile, sur carton, fixés sur verre, et aquarelles, mais aussi des dessins, des gravures, des objets, des bannières et de très belles maquettes patiemment montées. Les peintures et les aquarelles, réalisées parfois avec maladresse, le plus souvent avec une étonnante habileté, beaucoup de soin, et beaucoup de ferveur, sont bien souvent très séduisantes. Elles montrent tous ces voiliers à un, deux ou trois mâts, qui glissent fièrement sur une eau calme et transparente, ou dramatiquement penchés, à moitié engloutis, voilures déchiquetées au milieu de vagues mauvaises.

La mer représentée. Dans tous ses états. Etonnantes variations, selon le degré de professionnalisme de l'exécutant, et aussi selon les époques : frisures, virgules, accents circonflexes, ourlets festons, bouillonnement et balayage, transparence et trou sombre, du vert au brun. Jusqu'au romantisme.

Les bateaux. Là il n'y a plus cette part d'interprétation ni cette mouvance des états. Il s'agit de faire juste, de mettre bien tout en place. On s'adresse aussi à des spécialistes. Et tout y est. Dans le détail, comme dans la position d'ensemble du navire par rapport au vent.

Le ciel. Ses nuages et souvent, mais pas toujours, l'image plus ou moins bien raccordée de l'intercesseur : la Vierge ou un saint protecteur, dans un petit nuage. Le petit geste d'en haut qu'on attendait. Reste la dédicace, qui passera du cartouche à l'inscription parfois très longue sous la représentation, donnant une quantité de détails sur le nom du navire, de son capitaine, de la position, et des circonstances qui ont motivé l'ex-voto.

La formule de la peinture d'ex-voto marins varie peu, mais de manière intéressante. Ceux qui sont présentés ici (la plupart du dix-septième au dix-neuvième siècle) montrent, au moins clairement la laïcisation de l'image. Au dix-neuvième siècle, ce n'est plus l'action de grâce qui est privilégiée, mais l'événement, l'accident et le bateau. L'espace céleste disparaît pour faire place à un espace humain homogène. Sur la côte méditerranéenne, cette évolution n'est sans doute pas étrangère à la personnalité de peintres d'ex-voto qui étaient des vrais peintres professionnels, comme les Roux père et fils, influencés par Vernet, et qui ont fait de la peinture « noble ».

GENEVIÈVE BREERETTE.

(*) Jusqu'en octobre.

(*) Marseille : octobre à janvier 1979.



« Rire non stop »
(Pierre Bouteiller.)

Festivals

L'euphorie d'une kermesse flamande

Tout ce qu'on plante en Flandre pousse avec vigueur. Vous coupez une branche de peuplier et vous l'enfoncez dans cette terre grasse : l'année suivante quand vous revenez, c'est devenu un arbre qui chante doucement ou furieusement au souffle du large. Vous plantez un festival en 1958 et vous le retrouvez vingt ans plus tard chantant à pleins poumons tout l'été dans les six villes principales de ce petit pays, à Gand, Bruges, Louvain, Bruxelles, Anvers, Malines et dans dix localités des environs.

C'est le pays des orphéons à bannières et des grandes processions, et le Taptoe, imité du Festival d'Edimbourg, a réuni récemment à Gand près de dix mille spectateurs pour la grande parade des musiques militaires américaines, anglaises et belges. Mais, dimanche dernier, le happening musical de l'abbaye Saint-Pierre, également à Gand, n'avait pas attiré moins de cinq mille auditeurs, qui, dix heures durant, purent assister à quarante-cinq concerts différents.

Les vieux murs du monastère n'avaient sûrement jamais vu autant de monde, ni entendu autant de musique et de bruit, car un flot ininterrompu de promeneurs battait les murs des escaliers et du cloître, provoquant dans les portes étroites de véritables thromboses circulatoires... Il était parfois impossible d'atteindre le lieu du concert désiré ou d'y entrer, même si tout se passait dans l'atmosphère bonhomme et l'euphorie d'une kermesse flamande.

Une partie de l'auditoire, composé surtout de très jeunes gens, était, il est vrai, polarisée par les musiques sur le pré de la Binnenplatz, le vaste cloître central où se succédaient des ensembles de folk (Alan Stivell, le plus applaudi, Pierre Bensusan, des groupes flamands, wallons, finlandais), autour desquels se formaient des danses et des farandoles spontanées, tandis qu'une salle du couvent était réservée au jazz (Alex Schlippenbach, Martial Solal, etc.).

Mais les autres lieux n'étaient pas moins remplis d'un public aussi jeune et enthousiaste. Dans la crypte, c'était le domaine de la musique ancienne, du luth, du théorbe et du clavecin, ce dernier avec l'excellent « continue » de l'ensemble Parnassus, Johan Huys. Dans des œuvres françaises de Marchand, Duphly et Balbastre, celui-ci nous révélait toute la grâce du nouveau style ancien : la tête ondulant au gré des lignes, l'expression savoureuse, voire voluptueuse, il jouait comme on respire, empruntant le rythme vital du compositeur, un peu à la manière des musiciens indiens. Et cette musique très ouvragée, s'épanouissait comme les fleurs qu'une main de fée fait chanter dans un vase.

Des couleurs séraphiques

Le temps de se frayer un passage jusqu'à l'autre bout de l'abbaye et de forcer une porte condamnée par la télévision, et l'on tombait dans une fosse aux lionnes, celle des sœurs Labèque, dans le beau chauffoir voûté des moines, les deux pianos flambant devant une immense cheminée. C'est qu'elles flambaient comme jamais ces deux merveilleuses pétroleuses, avec une intensité dramatique dans le regard, en interprétant les *Visions de l'Amen*, de Messiaen, avec cette splendeur planistique qui déchaînait un univers de couleurs ruisselantes et séraphiques, interrompu parfois en de longues pauses et résonances comme des sanglots d'anges trop émus.

Les Flamands, qui ne les connaissaient pas, étaient subjugués par cette manière de jouer, de se donner entièrement à la musique. Tenant à peine souvent sur leurs chaises, plutôt nouées comme des lianes autour du clavier, le pied enraciné derrière une jambe du tabouret, elles mettaient tout leur être dans ce toucher de pierre et de lumière, dans ces jeux de rythmes fabuleux, dans cette musique mystique et sensuelle en fusion, entraînant à leur suite les auditeurs les plus réfractaires à la musique moderne.

Ainsi ballotté de Biber en Berio, de Telemann en Satie, de Mondonville en Phil Glass, de Janacek en Chostakovitch (à noter l'absence quasi totale de musique romantique, et celle, bien regrettable et étonnante, de polyphonies flamandes des quinzième et seizième siècles), on revenait prendre souffle dans la belle église Saint-Pierre aux voûtes vertigineuses, de style baroque assez sévère, avec ses grandes statues noueuses, ses vastes peintures évangéliques ou hagiographiques et ses arcs de marbre noir. Un cadre qui s'accordait parfaitement avec la *Jephté* de Carissimi, dont le classicisme est riche en volutes sensibles et en accents dramatiques comme du Monteverdi, admirablement interprétée par un groupe de jeunes chanteurs, modelés de la tête aux pieds par cette musique, et confirmant ainsi que toute une nouvelle école d'interprétation vocale est en train de naître au contact de ces chefs-d'œuvre si longtemps négligés. Une intéressante confrontation devait proposer peu après la version moderne de cette *Jephté* réalisée par Hans Werner Henze.

Mais c'est surtout le soir qu'un mouvement de masse porta les participants du *happening* vers l'église, pour la *Messe en si mineur* de Bach. Beaucoup attendirent en vain, sans pouvoir fléchir d'inflexibles commissaires, tandis que leurs camarades buvaient avec une sorte d'avidité émouvante la superbe exécution du Schütz Choir et des Baroques Players de Londres, dans le style vigoureux, primesautier, rebondissant, imprimé par Roger Norrington, qui déchaîna de grandes vagues d'enthousiasme.

On retrouvait d'ailleurs le même chœur et le même chef le lendemain dans la grande église flamboyante Saint-Michel, avec un programme très attachant de partitions peu connues. Le *Motet allemand* op. 62, pour quatre solistes et chœur mixte à seize voix, sur un poème de Friedrich Rückert, qui appelle la présence de Dieu dans l'intimité de l'âme (avec le leitmotiv « O wach in mir »), est un des rares exemples de spiritualité dans la musique de Richard Strauss. Œuvre de commande, certes, pour la cathédrale de Berlin (1913), où toutefois la virtuosité d'écriture est colorée par une grande intensité méditative avec des moments de lumière chatoyante s'achevant en une sorte de bénédiction sereine que l'on retrouvera dans la conclusion de ses plus beaux opéras.

Quant à la *Messe en mi mineur* (1866), pour soli, chœurs et instruments à vent, d'Anton Bruckner, elle plane entre ciel et terre, entre grégorien, polyphonie palestrinienne et symphonie romantique, en un audacieux amalgame de science et de spontanéité. Elle escalade des montagnes de gloire avec de merveilleux élans de tendresse, évoque les mystères de la foi en un discours rapide, toujours expressif, qui a une sorte de rudesse de primitif et, pour finir, rêve longuement sur le *Benedictus*, implore le pardon de l'Agneau de Dieu avec des soupirs de contrition profonde, fait jaillir sa prière avec une sorte de force invincible et retombe doucement, détendue, sûre d'être exaucée. Un chef-d'œuvre dont Roger Norrington et son admirable chœur ont donné l'interprétation la plus drue et la plus touchante, à l'image de son auteur.

De ces deux journées passées au Festival des Flandres, on retire l'impression d'une organisation exceptionnellement vigoureuse et d'un immense appétit de musique. Rien qu'à Gand, on ne compte pas moins de cinquante-huit manifestations du 25 août au 14 octobre, avec les plus grands orchestres et artistes, le plus souvent, et dans tous les genres, y compris l'opéra. De plus, le public est, à une forte majorité, local, ce qui est rare à ce niveau, grâce à des prix de places peu élevés qui manifestent une volonté de démocratisation. L'équilibre du budget (22 millions de francs belges, soit à peu près 3 100 000 francs français, uniquement pour Gand et Bruxelles) est assuré, en partie, par le mécénat le plus divers (banques, Sabena, Bell Telephone, Philips, Agfa-Gevaert, Loterie nationale, Coca-Cola...) et surtout par une importante subvention de la Radio-télévision d'expression flamande (près de la moitié du total) à laquelle appartient le Dr Jan Briers, fondateur et directeur de cet extraordinaire festival.

On souhaite à Gand que les Français connaissent mieux les ressources offertes par ce dernier, dans un pays qui est par ailleurs d'une telle richesse artistique, et tellement accueillant. Ne serait-il pas possible de les y aider en leur offrant (malgré les susceptibilités linguistiques de nos voisins) des dépliants-programmes rédigés en français ?

JACQUES LONCHAMPT.

★ Signalons parmi les prochains programmes, les quatre journées consacrées à Purcell (Louvain, du 25 au 28 septembre) et les concerts de l'Orchestre de la B.B.C., sous la direction de G. Rojdestvensky (Malines, le 29 ; Bruxelles, le 30 septembre : Gand, le 1er octobre).

ERRATUM. — Signalons que Robert Salles était, à Sceaux, l'excellent « violoncelliste » du *Trio* de Fauré (et non « violoniste » comme imprimé par erreur). (*Le Monde* du 12 septembre.) On notera d'autre part que le Festival de Sceaux est organisé par l'association Saison musicale d'été de Sceaux et le musée de l'Ile-de-France.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : les Femmes savantes.
TEP, 20 h. : Attaque ; le Dernier Nabab (cinéma).

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Sidi-Ciné.
Arts-Hébertot, 20 h. 30 : Mon père avait raison.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : Prends bien garde aux zeppelins.
Bouffes Parisiens, 20 h. 45 : le Charlatan.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaia.
Essaïon, 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M. ; 22 h. 15 : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Fontaine, 21 h. : les Jeanne.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
La Bruyère, 21 h. : les Folies du samedi soir.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Théâtre de chambre ; 20 h. 30 : Punk et punk et colegram ; 22 h. : C'est pas moi qui ai commencé. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : le Fauteuil ; 20 h. 30 : Lady Pénélope ; 22 h. : la Musica.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 21 h. : la Vie en v.o.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 18 h. 30 : Au niveau du chou ; 21 h. : les Rustres.
Montparnasse, 21 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
Oblique, 21 h. : Bajazet.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, 20 h. 30 : le Rhinocéros.
Palais des sports, 20 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
La Péniche, 20 h. 30 : la Dernière Bande.
Saint-Merri, terrasse, 20 h. : la Ville.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Au bénéfice du doute.
Studio-théâtre 14, 20 h. 30 : Lunettes, M. Blèche.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : les Chaises ; 22 h. 15 : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : la Nuit du 13 ; 22 h. 30 : Monnaie, camping, caravaning.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.

Jeudi 21 septembre

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 45 : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. 15 : S. Llado.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Nouvelle Star ; 21 h. 30 : l'Azote ; 23 h. 30 : Icare ; 23 h. 30 : Toti Soler.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : Soliloques ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : les Jumelles. — II, 22 h. : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Théâtr' en poudre ; 22 h. : Fromage ou dessert.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Hosanna.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : M. Sergent ; 21 h. 45 : l'Eau en poudre.
Dix-Heures, 20 h. 45 : la Tour infernale ; 22 h. 15 : Il était la Belgique... une fois.
Fanal, 20 h. : Un coin dans le sens de la marche ; 21 h. 15 : le Président.
Le Manuscrit, 21 h. : Crise au colombarium Gante.
La Mûrisserie de bananes, 20 h. 30 : les Etoiles ; 21 h. 30 : El Orbane.
Nouveau Chic parisien, 20 h. 30 : N'y revenez plus ; 22 h. : D. Wetterwald.
Le Petit Casino, 21 h. : Douby ; 22 h. 30 : Eclimont et Dodane.
Les Petits Pavés, 21 h. 15 : le Scorpion et la Grenouille.
Théâtre Campagne première : 22 h. 15 : Io, Nabucco.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : la Goutte ; 21 h. 30 : l'Autobus ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.

Les théâtres de banlieue

Bures-sur-Yvette, M.D.C., 21 h. : Tempête pluriel.
Courbevoie, Maison pour tous, 20 h. 30 : Laurent Lazarotti.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : S. Marendaz, soprano ; G. Karn, piano (Ravel, Debussy, Britten) ; 21 h. : M. Barda, piano (Rachmaninov, Schubert, Ravel, Berg).
Athénée, 21 h. : John Cage (œuvres vocales et instrumentales).
Sainte-Chapelle, 21 h. : Los Calchakis (Misa Criolla, chants des forêts).

Festival d'automne

Théâtre Mogador, 20 h. 15 : Maître Puntila et son valet Matti.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : Mori El Merma.

Festival estival

Conciergerie, 18 h. 30 : Quatuor instrumental L. Boulay (Leclerc, Bach, Rameau).

Festival de musique de chambre de Paris

Eglise St-Germain-des-Prés, 21 h. : Florilège de la trompette et du hautbois, avec Ph. Pelissier, hautbois, G. Touvron, trompette, Serge Boisson et J.-P. Leroy, trompettes. Orchestre B. Thomas (Haendel, Telemann, Haydn).

Les chansonniers

Deux-Anes, 21 h. : Le con t'es bon.
Caveau de la République, 21 h. : Y a du va-et-vient dans l'ouverture.

Jazz, pop', rock et folk

Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Maxime Saury Panfare.
Campagne-Première, 18 h. : John Mami Watta, rock ; 20 h. 30 : David Rose.
Théâtre Marie-Stuart, 18 h. 30 : Intercommunal free dance orchestra.
Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Latif Khan et Asif Ali ; 22 h. 30 : Charlie Haden et Jacques Thollot.
Stadium, 21 h. : Anthony Braxton solo.
Club Ted, 21 h. : Jazz Bop Quartet.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot

JEUDI 21 SEPTEMBRE

15 h., 18 h. 30 et 20 h. 30 : Cinéma fantastique et science-fiction ; 15 h. : la Marque du vampire, de T. Browning ; 18 h. 30 : Docteur Jekyll et Mister Hyde, de V. Fleming ; 20 h. 30 : le Fils du docteur Jekyll, de S. Friedman ; 22 h. 30 : le Cinéma et le Théâtre : la Nuit des espions, de R. Hossein.

Beaubourg

JEUDI 21 SEPTEMBRE

15 h. : Révélation, de W. Hart ; 17 h. : Decision at Sundown, de B. Boetticher ; 19 h. : l'Homme aux colts d'or, d'E. Dmytryck.

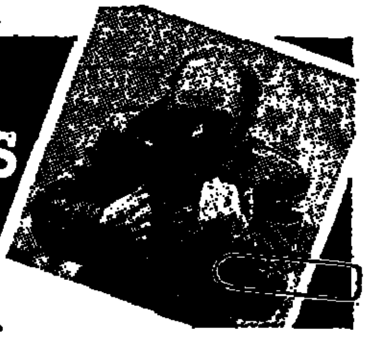
Les exclusivités

L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All.), v.o. : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ANNIE HALL (A.), v.o. : La Clef, 5e (337-90-90).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It.), v.o. : Marais, 4e (278-47-86).
AROUND THE STONES (A.), v.o. : Vidéostone, 6e.
LE BOIS DE BOULEAUX (Pol.), v.o. : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
BRIGADE MONDAINE (Fr., **) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).
UN CANDIDAT AU POIL (A.), v.f. : La Royale, 8e (265-82-66) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Diderot, 12e (343-19-29).
LE CONVOI (A.), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43).
CRI DE FEMMES (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-82-11) ; v.f. : Madeleine, 8e (073-56-03) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
DAMIEN, LA MALEDICTION 2 (A., *), v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DIEU MERCI, C'EST VENDREDI (A.), v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
DOSSIER 51, (Fr.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Murat, 16e (288-99-75).
DRIVER (A., *), v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98) (sf mardi).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., **), v.o. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Balzac, 8e (359-52-70).
FEDORA (A.), v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LA FEMME LIBRE (A.), v.o. : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A.) (*), v.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U.G.C. Marbœuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LES GLADIATEURS DE L'AN 3000 (A.), v.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (753-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GOOD BYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
GREASE (A.), v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All.) (4 parties), v.o. : Pagode, 7e (705-12-15).
L'INCOMPRIS (It.), v.o. : Marais, 4e (278-47-86) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
L'INEVITABLE CATASTROPHE (A.), v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43).

(Lire la suite page 26.)







SPECTACLES

(Suite de la page 25.)

INTÉRIEUR D'UN COUVENT (It.) (**), v.o. : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LE JEU DE LA MORT (A), (**), v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE JEU DE LA POMME (Tch.), v.o. : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
JEUNE ET INNOCENT (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40)
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

Les films nouveaux

LE TEMOIN, film français de Jean-Pierre Mocky : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Luxembourg, 6e (633-97-77), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Richelieu, 2e (233-56-70), Colisée, 8e (359-29-46), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
DESPAIR, film allemand de Rainer Werner Fassbinder (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassien, 14e (329-83-11), (v.f.) : Saint-Lazare-Pasquier 8e (387-35-43), Nation, 12e (343-04-67).
LES FAUX-DURS, film américain de Michaël Ritchie (v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17).
LE MONDE DES MORTS-VIVANTS, film allemand de A. de Ossorio (v.f.) (*), Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
DEUX IDIOTS A MONTE-CARLO, film italien de M. Severino (v.f.) : Mercury, 8e (225-75-90), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

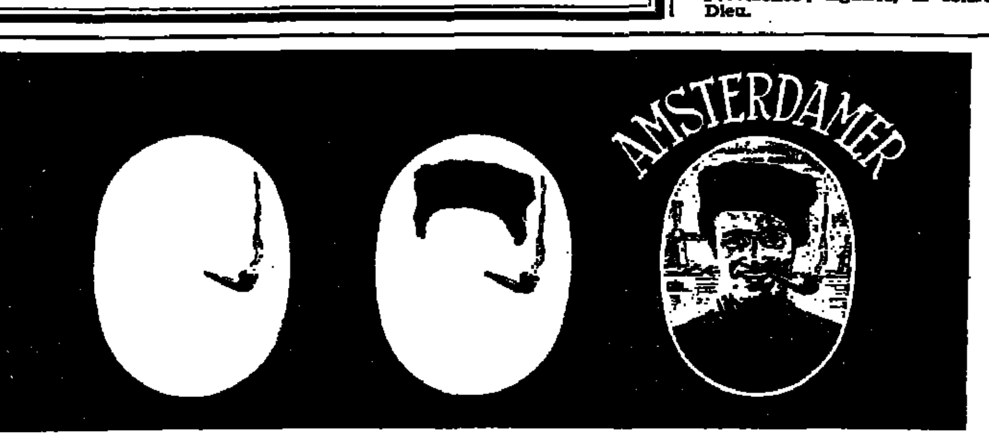
JULIA (A., v.o.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
LAST WALTZ (A., v.o.) : Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LES MAINS DANS LES POCHES (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE MATAMORE (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
MELODIE POUR UN TUEUR (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE MERDIER (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
MESDAMES ET MESSIEURS, BONSOIR (It., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37), lundi.
MIDNIGHT - EXPRESS (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse - 83, 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Athéna, 12e (343-07-48) : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Concorde, 8e (359-92-84).
NOS HEROS REUSSIRONT-ILS ? (It., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ DU MONDE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA PETITE (A., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA PETITE FILLE EN VELOURS BLEU (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
RETOUR (A., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
REVE DE SINGE (It., v. angl.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
ROBERT ET ROBERT (Fr.), Balzac, 8e (359-52-70).
SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
LE SOURIRE AUX LARMES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gramont, 2e (742-95-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-72) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
TROCADERO, BLEU CITRON (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
UNE NUIT TRES MORALE (Hong., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
VAS-Y MAMAN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
XICA DA SILVA (Brés., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

Les grandes reprises

ADIEU PHILIPPINE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 14-Juillet - Bastille, 11e (357-90-81).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES AVENTURES DE RABBI JACOB (Fr.) : Studio Rivoli, 4e (272-95-27).
LE BAL DES VAURIENS (A., v.o.) : Palace, 15e (734-52-21).
LA CARRIERE D'UNE FEMME DE CHAMBRE (It., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic, 14e (542-67-42), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LE COUTEAU DANS L'EAU (Pol., (v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04)
LES DAMNES (It.-All., v.o.) : Boul' Mich, 5e (033-48-29).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
DOCTEUR JIVAGO (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f : Madeleine, 8e (073-56-03).
LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e.
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
JONATHAN LIVINGSTON LE GOELAND (A., v.f.) : Dominique, 7e (705-04-55), en matinée.
LE LAUREAT (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
M.A.S.H. (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), Daumesnil, 12e.
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
MEURTRE DANS LA 110e RUE (A., v. f.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
MON ONCLE (Fr.) : Passy, 16e (288-62-34).
MONTY PYTHON (A., v.o.) : Daumesnil, 12e.
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
OH AMERICA (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).
ORANGE MECANIQUE (A., **, v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Mistral, 14e (539-52-43).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e.
LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES PETITES MARGUERITES (Tch., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
PLUMES DE CHEVAL (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), New-Yorker, 9e (770-63-40).
ROSEMARY'S BABY (A., *, v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sauf mardi).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
UN ETE 42 (A., v.f.) : Gramont, 2e 742-95-82), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : Palace, 15e.
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
LES VALSEUSES (Fr., **) : Omnia, 2e (233-39-36), Escurial, 13e (707-28-04).
LA VENGEANCE AUX DEUX VISAGES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

Les festivals

MIZOGUCHI (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78) : le Héros sacrilège.
Action République, 11e (805-51-33) : la Vie d'O Haru, femme galante.
CHEFS-D'ŒUVRES DU CINEMA DE L'EST (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Solaris.
CHARLIE CHAPLIN, Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : la Ruée vers l'or ; 14 h. 30 : la Revue de Charlot ; 16 h. : le Kid ; 17 h. 30 : les Feux de la rampe ; 20 h. : le Dictateur ; 22 h. : les Temps modernes.
H.-BOGART (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : le Port de l'angoisse. — Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : le Mystérieux Docteur Clitterhouse.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : les Marx au grand magasin.
JACQUES TATI, Champollion, 5e (033-51-60) : les Vacances de M. Hulot.
I. BERGMAN (v.o.), Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) : Une leçon d'amour.
M. MONROE (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 14 h. : Marilyn ; 15 h. 30 : la Rivière sans retour ; 17 h. : Sept Ans de réflexion ; 19 h. : Niagara ; 20 h. 30 : Troublez-moi ce soir ; 22 h. : les Misfits.
COMEDIES MUSICALES (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Words and music.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.- : Satyricon ; Délivrance ; la Ballade de Bruno ; Un tramway nommé Désir ; Chiens de paille.
CHATELET-VICTORIA, 1er (v.o.) (508-94-14). — I. les Hauts de Hurlevent ; le Dernier Tango à Paris ; Lola Montes ; Cabaret ; le Droit du plus fort. — II. L'Année dernière à Marienbad ; l'Enigme de Kaspar Hauser ; Citizen Kane ; Providence ; Aguirre, la colère de Dieu.



RADIO-TÉLÉVISION

— *VU* —

Salut les copains

Certains penseront peut-être qu'un adulte n'est pas le plus qualifié pour apprécier une émission destinée à la jeunesse, mais après tout « Mi-fugue, mi-raisin », que l'on a vu mercredi soir pour la première fois, s'adresse aussi, selon la volonté expresse de ses créateurs, aux parents, et si sur le fond ceux-ci sont tentés de se déclarer incompétents, au moins sont-ils en droit de juger l'image que l'on se fait de leurs enfants.

Les après-midi du dimanche mis à part, « Mi-fugue, mi-raisin » est la principale innovation de la grille de programmes inaugurée cette semaine, à grand renfort d'annonces publicitaires, par Antenne 2. Elle correspond à l'une des priorités que M. Maurice Ulrich, président-directeur général de la société, a fait siennes : une attention toute particulière prêtée aux jeunes téléspectateurs. Confiée à Patrice Laffont, la soirée du mercredi se propose de satisfaire cette légitime ambition. Elle veut donc à la fois traiter les « problèmes » des jeunes et établir un dialogue entre eux. Objectif louable, même si, pour ce coup d'essai, il n'a été que partiellement atteint.

Chaque émission, nous dit-on, sera centrée sur un thème. La première avait pour fil conducteur la nuit, telle que la vivent des jeunes aux occupations diverses : ceux qui travaillent, typographes d'une entreprise de presse, danseuses ou gardiens de parking ; ceux qui se reposent, comme ces paysans de l'Ardèche ou du Cher qui se remettent, solitaires, des fatigues du jour ; ceux qui sortent, pour être ensemble, s'amuser, danser. Ces différentes manières de passer la nuit étaient illustrées par des reportages en direct : de l'atelier de l'Est républicain à Nancy, d'un studio de Bourges où étaient réunis deux jeunes ruraux, du pavillon Baltard de Nogent-sur-Marne, où était organisé un concert exceptionnel autour de Nicoletta.

Quoi de commun, en apparence, entre cet agriculteur parlant de sa foi, de sa terre, de ses rêves, et ces citadins venus entendre du rock ou des chansons, entre ces ouvriers expliquant leur travail et ces danseuses qui, après le leur, se retrouvent au bistrot ? On a bien effleuré quelques sujets de préoccupations partagés — le couple, par exemple, — mais, faute de les approfondir, on s'en est tenu aux banalités, on n'a guère favorisé les échanges vrais, et, pour aller vite, pour garder le rythme, le style copains, on s'est empressé de couper la parole à ceux qui voulaient en dire un peu plus.

Pauvre Nicoletta interrompue par un « On va surtout vous écouter chanter, vous êtes là pour ça » ! De même, les séquences filmées, par souci d'un montage « nerveux », sacrifiaient un peu le sérieux à la virtuosité, comme si, pour faire jeune, on se croyait obligé de précipiter le mouvement.

L'idée de l'émission est bonne, mais mal maîtrisée. Sans doute faudrait-il, de la part des animateurs, plus de simplicité, plus de patience, plus de respect aussi, une autre façon d'écouter. Les gens ne se livrent pas si facilement, les adolescents moins encore que les autres.

THOMAS FERENCZI.

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 21 SEPTEMBRE

— *Mme Simone Veil*, ministre de la santé et de la famille, répond aux auditeurs, sur le thème « la natalité » au cours du magazine « Le téléphone sonne », sur France-Inter, à 19 h. 15.

— *M. René Monory*, ministre de l'économie, participe au journal d'A 2, à 20 heures.

VENDREDI 22 SEPTEMBRE

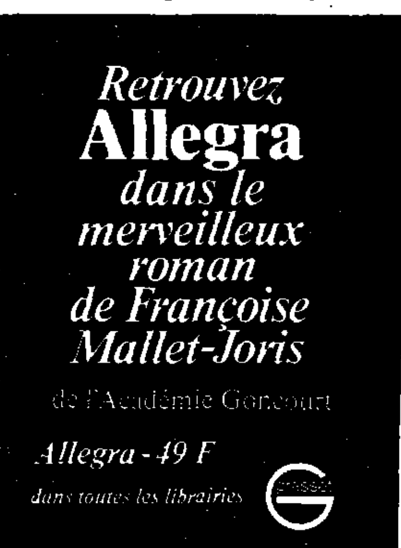
— *M. François Mitterrand*, premier secrétaire du parti socialiste, parle de son livre *l'Abeille et l'Architecte* au journal de 13 heures, sur TF 1.

JEUDI 21 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série : Allegra (n° 2) (d'après le roman de F. Mallet-Joris, adapt. F. Verny, réal. M. Wyn).

L'amitié d'Allegra pour un petit garçon arabe va changer sa vie de jeune mariée...



21 h. 25, Magazine : L'événement (Jean Paul Ier, cet inconnu ; L'île maudite : Bikini ; La frontière sino-vietnamienne) ; 22 h. 30, Ciné première : Menie Grégoire.
23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 35, Il était un musicien : Rachmaninoff ; 21 h. 5, FILM : IL FAUT VIVRE DANGEREUSEMENT, de C. Makovski (1975), avec A. Girardot, C. Brasseur, S. Rome, H.-C. Blech, R. Blin.

Les mésaventures d'un détective privé parisien, aidé dans une enquête difficile par son amie, restauratrice aux multiples talents.
Comédie policière savoureuse, pétillante, où le suspense et l'humour se mêlent pour un hommage aux films noirs américains.

22 h. 40, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : L'AIGLE S'EST ENVOLE, de J. Sturges (1976), avec M. Caine, D. Sutherland, R. Duvall, J. Agutter D. Pleasence, A. Quayle.

En 1943, un commando de parachutistes allemands est envoyé en Angleterre avec mission d'enlever Winston Churchill.
Curieux film d'aventures guerrières, qui, produit et réalisé en Grande-Bretagne, fait des nazis d'autrefois des héros courageux et humains.

22 h. 35, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Mesure pour mesure », de W. Shakespeare. Avec A. Doat, J. Topart, H. Virlojeux, R. Varte, J. Mauclair. Réalisation C. Roland-Manuel (rediffusion) ; *2 h. 30, Nuits magnétiques : aller-retour détours.

FRANCE-MUSIQUE

21 h. 5, Concert des lauréats du concours de Munich, avec la participation de l'Orchestre symphonique de la radio bavaroise (le programme retransmis en direct dépendra des résultats) ; 0 h. 5, France-Musique la nuit... Les sept planètes : Jupiter (Mozart, Haendel, Chopin, Ravel, Beethoven, Berlioz, Messiaen, Webern).

VENDREDI 22 SEPTEMBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Feuilleton : Christine (n° 10) ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : Quadrille, de Sacha Guitry, mise en scène R. Clermont, réal. P. Sabbagh, avec J. Sereys, G. Fontanel, A. Pralon, C. Coster.

Un directeur de journal, une grande comédienne, un acteur célèbre, sont les personnages de cette comédie de boulevard des années 30 dont Sacha Guitry devait faire un film.

22 h. 30, Musique : La musique est à tout le monde (Ouverture de « Russlan et Ludmilla », de Glinka, « Boléro », de Ravel, par l'Orchestre de la Garde républicaine).
23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 50, Feuilleton : Le provocateur ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame : Molière ; 15 h., Série : La chasse aux hommes ; 16 h., Delta ; 17 h. 25, Fenêtre sur... le Festival de Trouville ; 17 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Sylvie Vartan et Laurent Voulzy) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Médecins de nuit. (1. Michel.)

Une série qui tente de montrer la réalité à travers la fiction ou comment ces paladins irréprochables (un peu trop ?) que sont les médecins d'urgence viennent en aide aux esseulés, aux victimes, aux désespérés dans l'angoisse de la nuit.

21 h. 30, Emission littéraire : Apostrophes (En marge de la société).

Avec MM. C. Bukowski (Mémoires d'un vieux dégueulasse ; Contes et nouveaux contes de la folie ordinaire) ; *F. Cavanna* (les Ritals) ; *G. Ferdière* (les Mauvaises Fréquentations) ; *M. Marmoz* (l'Autogestion, c'est pas de la tarte ; entretien avec J.-M. Domenach) ; *Mme C. Paysan* (le Clown de la rue Montorgueil).

22 h. 40, Journal.
22 h. 50, Ciné-club : FILM : LA FONTAINE D'ARETHUSE, d'I. Bergman (1949), avec E. Henning, B. Malmsten, B. Tengroth, H. Ekman, M. Nelson (v.o. sous-titrée. N.).

Dans le train qui les ramène de Bâle en Suède, traversant l'Allemagne, un homme et une femme mariée se disputent, se déchirent.
Thème du couple en crise dans un des premiers films — mal connu — de Bergman, marqué par le théâtre de Strindberg et le naturalisme français.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : La libre pensée ; 19 h. 10, Dessin animé : Origami ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : Dossier sur l'alcoolisme.

Comment devient-on alcoolique et comment s'en sort-on ? Pour guérir cette maladie « psycho-médico-sociale », des expériences sont tentées à Garches et à Tours.

21 h. 30, Documentaire : Comment Yu Kong déplaça les montagnes (Une caserne à Nankin).

Dernier volet du reportage de Joris Ivens et Marceline Loridan. Quand soldats et officiers mangent à la même table...

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, Un livre, des voix : « les Corps et le Temps », d'Andrée Chedid ; 14 h. 47, Les Français s'interrogent : la vie d'Auguste Comte ; 16 h., Pouvoirs de la musique ; 18 h. 30, Feuilleton : « le Grand Livre des aventures de Bretagne... La douloureuse garde » ; 19 h. 25, Les Grandes avenues de la science moderne : les facteurs intégrants ;

20 h., Muhammad Iqbal, poète indien, par Eva de Vitray-Mereyovitch. Réalisation C. Roland-Manuel ; 21 h. 30, Musique de chambre : Auber, Boely, David, Bizet, Rheinberger, Mendelssohn ; 2 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

14 h., Divertimento : Strauss, Jarno, Carst, Lube ; 14 h. 30, Triptyque : Borodine ; 15 h. 32, Musiques d'ailleurs... Roumanie : Antbopov, Georgescu, Dimitrescu, Pascanu, Contantinescu, Niculescu ; 17 h., Postlude : Borodine, Glazounov, Dvorak ; 18 h. 2, Musiques magazine : la musique classique et contemporaine en France ; 19 h., Jazz time : Beau Be-Bop ; 19 h. 35, Kiosque ; 19 h. 45, Thèmes variés ;

21 h. 5, Concert de musique de chambre des lauréats du concours de Munich (le programme retransmis en direct dépendra des résultats) ; 0 h. 5, France-Musique la nuit : les sept planètes : Vénus (Bartok, Debussy, Denis, Ravel, Stravinski).

صكتا من الاصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

CGI Compagnie Générale d'Informatique

recherche pour faire face à son développement

Analystes-Programmeurs

débutants ou confirmés dégagés des obligations militaires

Les candidats embauchés recevront une formation aux techniques de la C.G.I. (CORIG, PAC).

La rémunération sera fonction du niveau d'études et de l'expérience éventuellement acquise.

Envoyer C.V. détaillé + photo à Madame JAMET - C.G.I., 84, rue de Grenelle - 75007 Paris

---

La situation ÉCONOMIQUE — La situation DE L'EMPLOI

Imposent la révision courageuse des politiques industrielles et commerciales

AGP Expansion *se remet en question*

- Elargissement du marché
- Renouvellement et structuration de sa force de Vente
- Contrat de formation (6 mois) fortement rémunéré
- Renouvellement des produits
- Révision profonde des méthodes de Vente et de management
- Aménagement des rémunérations
- Accélération du plan de carrière

avec accentuation des critères de sélection au profit des fonctions caractérielles et énergétiques

Notre offre s'adresse aux 2 sexes. Avec 21 ans minim. et bon niveau culturel, envoyer

1re lettre manuscrite à PUBLI-BANS, réf. OZ 1234 13, rue Martraux, 75002 PARIS, qui transmettra *(Merci de bien vouloir rappeler la référence)*



DU TRAVAIL ... mais avant tout UNE CARRIERE.

Notre film d'information (séances de projection Vendredi 22/9/78 10h. - 14h. - 17h.) vous informera sur les carrières offertes au sein de notre compagnie.

Si vous recherchez une carrière évolutive au sein d'un groupe dynamique, offrant tout à la fois des avantages sociaux et la perspective de gains importants, ne manquez pas cette projection.

Présentez-vous 1/4 d'heure avant le début du films en nos bureaux :

Mlle FOURNIER - Tour Maine Montparnasse - 35è ét. - 33, av. du Maine 75755 PARIS CEDEX 15

P.LICHAU

BANQUE INTERNATIONALE
PLACE DE PARIS
recherche

RESPONSABLE SERVICE CRÉDITS A L'EXPORTATION

Outre une expér. confirmée sur le plan pratique des relations avec la Coface et le suivi des crédits, le ou la candidate doit pouvoir participer aux négociations et au montage des financements avec les emprunteurs et l'administration.
Son activité se situera de façon prédominante dans le domaine des crédits acheteurs.

Env. C.V. avec photo n° T 08.223 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche pour
CRETEIL

cadre comptable

DIPLOME D.E.C.S. ou équivalent.

IL DEVRA : *coordonner le travail d'une petite équipe de comptables, vérifier les bilans, contrôler les déclarations fiscales, recevoir les commissaires aux comptes.*

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous la référence 7345 à :

OP organisation et publicité 2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

URGENT
MONDIAL INFORMATIQUE
recherche
INGÉNIEURS ET ANALYSTES-PROGRAMMEURS
Expér. Mitra Assembleur/M.T.R.
Adr. C.V., prétentions, photo à MONDIAL INFORMATIQUE, 42, rue Le Peletier, 75009 Paris.

Recherchons
TECHNICO-CCIAL ECLAIRAGISTE
Expér. indispens. démarche bur. études. Paris, région parisienne extension FRANCE PREVUE, FIXE + FRAIS + COMMISSION
Env. C.V. + lettre manusc. av. prétent. à : ERCO LUMIERE, 1, rue de Lille, 75007 PARIS.

Importante Société recherche :

JEUNES COMMERCIAUX

Formation de base assurée. Ce poste convient à personnes jeunes de niveau supérieur. Rémunération importante sur commission. Tél. à M. LOUIS : 723-78-67.

Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales des Hauts-de-Seine, 141, av. Joliot-Curie, 92020 Nanterre. Tél. : 725-95-00 recherche pour son service d'action éducative en milieu ouvert

1 ÉDUCATEUR SPECIALISTE D.E. pour secteur de BAGNEUX.

1 ÉDUCATEUR SPECIALISE D.E. pour secteur de RUEIL-MALMAISON

1 ÉDUCATRICE SPECIALISEE D.E. pour secteur de NANTERRE.

2 TRAVAILLEUSES FAMILIALES

Adr. candidature à Mme LE CADRE, Bureau A 18, poste 59-47.

Urgent - Cherche **SERVEUSE** pour restaurant dans le 1er. Téléph. au 260-28-36

Emplois de l'artisanat du plein air, des loisirs et du tourisme social. Demandez une documentation gratuite sur la revue : FRANCE-ANIMATION (B 3) - B.P. 402.09 PARIS

Pour vente espace publicité ds revues spécialisées leaders. Aucune formation n'est exigée, mais il faut être battant pour postuler. Bon salaire garanti + commiss. Adresser C.V. à EDIREGIE, 3, cité d'Hauteville, 75010 Paris

---

Ch. PROFESSEUR ayant B.T.S. pour enseign. dessin de mode. Téléph. : 073-02-28

IMPORTANTE SOCIETE
ÉQUIPEMENTS AÉRONAUTIQUES
région parisienne (91) recherche pour ses laboratoires d'études

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN DIPLÔMÉ

Plusieurs années d'expérience des asservissements sont indispensables. De bonnes connaissances en électronique numérique sont exigées.

Ecrire avec C.V. et prétentions n° 4 245 Publicités Réunies 112, bd Voltaire, PARIS-11e.

---

emplois régionaux

RESPONSABLE DU PERSONNEL
VILLE OUEST FRANCE

Nous appartenons à un groupe international important et nous recherchons actuellement pour l'une de nos unités de production un Responsable du Personnel.

A notre avis, pour réussir dans un tel poste, il faut avoir cette expérience du terrain que l'on retrouve dans les unités de fabrication de province, cette simplicité, ce bon sens qui sont les qualités essentielles de vos futurs interlocuteurs, et, en même temps, de grandes qualités d'organisation et de rigueur de gestion.

Vous êtes un professionnel de la Fonction Personnel, fonction que vous exercez depuis 3 à 5 ans ; vous avez suivi une formation supérieure et peut-être parlez-vous anglais.

De notre côté, nous vous apporterons un cadre de vie fort agréable, l'organisation d'une multinationale qui a fait ses preuves et les aides nécessaires à votre réussite.

Les conditions sont excellentes, il s'agit d'une création de poste.

Rencontrons-nous au plus vite.

Merci d'envoyer votre C.V. sous référence 3.825

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE 28, av. de Messine 75008 PARIS **IBD**

A qui nous avons confié cette recherche.

RENAULT INDUSTRIES EQUIPEMENTS ET TECHNIQUES (R. I. E. T.)
recherche

INGENIEUR D'AFFAIRES

130 000 +

appelé à devenir INGENIEUR DE PROJETS (branche agro-alimentaire)

Formation : AGRO, ENSIA ... âgé de 35ans minimum.

Expérience : réalisation et exploitation dans le domaine agro-industriel si possible élevage.

Anglais indispensable, Espagnol souhaitable. Déplacements fréquents.
Adresser CV manuscrit à Direction du Personnel 325 Bureaux de la Colline 92213 ST CLOUD.

SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE EN ÉQUIPEMENTS DE HAUTE TECHNICITÉ
recherche
pour Région Parisienne

CONTROLEUR DE GESTION

Formation ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE Expérience 4 à 5 ans minimum

Adr. C.V. et photo sous le n° 79.527 à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui tr.

Fédération Léo-Lagrange recherche pour MEAUX (77) ANIMATEUR (TRICE) pour jeunes en formation. INTERVENANTE en technique secrétariat. Contacter M. Bonnet : 665-74-40.

Agce publ. VIIIe rech. un chef pub., un assist. Ecr. avec C.V. et prétent. à PUB-PROMOTION, 36, avenue Hoche, PARIS (8e).

COLLABORATEURS GRAND STANDING pour contact haut niveau. Possibilité partiel. Téléph. h. bur. : 236-30-24, 03-14.

GROUPE FINANCIER NATIONAL recherche

CADRE D'ÉTUDES DE PERSONNEL

pour la proposition d'outils de gestion, la réalisation d'études générales et particulières, notamment dans le domaine de la qualification du travail.

Ce poste conviendrait à un psychologue du travail expérimenté, ayant acquis une expérience similaire en entreprise.

Adresser C.V., photo, prétentions et salaire à n° 79.573, CONTESSE PUBLICITÉ, 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er), qui transmettra.

Engineering recherche INGENIEUR D'AFFAIRES pour installation d'usines. Envoy. C.V. manuscrit à O.C.I., 3, rue La Boétie, 75008 PARIS.

---

emplois internationaux

SOCIETE D'ENGINEERING recherche pour la coordination de chantiers de constructions de silos à céréales en Algérie

INGÉNIEUR E.T.P.

ou équivalent
Connaissant notamment la technique du « coffrage glissant ». Expérience Maghreb souhaitée. Age : environ 35 ans.

Ecrire avec C.V. et prétentions O.P.F., n° 2.046, 2, rue de Sèze, 75009 PARIS, qui transmettra

---

En Australie, Canada, Afrique, Moyen-Orient, Amérique, Asie, Europe, des EMPLOIS vous attendent. Demandez le mensuel spécial, MONDEMPLOIS (Serv. M. 74), 14, r. Clauzel, Paris-9e.

POUR OUTRE-MER
INGÉNIEUR ELECTRICIEN
pour installation et exploitation réseaux de distribution urbains (aérien, souterrain).
Expér. plusieurs années indisp. Envoyer C.V. détaillé à A. T., 29, avenue de Friedland, PARIS (8e). — 225-54-70.

L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE met au concours un poste de

Profess. de Radiochimie

pour son départem. de chimie. Délai d'inscript. : 31 oct. 1978
Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à la Direction administrative de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, 33, avenue de Cour, 1007 Lausanne (Suisse).

RECHERCHONS POUR CONSTRUCTEUR
INGÉNIEUR INFORMATICIEN
GRANDES ECOLES
Environ 10 ans d'expérience informatique, connaissant mini-calculateurs pour poste ENCADREMENT Salaire + 130.000 F

Adresser C.V., prétentions, photo à :
MONDIAL INFORMATIQUE
42, rue Le Peletier, 75009 Paris.

Société de publicité recherche

ASSISTANTE DE COMPTABILITE

pour pointage dossiers clients, vérification des annonces et préparation factures. Doit posséder esprit méthodique et rapide. Convient à personne ayant exercé dans la profession. Téléphoner pour rendez-vous : 266-25-54, de 10 h. à 12 h. 20, et de 16 h. à 17 h. 30.

VILLE DE NOISY-LE-SEC 38.000 habitants recherche

CHEF DE BUREAU

ou rédacteur ayt vocation à le devenir, ou attaché contractuel pr direction service « finances-comptabilité ». Tte candidat. faisant référ. à une solide expér. professionn. ou à une formation universitaire se rapportant à la gestion publique sera examinée. Candid. et C.V. à adr. à M. le Député-Maire avant le 20-10-78.

---

secrétaires

SOCIÉTÉ DES CIMENTS FRANÇAIS

recherche pour sa DIVISION INTERNATIONALE à la DEFENSE

SECRETAIRE
TRILINGUE
ANGLAIS-ESPAGNOL

Adresser CV avec photo s/référence 64 à :
Direction des Affaires Sociales
Tour Générale
5 Place de la Pyramide
Cédex 22
92088 PARIS LA DEFENSE

SOCIETE DE PROMOTION ET PUBLICITE 8e recherche JEUNE

SECRÉTAIRE

expérimentée, libre de suite.

Envoyer C.V. + photo à M.D.L., 27, bd Malesherbes, 75008 Paris.

AGENCE MARITIME quartier Etoile Chef de ligne recherche

SECRÉTAIRE URGENT

- Bilingue français, anglais ;
- Bonnes connaissances maritimes, lignes régulières, préférence U.S.A.

Travail varié et évolutif débouchant sur tâches à responsabilités.

Tél. pour r.-vs à M. RENARD ou M. DITRICH, 574-96-24.

représent. offre

SOCIETE BANLIEUE EST recherche

V. R. P.

— 2 vendeurs matériel bur.
— 1 vendeur caisse enregistr. pour secteur 94 et 77.

Env. C.V., photo et prétent. à A.M.P. sous réf. n° 5462/S 40, rue Olivier-de-Serres, PARIS (15e), qui transmettra.

traductions

Demande

Médecin recherche traduction textes médicaux et pharmaceut. (de Français en Allemand).
Ecr. n° T 08222 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

capitaux ou proposit. com.

Pour tout problème financier Consultez E.F.I.C., 500-41-98. 15, rue Le Sueur, 75016 Paris.

Affaire personn. pleine expans., bilan positif, rentabilité import., expér. 5 a., 11 magasins détail + entrepôt vte en gros clientèle hyper, centrale, etc., ch. emprunt rembours. en 5 a. Faire offre n° T 8.180 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Agriculteur recherche personne disposant capitaux pour achat foncier. — Téléph. (35) 96-74-70.

CESSION DE PARTS d'une importante société réunionnaise. — Ecr. n° 8.016, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

RECHERCHE contacts commissionnés pouvant procurer travaux d'agencement de cuisine. — Téléph 020-35-14.

PME-PMI vous recherchez UN PARTENAIRE DES FINANCEMENTS
ENTEX. 970-20-01

enseignem.

NOUVEAU DOCTORAT 3e cycle LANGUES - LETTRES intitulé *Relations inter-ethniques* Université Paris-Nord. Thème 78-79 : Racisme et Littérature. Europe 19e et début 20e siècle. D.E.A. Une journée, samedi par mois. Ecrire au C.E.S.E.R.E. U.E.R. Lettres, Paris-13, avenue Clément, 93430 VILLETANEUSE

PROFESSEUR d'ESPAGNOL Langue maternelle. Docteur lettres, maître-assistant, cherche poste école supér. classes term. Téléphone : 033-87-96

cours et leçons

PROFESSEUR ANGL. EXPERIMENTE DONNE COURS TS NIVEAUX. — Téléph. 542-63-44.

occasions

EN SOLDE - *Moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix.* 50.000 m2 sur stock. Téléph. : 589-86-75

demandes d'emploi

CADRE DE DIRECTION
43 ANS
Niveau E.S.C. + D.E.C.S.
Huit ans expérience de Direction à ABIDJAN, recherche poste à responsabilité à Abidjan ou éventuellement en France
Ecr. n° 7.988 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e

---

CADRE MOYEN, 48 ans

recherche situation stable PARIS ou proche banlieue, 7 ans d'expérience EXPLOITATION INFORMATIQUE (IBM-3) très bonne expérience TRAVAUX ADMINISTRATIFS et comptabilités stocks, clients et fournisseurs acquise dans une Société Holding, multinationale.
Dynamique, bon chef d'équipe.
Disponible de suite.
Possibilité prendre contact immédiatement.
Ecrire sous le n° 78.649, à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

DIRECTEUR TECHNIQUE en Réalisations Industrielles

- expérience de la gestion, d'importants travaux au niveau international ;
- 48 ans, formation architecte ;
- homme de contact, excellent négociateur ;
- maîtrise anglais et espagnol ;

cherche situation éventuellement MISSIONS courtes ou longues durées.

Ecrire n° 3.119 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

Jne Fme 32 ans, secrétaire direction, bnes réf., bne présentat. Posit. cadre, étud. ttes propos. Tél. : 852-44-01

CADRE F., niveau D.E.C.S., plus. ann. exp. compt., compt. générale, immobilisation, amortissement, déclaration C.A., déclaration fiscale et charge sociale, cherche place chef comptable, ou adjointe chef comptable, ou poste responsabilité dans moyenne ou grande entreprise. Ecr. no 6099, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. F. 31 a., lic. psycho., bibliot. document., bone rédact. dactylo débutante, cherche poste stable. Ecr. no 2777, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

JEUNE JOURNALISTE
25 ans, cherche emploi PARIS REDACTEUR ou SECRETAIRE DE REDACTION PRESSE ou EDITION. BNE EXPER. DU SECRETAR. Ecr. no T 8.111 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JOURNALISTE
licencié en droit + formation scientifiq. + 15 ans exp. profes. Rubriques : alimentation, santé, consommation, cherche collaboration régulière dans mensuel ou hebdo. Ecr. no T 8.175 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CADRE EXPORT
44 ans, CNAM + ISA, anglais, arabe, tte exp. bât. et dérivés, introd. Moy.-Or., rompu relat. intern. export., fin. et droit internat., ch. p. opérat. hte resp. Ecr. no 3.118, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE COMMERCIAL
36 a., resp. serv. import. biens d'équ. pend. 10 a., ch. p. equiv. Ecr. no 3.113, « le Monde » Pub., 5 r. des Italiens, 75427 Paris-9e

H. 50 ans, long. carrière, diplôm. et jurid., bon. référ., parl. arabe, franç., angl., ch. empl. ds sté en France ou au Moy.-Orient. Ecr. s/réf. 002281, HAVAS, bd A.-MAX 13, 1000 BRUXELLES (Belgique)

J.H. 27 ans, dég. O.M. Célibat.
ARCHITECTE D.P.L.G.
Anglais. Libre de suite, cherche emploi. Etudie ttes propositions. SZKOLA Philippe - 370-08-73

CHEF COMPTABLE
33 ANS
Ecole de commerce + DECS comptable. Plusieurs années expérience en Afrique noire. Recherche poste à responsabilité. Service administratif et compt. à DAKAR - SENEGAL
Ecr. no 8036, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

DIRECTEUR
TECHNICO-COMMERCIAL
Ingénieur expérimenté pour animer ou créer Service administratif publicité et réseau de vente France et export. Préférence construction électro-mécanique. Très sérieuses références pour poste de confiance. Ecrire no 64.025, HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, PARIS (8e).

J.F. 24 ans, célib., maîtrise Sc. Eco, gestion entreprises, ch. emploi avec formation ttes régions. - Ecr. : Mlle Carole BERENGUER - 17, rue Mailly, 66000 PERPIGNAN

Ancien rédacteur en chef, diplômé études supérieures de journalisme, licencié en théologie, connaissant le grec moderne, cherche emploi. - Ecr. : Constantin PAPADOPOULOS 15, rue Danton (92) VANVES

HOMME 44 ans, niveau univ., actuellement cadre dans une banque (8 ans), sens des affaires et des responsabilités, examinera toutes propositions poste basé Rome Milan, Bruxelles. Ecr. no 7 997, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Chef compt. et adj. chef pers. 59 ans, 22 ans d'expér., dans cabinet comptabilité. Etudierait toutes propositions émanant des cabinets de la rég. parisienne. Ecrire NGUYEN-DINH, 50, av. Mathurin-Moreau, 75019 PARIS.

Attachée de presse, bac, école de formation, 4 a. d'expér. dans entrep. + agence Bne connaiss. presse féminine, maison, médic. Rech. poste idem. Libre de suite. Ecrire Mlle GIRVES, 8, rue Henri-Martin, 92700 COLOMBES.

H. 28 ans, permis B, expér. cariste, livreur, magasinier, chauffeur D recherche place stable. Ecrire à M. Benoist, 12, rue du Maréchal - Foch, 94310 ORLY (peut changer d'adresse).

J.F. 28 ans, maîtrise japonais, trilingue jap.-angl.-franç., 3 a. Japon, exp. enseignement, interprétariat, traductions, étudie toutes propositions secteurs relations publiques, tourisme, mode, peut se déplacer étranger Ecrire à Mlle ANGELONI, 71, bd de Grenelle, 75015 Paris

autos-vente

5 à 7 C.V.

Collaborat. Simca-Chrysler vend HORIZON G L S, 15 avril 1978, 4.500 km., bleu métallisé, toutes options. Tél. domicile, le soir : 974-84-74. Bureau : 965-40-00, poste 40-75.

A vendre R 5 GTL, modèle 78, 18.000 km., comme neuve. Prix 19.500 F. — Téléph. 820-63-03. Domicile 982-78-30, après 19 h.

FORD TAUNUS 1975, 7 CV, excell. état, 10.500 F à débattre. Téléph. 285-50-88 (bureau).

8 à 11 C.V.

PARTICULIER VEND
B.M.W. 2002
Première main, très bon état, 96.000 kilomètres. Prix 12.000 F. Téléph. 973-33-85.

12 à 16 C.V.

ROVER 3500 B.A.
VOITURE DE DIRECTION
Garantie un an + crédit.
222-91-16.

+ de 16 C.V.

PORSCHE CARRERA 3 L
Nombreuses options, 20.000 km. Téléph. 828-98-45.

Vds FERRARI 308 GT 4, juillet 1975, 30.000 km., vert métallisé. Prix 80.000 F. — Tél. 677-26-95.

divers

BMW OCCASIONS
316, 320, 520, 525, 528, 730
Ex TT, fin 1978, garanties.
AUTO-PARIS XV, 533-69-95, 63, rue Desnouettes, PARIS-15e.

LEYLAND Montparnasse
VOUS PROPOSE
ses nouveautés Salon 1979
ROVER 3500-2600
JAGUAR ET MINI
49, bd du Montparnasse, Paris-6e. 548-97-69 - 222-91-16.

VOITURES DIRECTION

604 TI, TO, aut., ttes opt., 78.
604 TI, TO, 5 vit., ttes opt., 78.
604 TI, TO, métallisé, 0 km. 78.
604 SL, autom., réfrigérée, 76.
304 Diesel, métallisé, 78.
104 SL 6, métallisé, 78.
104 GLS 78.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

ORTE CHAMPERRET
ANS HOTEL PARTICULIER LASSE, rénovation de grand standing. MAGNIFIQUES UPLEX, 2, 3 et 4 PIECES, 86 à 145 m², bénéficiant équipem. luxueux, réalisation exceptionn. sur rue et jardin. partir de 490.000 F. Sur place jour, 17 à 19 h. 30, et sam. de 9 h. 30 à 13 h. 30, au 17, BOULEVARD BERTHIER.

GDE ARMÉE, 75 m2
telier d'artiste, duplex, asc., 580.000 F - 522-05-96

VRAI MARAIS
5-7-9, R. des TOURNELLES rénovation de grande qualité 2-3-4-6 PIECES en duplex. mardi au samedi 16-19 h. tél. hres bur. au 359-30-85

IÉNA
perbe 5 pces, calme, soleil. magnifique récept., gde cuisine récente équipée, box. Professions libérales. FRANK ARTHUR - 766-01-69

Rue QUINCAMPOIX
mm. rénové, asc., vide-ordures. DUPLEX CARACTERE AVEC TERRASSE 465.000 F - 522-95-20

PORTE MAILLOT
mm. standing 1936, gd 3 pièces, m² environ, vue dégagée, .000 F. Rendez-vs : 704-78-83, h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.

BD GOUVION ST-CYR
PPT STAND. - Gd livg 62 m2 2 chbres. S. bains, wc, cuis. aménagée, 5e asc. + chambre de service. Box - 574-75-88

4, PASSAGE MONTGALLET el imm. 3 P., cuis., 150.000 F. taire, s/place, vendredi, 15 à h., samedi, 10 à 17 heures.

RUE DU RANELAGH
taire vend direct. imm. 62, p., 50 m², tt cft, expos. sud. éléph. mat. 527-63-72 ; après 15 heures : 525-01-49.

ROCADERO - 110 m², vaste p., tt cft + 2 chbres service en aménagées, cause succession, 760.000 F - 293-62-16.

ue St-FERDINAND. Immeuble dg, 4 P., 90 m². Px 640.000 F. él. : 076-38-00 ou 606-47-72.

art. vend STUD., 20 m², r. des ales-20e, bains, kitch., log. poss. c. imm. T. 371-97-77, 115.000 F.

rès CHAMPS-ELYSEES, 5 p., cft, mixte, habitation, 140 m², éléphone. Prix : 1.100.000 F. P. PLISSON - 320-77-47.

rès GDS BDS. Dans bel imm. rénové, asc., ravissant studio, entr., kitch. éq., bs, w.-c., mezzanine, 123.000 F - 755-82-30.

16e - ETOILE
40 m², 5 p., cuis., bains, étage, ascenseur, balcon, chambre service - 567-22-88.

SPONTINI - 785-39-10
Profession libérale, stdg, 400 m², exceptionnel, 4.400 F le m².

art. vd DANS LE MARAIS appt 5 p., 110 m². Px 750.000 F. Tél. : 277-96-38.

LA PIERRE RESTE LE MEILLEUR PLACEMENT
ans petite résidence 5 étages, erre de T., couverture ardoises, reste à vendre : APPARTEMENTS de 2 PCES depuis 247.800 F. 1 STUDIO 175.800 F. endredi, samedi, 14 h.-18 h. 30, 6, rue des MOINES (17e).

PLAINE MONCEAU
ppartement de grande classe, ès belle réception, s. à mang., chbres, 2 bains, chbre serv., garage - 578-88-11.

Mo BONNE-NOUVELLE
art. vd appt 115 m², tt conft. l. 770-81-61, après 18 heures.

XCEPTIONN. Bel appt tt cft m² + loggia, clair, calme, leil, 350.000 F - 278-09-40.

EPUBLIQUE. Part. vd appt p., cuis., s. bs, w.-c., tél., ve, 5e étg. Prix 280.000 F. l. apr. 18 h. : M. ROBERT, 700-06-39.

ans HOTEL PARTIC. CLASSE OS VOLUMES A AMENAGER LUCE IMBERT - 293-47-05.

UDAINE 2-3 pièces, 45 m2, 8e ét., tt confort. ERRASSE 45 m2. Vue dégagée r Montmartre et Sacré-Cœur. place : 71, rue de Dunkerque, vendredi 14-17 h. : 265-90-05.

5e Pr. MARCHE ST-PIERRE APPT RENOVE très clair leil, 2 p. tt confort - 266-67-86.

2e REUILLY - IMM. récent 60 M2 IMPECC. Décoration moderne. Vendredi 22, 16 h., escalier 4, 8e étage : 115, RUE DE REUILLY

MONCEAU 6 P. 240 m2 clair, lme, sur verdure. - 266-27-55.

A RENOVER 120 m2 Balc. 13 m2 RE. 390.000 F. - 325-75-42.

BOULEVARD HENRI-IV
Immeuble pierre de taille, censeur et chauffage central
4 PIECES 150 m2 environ ETAT MOYEN
PIECES 200 m2 environ EXCELLENT ETAT
755-98-57

rue de Maubeuge - Imm. pierre de taille, magnifique m2, living + 3. 520.000 F. ndredi, 12 à 16 h. 589-20-97.

BROCHANT - Imm. ravalé UDIO tout cft, 30 m2, refait uf, 70.000 F et 3 et 4 pièces, e cuis., s. de bns, wc, ch. cl, inture, moquet. Entièrement fait neuf. 70 m2 : 210.000 F. opriétaire : 324-32-16 (matin)

Paris Rive gauche

204, BD ST-GERMAIN
EDUISANT DUPLEX 115 M2 beau liv., gde haut. ss plaf., r., 2 ch., tt cft. Parfait état, rnier ét. Calme absolu. Prix 0.000 F. Vendr., sam., 14-17 h., ou DORESSAY, 548-43-94.

RUE MADAME
CONFT, 202 M2, STANDG. PROPRIETAIRE : 280-26-23.

saisir Gaîté 2 p. cft à neuf ix 135 000 F ; 9, rue Fermat, ARIS-14e. Téléphone 322-56-89.

EXCEPTIONNEL
DUROC. Bel immeub. bourgeois. Liv. + ch., TEL., cave, REFAIT NEUF. Propriétaire : 325-75-42.

PLACE VAUBAN
5 PIECES dans bel imm., asc.
VUE PANORAMIQUE
sur Invalides, parfait état. 734-98-06, heures bureau.

SAINT-SULPICE
MERVEILLEUX living double : 1 chbre tt confort, soleil, étage élevé, aménagement raffiné. Px 590 000 F. EICHER : 359-99-69.

SAINT-PLACIDE
BEAU 5 p., confort, balcon, soleil, étage élevé, ascenseur. CHARME, calme, 920 000 F. EICHER Téléph : 359-99-69.

23, rue Louis-Morard, immeuble p. de t., 6e ét., 2 p., entr., cuis., w.-c., 133 000 F. Tél. : 033-06-03.

PARC MONTSOURIS
6e et dernier étage avec ascens. GD 2 P 44 m2 dans immeuble correct, sanitaire à prévoir. Visites souhaitées le 21-9 de 10 heures à 19 heures. 20, avenue de Reille.

13e PLACE D'ITALIE
P. vend 2 p. 22 m2 (téléph. + chauff. indiv. gaz) + cave, 5e étage, plein soleil, très calme (sans ascenseur). Prix 63 000 F. Tél. : 580-94-30 après 18 heures.

Particulier bd Pasteur 105 m2. Imm. p. de t. 4/5 p. s/gde cour très calme, 3e ét., chauff. centr. indiv. gaz, cave, prof. libérale possible, 500 000 F. T. 320-86-87.

95, AVENUE FELIX - FAURE
Téléph. : 533-96-65 appartement 3 pièces tout confort, possibilité profess. libérale. S/place ce jour

GOBELINS charmant STUDIO tout équipé avec petit jardin. Px : 200 000 F. Tél. : 337-74-44.

Dunois Chevaleret : ODE. 95-16. Etage élevé, balcon, asc., vue, 87 m2, 4 pièces. A saisir : 50 M.

MONTPARNASSE
Imm. 1976. Standing. Studio ét. neuf. Kitchenette, salle douche, 11e ét. R.V. au 704-78-83 9-12 h. - 14-17 h.

14e PERNETY - Studio 30 m2 envir. Bel. cuis., s. bains, wc Indép. Soleil - 785-31-13

Près Panthéon, ds cour fleurie, luxueux 115 m2 + 2 ateliers photo attenants 60 et 40 m2. DAN. 63-98, après 18 h.

BOUCICAUT - Beau 3-4 p., cuis., bns + chbre serv. Bel imm. ancien : 480.000 F - 293-62-16.

LECOURBE - Superbe 3 pces 98 m2 récent, 540.000 F. Impeccable - 322-15-89

DENFERT-ROCHEREAU
Atelier peintre avec mezzanine 55 m2. Confort. Caractère. Charme - 567-22-88

F.-FAURE - Ds bel imm., très beau Studio, entr., cuis., wc, s. d'eau. Parfait état. 98.000 F. Téléph. : 755-82-30

ALESIA - Propr. vd beau 4 p. tt cft. Etat neuf. Pierre de t. 141 bis, rue d'Alésia, 11-19 h.

5e Dans PAVILLON, beau 2 p., plein de charme, liv. 30 m2 sur jardin fleuri et arborisé. Vendredi-samedi, 12 h. à 16 h. : 67, RUE BUFFON

MAUBERT STUDIO à rénover 95.000 F. - 325-75-42.

GLACIÈRE
DUPLEX 7 pièces, mezzanine ét. élevé, gde terrasse fleurie, parfait état, 2 parkings. Excl. AMSELLE - 329-78-50

DUPLEIX Pierre de taille 1er étage, calme
4 P. tout confort, 450.000 F. 21 et 22, de 11 à 16 h : 7, RUE CLODION

INVALIDES
Dans bel immeuble
8 P. 210 m2, 2e ét. s/verdure. 1.400.000 F. Excl. AMSELLE - 329-78-50

PORTE-DE-VERSAILLES
BEAU 15e Reste deux 2 PIECES dans bel imm. rénové. PLACEMENT ASSURE - 325-77-33.

52, rue Monsieur-le-Prince (6e) CE JOUR DE 14 à 19 H
80 M² Appart. caractère dernier étage, cheminée, poutres apparentes. Urgent. Prix très intéressant. Exclusivité SIDAV **734-10-17**

AV. GOBELINS. Imm. 1900
3 P. duplex, confort, 62 m2. 250.000 F - 589-49-34.

ST-JULIEN-LE-PAUVRE
5, RUE FREDERIC-SAUTON
Petit immeuble entier, restauré
2-3 PIECES 83 M2 ENVIRON
Gros-œuvre et aménagements TRES SOIGNES
Sur place jeudi et vendredi de 14 h à 18 h 30, ou 755-98-57.

Région parisienne

ST-CLOUD grande terrasse sud arbres, 110 m² en duplex, parkg. 760 000 F. T. 325-65-27 le matin.

ST-CLOUD Imm. réc. gd stdg 52 m2 étage élevé, terrasse, cuisine équipée, vue panoramique. T. : 602-97-59 8-12 h. sauf W.-E.

BOULOGNE p. vend dans imm. gd standing luxueux appt 2 p. 50 m2, s. de bns, terrasse 12 m2, cave 320 000 F. + poss. 2 parkg. Tél. : 603-78-79 le soir.

SAINT-CLOUD
dans un parc de 2 hectares immeuble pierre de taille
LUXUEUX 5 PIECES
130 m2 + balcon 16 m2. Jamais habité
salon - salle à manger - 3 ch. salle de bains, salle de douches, 2 w.-c., entrée de service.
S/place (sauf mardi, mercredi) 132, bd de la République, de 11 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h.

NEUILLY - CHARCOT sur Bois. 210 m2 réception + 4 chambres + parking. 8 000 F le m2. exceptionnel. Tél. : 577-96-85.

Bd de la Saussaye
NEUILLY-SUR-SEINE
Dans imm. grd standing, très calme, sur verdure. Reste quelques APPARTEMENTS 110 et 115 m2. Vendus directement par Promoteur-Constructeur O.G.T. - 522-86-86

- BOURG-LA-REINE
dans petit immeuble récent en pierre de taille 4/5 pièces avec terrasse, très calme, box et parking. Px : 550 000 F. Tél. : 663-55-70.

MEUDON route des Gardes 110 m2, dbles living + 3 ch., 2 bains, balc., calme, verdure. TEL : 567-22-88.

MAIRIE D'ISSY
grand standing, 4e et dernier étage, terrasse 60 m2 vue panoramique, magnifique 140 m2 avec 3 sanitaires box et cave. TEL : 607-57-15.

NEUILLY studio cuisine, bains dans hôtel particulier, parf. ét. TEL : 567-22-88.

LE PECQ (R.E.R.). P. à p. vd appt 4 p. 84 m², 3e ét., asc., T., cave parkg, cuis. et s. de bns ent. éq., dress. et pender. instal., moq. excell. état, pr. C.E.S. et commerces, 310.000 + 11.000 C.F. Tél. : 233-61-51 poste 259 H. B. ou 090-64-13 après 19 h. 30.

91 MONTGERON petit immeuble standing 2 pièces cuisine, salle de bains, 50 m2, balcon, cave. Tél. : 942-27-27 après 19 heures.

A vendre appt 2 p. cuisine, s. de bs, w.-c., cave, parkg. 150 000 F. 24, r. Henri-Martin, 94200 IVRY. Téléph. : 965-36-77.

5 min. RER magnifique duplex, vue, 7 p., 2 bains, terrasses, cave, 2 parkings. T. : 963-58-51 ou heures de bureau : 839-92-02.

VERSAILLES gd siècle : 5 p. 120 m², 5e ét., asc., cave, parkg. parfait état. Urgent : 590 000 F. MAT IMMOBILIER : 953-22-27.

CALME - JARDINS
Ouest, PARIS 10 minutes, ligne de Sceaux, bus. Coquet 3/4 pièces, tout confort, bains, grand séjour. Cave. Tél. Dans petit immeuble.
PRIX 280.000 F
TÉL : 702-68-32, après 18 h. 30, ou au 638-40-19 heures bureau.

SAINT-GERMAIN CENTRE 500 m. RER
135 m2, gd stand., séj., 5 ch. 3 bains, 2 box, 1 park., 3 caves 15 m2, baie panoramique sur terrasse S.-O., vue splendide. RHODES, Vésinet - 976-33-84

NEUILLY face au bois
Promoteur Constructeur vend un nouveau programme 70, bd Maurice-Barrès à Neuilly. Vue exceptionnelle sur bois Boulogne. APPT 126 et 156 m2. Tél. OGT. - 522-86-86

SAINT-MAURICE AVENUE DE GRAVELLES
vue sur bois, magnif. 140 m2, 3 chbres + chbre de service et gar. 800.000 F. NOTAIRE 501-54-30 le matin.

NEUILLY résidence de grand standing
appt 121 m2, liv. + 2 chbres, 2 s. de bains, cuis. équipée, décoration de très grand luxe, terrasse sur jardin. Notaire 501-54-30 le matin.

Charme, soleil, calme
3-4 P. gd stand., 1re mutat., sur jardins intérieurs Nouveaux prêts conventionnés. X. Mathevet : 723-72-00

Province

VENCE
Sous la lumière de la COTE D'AZUR
LA RESIDENCE HENRI-MATISSE
9 km de la mer, proche du cœur du village, au calme, route de St-Paul, 19 appartements, 2 ascenseurs, chauffage électrique intégré individ., 2, 3, 4 P. de très grand standg, piscine, larges terrasses avec loggia. Livraison immédiate appartement témoin, commercialisation.
BERTEAU FONCIER
180, avenue Emile-Hugues, 06140 VENCE.
Tél. (93) 58-01-56.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e. 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles. Paiement compt.

Partic. cherche appart. 6 pces, étage élevé, calme, soleil, vue dégagée, 15e, 6e, 7e, 14e, neuf, ancien, proximité métro. — Tél. : 531-84-13.

appartements occupés

3 PIECES OCCUPE. Loi 1948, Dans bel immeuble, ascenseur. PRIX INTERESSANT Tous les jours, 14 h.-18 heures, 28 bis, rue Cardinal-Lemoine.

constructions neuves

LES TERRASSES DE NEUILLY
Petit imm. de GD STANDING du STUDIO au 7 PIECES. SUR JARDINS. Visite de notre appt. décoré ts les jrs de 10-12 h. et 14-18 h. 30. 117, BD BINEAU. Ou renseignements : 624-39-49.

12e, PORTE DORÉE
Construction de qualité à partir de **5.700 F LE M2**
11, rue du Colonel-Oudot près boulevard SOULT
Sur place samedi et R.-Vous.
AMSELLE - 329-78-50

immeubles

PLATEAU BEAUBOURG
Rue piétonne. Imm. d'angle, 250 m2. Travx. 206-15-30.

2e ARRDT, rue du Sentier, gérant vend immeuble de rapport, excellent placement. Tél : 271-63-13.

PARIS près Mo IMMEUBLE en totalité
18 APPTS 2 et 3 Pces
Balcons, construction récente, asc., v.o., chauff. cl gaz indiv. BON ETAT D'ENTRETIEN CABINET BERTRAND 886-42-42

locations non meublées Offre

Paris

BD ST-MICHEL - BEAU 4 P. Tt conft. 100 m2 environ. 3.500 F + charges + E. - 278-77-07.

Rue MARCADET - Prop. loue STUDIO TOUT CONFORT. Tél. ascenseur. T. 637-48-67 apr. 18 h.

Région parisienne

TERRASSES Saint-Germain-en-Laye - Gd standing, 2 pièces 66 m2, téléph., gar., jardin privatif. Cave. Dans parc. Téléph. heures bureau au 874-99-30 ou après 18 heures au 914-83-26.

locations non meublées Demande

Paris

Etudiant ch. chambre tt conft, max. 550 F/mois. 5e, 6e, 7e, 13e, 14e, 15e arrondissements. Ecr. no 6104, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Jne couple ch., part. à part., Paris, 3-4 p., cuisine, wc, salle de bains, 1.600 F max. Ecrire : Dr JOBIN, 99, r. Cardinet, 75017 Paris ou téléphoner au 227-60-74

Part. cherche 3 p., préf. 14-15e, proche banlieue Sud. 2.000 F. Tout compris max. Tél. 989-27-47

CABINET HERMES (7e) rech. pr Ambassade 4-5-6 pces. URGENT — 551-91-93

Région parisienne

Pr société européenne, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02

Part. à Part. cherche à louer pavillon ou appt F-4 à Levallois ou environs. Loy. max. 2.000 F. Téléph. : 227-81-69

locations meublées Offre

Province

Arcachon Loue pr 7 à 8 mois 3 p. neuf, vue mer, petit imm., 4e ét. Tél. 668-01-34.

locations meublées Demande

Paris

J.F. ch. chbre + coin cuisine. 500 F max. ch. compr. Convention - 380-03-26, de 18 h. à 20 h.

Médecin yougoslave en stage à Paris pr 3 mois, ch. st. meublé, Paris 9e, 17e ou 16e. Ecr. no 6103, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

INTERNATIONAL HOUSE rech. du STUDIO au 6 PIECES. Pour cadres étrangers, garantis par BANQUE ou AMBASSADE. 556-17-49

bureaux

RUE TRONCHET
VENTE DIRECTE
1. 6 P. + réception 130 m2. 6e étage, très clair, asc., chauf. individuel. 1.100.000 F.
2. 4 P. + entrée 70 m2, 5e ét. clair, asc., chauf. individuel. 600.000 F. Tél. : 522-01-10.

15e IMM. PIERRE DE T. 118 M2, 7 BUREAUX occupés avec bail. RAPPORT 48.000 l'an. - 246-78-86

1 A 20 BUREAUX TOUS QUARTIERS
Locations sans pas porte
AG. MAILLOT ST-LAZARE **293-45-55**

fonds de commerce

NEUILLY. Bail à céder sur avenue face métro, 80 m2 + 40 m2 sous-sol, tout commerce, sauf restaurant. Téléphone 747-47-68.

BUTTES-CHAUMONT, vds dir-fonds Porcelaine, Orfèvrerie, lampes, bijoux fant., cadeaux, vitr. mod., petit loyer, réserve. C.A. 170.000 à dév. Prix : 90.000. Tél. : 205-90-89.

Etudions toutes propositions d'achat de notre société de distrib. de vins fins et spirit. Clientèles hôtel, cadres d'entrep. et partic. Commissions 1977 : 500.000 F dont Bordeaux 255.000 F Beaux locaux centraux ds gde ville centrale Est. Possib C.A. par 10. Ecr. pr renseign. à Havas Nancy 54000 ss no 365 N.

MAGASIN DE SPORTS LYON
A céder par société. Gros C.A. Bien situé. Personnel qualif. Ecrire Havas 0264 Nice.

RUE DU FG-SAINT-HONORE
Fonds de commerce musique instruments, disques, etc., surf. 125 m2 sur 2 niveaux. Bail, éventuellement autre commerce de luxe. Pour renseignements : 227-39-40.

hôtels-partic.

INVALIDES (Unique)
DELICIEUSE MAISON 1850 NOYEE dans les JARDINS 300 m2 et dépendances FEERIQUE JARDIN 650 m2 PLEIN SOLEIL
Buron, 92, r. Richelieu, Paris

Immobilier (information)

locaux commerciaux

ROMAINVILLE 300 m A 3. 8.000/10.000 divisibles bureaux dépôt ou usine. Vente ou location. S.P.D. 522-85-96.

CANNES plein centre, à louer sans pas-de-porte, magasin 75 m2, état neuf. Tél. apr. 20 h. Paris 233-04-63 ou écr. J. Sylvain, 22, r. du Caire 75002.

SAINT-DENIS (93)
PRES AUTOROUTE NORD
Partic. loue hangar et bureaux de 650 m2 s/terrain de 3.500 m2, possibilité 4.500 m2. ACCES GROS PORTEUR. Ecr. no 6.105 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Boutiques

A vdre, boutique prêt-à-porter, bail ts commerces, 30 m2 plus arrière-boutique + téléphone. Centre CAVAILLON. 90.000 F. Tél. : 78-14-39.

A LOUER
SOCIETE DELCASSE
Tél. : 720-57-24 vous propose magasins entièrement neufs : 8e, r. Cambacérès; 13e r. Pascal; 2e, r. Montorgueil, 7e, r. Malar; 15e, square de La Motte-Picquet; 18e, rue Clignancourt. Avenue Michelet SAINT-OUEN.

2 petits centres commerciaux PARIS et banlieue Nord. Ts commerces · Tél. : 720-00-67.

COURBEVOIE, prox. gare, sup. bout. 40 m², ét. nf, loyer 2.300 F, sans pas-de-porte - 607-20-00.

propriétés

A vendre dans SUD-OUEST ancien moulin à vent entièrem. restauré, point de vue impren. S'adr. AGENCE LOLMEDE, 56, bd Marceau-Fauré, 82100 Castelsarrasin. Tél. : (63) 32-45-01.

Limite ENGHIEN (95). Ppté 180 m2 habitables + 90 m2 de communs. 860.000 F. SOGIDEC. 359-94-04.

VALLEE DE LA BRECHE (60) Ancienne ferme 180 m2. Luxueusement aménagée sur 1.700 m2. Dépendances. 707-35-58.

FORET FONTAINEBLEAU
6 km MILLY-LA-FORET
LE VAUDOUE, 50, rue des Templiers. Part. vd maison et dépend. sur jardins clos murs. Tt conft. Excel. état. Calme, verdure, soleil. 520.000 F. Visite sur place sans prévenir.

A vdre propr., 5 ch., s. à m., 1 sél., office, w.-c., s. d'eau. Très gd ss-sol, ch. cent. Gar. 5 voit. Gd jdin surf. 1.800 m2. SN. 5 km ctre ville, 3 km emb. Ile de Ré, 600 m. de la plage. Prix : 450.000 F. S'adr. à M. Rocher Marcel, Le Bas-Pampin, 17140 L'Houmeau, Lagord, La Rochelle.

LE PERREUX
Résidentiel, sur 1.300 m² (poss. 2.200 m²) clos de murs, splend. PROPRIETE BOURGEOISE 300 m² habitab. Réception 65 m², 7 chbres, 3 bns, chauff. cal gaz. Garage 2 voit. Etat impeccable. CABIN. BERTRAND, 886-42-42.

80 km Paris Nord-Ouest
BORD FORET DOMANIALE
MAGNIFIQUE PROPRIETE
comprenant 2 mais., 5 ch., sél., salon, atelier d'artiste, cft., ch., bât. divers, excellent état, parc. Px. 650.000 F. M. Caron, 80, r. de Vienne, 27140 Gisors. Tél. (16-32) 55-04-24.

BALLY près VERSAILLES
Prox. bois, tr. belle prop. mod., récente. Séjour 60 m2 + s. à m. 30 m2. 3 ch., 2 s. bns dont. sur jard., cuis. éq. Nomb. rang. + dressing, s/loggia. Bureau : 1 ch. + s. d'eau, gren. possib. 1 ch., s/sol complet, s. de jeux. Caves, garage 3 voit. Après 19 h. : 926-21-45.

1 H. PARIS
(près sortie autor. RESSONS) Sup. ppté implantée s/5.000 m2 env. terrain clos, sal. récept., imm. séjour, cheminée centrale, 5 chbres, cuisine, bains, w.-c., gren., cave, gar.+ mais. gard. neuve 4 P. Unique. 700.000 F.
AVIS 1, place Saint-Clément, COMPIEGNE. — 16 (4) 423-23-58, ou Paris : 274-24-45.

95-BEAUCHAMP. Vends villa bourgeoise de style av. tourelles tr. gd LUXE, 12 P., parfait état, sur 1.800 m² PARC DECORE AVEC ILE - Tél. : 413-47-96.

MONTARGIS - FORET
belle maison ancienne, séjour, 4 chbres, quiétude, au milieu de 15.000 m² bois, pelouses. Prix justifié. 633-38-94 le matin.

CHELLES. Part. vd b. propriété s/780 m² terrain, comp. villa 7 p. tt cft, pavillon rapport 2 p., tt cft. gar. 2 v. Px just. 738.000 F. Ecr. à T 8.190 M, Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

18e SIÈCLE
très beau corps ferme 200 m2 au sol à amén. gros cachet sur terrain 6.395 m2 avec très bel étang poissonneux. Affaire exceptionnelle. 120.000 av. 24.000 F MAIS. 18e
à améng. gde salle commune poutres app., cheminée, gren. à amén., très bel. cave + corps de ferme, 18e égalem. 60 m2 gros. poss. 1.500 m2 terr. 110.000, avec 22.000 F.
AVIS 26, bd Turenne, FERTE-SUR-JOUARE. - 022-00-05 ou Paris : 274-24-45.

763 PROPRIETES
de la Fermette au Château
Autour de Paris : 0 à 120 km
SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
VENEZ, TEL. OU ECRIVEZ
MAISON DE L'IMMOBILIER **C.I.M.I.**
27 BIS, AV. DE VILLIERS, 75017 PARIS - 757-62-02

LE VESINET 3' R.E.R. superbe
villa familiale 1900 état impeccable, réception 80 m2, 8 chambres. Parc 2.200 m2, affaire exceptionnelle. IMMOB. OUEST. - 976-18-18

Pr. **GISORS** jol. PROPRIETE pierres, gd liv., salle à mang., cuis., 4 chbres, 2 bns, chff. maz., gar., jard. ombrages. 3.000 m2. Px 550.000. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, faubg Cappeville à GISORS Tél. (16-32) 55-06-20

terrains

A vendre terrain à bâtir à Gif-sur-Yvette 1.000 m² 270.000 F. Bur.-s/Yvette 1.000 m² 270.000 F. Créteil, 500 m² 220.000 F. Téléph. : 584-00-23 ou 584-00-24.

SAINT-REMY-L'HONORE
Près MONTFORT-L'AMAURY
Terrain boisé constructible, 3 000 m², façade 50 m. BEL ENVIRONNEMENT. 260.000 F. AGENCE DE LA SURIE GROSROUVRE (78). 486-06-61.

Part. vd très beau TERRAIN à bâtir de 1.000 m², avec 26 m. 50 de façade. Viabilité. Très bien situé sur la hauteur de Château-Thierry. Prix : 110.000 F 208-35-29, H.B.

HAUTE-SAVOIE THONE 1.000 m.
Proche LA CLUSAZ. A vendre terrain 1.200 m2 avec permis construire CHALETS 4/5 Pces dont plan et descriptif sur demande. Ecrire REALBOIS 64, rue de Richelieu. 75002 Paris ou tél. 958-84-64

maisons de campagne

12 km. CHATEL-GUYON
Parc des Volcans - Loue CHAUMIERE meublée ou vide du 16e s., restaurée, 340 m² habit., possib. 2 appts, terrain 1.500 m², téléph., dépendances. Si loue à équipe chercheurs conditions particulières. Tél. (42) 27-09-00.

villas

MARSEILLE
Particul. vd magnifique VILLA sur 3 niveaux, grand standing, quart. résidentiel, vue sur mer, parc 1.800 m², piscine chauffée. Sacrifiée cause départ 1.800.000. Tél. après 20 h. : (91) 54-19-22.

Près ST-GERMAIN-EN-LAYE
Limite M A R L Y. Traditionnel 5-6 p., 2 bns, sous-sol complet, résident., forêt. 950.000 F, frais notaire inclus. Téléph. 955-06-41.

MARLY-LE-ROI
Dans village, GDE MAISON DE VILLE 8-9 P., 2 bains, gd garage, tt conft, jardin. 900.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET, 976-05-90.

SAINT-PAUL-DE-VENCE mas provençal sur 900 m2 terrain, 6 p., vue. 780.000 F. - Tél. (93) 80-24-90

pavillons

CHATILLON-SOUS-BAGNEUX
Pavill. RECENT, tt cft, s/ss-sol complet, av. gar., 2 nivx habitation, séj., cuis., 3 ch., cabin. toilette, 2 w.-c., combles aménageables, jardin. Px 450.000 F. CABIN. BERTRAND, 886-42-42.

Mo PONT-ROYAL, CACHAN Pavillon « rétro », 5 pièces, sous-sol, garage, grenier aménag., 700.000 F - 663-08-96.

20e Secteur pavillonnaire, 6-7 p., tt cft, excell. état, jardin clos et ombragé. Très belle affaire, 990.000 F. 307-76-62.

CHAVILLE R.D., récept. 50 m², 4 chbres, tt cft, 600 m² terrain. PRIX 675.000 F - 027-57-40.

CORBEIL près SEINE
Secteur calme, MAISON ANCIENNE en L, séjour dble + 7 p., cuis. aménagée, cft, très bon état, sur terrain 470 m2 clos murs. Prix 495.000 F.

Près LA **FERTE-ALAIS**
Village agréable. Pavill. récent, séjour dble + 5 chbres dont 3 mansard., tt cft, ss-sol total. Terrain 800 m2. Prix 430.000 F. AGENCE CLEMENT Tél. et visites à partir de lundi 496-31-01

RÉGION MEAUX
beau pavillon, réception, 5 chambres, bains, sous-sol aménagé, parfait état, tout confort, jardin, pelouse, garage 2 voitures. Téléphone, H. de B : 805-78-68.

Epinay-s-Orge, à 2 min. de la gare. Pavillon 5 p., 600 m². T.C.F. + un local 30 m2 avec chambre froide · 320.000 F. Tél. : 909-38-05.

PARIS-20e Métro Télégraphe 2 P., kitch., bains, gr., cave. 140.000 F. 366-79-15.

domaines

A vendre dans 82, propriétés d'élevage et maraîchères. S'ad. AGENCE LOLMEDE, 56, boul. Marceau-Faure, 82100 CASTELSARRASIN. Tél. (63) 32-45-01.

manoirs

Autoroute Ouest, 50 min. Paris, prox. golf, parc 1 ha., manoir luxueus. amén., nombr. dépend., pisc., chauff. imm., chemin. et vitraux d'époq. T. (32) 53-42-11.

fermettes

A 260 KM. DE PARIS
Dans un paysage de bocage, jolie fermette rénovée, 3 pièces, poutr. app., très belle cheminée, grange atten. Magnifiq. grenier aménag. Eau, électr., sanitaires. Terrain atten. et clos 2.000 m².
PRIX 130.000 F
Possibilité crédit 80 %. PROGECO 3, B.P. 159, 90, aven. du Général-de-Gaulle, 03105 MONTLUÇON CEDEX. Téléph. 16 (70) 29-30-30. FERME LE LUNDI.

A vendre vieille ferme restaurée très bon état, 2 ha. terrain, point de vue. S'adr. AGENCE LOLMEDE, 56, bd Marceau-Faure, 82100 CASTELSARRASIN Tél. (63) 32-45-01.

CHALO ST-MARS (VALLEE) pr. **ETAMPES** Adorable fermette rénovée. Salon, s. à mang., 3 chbres, tt cft + grange amén. av. log., jdin clos. Px total 460.00 F av. 20 % cpt. LESIEUR. - 495-47-56

chalets

Part. vd Savoie entre col Saisies et Hauteluce, gd chalet, terr. 13.000 m2, accès par dép. 218, alt. 1.400 m. Vue dég. Massif Mont-Blanc. Barbé, 20, rue Provence, 78000 Versailles. TÉL 951-32-91.

viagers

SOLOGNE
VIAGER SUR DEUX TETES
Ppté solognote 117 ha bois, terres, étang, ravissant MANOIR luxueusement aménagé. FERME avec boxes. M A I S O N garde. Chasse tout gibier. LIBRE A LA VENTE CABINET LA SOLOGNE 41200 ROMORANTIN. Téléph. (54) 76-02-92.

Vendez rapidement Conseil Expertise indexation gratuit. Discrétion. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. 355-61-58.

RARE LOUVECIENNES
LIBRE TRES JOLIE DEMEURE
Living 65 m2 + 3 chambres. PISCINE BEAU PARC 7.500/mois, limités 15 ans Comptant 475.000 **FONCIAL** 266-32-35

15e, beau 4 pces, imm. récent, 6e ét., balc., asc., occupé Fme 80 ans, 360.000 F + 3.000 F **F. CRUZ** 8, rue La Boétie. 266-19-00.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

M. François Essig, directeur de la marine marchande

L'AMÉNAGEMENT DE LA MER

M. François Essig, maître des requêtes au Conseil d'Etat, vient d'être nommé directeur général de lla marine marchande au ministère des transports ; il avait auparavant dirigé la DATAR.

Même si l'on prend en compte les antennes de la DATAR à New-York, à Tokyo, à Stockholm, à Berne, à Madrid, à Francfort, l'aménagement du territoire est en premier lieu et avant tout une affaire nationale. Pendant quatorze ans, le champ d'action de M. François Essig, ce furent les 550 000 kilomètres carrés de la métropole. Désormais, c'est au moins sur 11 millions de kilomètres carrés (si l'on retient la surface couverte par la zone des 200 milles autour de la métropole et des DOM-TOM) que l'ancien délégué à l'aménagement du territoire va exercer ses prérogatives.

Changement d'échelle, changement d'approche. Quoi de plus opposé, de plus conflictuel que la mer, avec ses intérêts, ses enjeux, ses « gens » et le territoire terrestre ? On le mesure lorsqu'il s'agit d'aménager un port maritime, de construire une centrale nucléaire à Plogoff ou à Flaman.-ville, d'autoriser la création d'un camping en bord de mer, de « geler » des dunes ,ou des marais écologiquement fragiles et d'en confier la propriété à un Conservatoire du littoral.

Au-delà de ces apparentes contradiction, M. François Essig ne manque pas d'expérience pour surmonter les obstacles. Dans l'opération de Fos, il s'est frotté à l' « activisme » des ingénieurs responsables des ports maritimes et aux exigences des armateurs, qu'il retrouvera désormais, directement sous sa tutelle. Lorsqu'il lança à la DATAR les études sur le schéma de l'aquaculture, il dut apprendre à connaître le particularisme professionnel des conchyliculteurs. Lorsqu'à Boulogne-sur-Mer il s'est agit de lancer le dossier du Centre du froid, qui peut être un « gisement » d'avenir pour la reconversion économique et l'emploi d'une partie du Nord et du Pas-de-Calais, il fallait bien qu'à la DATAR on ait quelque accointance avec la pêche industrielle ou artisanale.

Enfin, les douloureuses affaires de la réparation et de la construction navale appellent des solutions qui relèvent tout autant d'initiatives régionale — liées à la politique d'aménagement du territoire — que de thérapeutiques proprement financières et industrielles. « *J'ai pris le goût aux affaires industrielles, à la vie des entreprises. Il faut que l'administration ait un esprit plus entreprenant, plus combattif. La longue expérience du service public peut et doit être mise au service des entreprises, au moins celles qui agissent pour l'intérêt national* », nous confiait-il quelques jours après osn départ de la DATAR.

Dans le monde complexe, éparpillé, sensible jusqu'à l'affectivité, des marins et des pêcheurs, le nouveau directeur général de la marine marchande aura besoin de faire preuve ed doigté et de patience. Mais face aux puissants armateurs et aux grands groupes de la construction navale (Empain-Schneider et Alsthom-Atlantique esesntiellement) il ne devra pas céder aux plaintes qui reviennent comme des litanies mais veiller à ce que l'utilisation de l'argent public soit rigoureusement contrôlée. Quant aux espoirs nouveaux que constituent les chapitres du droit de la mer, la surveillance et l'exploitation de la zone des 200 milles (notamment autour des DOM), la lutte contre la pollution, l'aquaculture, on attend que M. Essig montre ce qu edoit être la coordination, l'impulsion, l'innovation. Quel meilleur banc d'essai, pour cela qu'un séjour de près de quinze ans dans la moins conformiste des administrations, l aplus interministérielle, la DATAR ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

[Né le 18 décembre 1934, M. Essig est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. En 1964, il entre à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). En septembre 1975, il remplace à la tête de la DATAR M. Jérôme Monod, dont il était l'adjoint depuis 1969. Il est remplacé à ce poste, en avril 1978, par M. André Chadeau.]

A PROPOS DE...

La négociation entre « charters » et « réguliers »

Pas de train du ciel sur la Corse

L'agence de voyages Week-Ends Tour a signé avec Minerve un précontrat pour mettre en ligne, chaque vendredi, une Caravelle entre Paris et Nice. Le retour aura lieu le dimanche soir. Cette formule charter permettra aux Parisiens de passer un week-end (transport + hôtel) à Nice pour un prix forfaitaire minimum de 520 F (prix du billet Air Inter aller-retour : 968 F), et aux Niçois de séjourner de lundi au vendredi à Paris pour un forfait minimum de 595 F (*le Monde* du 16 septembre).

Pour assurer ses transports, Week-Ends Tour avait donné la préférence à Minerve plutôt qu'à Air Charter International, filiale d'Air France. La direction générale de l'aviation civile avait informé Minerve par téléphone que les droits de trafic Paris-Nice lui seraient accordés. Aujourd'hui, rien ne va plus. Un télex de la D.G.A.C. vient d'annuler sa promesse. Air Charter International contacte derechef Week-Ends Tour et lui rappelle ses propositions...

La D.G.A.C. a-t-elle ainsi favorisé Air Charter au détriment d'un transporteur privé ? « *Non*, répond-on au ministère des transports. *Nous sommes contraints d'appliquer le contrat signé entre l'Etat et Air Inter. Lorsque celle-ci s'oppose à l'octroi de droits de trafic à une compagnie privée sur les lignes qu'elle dessert, l'Etat est obligé de se plier à ses désirs.* »

Bonne ou mauvaise raison ; les dés sont pipés et la concurrence ne joue pas.

Dans ces conditions, on peut pronostiquer l'échec prochain d'un autre projet de Minerve qui veut s'intéresser de plus près à la desserte de la Corse. M. René-Fernand Meyer, son P.-D. G., propose de créer une société Air Corse dont le capital se répartirait entre Minerve (35 %), les chambres de commerce corses (35 %) et des actionnaires corses privés. Deux Caravelle seraient basées à Ajaccio et Bastia et leurs horaires calculés en fonction des exigences des Corses. Un peu sur le modèle du « Sky-train » de Sir Laker, les passagers achèteraient leur billet une heure avant le décollage à un guichet de l'aéroport. Alors qu'Air Inter et Air France proposent les voyages Corse-Paris aller-retour pour 1 032 F et Corse-Marseille pour 454 F, M. Meyer annonce respectivement 700 F et 290 F.

ALAIN FAUJAS.

ENVIRONNEMENT

COMBAT EXEMPLAIRE DANS LE FINISTÈRE

Les habitants de Plogoff demandent à être informé et consultés sur le projet de centrale nucléaire

Cinq mille personnes environ ont manifesté le 17 septembre à Plogoff, dans le Finistère, contre le projet d'installation d'une centrale nucléaire sur le territoire de la commune.

De notre correspondant

Brest. — Est-ce le début d'une nouvelle croisade contre l'atome ? A Plogoff (Finistère-Sud), le mot mobilisation revient sur toutes les lèvres depuis que le comité économique et social (CES) de Bretagne s'est prononcé, par vingt-huit voix contre treize et une abstention, contre l'implantation d'une centrale nucléaire sur le territoire de cette commune côtière, proche de la pointe du Raz. Cette assemblée n'a exprimé qu'un avis, mais son choix risque fort, toutefois, d'influencer le conseil régional de Bretagne, qui doit statuer à son tour les 25 et 26 septembre, lors de sa session à Saint-Brieuc.

La lutte est donc d'importance à Plogoff, pour deux raisons. Il s'agit de mettre à profit le peu de temps disponible pour organiser une riposte de masse qui fasse réfléchir les conseillers régionaux et les pouvoirs publics. Il s'agit aussi de convaincre les foules de l'enjeu de la bataille. La marche qui a rassemblé plusieurs milliers de participants, au cours de l'après-midi du dimanche 17 septembre, sur les lieux mêmes du site envisagé par E.D.F., a montré que l'appel avait été largement entendu. Des centaines de bateaux, voiliers et barques de pêche avaient rallié également le raz de Sein pour exprimer la désapprobation des gens de mer. Ce rassemblement sur terre et sur mer est le prélude à une autre manifestation, qui doit se dérouler le 23 septembre.

Sur la carte, la localité de Plogoff n'est qu'un nom, un point qui ne dit rien à la majorité des Français. Pourtant, elle a une illustre voisine, un peu plus au nord de la pointe du Raz. C'est à quelques kilomètres du lieudit Feuten Aod (la Fontaine du rivage), où la lande bretonne altière donne rendez-vous à l'océan, qu'E.D.F. compte s'installer. « *C'est presque la nature à l'état sauvage, une terre vierge. C'est beau comme tout ce qui est pur* », dit un habitant. Toutes les conversations roulent sur le même sujet : la centrale atomique. L'obsession n'obscurcit pas pour autant les esprits. Elle fortifie les déterminations et galvanise les énergies.

« *Nous, on ne se laissera pas faire, qu'ils aillent mettre leur saleté à l'Elysée ou sur le château de Chirac. Nous n'en voulons pas. Notre patrimoine à nous vaut bien tous les autres, ceux des riches, des nantis, toujours épargnés. Notre terre est dure et caillouteuse, ingrate, nous l'aimons. Personne ne pourra venir nous la prendre* », lance un cultivateur au bout d'un champ qu'il laboure sous un beau soleil d'arrière-saison.

Deux sortes de démocraties

Toute la population ou peu s'en faut fait partie du comité antinucléaire de Plogoff. C'est là qu'on fourbit les armes, que s'échafaudent les plans, se développent les stratégies. Les paysans, principaux propriétaires des terrains visés par l'administration, n'ont pas tardé à réagir. Ils ont constitué un groupement foncier agricole (G.F.A.) qui réunit toutes les propriétés. Pour exproprier les 70 hectares dont elle a besoin, E.D.F. devra obtenir l'accord de tous les membres du G.F.A. La procédure risque donc d'être longue. Découragera-t-elle l'administration ? Le maire de la commune, M. Jean-Marie Kerloch (socialiste), a pris la tête de cette croisade contre l'atome. Il vitupère l'administration, qui ne l'a pas autorisé à organiser un référendum. « *J'avais demandé*, rapporte-t-il, *que la population soit consultée afin que je ne sois pas le seul responsable. Nous aurions tous voté. Le préfet a refusé. Or, le référendum que j'avais réclamé a été accordé aux habitants de Flamanville, dans la Manche, qui, eux, étaient favorables à une centrale nucléaire. Nous, nous sommes contre. Je constate qu'il y a en France deux sortes de démocraties. Je ne veux pas en dire plus.* »

M. Kerloch, qui entame son second mandat comme maire, est indigné de n'avoir reçu aucun document sur le projet de l'E.D.F. « *Tous les journalistes ont le dossier*, dit-il, *sauf les maires intéressés. Pourquoi suis-je tenu dans une telle ignorance ?* » Il ajoute : « *A maintes reprises, le gouvernement a d[it] qu'il n'irait jamais à l'encont[re] de la population. Le président [de] la République l'a répété, à so[n] tour, en Bretagne. Il faut que l'o[n] sache à Paris que nous somme[s] durs comme le granit de l[a] pointe du Raz. Certes, nous n[e] nous battrons pas avec des fusi[ls] contre les C.R.S., mais je cro[is] que, si la centrale atomique nou[s] est imposée, il y aura des réac[-]tions brutales. Je ne répondra[i] plus alors de la population.* »

L'E.D.F., considérée comm[e] responsable du choix de Plogoff laisse passer l'orage. Elle n'[a] d'ailleurs aucune préférence particulière pour cette localité. Le[s] quatre autres sites retenus lu[i] conviendraient tout aussi bien. Ses responsables font simplemen[t] remarquer qu'aucune décision définitive n'a encore été prise. Celle-ci est du ressort du gouvernement.

En attendant, les ingénieurs de l'E.D.F. consultent leur dossier, alignent des chiffres. Ils constatent que la consommation d'électricité augmente en Bretagne dans une proportion plus forte que la moyenne nationale. La Bretagne rattrape son retard par une sorte de fringale d'électricité. Alors que, traditionnellement, la consommation double tous les dix ans sur le plan national, elle ne met que sept ans dans l'ouest de la France. La modernisation de l'agriculture et le développement des industries agro-alimentaires expliquent cette boulimie. Or, la Bretagne « importe » la quasi-totalité de son énergie. Elle ne dispose que de rares centres de production, comme la centrale nucléaire de Brennilis (Finistère) ou l'usine marémotrice de la Rance (Ille-et-Vilaine). L'essentiel de l'électricité qui est fournie transite par Nantes. Il n'y a aucune ville en France qui ne soit éloignée comme Brest de plus de 300 kilomètres de son centre de production.

« *La puissance demandée, en pointe, à Brest, en 1977, a été de 217 000 kW, non compris les gros industriels*, explique M. Barrangou, directeur du centre de distribution du Finistère-Nord. *Or, notre production sur place atteint à peine 100 000 kW. Le Morbihan consomme 205 000 kW, les Côtes-du-Nord 227 000, l'Ille-et-Vilaine 293 000. La puissance de production de ces quatre départements est faible. A Brest, je suis en bout de ligne avec tous les aléas que cela comporte. Ce qu'il me faut le plus dans la situation actuelle*, ajoute M. Barrangou, *c'est une meilleure qualité du service. L'électricité n'est pas stockable. Il faut produire au moment de la demande.* »

Le point de vue d'E.D.F. est partagé par la chambre de commerce et d'industrie de Brest. En 1976, déjà, cette assemblée estimait : « *Qui oserait prétendre que l'avenir est du côté du charbon ou même du pétrole ? Qui oserait parier sur la possibilité de satisfaire nos besoins en faisant appel aux énergies nouvelles : solaire, géothermique, marée motrice, éolienne, etc. Ce serait le plus sûr moyen de prendre un retard insurmontable. La Bretagne ne dispose d'aucune éventualité d'exploitation de l'énergie hydraulique.* » Et sa conclusion était péremptoire : « *Soyons réalistes. Nous devons jouer la carte de l'atome.* »

JEAN DE ROSIÈRE.





Le Monde

économie

LE PLAN DE SAUVETAGE DE LA SIDÉRURGIE FRANÇAISE

Le contexte

Si le plan de sauvetage financier de la sidérurgie française représente une révision déchirante, avec les conséquences que l'on sait, il en est de même lorsqu'il s'agit de définir un avenir pour cette profession. Les prévisions du VII[e] Plan évaluaient les besoins d'acier brut en France, pour 1980, à 34 millions de tonnes en hypothèse haute, et à 31 millions en hypothèse basse. Or la production nationale, après une pointe à 27 millions de tonnes en 1974, est retombée aux environs de son niveau de 1971, soit 22 millions à 23 millions de tonnes.

Les nouvelles *hypothèses formulées* par M. Giraud, ministre de l'industrie, tablent sur une production de 25 millions de tonnes environ en 1983, avec une capacité théorique de 27 millions de tonnes, contre 31 millions actuellement. C'est une véritable « cassure » par rapport aux prévisions antérieures.

Les raisons, on les connaît. La crise mondiale a fait dramatiquement chuter le rythme d'expansion dans les pays industrialisés, touchant plus particulièrement les équipements industriels et le logement, qui représentent près de 70 % des débouchés de la sidérurgie. Si l'on y ajoute une montée en puissance de pays nouveaux venus, qui satisfont déjà à leurs besoins — comme le Brésil, — ou se permettent même d'inonder les marchés européens — comme l'Australie ou la Corée du Sud — sans oublier, bien sûr, les formidables Japonais, les pays de l'Est, qui veulent vendre à tout prix, et les sidérurgies européennes, qui luttent à mort pour survivre, on s'aperçoit que l'industrie française de l'acier doit reconsidérer tout son avenir.

Priorité aux produits plats

Cet avenir, dans quelles fabrications se trouve-t-il ? De plus en plus, les produits plats (tôles minces pour l'automobile et l'électromécanique, tôles fortes pour l'industrie lourde) font prime sur les produits longs « banals » (petites poutrelles, ronds à béton) que les pays sous-développés ou des petits producteurs très efficients, comme les Bresciani italiens, fabriquent à meilleur compte, à partir de ferraille refondue dans des fours électriques et relativement peu coûteux, alors que la fabrication des produits plats requiert des unités puissantes et extrêmement onéreuses (plusieurs milliards de francs).

Or notre pays dispose d'une forte capacité en produits plats, concentrée en trois endroits : Dunkerque (avec une annexe à Creil), Ebange et Florange en Lorraine, Fos sur la Méditerranée, qui doit être conservée, sinon augmentée, du moins dans l'immédiat. En revanche, les unités de production de produits longs ont de fortes chances d'être réduites assez sensiblement dans des zones déjà très touchées : Denain, Valenciennes, Longwy, Hagondage en Lorraine. On entrevoit immédiatement les conséquences de cette réduction : nouvelles suppressions d'emplois, qui vont s'ajouter aux seize mille prévues par le « plan social » d'avril 1977 jusqu'en avril 1979. Un nouveau « plan social » devra être élaboré à cet effet.

Reste toutefois le problème de la coexistence de Fos et de la Lorraine. L'usine de Fos, on le sait, devait être, dans l'esprit des sidérurgistes de l'Est et dans celui des pouvoirs publics, le « deuxième poumon » de la Lorraine, permettant de pallier le plafonnement de l'extraction du minerai de fer à basse teneur (la fameuse « minette » phosphoreuse de Lorraine). Elle devait, également, constituer un puissant pôle de développement pour l'hinterland marseillais et la « façade » méditerranéenne. A l'heure actuelle, non seulement le doublement prévu de l'usine de Fos est repoussé à cinq ou sept ans — peut-être plus, — mais encore la déception rencontrée en Méditerranée (défaillance d'un acheteur potentiel à Sagonte en Espagne) et la concurrence sauvage de l'Italie déçoivent bien des espoirs. Il faudra donc limiter la production lorraine pour faire tourner l'outil édifié à Fos.

Incertitudes

Ajouter enfin que la France détient un atout non négligeable avec une très forte position dans la production des aciers fins et *spéciaux*, notamment les aciers inoxydables à forte valeur ajoutée (15,4 % de la production totale d'acier, pourcentage supérieur à la moyenne européenne, notre pays n'étant dépassé, dans le monde, que par la Suède pour la proportion d'acier inoxydable). Hélas, ce « créneau » si sophistiqué est également touché par une concurrence sauvage et une surproduction généralisée dans les pays industrialisés. Les espoirs restent vifs, néanmoins, dans ce domaine.

Il convient, enfin, de faire preuve d'une extrême prudence dans l'élaboration des prévisions à long terme. Si les experts officiels tablent sur une progression annuelle de 1 % de la consommation réelle d'acier, compte tenu de la concurrence des autres produits, certains experts internationaux tablent, eux, sur 3,5 % entre 1970 et 1975 et 4,3 % de 1985 à 1990 pour le monde entier, ce pourcentage revenant à 3 % pour les pays industrialisés, ce qui, appliqué à notre pays, pourrait porter à plus de 25 millions de tonnes (28 peut-être), la production française en 1983. Au surplus, bien que notre capacité de production soit à l'heure actuelle très fortement excédentaire, il se peut qu'en 1983 ou 1985, des tensions apparaissent çà et là, tant les retournements sont possibles en sidérurgie.

Si en 1974, un grand patron de l'acier français voyait — à tort — le « boom » d'alors se perpétuer dix ans encore, il ne faudrait tout de même pas, en réaction, jeter aujourd'hui le bébé avec l'eau du bain et tomber dans l'excès inverse. Abandonner le rond à béton aux « Bresciani », fort bien. Mais si le prix de la ferraille s'envole, le rond en question serait hors de prix. Qui oserait prendre les paris ? — F. R.

Les dispositions

Le « plan de sauvetage » gouvernemental s'applique à cinq sociétés réparties en trois groupes : Sacilor, Usinor, Châtillon-Neuves-Maisons, et deux coopératives : Sollac (du groupe Sacilor) et Solmer (pour le compte de Sacilor et Usinor), qui réalisent un chiffre d'affaires global de 24,3 milliards de francs par an, une production de 17 millions de tonnes d'acier et emploient quelque cent mille personnes. Il s'articule en deux volets : allègement des charges financières et reconstitution des fonds propres, assortis d'un changement de majorité et de dirigeants.

I. — Allègement des charges financières.

La dette à long, moyen et court terme des cinq sociétés s'élève à 38 milliards de francs répartis de la façon suivante (en milliards) :

● **Long terme**	
Prêts sur ressources obligatoires :	
Groupement de l'industrie sidérurgique (GIS)	11,2
Groupements divers (GIFIAP, GIFOS, GIMAT, etc. etc.)	0,7
Emprunts directs des sociétés	2,1
Crédit national et Caisse des dépôts	1,5
CECA et Banque européenne d'investissement	3,1
Prêts sur fonds publics :	
F.D.E.S.	9
● **Moyen et court terme**	
Banques	9,4
Divers	0,9
Total :	37,7

Le service de cette dette atteint environ 3,2 milliards de francs par an, soit 13 % du chiffre d'affaires des cinq sociétés (contre 3 % à 5 % en Allemagne fédérale, 5,5 % en Grande-Bretagne et 2 % aux Etats-Unis). Il s'agit de ramener cette proposition de 13 % à 5 %, et de diminuer des deux tiers environ le service de la dette.

A cet effet :

● La majeure partie des prêts sur ressources obligataires (13,5 milliards) (GIS, groupements divers et Crédit national) et la totalité des prêts du F.D.E.S. seraient convertis en « *prêts participatifs* » à long terme (intérêts de 0,1 % seulement les cinq premières années, de 1 % les cinq suivantes avec remboursement reporté à vingt ans ; ce qui les assimile à des quasi-fonds propres, soit, au total, près de 22 milliards de francs. Ce qui allège de 1,5 à 2 milliards de francs le service annuel de la dette. Restent à la charge des sociétés sidérurgiques les obligations émises par elles-mêmes et les emprunts à l'étranger, soit 5 milliards de francs.

● Les banques convertissent 600 millions de francs de créances en capital et renoncent à 80 millions de francs d'intérêts (sur un peu moins de 1 milliard de francs) pendant cinq ans, soit 400 millions de francs. En définitive, les charges financières des cinq sociétés seraient ramenées de 3,2 milliards de francs par an à 1,2 ou 1,4 milliard de francs environ.

● *Protection de l'épargne : la caisse d'amortissement.* — Etant donné que les prêts consentis par le GIS, les groupements divers et le Crédit national (13,5 milliards de francs en tout) sur des ressources d'emprunts obligataires sont « gelés » par leur conversion en quasi-fonds propres (« prêts participatifs »), une caisse d'amortissement pour l'acier (CAPA) se substituera aux sociétés sidérurgiques, pour assurer le paiement à bonne date de l'intégralité de ces créances. Il s'agira d'un établissement financier à statut légal spécial créé par une loi, sous forme de société anonyme au capital de 100 millions de francs souscrits par l'Etat, certaines institutions et la Caisse des dépôts. Ses ressources seront constituées par :

— Des prêts du Trésor, une avance de 2 milliards de francs étant consentie dans l'immédiat ;

— Des emprunts sur les marchés financiers et auprès d'investisseurs institutionnels (caisses de retrait, assurances), avec la garantie de l'Etat.

— Le produit des prêts participatifs, assez faible au départ.

II. — La reconstitution des fonds propres des sociétés.

Les principaux créanciers (GIS, Crédit national, Caisse de dépôts et Trésor public) vont créer ensemble trois sociétés financières nouvelles, contrôlant respectivement Usinor (détenu actuellement à 65 % par Denain-Nord-Est-Longwy), Sacilor (filiale à 65 % de Marine-Wendel) et Chatillon-Neuves Maisons (filiale à 100 % de Chiers-Chatillon, du groupe Paribas). Le capital total de ces trois sociétés financières atteindra environ 2 milliards de francs. Il sera constitué par apport de créances de titres ou d'espèces, avec la répartition suivante :

Etat	*15 %*	*(300 millions)*
Caisse de dép.	*30 %*	*(600 millions)*
Crédit nation.	*10 %*	*(200 millions)*
Banques	*30 %*	*(600 millions)*
GIS	*15 %*	*(300 millions)*
	100 %	*2 milliards*

Les nouvelles sociétés financières détiendront une forte majorité, sans doute 67 %, dans les cinq sociétés sidérurgiques concernées, à la fois directement et *indirectement par le biais d'une* société intermédiaire qui détiendra, en outre, une part du capital de sociétés « saines », c'est-à-dire bénéficiaires, apportée par les actionnaires minoritaires : il s'agit de Vallourec pour Denain-Nord-Est et des aciéries sarroises de Dilling pour Marine-Wendel. Les revenus tirés de ces apports, contribution supplémentaire des « maîtres de forges », alimenteront le nouveau dispositif.

Ce « plan de sauvetage » équivaut, en fait, à un concordat, ou plutôt, à un règlement judiciaire « à l'amiable », qui évite un dépôt de bilan désastreux pour tout le monde : sociétés sidérurgiques, personnel et pays tout entier. Comme nous l'avons indiqué précédemment, il ménage les banques, que ce soient les nationalisées (B.N.P., Société générale, Crédit lyonnais), ou les privées (essentiellement la Banque de Paris et des Pays-Bas. Il est vrai que leurs dépôts ne leur appartiennent pas, qu'elles ont peu de fonds propres, et que leur bilan aurait risqué d'être naufragé si leur contribution avait été plus importante.

En second lieu, ce plan protège la petite épargne, parmi laquelle les obligations du G.I.S., par exemple, sont fort répandues : il n'est pas concevable d'ébranler le marché financier et de jeter la suspicion sur les emprunts de groupes professionnels.

En définitive, le plus gros de l'effort est demandé à la seule entité solvable ou disposant d'un « crédit » illimité : l'Etat. Ce dernier va consentir un sacrifice appréciable sur les prêts du F.D.E.S., avancer la première annuité de la CAPA et garantir les suivantes. Quant aux possibilités de récupération des sommes ainsi avancées, elles apparaissent bien aléatoires. De deux choses l'une : ou bien la sidérurgie ne réussit pas à faire des bénéfices, et ce sera la consécration d'un désastre national, à la charge de la collectivité : ou bien elle réussit à en faire, et il lui faudra bien amortir son installation, payer les agios des banques et des emprunts étrangers, investir suffisamment.

Que restera-t-il pour rembourser les « prêts participatifs » ? Un essai de calcul montre qu'il faudrait quatre ou cinq exercices records, comme ceux des « années folles » à forte croissance, durant lesquelles les entreprises sidérurgiques purent dégager 20 % à 25 % de marge brute sur leurs chiffres d'affaires (2,5 milliards de francs pour Usinor, par exemple, en 1974), pour commencer à rembourser sérieusement.

Encore s'agit-il là seulement de la dette contractée pour financer les investissements (un peu plus de 25 milliards de francs). Quant aux 14 milliards empruntés depuis trois ans pour compenser les pertes...

Un tournant ?

« Nous ne voulons pas que les hauts fonctionnaires ou les ministres se substituent aux chefs d'entreprise pour prendre leurs décisions, la confusion en ce domaine entraînant une irresponsabilité générale », a déclaré calmement aux journalistes M. Giraud, ministre de l'industrie, qui, mercredi 20 septembre, exposait, conjointement avec son collègue M. Monory, les grandes lignes du « plan de sauvetage de la sidérurgie ». On croyait rêver.

Quoi ? Depuis trente ans, on le sait bien, aucune décision importante n'a jamais été prise contre l'avis des pouvoirs publics dans cette industrie, qui a toujours été le domaine réservé des ingénieurs du corps des mines, hauts fonctionnaires ou patrons. Ils y trouvaient la suprême jouissance des techniciens : la projection, à longue échéance, des usines géantes, les projets grandioses dont l'aboutissement ultime a été le complexe de Fos, superbe création des bureaux d'étude et des planificateurs, passée directement de la planche à dessin au sol aride de la Crau.

Les erreurs

C'est vrai qu'il y a une étrange *fascination dans cette éblouissante* genèse de l'acier roi, où, dans un torrent d'étincelles et un jaillissement de feu, le minerai grisâtre devient lingot puis tôle ou poutrelle. Qui n'a jamais été émerveillé devant la coulée de lave d'un haut fourneau ou l'extraordinaire ballet des brames de métal blanc, bleu ou rouge cerise, fonçant à 100 kilomètres-heure dans un sifflement de vapeur furieuse et un vacarme de jugement dernier pour être torturées entre les rouleaux d'un laminoir ? C'est pourquoi tout le monde fut séduit, en 1966, par le « plan professionnel » que présenta M. Jacques Ferry, président du syndical patronal de l'acier, pour rajeunir la sidérurgie, dont le retard devenait inquiétant.

Financièrement ,le mal était déjà fait, le blocage des prix imposés en 1955 par M. Ramadier ayant exercé ses ravages et saigné les bilans. Un programme d'investissemenst ambitieux fut défini pour dote ria France d'un outil moderne correspondant à ses besoins estimés. Il était temps, après la traversée du sésert (de 1961 à 1968), un formidable « boom » de la demande mondiale satura les installations dès 1970 et surtout au début de 1974, où le moindre « rossignol » crachait sa tonne d'acier avec une marge somptueuse. Sur le plan financier ,en revanche, tout reposait sur un énorme pari, un gigantesque porte-à-faux, dont le couronnement fut la construction du complexe de Fos, suspendue à une ralonge de prêts publics et engagée pratiquement en l'absence de fonds propres.

Pour le promoteur lorrain, Sacilor, et le nordiste Usinor, contraint de prendre la moitié du « bébé », la mise en place d'un outil aussi moderne constituait un atout maître accroissait démesurément le risque. Si l'on ose une comparaison triviale, c'était vouloir faire du ski nautique avec un sac de 80 kilos sur le dos. si le bateau tracteur ralentit ou stoppe, l'engloutissement est irrémédiable. Le pari faillit être gagné. Mais lorsque le formidable retournement de conjoncture de la fin 1974 *réduisit à néant toutes les prévisions* optimistes, la marche à l'abîme commença dans une atmosphère de tra*gédie grecque,* sous l'œil cruel des dieux, personnifiant la crise mondiale.

Quelle liberté sera laissée aux nouveaux dirigeants ?

Ajoutons que les maîtres de forges, victimes de leur particularisme, se sont montrés parfois inférieurs à leur tâche : il fallut vingt ans, de 1950 à 1970, pour véritablement unifier les baronnies d'une Lorraine féodale. Mais, dans ce naufrage, les responsabilités sont partagées. Si les sidérurgistes succombèrent à la tentative suprême de la technique, ce fut avec la complicité et, souvent les encouragements de leurs tuteurs publics, à deux conditions toutefois : ne pas réduire les effectifs (à l'inverse de ce que fit l'Allemagne dès 1950, et « *Investir à contre-courant* » (les 12 milliards de france accordés par M. d'Ornano à l'automne 1975 illustrant ce choix). La suite, on la connaît.

Et maintenant ? Le cataclysme a a été tel que l'Etat et ses émanations — Caisse des Dépôts, Crédit national — a bien été obligé de prendre le contrôle des sociétés défaillantes : 55 % du nouveau capital à eux trois, sans même compter les banques nationalisées. *Bravo !* s'écrieraient presque les syndicats, s'ils ne craignaient des licenciements massifs : enfin *on* nationalise !

Surtout pas, répliquent Matignon et l'Elysée, où l'on a toujours redouté de voir l'Etat tomber en première ligne et succomber à toutes les pressions politiques, comme en Grande-Bretagne ou en Italie. *« Le changement de propriétaires entraînent le changement des responsables, il appartiendra à ces responsables de prendre les décisions correspondantes »*, a assuré avec force M. Monory. Dans l'immédiat, on veut bien le croire, surtout si M. Jacques Mayoux prend en main les destinées de Sacilor, comme l'assure le « Tout-Paris ».

M. Mayoux, c'est bien connu, n'est pas souple du tout. Inspecteur général des finances, ses démêlés avec le pouvoir lui ont valu, en mars 1975, d'être proprement limogé de ses fonctions de directeur général du Crédit agricole, dont il avait en onze ans fait le premier établissement bancaire de France. Quelques mois plus tard, nommé P.-D.G. de la SNIAS, il refusait de prendre son poste, l'accroissement de ses pouvoirs de président et de sa liberté d'action vis-à-vis de scabinets ministériels ne lui ayant pas été accordés. M. Monory lui donnerait-il raison trois ans après ?

Estimerait-il que la sidérurgie étant une affaire trop sérieuse pour être confiée à des sidérurgistes, il conviendrait de faire appel à des gestionnaires « musclés » ?

En ce cas, une question vient immédiatement à l'esprit. Si le gouvernement actuel paraît bien décidé à laisser les responsables prendre leurs décisions, et, le cas échéant, tailler dans le vif — fermer beaucoup d'ateliers, supprimer un nombre très important d'emplois — en sera-t-il de même à l'approche d'échéances électorales ?

Juridiquement, l'Etat a tous les pouvoirs ; politiquement, il est — et sera — tenté de s'en servir. A moins qu'en haut lieu on ne s'en tienne au « modèle Renault », dont le P.-D. G., M. Dreyfus, sut si courtoisement et si fermement résister au pouvoir pendant vingt ans, imitant en cela son prédécesseur, M. Lefaucheux. Tournant décisif donc, ou simplement perpétré dans la politique du gouvernement vis-à-vis des grandes industries nationales ? Le degré d'indépendance laissé aux nouveaux dirigeants de la sidérurgie constituera la pierre de touche.

FRANÇOIS RENARD.

LES RÉACTIONS

Les milieux politiques

● L'U.D.F., elle, « *prend acte du souci qui anime le gouvernement de sauvegarder ce secteur important de notre industrie nationale* ».

● M. Jean-Jacques Servan-Schreiber : « *Il était temps que l'Etat décide d'organiser, pour les investissements et l'emploi dans les sociétés sidérurgique, un arbitrage responsable.* »

● Le parti républicain : « *Donner à la France les moyens de gagner », tel est l'objectif déclaré du président de la République. Oui à cette France-là. Tous les Français, historiquement, s'y reconnaissent. Elle est le visage même du parti républicain.* »

● Le parti socialiste, qui « *condamne ce plan* », estime que « *la prise de participation de l'Etat a un caractère minoritaire alors que le P.S. entendait que l'on procédât, conformément au programme commun de la gauche, à des prises de participation d'emblée majoritaires, comme c'est le cas à la S.N.C.F. (...). Le gouvernement s'apprête à débarrasser les groupes capitalistes de leurs seules activités déficitaires, c'est-à-dire exclusivement sidérurgiques. Il choisit de mettre les pertes à la charge des contribuables laissant aux intérêts privés des possibilités immérités de profits et se prive des moyen techniques et financiers indispensables à une conversion progressive de la sidérurgie* ».

● Le Mouvement des radicaux de gauche : « *Le nouveau plan de sauvetage arrêté par le gouvernement, sans consultation des organisations syndicales et des instances locales et régionales, révèle l'impuissance du pouvoir à assurer la survie et le développement de la sidérurgie nationale et le plein emploi en Lorraine.* »

La presse

« *L'Etat va contrôler l'acier* », écrit Xavier Marchetti dans *le Figaro*. « *Mutation considérable en elle-même, mais mutation dont il ne faut pas attendre de miracle...* » « *Le prix de la guerre économique, c'est aussi le chômage accru, au moins à moyen terme.* »

Alors que *le Matin* voit dans le plan sidérurgie le « *reflet des paradoxes de la nouvelle politique libérale* ». Dominique Jamet, dans *l'Aurore*, estime que, entre le dépôt de bilan et la nationalisation, le gouvernement a retenu une « *formule intermédiaire et ingénieuse, celle d'une mise en tutelle temporaire de la sidérurgie par l'Etat et les grandes banques* ».

Ce « qu'on appelle à tort un plan de sauvetage de la sidérurgie » (...) « ne change rien aux raisons structurelles de la crise de la sidérurgie », note Pierre Charpy, dans *la Lettre de la nation*. « *Rien... dans ce « plan de sauvetage » ne donne jusqu'ici à penser que la sidérurgie française aura de meilleures chances d'être sauvée.* »

« *Le processus de liquidation de la sidérurgie va s'accélérer parce qu'il en a été décidé ainsi ailleurs et que Giscard entend — sous couvert de compétitivité — plier toute la vie du pays aux exigences des forces dominantes du monde occidental* », écrit Francette Lazard dans l'éditorial de *l'Humanité*.

Les syndicats

Le programme de rénovation de la sidérurgie a reçu un accueil mitigé des centrales syndicales et a suscité des réactions beaucoup plus vives en Lorraine, où la C.G.T. et la C.F.D.T. appellent les salariés à la grève lundi 25 septembre.

Pour les métallos C.G.T. lorrains, les objectifs du plan sont clairs : « *licencier massivement, fermer et « ferrailler » de nombreuses entreprises* ». Ce plan, « *d'une gravité et d'une ampleur sans précédent, constitue un véritable assassinat de toute l'économie lorraine au travers de son expansion : la sidérurgie* ». Même son de cloche à la C.F.D.T., qui ajoute : « *Pour rembourser les dettes des patrons, les contribuables doivent payer sans demander de comptes aux holdings financiers ni faire appel aux fonds énormes que ceux-ci possèdent et investissent à l'étranger.* » F.O., de son côté, réclame « *une nouvelle négociation d'une convention sociale avec tous les syndicats* », tandis que la C.G.C. « *accueille avec une prudente satisfaction les décisions financières prises par le conseil des ministres* », tout en regrettant qu'elles ne l'aient pas été dès 1976.

Quant à la Fédération métallurgique C.G.T., elle réclame la « *nationalisation réelle et durable de la sidérurgie (...), l'ouverture immédiate de discussions nationales entre l'Etat et les organisations syndicales* » et renouvelle sa demande d'entrevue au premier ministre.

La Fédération Force ouvrière « *attend des orientations prises qu'elles parviennent à stopper la dégradation et entraînent le redressement de cette industrie* » et souhaite que « *ces mesures soient accompagnées d'un effort spécifique et prioritaire d'industrialisation largement axé sur la transformation des produits sidérurgiques* ».

La Fédération C.F.T.C. estime que les licenciements prévus ne constituent qu'« *un palier qui doit conduire à l'abandon des installations non côtières. Devant le péril qu'encourt la Lorraine, la C.F.T.C. demande l'accélération des mesures de reconversion et réitère sa demande de convocation de la commission de l'emploi.* »

TOUS PROPRIÉTAIRES

Giscard l'avait dit, mais personne n'osait y croire : il faut que les Français deviennent propriétaires de la France, déclarait le président de la République. Eh bien, ça y est, la sidérurgie nous appartient ! Car enfin, l'Etat, c'est nous ; les banques, c'est nous. Fini le temps où les maîtres de forges faisaient la loi, même en matière de politique.

Vous me direz que c'était le temps, aussi, où les maîtres de forges empochaient seuls de substantiels dividendes, alors qu'on fait appel aujourd'hui à l'épargne et à l'impôt pour... participer aux pertes.

Mais, à l'orée du troisième millénaire, espérons qu'un nouveau philosophe, méditant sur le Capital, *secouera le joug de l'oppression sur le mot d'ordre : « Propriétaires de tous les pays, unissez-vous ! »*

CLAUDE DURIEUX.

CONJONCTURE

LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DU GOUVERNEMENT

La déclaration télévisée du président de la République

« Ce que je cherche à faire c'est que la France puisse gagner »

Le président de la République a fait, mercredi 20 septembre, une brève déclaration télévisée pour expliquer les mesures qui avaient été prises le jour même, au conseil des ministres, en vue de rénover la sidérurgie. Ces mesures, dans l'esprit du chef de l'État, sont à comprendre dans le contexte de l'organisation de l'Europe. Voici le texte de cette allocution :

Le conseil des ministres a examiné, ce matin, deux grands sujets. D'une part, la réorganisation de la sidérurgie française et, d'autre part, la création d'une zone de stabilité monétaire en Europe, qu'on appellerait dans le langage courant la création d'une monnaie européenne. Ce que je cherche à faire, c'est que la France puisse gagner, que la France gagne dans la compétition internationale parce que je crois que c'est nécessaire pour la France et que c'est nécessaire pour les Français.

D'abord nécessaire pour la France. Nous sommes en train d'organiser, en effet, l'Europe et si nous mettons sur pied cette organisation monétaire, cette future monnaie européenne, nous aurons franchi un pas très important dans l'organisation de l'Europe, sans doute le pas le plus important depuis la création de la Communauté économique européenne. Mais, dans cette Europe, il faut que la France soit forte. Il faut qu'elle puisse l'emporter, gagner dans la compétition internationale. Ce n'est pas la peine de parler éternellement d'indépendance, de réputation de la France si l'on ne donne pas à la France les moyens de gagner dans cette compétition internationale : c'est mon premier objectif.

Deuxième objectif : il faut gagner dans la compétition internationale pour les Français, je veux dire pour assurer dans l'avenir l'emploi des Français. Je ne pense pas seulement aux travailleurs qui, actuellement, sont, soit à la recherche d'un emploi, soit au travail, mais je pense à ces 12,5 millions de jeunes Français qui sont entrés à l'école à la fin de la semaine dernière, qui sont actuellement au travail : il faut nous préoccuper de leur préparer leur avenir et leur emploi ? Or la France ne pourra assurer l'emploi de sa jeunesse que si elle est capable de gagner dans la compétition internationale.

Réfléchissons de la façon suivante : il y aura un emploi en France si nous augmentons la quantité de ce que la France produit et vend. Si nous n'augmentons pas cette quantité, en réalité tout ce que l'on nous propose de faire, c'est de partager le chômage. Mon objectif n'est pas de partager le chômage entre les Français. Mon objectif, c'est d'accroître les capacités de la France dans ce qu'elle produit et dans ce qu'elle vend de façon à pouvoir assurer dans l'avenir l'emploi de tous. Eh bien ! pour le faire, il faut gagner sur les autres. Car la France ne vendra plus à l'étranger que si elle produit mieux et que si elle est capable de soutenir la compétition des autres.

Alors souvent, naturellement, on répand le découragement. On veut faire croire que la France n'en est pas capable. Pourquoi n'en serait-elle pas capable ? Il y a, à l'heure actuelle dans notre industrie, des secteurs parfaitement compétitifs. Nous avons, vous le savez, la plus grande entreprise européenne de constructions automobiles désormais, et nous sommes le seul pays d'Europe dans lequel toute la production automobile est en réalité une production nationale française. Et il y a beaucoup d'autres secteurs de techniques françaises qui sont actuellement les meilleurs. Il y a de petites entreprises qui sont compétitives et qui exportent et nous avons dans notre agriculture de larges secteurs où nous avons les meilleurs rendements d'Europe. Donc, nous sommes capables de gagner, et les mesures qui ont été prises, celles qui suivront, ce sont des mesures qui préparent la France à gagner dans la compétition internationale pour la France et pour les Français.

M. Barre : nous ne voulons pas que la France soit un pays à la traîne

M. Raymond Barre, qui était mercredi soir, à 20 h. 20, l'invité d'une émission spéciale de TF 1, s'est notamment employé à expliquer que le projet de budget pour 1979 n'est nullement en contradiction avec le programme de gouvernement qu'il avait présenté à Blois avant les élections législatives :

« J'ai été frappé de voir que ceux qui invoquent à l'heure actuelle le programme de Blois pour critiquer le budget étaient ceux qui l'ignoraient ou le méprisaient au moment où je l'ai présenté. Mais il faut faire la distinction entre l'essentiel et l'accessoire. Le gouvernement a arrêté le budget dans des conditions telles qu'il puisse apporter un soutien actif à l'économie. Le même jour il a décidé la création d'un fonds d'adaptation spéciale pour notre industrie, en particulier pour les régions qui sont affectées par des crises comme la crise sidérurgique. Le même jour il a décidé de concentrer sur les investissements de nos entreprises, de notre artisanat, 3 milliards de francs et même plus. Il a décidé de mettre à la disposition des entreprises qui exportent 3 milliards de francs. C'est vous dire que c'était une politique d'ensemble qui correspond à l'intention exprimée dans le programme de Blois : soutenir la croissance de l'économie française de telle sorte que l'emploi puisse en bénéficier. Et voilà que tout le monde dit que le budget ne correspond pas au programme de Blois. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu des mesures fiscales. Il n'y a pas eu augmentation de l'impôt sur le revenu. Le taux n'a pas changé. Je n'ai pas mis 10 % de plus sur l'impôt sur le revenu. Il n'y a pas eu d'augmentation de la T.V.A. Il n'y a pas eu d'augmentation de l'impôt sur les sociétés. Le programme de Blois était un engagement à ne pas faire cela. Il y a eu prise en considération de la hausse des prix, puisque nous avons relevé les tranches du barème de l'impôt sur le revenu de 9 %. Cela signifie 6 milliards 700 millions de francs d'allégements fiscaux en faveur de tous les contribuables. Nous avons seulement relevé de 5 % les tranches du barème pour les contribuables qui ont des revenus élevés, salariés et non-salariés. Alors on dit : vous ne respectez pas le programme de Blois ! Si, nous respectons le programme de Blois parce qu'il y a dans le programme de Blois une disposition spéciale qui concerne la justice fiscale.

» Et puis, *a ajouté le premier ministre*, le gouvernement a proposé le plafonnement d'un certain nombre d'avantages fiscaux exceptionnels. Ces mesures concernent 260 000 contribuables sur 14 700 000 contribuables assujettits à l'impôt sur le revenu. Alors ce fut la tempête ! Je comprends que ceux qui ont des avantages puissent regretter que ces avantages soient réduits, mais il y a un problème de justice. Ce que nous devons rechercher, c'est une fiscalité aussi claire que possible, et dans ce cas il a paru qu'il était nécessaire de faire un pas. D'ailleurs le gouvernement n'a pas inventé cela. En 1972 un rapport du conseil national des impôts avait recommandé de prendre ces mesures. Or quand de tels rapports sont publiés il y a un retentissement donné aux analyses et aux recommandations. Mais lorsqu'il s'agit de passer à l'exécution, soit on oublie, soit on a des tempêtes. Ce que nous avons fait, c'est simplement d'appliquer des mesures qui étaient recommandées par le Conseil national des impôts. On a dit : le gouvernemen frappe les salariés mais pas les non-salriés. Je n'aime pas cette argumentation pour une première raison : parce que ce n'est pas vrai. Il y a dans les dispositions présentées à l'Assemblée nationale des mesures fiscales qui tendent à établir plus de justice, notamment en empêchant ceux qui endossent des chèques d'échapper à la loi. C'est une mesure très efficace.

» D'autre part, nous avons décidé de relever fortement les bases d'imposition des signes extérieurs de richesse. Mais surtout je ne crois pas qu'il faille oublier que pour un grand nombre de contribuables non salariés il y a des progrès qui ont été faits dans la connaissance des revenus. Par exemple, les professions dites libérales sont, à l'heure actuelle, soumises, pour la plupart, à des systèmes de conventionnement et de contrôle. Je ne pense pas que ce soit une bonne chose d'opposer sans cesse les salariés et les non-salariés.

» Ma réponse en un mot est celle-ci, *a conclu, à ce sujet, le chef du gouvernement* : le programme de Blois, c'est évidemment les engagements qui ont été pris en matière de taux d'imposition, mais c'est aussi l'engagement pris par le gouvernement de faire régner une plus grande justice fiscale. Le programme de Blois est un tout ! »

« Un pari sur le bon sens des Français »

Rappelant qu'à son arrivée à l'hôtel Matignon, en août 1976, il avait trouvé « une situation qui n'était pas réjouissante », *M. Barre a indiqué* : « J'ai alors dit un jour, tranquillement, (...) que pour redresser la situation de l'économie française il faut trois ans. Vous vous rappelez les réactions que cette déclaration avait provoquée. Tous les augures de la politique ne cessaient de dire : on voit bien que le premier ministre ne comprend rien à la politique. Il est simplet. Tenir des propos pareils à un mois des élections ! D'abord, je n'avais pas voulu dire le contraire de ce que je pensais et ce que je pensais, je le pensais parce que j'avais étudié la situation. D'autre part, (...) je n'ai pas voulu le dire mais j'ai fait un pari sur le bon sens des Français. (...) Ne croyez pas que j'aie demandé aux Français un effort exceptionnel. Ce que je dis simplement c'est que nous sommes entrés dans un monde nouveau. (...) Depuis 1974 le monde a changé (...), les autres pays l'ont compris. Ils ont commencé avant nous à s'adapter aux nouvelles conditions du monde. (...) Alors vous ne voulez pas que je dise arrêtons l'effort au bout de six mois parce que les Français sont fatigués. D'ailleurs, tout le monde me parle des Français comme s'ils étaient perpétuellement fatigués ! Ce n'est pas l'impression que j'ai quand je les vois et je les vois de près. De plus près qu'on ne croit. »

Interrogé sur la rentrée scolaire, le premier ministre a répondu : « Aujourd'hui les jeunes Français vont à l'école pour construire un avenir qui n'a aucune raison d'être indigne du passé de la France. (...) Ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés dans la sidérurgie ou la construction navale ou parce que Terrin, à Marseille, est dans une situation où elle s'est mise elle-même, que nous allons perdre espoir dans l'avenir de la France. »

A propos du chômage, M. Barre a ajouté : « Ce qu'il faut critiquer, ce sont certains excès, ce sont des formes d'indemnisation qui n'incitent pas à la reprise du travail. »

Après avoir souligné que le gouvernement pratique « une politique familiale active » *afin de résoudre* « le problème démographique de la France », *le premier ministre a souhaité que* « à l'heure actuelle on cesse de dire qu'il faut gagner plus en travaillant moins. Ce n'est pas vrai, *dit-il*, qu'on puisse gagner plus en travaillant moins ».

Le premier ministre a conclu : « On se plaît à répéter que le gouvernement gère le présent et ne considère pas l'avenir. Cela n'a aucun rapport avec la réalité. Ce n'est pas parce que les choses sont dites ou écrites qu'il faut croire qu'elles sont vraies. Ce que nous sommes en train de faire dans tous les domaines, c'est de préparer l'avenir. (...) Nous ne voulons pas que la France soit un pays à la traîne. J'espère que les Français ne sont pas avachis et qu'ils pourront atteindre cet objectif. »

Les mots et les faits

(Suite de la première page.)

L'O.C.D.E., l'INSEE, le Plan et la très officielle Direction de la prévision ont depuis longtemps expliqué qu'en dessous de 4 à 5 % de croissance annuelle, la progression du chômage était inéluctable, les entreprises n'ayant pas une activité suffisante pour embaucher tous les travailleurs en quête d'emploi.

Dès lors ou bien le pouvoir cherche à relever rapidement le taux de croissance — en prenant les moyens de juguler les risques d'inflation et de déficit commercial que cela comporte, — ou bien il essaie, refusant de « *partager le chômage* », de créer des emplois dans des secteurs autres que l'industrie, puisque celle-ci supprime, bon an mal an, cent mille emplois de plus qu'elle n'en crée.

Chacune de ces deux politiques implique une orientation volontariste, assez éloignée de la confiance quasi-aveugle dans les vertus du marché international que traduit la politique pratiquée par MM. Barre et Monory depuis les élections. La première formule nécessiterait des mesures de relance sélective que refuse le premier ministre et qu'ignore le projet de budget. La seconde impliquerait des créations importantes d'emplois dans les secteurs sociaux ou culturels correspondant aux besoins non satisfaits de la population (hôpitaux, aide aux personnes âgées, effort culturel et sportif dans les quartiers...). Bien des ministres ne voient là que « *gâchis* » ou risque de « *fonctionnarisation* », en dépit des remarques avisées du commissariat au Plan ou des leçons de l'étranger.

En dehors de ces deux voies, il est seulement possible de « *partager l'emploi* » (donc aussi le chômage). Le président de la République et M. Barre ont assurément raison de souligner la nécessité d'entreprises de plus en plus productives ; et l'on a bien eu tort d'attendre si longtemps pour s'y employer dans la sidérurgie, la construction navale, la tannerie, chez Boussac... Mais l'expérience montre que ces opérations de rajeunissement — baptisées « *sauvetage* » ou « *liquidation* », selon les camps — ne créent pas d'emplois à court et moyen terme, bien au contraire.

Mieux vaudrait donc discourir moins et agir — à temps — de façon plus conforme aux intentions annoncées. Le décalage entre les mots et les faits est, depuis toujours, l'une des tares de la politique en France.

(Dessin de KONK.)

Le propos de M. Barre, mercredi soir sur l'évolution de la fiscalité, en a été une illustration supplémentaire.

Dire aux Français qui vont — presque tous — consacrer à leur impôt, en 1979, une part accrue de leur revenu, qu'on leur a consenti 6,7 milliards d' « *allégements fiscaux* » relève de la facétie. Tout comme le fait d'affirmer qu'il n'y a pas « *augmentation de l'impôt sur le revenu* », alors que n'est même pas respecté l'engagement pris naguère par l'Etat (sous le nom d' « *amendement Poudevigne* ») de ne pas imposer davantage le contribuable, dont le pouvoir d'achat n'a pas augmenté d'une année sur l'autre. Expliquer pareillement que les salariés ne seront pas pénalisés par rapport aux autres contribuables, alors que les mesures qui les concement dans le projet de budget sont beaucoup plus nombreuses que celles qui visent les non-salariés s'apparente à une gageure.

Dans ces temps difficiles, où les pouvoirs publics ont à prendre davantage de responsabilités, les autorités doivent songer aux moyens d'assurer que les citoyens auront davantage de considération pour l'Etat. Ce n'est pas en aggravant l'écart entre les discours et la pratique, les objectifs et les moyens qu'on y parviendra.

GILBERT MATHIEU.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,3540	4,3610	— 75	— 35	— 150	— 110	— 375	— 305
$ can. ...	3,7210	3,7280	— 30	— 40	— 150	— 105	— 340	— 270
Yen (100).	2,3170	2,3230	+ 90	+ 130	+ 180	+ 220	+ 520	+ 590
DM	2,2175	2,2330	+ 60	+ 90	+ 140	+ 170	+ 460	+ 520
Florin ...	2,0480	2,0530	+ 10	+ 40	+ 20	+ 50	+ 70	+ 110
F. B. (100)	14,1340	14,1660	— 130	+ 20	— 230	— 60	— 600	— 280
F. S.	2,8550	2,8675	+ 150	+ 170	+ 310	+ 350	+ 970	+1040
L. (1 000).	5,2851	5,2977	— 260	— 200	— 520	— 430	—1370	— 210
£	8,6440	8,6600	— 420	— 340	— 740	— 670	—1900	—1760

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 3/16	3 9/16	3 1/4	3 5/8	3 1/4	3 5/8	3 1/2	3 7/8
$ E.-U. ..	8	8 3/8	8 13/16	9 3/16	8 15/16	9 5/16	9 3/8	9 3/4
Florin ...	4 5/8	5 1/8	5 3/8	5 7/8	6	6 1/2	6 5/8	7 1/8
F. B. (100)	5 3/4	7 1/4	6 7/8	7 5/8	7 1/4	8	8 1/8	8 7/8
F. S.	0	5/16	0	3/8	0	1/2	3/4	1 1/8
L. (1 000).	8 3/4	11 1/4	12 1/4	13 3/8	12 3/8	13 5/8	12 5/8	13 5/8
£	10	11	11 1/2	12 1/4	11 1/2	12 1/4	11 7/8	12 5/8
Fr. franç..	6 3/4	7 1/4	7 3/4	8 1/4	8 1/4	8 3/4	9 3/8	9 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

Les chômeurs tireront-ils quelque avantage de la réforme de l'Agence pour l'emploi ?

A l'heure du déjeuner, dans ıe Agence pour l'emploi de la gion parisienne... De la rue à ntrée des guichets, la foule se esse, nerveuse. On mange ici ou pour tromper l'attente, qui ıre parfois depuis plus de deux ıures. Une jeune femme, le casse-croûte » terminé, s'es-le soigneusement les mains. ıdain, le rush : les portes vi-ées s'ouvrent, les derniers se trouvent les premiers, le poin-ge commence.

A la table d'un conseiller pro-ssionnel s'assoit un jeune im-igré, venu la veille et l'avant-ille, pour ce rendez-vous tant tendu : *« Il y avait trop de ndidats, Mektoub... »* Pour lui, mme pour beaucoup d'autres mandeurs d'emploi, il faut pas-r par là, même s'il y a peu spoir de se voir offrir un em-oi. Au libre-service, les offres i sont affichées promettent des laires très faibles, mais exigent ıe bonne formation profession-lle. Les plus désamparés des ômeurs font le tour quotidien s agences de la région pour lire s mêmes annonces télexées. Cela sse le temps, on voit du monde. ême si cela ne procure pas tou-urs une garantie sociale. An-isse de ce côté-ci du guichet ; ntiment d'impuissance de l'au-e : la fréquentation quotidienne s chômeurs ne réjouit aucum ıployé.

« Cela va supprimer les pape-sseries ! Quel soulagement ! », ıt espéré aussitôt certains em-oyés de l'A.N.P.E. Depuis, les clarations officielles se sont ıltipliées, mais le décalage s'est gravé entre une réalité diffici-nent vécue par les chômeurs, les ıintes du personnel et les dia-ostics de l'administration cen-ıle. M. Robert Boulin, ministre travail, a voulu *« brusquer les énements »* en affirmant le septembre que la réforme tant fois évoquée se ferait rapide-ent. *« Le gouvernement a dé-ié,*, a-t-il indiqué, *de revoir le ıtut et les missions de l'A.N.P.E. ne mission d'étude a été confiée ı début de l'été à M. Farge, specteur des finances, qui dé-ısera son rapport le 15 octobre. »*

De source bien informée, l.N.P.E. resterait chargée d'une ıssion : le placement des de-ıandeurs d'emploi. Sa gestion ırait confiée à un organisme aritaire. Les procédures admi-istratives d'inscription, de ga-ıntie sociale, de contrôle, se-ıient regroupées aux ASSEDIC. ıfin, l'I.N.S.E.E. établirait ısormais les statistiques de l'em-oi, mais seulement une fois tous s trois mois.

« Cela ne peut plus durer, c'est ai, disent les syndicalistes de l'Agence. *Le nombre des deman-deurs a triplé en quatre ans, les effectifs de personnel ont peu augmenté. Les conditions de tra-vail se sont dégradées. Mais ce n'est pas une raison pour suppri-mer le service public de l'emploi, dont la pièce maîtresse est l'A.N.P.E. »* Les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. sont unanimes à s'opposer à la suppression du sta-tut d'établissement public natio-nal de l'Agence. Ils craignent que le service rendu en pâtisse. Le personnel y perdrait sans doute définitivement sa longue bataille pour obtenir le statut de fonc-tionnaire, la sécurité de l'emploi et une certaine indépendance. A cette inquiétude se mêlent parfois l'attrait des salaires plus élevés pratiqués aux ASSEDIC, comme la perspective de pouvoir enfin *« être efficace : donner du travail à ceux qui en cherchent vrai-ment »*. Le chômage, ce n'est pas seulement de l'économie, mais, d'une certaine façon, une atteinte à la morale.

Bureau de chômage ?

S'agit-il vraiment, par le biais de cette réforme, d'alléger les tâches administratives de l'Agence ? La plupart des salariés, quelles que soient leurs opinions, sont sceptiques. La part de travail administratif, liée à l'octroi d'une garantie sociale aux chômeurs, ne représenterait que 20 % environ du total, y compris le contrôle des personnes en préretraite. Alors, demandent les syndicats, l'objec-tif gouvernemental n'est-il pas plutôt de briser le service public et de renforcer le contrôle des chômeurs ?

En supprimant l'inscription obli-gatoire à l'Agence, on risque de supprimer l'information qui y est dispensée utilement aux chômeurs sur leurs droits sociaux et leurs garanties. Si le demandeur recher-che un emploi dans un établisse-ment et doit être contrôlé par un autre, la porte est ouverte à l'ar-bitraire. Qui, en effet, jugera de la sincérité et de la ténacité mise à rechercher un emploi ? De ce jugement, pourtant, dépendra la radiation.

Enfin, sur la mission même de placement, jugée importante par tout le monde, les positions syn-dicales sont fermes. Le monopole de placement confié à l'Etat par une ordonnance de 1945 n'est pas appliqué. Le taux de pénétration de l'A.N.P.E. sur le marché des offres ne serait que de 12 %. Que se passera-t-il si demain se mul-tiplient les accords entre cham-bres de commerce et agences locales, ou si l'on crée des bourses régionales de l'emploi que le patronat animera et contrôlera ?

Les propositions de loi du R.P.R. et du P.R., déposées il y a quel-ques mois, allaient dans ce sens. Les chefs d'entreprise préfèrent c'est un fait, recruter par voie de presse ou recourir aux sociétés d'intérim. Evitant ainsi l'inter-vention de l'Agence, jugée tatil-lonne ou inefficace. *« Des chô-meurs ? Rien à en faire... » « Vous n'avez que des Noirs »*, entend-on même parfois.

Des exemples

L'Agence hérite, le plus souvent, des offres-rebuts. *« Quand on passe sa journée à proposer des emplois qu'on ne voudrait soi-même prendre pour rien au monde, on finit par manquer de conviction »*, admet un jeune pros-pecteur-placier de l'Ariège. En province, ce dernier est parfois un notable, connu des chefs d'en-treprise, des animateurs de la chambre de commerce et d'indus-trie, pour lesquels il a fait une présélection. Mais à Paris...

Les cas vécus incitent au décou-ragement. Dans le box d'un pros-pecteur-placier, entre, par exem-ple, une jeune femme antillaise, opératrice en informatique... Elle fait sa visite quotidienne à l'Agence. Sur les quinze employeurs contactés pour elle par l'Agence en six mois, deux l'ont prise à l'essai. Sans succès. D'autres entrevues ont été tout aussi infructueuses. Des candida-tes nombreuses avaient, semble-t-il, le mérite de ne pas avoir la peau noire.

Autre exemple : cet homme de quarante-sept ans, ouvrier très qualifié, ne sort de son pavillon de Gennevilliers que pour aller à l'Agence le jour de pointage. Il a perdu son emploi depuis plus d'un an et ne réussit pas à trou-ver un poste équivalent. *« C'est de sa faute,* commentent sa fem-me et ses enfants. *Il n'a qu'à accepter ce qu'on lui propose. »* Une pression dans ce sens s'exerce, en effet, dans l'opinion, comme chez certains salariés de l'Agence, ou même à travers certaines déclarations officielles. Selon M. Boulin, sur un million cent mille chômeurs, il n'y aurait que six cent mille « vrais chômeurs ». Les autres ne seraient certes pas tous des tricheurs, mais il fau-drait distinguer le « vrai » chô-meur — celui qui a perdu son emploi par licenciement — des autres.

Les autres, ce sont souvent des femmes qui, après une période sans emploi rémunéré — souvent pour cause familiale, — désirent travailler, pour sortir de chez elles ou toucher un salaire d'ap-point. Ce sont aussi des étudiants qui cherchent un « job » à mi-temps. Ou encore des gens qui s'inscrivent comme deman-deurs d'emploi pour bénéficier des avantages sociaux et de la Sécu-rité sociale, *sans rechercher vrai-ment du travail.* Bien sûr, il y a aussi les « chômeurs profession-nels », et les adeptes du « sys-tème D », tels ces « faux chô-meurs » qui viennent d'être démasqués dans le Limousin. Mais combien sont-ils ? Notre corres-pondant à Limoges a voulu avoir des précisions : impossible ; tous les responsables de l'Agence locale pour l'emploi étaient absents... *« pour plusieurs jours »*, répon-dait-on. *« Des profiteurs, il y en a sans doute,* admettent les syn-dicats, *mais il ne faut pas géné-raliser. »*

Les situations sont diverses. Il n'existe pas un chômeur-type. Peut-on pour autant classer sans danger et renforcer le contrôle des populations concernées ? Dans le numéro de *Situations* de janvier 1978, le directeur de l'A.N.P.E. M. Métais, réaffirmait que l'Agence, *« service public de placement, doit être avant tout un organisme d'aide à l'insertion ou à la réinsertion. »* Pourquoi alors distinguer — pour mieux les appréhender, dit-on — les chômeurs secourus des autres ?

Moins d'offres

Le droit au travail, inscrit dans la Constitution, s'applique à tous. Il ne signifie pas pour autant que les Français doivent faire n'importe quoi à n'importe quel prix. Tel cadre a envoyé, en six mois, quelques centaines de lettres, rencontré des dizaines de responsables, subi des heures de tests plus ou moins fantaisistes. Faut-il lui reprocher de ne pas accepter, comme le font la majo-rité des O.S. — immigrés ou non, — un emploi qu'il juge déqua-lifié ? Des salariés de plus en plus nombreux — souvent jeu-nes — aspirent à plus de qualité, tout en étant confrontés à un marché du travail difficile.

Dans diverses Agences, la ren-trée inquiète. Les chômeurs sont revenus pointer en foule. Mais, à quelques jours de la mise en application du deuxième pacte pour l'emploi, les offres restent rares — nettement inférieures à celles de l'an dernier. Les entre-prises sont en effet d'autant moins enthousiastes pour en présenter que les exonérations de charges de jeunes de moins de vingt-cinq ans ou de femmes reprenant une activité ont été réduites de moitié par rapport à l'an passé.

DANIELLE ROUARD.

SOCIAL

Le procès de Saint-Dié contre la semaine de quatre jours

M. Stoléru annonce un assouplissement du code du travail

« Je vais convoquer l'inspecteur du travail » qui est à l'origine du procès contre un employeur des Vosges ayant mis en place la semaine de quatre jours, a déclaré, mercredi 20 septembre, lors d'un débat au SICOB, M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Mais la loi n'interdit-elle pas pareille répartition des horaires ? « On verra bien comment doit être appliquée la loi. La réflexion doit passer avant la sanction », a indiqué le ministre. Quant à M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, après avoir rappelé que, effectivement, « la semaine de quatre jours était interdite, sauf accord au niveau d'une branche », il a annoncé une réforme, d'ici à la fin de l'année, pour modifier le code du travail et introduire plus de souplesse. Cette autre « affaire » des Vosges prend ainsi une dimension peu banale, comme l'explique notre correspondant.

De notre correspondant

Epinal. — Parce que son personnel effectue le travail hebdomadaire de quarante heures en quatre jours au lieu de cinq, M. Lucien Bichet, le P.-D. G. d'International-Décor, une société spécialisée dans la bijouterie et implantée à Celles-sur-Plaine (Vosges), comparaîtra le 29 septembre devant le tribunal d'instance de Saint-Dié. Le patron de cette unité, qui emploie cent soixante personnes, sera jugé pour infraction à la réglementation de la durée de travail à la suite d'un procès-verbal dressé par le directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre. L'affaire n'est pas banale, car cette formule de quatre jours à dix heures, instaurée en décembre 1977, a recueilli l'accord de la quasi-totalité du personnel et celui du comité d'entreprise.

« Les ouvriers, des esclaves ! Je me conduirais comme un seigneur avec ses serfs ! Permettez-moi de sourire. Vous pourrez les interroger librement et constater que tout ce qui est sur ce bout de papier est absurde. » M. Bichet, la cinquantaine alerte, costume brun, cheveux courts et argentés, brandit le tract des sections de Saint-Dié et Senones du P.C.F. qui est à l'origine de l'« affaire » : *« Les dix heures par jour sont en réalité de la surexploitation au détriment de la santé et de la vie de famille. »* M. Bichet renie plusieurs fois cette accusation. *« Je n'ai pas à me défendre,* dit-il. *Ici, on travaille de 7 à 12 heures et de 13 à 18 heures, parce que la totalité des ouvriers, moins deux, l'a demandé. Je n'y peux rien. Quand ils ont su que j'allais être traduit devant le tribunal, cent cinquante huit salariés ont signé une pétition dans laquelle ils se disent indignés. »*

Autre avantage de la formule du quatre fois dix heures. Elle permet, selon M. Bichet, d'économiser 20 % d'énergie. *« Intéressant,* souligne-t-il, *à une époque où on demande aux industriels d'innover dans ce domaine. »*

C'est un fait. Les ouvriers, dont aucun n'est syndiqué, se déclarent tous favorables à la semaine de quatre jours. Et si le tribunal condamne M. Bichet ? *« Ce serait dégoûtant. »* M. Jean Labonne, contremaître, 4 000 francs par mois, sept ans de maison, trouve la formule *« excellente, car elle permet de bricoler chez soi et d'avoir un long week-end »*. Ce dernier argument est celui qui est le plus souvent avancé.

Et la fatigue ? *« On n'est pas plus fatigué. Dix heures de boulot, ce n'est pas plus pénible que huit. »* Mme Simone Claude, 1 800 francs, après trois ans à International-Décor, est à 100 % pour la formule, car elle lui laisse beaucoup de temps à consacrer à la famille et aux travaux ménagers. Elle gagne en plus un jour pour la garde des enfants.

Et les syndicats ? M. Bichet *« ne fait pas de politique, mais ne les aime pas beaucoup »*. Il ne s'en cache d'ailleurs pas. Son bras droit, M. Gérard Jacquemin, sous-directeur, secrétaire du comité d'entreprise, estime pour sa part qu'on n'aide pas assez les patrons comme M. Bichet. *« Ce sont des gens courageux comme lui qui font la France. (...) Ici, tout se passe en famille ou presque, alors qu'on ne vienne pas nous embêter. »* Et la loi ? *« Si l'on veut que les industries continuent à tourner,* répond M. Bichet, *il faudrait que les textes nous accordent au moins ce qui est accordé à nos concurrents étrangers. »*

« Qu'on ne vienne pas me traiter de patron de combat », s'exclame M. Bichet, qui s'estime plutôt *« social »*. Il a instauré la cinquième semaine de congés payés en octobre et novembre. Les ouvriers ont à leur disposition autour de l'usine, dans un parc de 15 hectares, une piscine, un sauna et un court de tennis. *« Je leur offre en outre gratuitement un studio à La Napoule et leur paie l'essence pour s'y rendre. »*

M. Bichet s'interroge : *« Est-ce ma faute si la législation est en retard ? »* Philanthrope alors ? *« Pas du tout,* rétorque M. Bichet, *je suis un patron qui s'efforce de faire tourner au mieux son usine en tenant compte des désirs de ses ouvriers. »*

De son côté, l'union locale C.G.T. regrette le bruit qui est fait autour de cette affaire. *« Elle vise à placer au second plan le chômage et le véritable problème auquel sont confrontés les Vosgiens. Il s'agit avant tout d'une opération politique. »*

YVAN COLIN.

● *Terrin : M. Joseph Comiti (R.P.R.) approuve l'initiative de M. Defferre.* — M. Joseph Comiti, ancien ministre, député (R.P.R.) des Bouches-du-Rhône, a estimé que l'initiative de la municipalité marseillaise en vue de racheter le groupe Terrin *« était heureuse, car elle constitue un traitement d'urgence retardant l'échéance ». « Mais, si une solution n'est pas trouvée,* a-t-il poursuivi, *la charge qui en résultera pour les finances de la ville fera que le remède sera pire que le mal. Maintenant, nous ne pouvons accepter l'échec. Nous sommes tous des Terrin. »*

● *Grève et manifestation à La Ciotat.* — Les travailleurs des Chantiers navals de La Ciotat sont appelés à faire grève le jeudi 21 septembre à partir de 16 h. 30 par la C.G.T. et la C.F.D.T. pour aller occuper la gare de La Ciotat en signe de protestation contre les suppressions d'emploi dans l'entreprise. Mais M. Raymond Jaffrezou, préfet de police de Marseille, a publié un arrêté interdisant cette manifestation à la gare de La Ciotat, estimant qu'elle était de nature à entraîner des troubles graves de l'ordre public.

A partir de vendredi

NOUVELLE GRÈVE DU ZÈLE DES CONTROLEURS AÉRIENS

L'intersyndicale des contrôleurs aériens, qui s'est réunie le mercredi 20 septembre à Aix-en-Provence, a décidé la reprise d'une « grève du zèle » à partir du vendredi 22 septembre sur l'ensemble du territoire français. Mais aucune précision n'a encore été donnée sur l'heure de départ du mouvement ni sur sa durée.

Ainsi, le conflit des contrôleurs aériens connaît un nouveau rebondissement après une accalmie de deux semaines. Aucune solution ne semble en vue après l'échec des discussions entre syndicats et pouvoirs publics.

● *Réduction d'horaire à la Société métallurgique de Normandie du groupe Empain-Schneider.* — A partir du 1er octobre, l'horaire hebdomadaire de travail passera de quarante-deux heures à quarante heures pour le personnel ne travaillant pas en feu continu, c'est-à-dire 70 % des 5 650 salariés.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES INDUSTRIES PÉTROCHIMIQUES
Entreprise Nationale SONATRACH

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL

(ÉQUIPEMENT DE GRANDES CUISINES)

La D.T.P. lance un avis d'appel d'offres concernant les équipements de :

1) Restaurant de Hassi-Messaoud, 8.000 repas par jour ;
2) Restaurant des Bases de vie de Hassi-R'Mel - Rhourde Nouss - In Aménas et Tin Fouyé (T.F.T.) ;
3) Boulangerie des Bases ;
4) Buanderie des Bases :
5) Equipement des foyers.

Le entreprises intéressées pourront retirer le dossier de ces affaires au Service Génie Civil - Entreprise Sonatrach - Base les Vergers, BIRKADEM/ALGER, à partir du 10 septembre 1978.

Les plis seront adressés à M. le Directeur des Travaux Pétroliers, 2, rue du Capitaine-Azzoug, El-Dey, ALGER, sous double enveloppe cachetée au plus tard le 25 octobre 1978

L'enveloppe extérieure devra comporter la mention suivante : « Appel d'offres national et international - Equipement de grandes cuisines - A ne pas ouvrir ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ DES GRANDS TRAVAUX DE L'ES

Au cours du premier semestre 1978, la société a réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 320 millions de francs, en régression de 20 % sur celui du premier semestre 1977, mais seulement de 7,5 %, si l'on ne tient pas compte de l'activité en Algérie qui a disparu par suite de la nationalisation de l'agence en janvier dernier.

Après une dotation de 14 millions de francs aux amortissements, la situation provisoire comptable au 30 juin 1978 fait ressortir une perte de 18,3 millions de francs.

Cette perte, très supérieure aux prévisions, provient essentiellement des résultats particulièrement mauvais enregistrés au Cameroun, et de provisions constituées à la suite des pertes de la filiale nigériane.

La nécessité de poursuivre l'achèvement de l'assainissement de la situation des agences de bâtiment en France et leur adaptation aux nouvelles conditions du marché, la nationalisation de l'agence d'Algérie, les menaces qui pèsent sur celle de Madagascar, le déroulement très difficile de chantiers au Cameroun et les conséquences des graves problèmes rencontrés par la filiale nigériane, laissent malheureusement prévoir pour l'exercice en cours une perte très supérieure à celle du 30 juin.

Devant les risques que peut entraîner cette situation, un rapp[rochement] avec une entreprise pu[is]sante a été jugé indispensable. [Des] contacts ont été pris avec la Soci[été] routière Colas afin de trouver u[ne] solution qui permette d'assurer [la] poursuite de l'activité de la soci[été] en recherchant en priorité la sau[ve]garde de l'emploi et en conservant [la] personnalité technique de l'entre[prise].

Le conseil, lors de sa réunion [du] 19 septembre, constatant une ce[r]taine complémentarité entre les de[ux] sociétés, a demandé à son préside[nt] de poursuivre activement les conver[sa]tions engagées avec la Société rou[tière] Colas.

Avis financiers des sociétés

LAFARGE

Paris, le 20 septembre 1978

Cher Actionnaire,

Périodiquement et surtout lorsque se préparent des événements significatifs pour votre Société, je m'attache à vous donner une information rapide. Je veux cette fois attirer votre attention sur plusieurs points, tant internes qu'externes à votre Groupe.

Un bon deuxième semestre.

Nos activités sont actuellement bien orientées et le deuxième semestre de l'année devrait, dans l'ensemble, enregistrer des résultats favorables. Les prix de vente de nos produits en France ont été libérés. Il s'agit sans aucun doute de l'un des événements les plus marquants de l'année 1978. C'est le prix du ciment, libéré le 3 juillet, qui est le plus important pour nous. Nous avons résisté à la tentation d'aligner nos prix sur ceux pratiqués dans les pays limitrophes. Les augmentations que nous avons mises en place sont extrêmement raisonnables. Mais elles aideront à augmenter de façon notable le bénéfice de Ciments Lafarge France en 1978.

Au Canada, la reprise de l'activité devrait entraîner une progression des résultats sur l'année. Le contrôle des prix a été levé mais les conséquences de cette mesure se feront sentir seulement à partir de 1979. Au Brésil, notre développement se poursuit et les événements de l'été marquent un véritable changement de notre dimension. Nous avons annoncé en août un rapprochement avec Lone Star Industries à l'issue duquel notre appareil de production comportera quatre cimenteries. Une cinquième sera construite dans l'Etat de Rio de Janeiro. Dans le secteur des produits réfractaires qui nous préoccupait, les mesures de restructuration et l'effort commercial entrepris portent leurs fruits. L'exploitation sera proche de l'équilibre en 1978 ; en particulier Eurocéral, dont ce sera la première année complète de production, connaîtra de très bons résultats.

Le bénéfice 1978 en nette progression devrait s'améliorer encore en 1979.

Bien des événements peuvent encore se produire d'ici à la fin de l'année, mais je pense que le résultat net de la Société Lafarge pour l'exercice 1978 sera proche de 120 millions de francs, contre 89 en 1977. Le bénéfice consolidé (part du Groupe) pourrait être de 180 millions de francs contre 159 en 1977. Au-delà de l'année 1978, sur la base d'un niveau général d'activité stable, les effets conjugués des investissements nouveaux, des restructurations menées et de la libération des prix, seront un facteur de progression des résultats consolidés qui devraient, dès 1979, se situer entre 200 et 250 millions de francs. Ces bonnes perspectives rendront possible une nette amélioration du dividende à verser en juillet 1979. Au-delà, le rythme de croissance de la distribution que vous avez connu dans les années 60 devrait pouvoir reprendre.

Ceci, joint à un renouveau du marché financier, marque le moment favorable pour une décision majeure : une augmentation de capital.

La Bourse de Paris s'est bien redressée depuis mars. Deux mesures prises par le Gouvernement devraient contribuer à maintenir cette orientation :

- la possibilité offerte aux particuliers d'acheter des actions de sociétés françaises en franchise d'impôt, à concurrence de 5 000 F par an pendant quatre ans,
- la possibilité, étendue à 7 ans, pour les sociétés de déduire de leur résultat taxable les dividendes servis aux actions nouvelles émises en numéraire, à concurrence de 7,5% du prix d'émission.

Pour toutes ces raisons, votre Conseil, utilisant l'autorisation que vous lui avez donnée lors de l'assemblée du 21 juin 1978, a décidé hier une augmentation en numéraire du capital de votre Société. Nous n'avions pas procédé à une telle opération depuis 11 ans.

En voici les caractéristiques :

- le montant brut est de 190 millions de francs,
- le prix d'émission est de 200 francs,
- il sera émis une action nouvelle pour cinq anciennes,
- la souscription durera un mois, à compter du 2 octobre,
- la date de jouissance des actions nouvelles est fixée au 1er janvier 1978.

J'attire votre attention sur cette dernière clause. Elle permettra aux souscripteurs de toucher, dès le mois de juillet 1979, le dividende complet correspondant à l'exercice 1978.

Pourquoi 200 francs ?

Le prix d'émission – 200 francs — est très proche du cours de Bourse actuel. Il nous paraît tout à fait justifié, en particulier pour la protection de vos intérêts d'actionnaires :

- le prix de 200 francs constitue un plancher minimum de la valeur actuelle de l'action Lafarge, compte tenu de notre situation et de nos perspectives. La dernière évaluation que nous avons faite sous le contrôle de nos Commissaires aux Comptes estime l'action Lafarge aux alentours de 350 francs,
- le dividende à décider pour versement en juillet 1979 pourrait représenter, par rapport à ce prix de 200 francs, un rendement brut — avoir fiscal compris — voisin de 10%.

Emploi des Fonds.

Les fonds procurés par l'augmentation de capital seront utilisés sous deux formes : réduction de l'endettement et nouveaux investissements. L'amélioration de notre structure financière par le remboursement d'une partie de l'endettement du Groupe en France permettra en même temps d'améliorer la rentabilité de votre Société. La Société-mère pourra également décider d'affecter une partie de ses ressources :

- soit à la prise de nouvelles participations,
- soit au renforcement des fonds propres de celles de nos filiales qui en ont besoin.

Depuis 1975, nous avons volontairement ralenti le rythme de nos investissements en France et à l'étranger. La progression de nos résultats et l'amélioration de notre structure financière nous permettront de les reprendre avec des chances de succès accrues, car nous avons mis à profit cette pause pour étudier et sélectionner des projets à très bonne rentabilité.

En résumé, j'ai la ferme conviction que ces nouvelles actions Lafarge que nous vous proposons arrivent au bon moment sur un marché prêt à valoriser les actions tant anciennes que nouvelles à un prix plus réaliste. C'est donc avec confiance que je vous invite à participer à l'augmentation de capital de votre Société.

Olivier LECERF

P.S. Une note d'information est à votre disposition aux guichets des banques et chez les agents de change.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
20 SEPTEMBRE

Marché bien tenu

Le léger glissement — les navigateurs diraient la légère dérive — qui s'était amorcé sur les valeurs françaises depuis quelques jours, ne s'est pas poursuivi en cette séance du mercredi 20 septembre. L'indice instantané, après avoir infléchi, n'a, en définitive, pratiquement pas varié.

Les grandes valeurs ont été stables ou résistantes. Lafarge a même enregistré un gain très net après l'annonce des conditions de son augmentation de capital, qui va s'effectuer dans des conditions inhabituelles pour la France (émission au voisinage du cours de bourse connu aux États-Unis). Du coup le droit de souscription est passé de 0,70 F, valeur estimée avant bourse « sur le papier », à 2 F environ. La Française des Pétroles B.P., qui augmente également son capital (voir ci-contre), a sensiblement baissé.

Vif recul, en revanche, de la sidérurgie, la cotation de Sacilor ayant même dû être retardée en raison de l'abondance des offres : pour beaucoup, le plan gouvernemental de sauvetage de la profession ressemble à un règlement judiciaire « aseptisé ».

En définitive, mis à part ce mouvement sectoriel, on n'était pas mécontent, autour de la corbeille, de l'évolution du marché de Paris, surtout en ce jour de réponse des primes, qui marque le début des opérations de liquidation. Certains évoquaient une intervention des « gendarmes ». C'est possible, mais il semble que les opérateurs, français ou étrangers, continuent à croire aux chances du marché de Paris au-delà de la période actuelle.

Celle-ci apparaît toutefois quelque peu troublée : demi-faillite de la sidérurgie, rechute du dollar, glissement du franc, remous au Proche-Orient. Pour l'instant, cela n'impressionne pas encore les boursiers.

Aux valeurs étrangères, baisse des américaines et vive hausse des allemandes.

LONDRES

Hausse

Les valeurs industrielles enregistrent des gains sensibles à l'ouverture de la séance de jeudi. Les Fonds d'État gagnent jusqu'à 1/8 de point. Hausse des mines d'or en liaison avec celle du métal.

Or (ouverture) (dollars) 215 50 contre 210 ..

VALEURS	CLÔTURE 20/9	COURS 21/9
Beecham	735 1/2	740 ...
British Petroleum	902 ..	914 ...
Courtaulds	117 ..	116 ...
De Beers	443	436 ...
Imperial Chemical	480 1/2	486 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	249 1/2	248 ...
Shell	575 1/2	576 ...
Vickers	203 1/2	207 ...
War Loan 3 1/2 %	31 7/8	32 .
*West Driefontein	35 ...	35 1/2
*Western Holdings	28 3/4	29 1/2

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ALSACIENNE DE SUPERMARCHÉS. — Au 30 juin 1978, le bénéfice net ressort à 3,64 millions de francs contre 1,76 million de francs, la marge brute d'autofinancement passant de 10,18 millions de francs à 13,99 millions de francs.

GRANDS TRAVAUX DE L'EST. — En raison des pertes importantes à prévoir pour l'exercice (18,3 millions de francs pour le premier semestre 1978 et davantage pour le second), à la suite de mauvais résultats au Cameroun et des pertes de la filiale nigériane, un rapprochement avec la Routière Colas est étudié.

FRANÇAISE DES PETROLES B.P. — Augmentation de capital à raison de 289,68 millions de francs, par émission de trois actions nouvelles pour quatre anciennes, souscrites au pair (50 F nominal), libérées de moitié en 1978. En tant que de besoin, la bonne fin de l'opération sera assurée par British Petroleum, actionnaire majoritaire de la Française B.P. (à près de 70 %).

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 1/8 %

NEW-YORK

La baisse se poursuit

Wall Street a baissé pour la septième séance consécutive, l'indice Dow Jones perdant 4,41 points à 857,16, soit près de 50 points en neuf jours. L'attention des opérateurs se concentre sur l'évolution du taux d'intérêt et sur la politique future des autorités monétaires qui semblent déterminées à faire monter le loyer de l'argent pour lutter contre l'inflation. Le « succès » remporté par le président Carter au Proche-Orient, tempéré par la réaction négative de l'Arabie Saoudite, et le vote de procédure favorable à l'examen du projet de loi sur l'énergie ont peu impressionné le marché.

VALEURS	COURS 19/9	COURS 20/9
Alcoa	44 1/8	44 5/8
A.T.T.	60 5/8	60 3/4
Boeing	64 3/8	62 1/2
Chase Manhattan Bank	33 1/2	33 1/2
Du Pont de Nemours	121 3/4	120
Eastman Kodak	63 5/8	62 1/2
Exxon	50 3/8	49 7/8
Ford	44 5/8	44 5/8
General Electric	52 5/8	52 1/8
General Foods	33 1/4	33 1/4
General Motors	62 5/8	62 3/8
Goodyear	17 1/4	17 1/8
I.B.M.	286 1/2	284 3/8
I.T.T.	32 1/8	31 5/8
Kennecott	25 5/8	26 3/4
Mobil Oil	69 1/4	69
Pfizer	34 1/8	34 3/4
Schlumberger	88 1/4	86 3/4
Texaco	24 5/8	24 3/4
U.A.L. Inc.	38 7/8	37 1/2
Union Carbide	39 1/2	39 1/2
U.S. Steel	26 1/8	26 3/8
Westinghouse	21 3/4	21 3/4
Xerox	55 1/8	54 ...

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	19 sept.	20 sept.
Valeurs françaises	152,9	152,2
Valeurs étrangères	108,6	109

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	85,5	85,3

COURS DU DOLLAR A TOKYO

—	20/9	21/9
1 dollar (en yens)	190 02	187 75

BOURSE DE PARIS - 20 Septembre - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	34 15	2 918
5 %	52 80	3 178
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.	617	617 .
Protectrice A.I.R.	289 59	288 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Laffitte-Bail	158	158 ..
Locabail Immob.	307 ..	312 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Immoinvest	94	94
Cie Lyon. Imm.	115 10	115 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Emp. 7 % 1973	3645	3698 .
E.D.F. parts 1958	d538	d538 ..
E.D.F. parts 1959		520 .
Ch. France 3 %	176	176 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	380	C380 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	1385	1310 ..
Concorde	350 ..	355 .
Epargne France	294 .	282 ..
Financ. Victoire	278 ..	289 ..
France I.A.R.D.	196 .	204 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
742 ..	4,5 % 1973	725 10	715 ..	719 ..	717 ..
2545 ..	C.N.E. 3 %	2561	2555 ..	2555	2551 ..
430 ..	Afrique Occ.	420 ..	420 ..	418 ..	*388 ..
330 ..	Air Liquide	346 ..	346	346 ..	345
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
365	E. J. Lefebvre	359	361 ..	381	*330 ..
85 ..	Esso S.A.F.	83 10	83 40	83 40	83 40
335 ..	Eurafrance	340	339 ..	339 ..	339 ..
605 ..	Europe n° 1	755 ..	750 ..	744 ..	750 ..
450	Ferodo	474 ..	463 ..	467 ..	467 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
118 ..	Nouvel. Gal.	131	129	129	131 50
165 ..	Olida-Caby	200	205	205	205 ..
115 ..	Opfi-Paribas	114 90	114 70	114 70	115 ..
112 ..	Paris-France	129 ..	130 20	131 50	133
89 ..	Pechelbronn	91	91 20	91 ..	89 40
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
465	Tél. Ericsson	476	477 ..	477	477 ..
230	Thomson-Br.	256 50	254 ..	252 50	254 ..
280	— (oblig.)	313	306 ..	306	306 ..
305	U.I.S.	325	325	325	325 ..
240	U.C.B.	238 10	227 ..	229	231 50
300	Us. F. Bques	317 ..	315 ..	315	313 60
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
280	Gen. Motors	277 50	278	277 ..	279 ..
16	Goldfields	15 80	15 75	15 85	15 70
5 40	Harmony	24 ..	24	24 10	23 75
23 ..	Hitachi	5 15	5 15	5 15	5 05
290	Hoechst Akt	308 50	313 50	313 50	307 50
34	Imp. Chem.	34 60	34 95	35 ..	34 85
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
13	Charter	13 75	13 30	13 40	13 50
148	Chase Manh.	148 ..	144	144 50	144 ..
82	Cie Petr. Imp	86 ..	84 50	84 50	84 ..
325	C.F. F.-Can.	322	322 ..	319 50	316 .
25	De Beers (S.)	27 50	27 85	27 85	27 85
680	Deuts. Bank	681	684	683 .	684 ..
360	Dome Mines	382 ..	374	374 ..	370 ..
555	Du Pont Nem	544	539 ..	539	545 .
285	East Kodak	280 .	277	278 80	277 ..
19	East Rand	20 50	20 20	20 15	20 10
145	Ericsson	132 ..	131 50	132 ..	130 60
220	Exxon Corp.	222 ..	220 .	221 50	224 .
205	Ford Motor	197 90	197 90	197 90	195
104	Free State	114 ..	113 80	113 80	112 10
245	Gen. Electric	233 10	229 ..	233 50	230 .
275	Royal Dutch	271 50	271 50	272 ..	C278 40
20 ..	Rio Tinto Zinc	21 25	20 90	21 65	21 65
52 ..	St-Helena Co	59 10	59 25	59 45	59
390 ..	Schlumberg.	389	384 40	386 ..	382 10
50 ..	Shell Tr. (S.)	50 95	49 30	49 80	49 05
655	Siemens A.G.	670	673	672	674 ..
35	Sony	34 35	34 50	34 50	34 20
255	Unilever	255 .	256 .	256	256 90
17	Union Corp.	19 05	18 75	18 85	18 65
104	U. Min. 1/10	115 ..	116	119 ..	112 ..
134	West Drief.	155	154 50	154 60	154 .
48	West Deep.	53 20	53 15	52 90	53 ..
123	West Hold.	124 50	126	126 ..	125 ..
260	Xerox Corp.	252 ..	245 .	246	243
0 90	Zambia Corp.	0 95	0 96	0 95	0 93

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 20/9	COURS DES BILLETS échangé de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 384	4 366	4 38
Allemagne (100 DM)	222 250	223 ...	220 ...
Belgique (100 F)	14 110	14 151	13 425
Pays-Bas (100 fl.)	204 800	205 270	202 50
Danemark (100 krd)	80 770	81 110	79 50
Suède (100 krs)	99 250	99 310	98 25
Norvège (100 k.)	84 120	84 370	83
Grande-Bretagne (£ 1)	8 616	8 655	8 55
Italie (1 000 lires)	5 280	5 284	5 25
Suisse (100 fr.)	275 050	284 280	274 50
Autriche (100 sch.)	30 730	30 810	30 25
Espagne (100 pes.)	5 944	5 947	5 80
Portugal (100 esc.)	9 675	9 650	9 25
Canada ($ can. 1)	3 756	3 737	3 775
Japon (100 yens)	2 308	2 318	2 24

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 20/9
Or fin (kilo en barre)	29450 ..	29650 .
Or fin (en lingot)	29495	29800
Pièce française (20 fr.)	258 50	258 20
Pièce française (10 fr.)	206 60	206 50
Pièce suisse (20 fr.)	269 60	269 30
Union latine (20 fr.)	237 60	239 20
Souverain	261 20	261 60
Pièce de 20 dollars	1305 60	1307 20
Pièce de 10 dollars	672 ..	674 20
Pièce de 5 dollars	445 10	.. ..
Pièce de 50 pesos	1158 60	1156 ..
Pièce de 10 florins	235 ..	234 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

SUR LE MARCHÉ DES CHANGES

Nouvelle hausse record pour l'or

Nouveau record historique pour l'or, baisse accélérée du dollar, particulièrement à Tokyo, Francfort et Zurich ; les marchés des changes connaissent de nouvelles tensions.

A Londres, au cours des premières opérations, l'once d'or fin a été cotée 216,55 dollars, en hausse de 2,67 dollars par rapport à mercredi. Le métal jaune battait ainsi son record historique. Toutefois, à l'occasion du premier « fixing », on a coté officiellement 215,90 dollars l'once, égalant ainsi le record du 15 août dernier.

Cette nouvelle flambée sur le métal jaune est en liaison directe avec la baisse du dollar. Les lendemains de Camp David apparaissant moins prometteurs qu'on n'avait pu le penser, les opérateurs arbitrent contre la devise américaine. A Tokyo, le dollar a été coté 188,50 yens contre 190,50 mercredi. A Francfort, le cours moyen du dollar s'est établi autour de 1,9470 DM et à Zurich, la devise américaine a atteint un nouveau record historique... à la baisse. Elle cotait jeudi matin dans les premières transactions 1,51 franc suisse contre 1,54 mercredi matin et 1,58 mardi.

Le franc français est relativement faible, en raison sans doute de l'annonce du plan de sauvetage de la sidérurgie. On a coté à Paris jeudi matin 4,36 francs pour 1 dollar, la devise française baisse légèrement par rapport au deutschemark et au franc suisse.

Après la présentation du budget néerlandais le florin fléchit par rapport au deutschemark

De notre correspondant

Amsterdam. — Les incertitudes de l'économie néerlandaise et le manque d'enthousiasme à l'égard du budget pour 1979 semblent se refléter dans la baisse du florin par rapport à son partenaire le plus important dans le « serpent » monétaire, le deutschemark. La Banque centrale des Pays-Bas a dû intervenir massivement, ces derniers jours, pour maintenir le florin à son point d'intervention le plus bas, à savoir 1,087 florin pour 1 deutschemark. Elle a lourdement puisé dans les réserves de devises allemandes pour racheter déjà 250 millions de florins (500 millions de francs français), les 18 et 19 septembre.

La position délicate de la balance des paiements, négative pendant le deuxième trimestre de 1978, doit être à l'origine de cette pression contre le florin, qui n'est plus une monnaie vraiment forte dans le « serpent ». Il y a aussi les prévisions économiques qui accompagnent le nouveau budget, le produit national brut atteindrait 267,5 milliards de florins (535 milliards de francs français) en 1979 (au prix de 1978), en progression de seulement 2 %, alors que les exportations n'augmenteront, elles aussi, que de " %. Cette faiblesse apparaît plus grave compte tenu des ventes de gaz naturel (7 milliards de florins), qui rapporteront des devises pendant encore seulement dix ou quinze ans.

Cependant, le déficit budgétaire représentant 6 % du P.N.B. est important, malgré la tradition des Pays-Bas dans ce domaine. Ce déficit est encore « *supportable* », juge-t-on à La Haye, bien qu'il ne puisse pas être couvert complètement par le recours à l'emprunt. Certes, le gouvernement de centre droit entend freiner le plus possible l'augmentation des dépenses collectives qui représentent environ 58 % du P.N.B. en prévoyant une diminution relative des prestations sociales et des salaires de fonctionnaires ; mais il n'a pas voulu accroître les impôts ou prendre d'autres mesures pour niveler les revenus.

Le gouvernement ne peut pas en tout cas vraiment promettre une réduction prochaine d'un chômage qui, en 1979, augmenterait encore de dix mille personnes pour en toucher deux cent quinze mille. Bien que le propos officiel soit d'améliorer les profits pour promouvoir l'exportation et l'emploi, les syndicats ne croient pas à cette stratégie. En revanche, le patronat estime que le gouvernement devrait alléger davantage les charges sociales et fiscales. Le ministre des finances, M. Andriessen (chrétien-démocrate) a, quant à lui, déjà prévu une procédure de « *sonnette d'alerte* », si le déficit budgétaire devait dépasser les 6 % du P.N.B. Mais il n'a pas été précisé quelle serait cette procédure.

MARTIN VAN TRAA.

AUX ÉTATS-UNIS

Le Sénat devrait adopter le compromis sur les prix du gaz naturel

Le président Carter vient d'obtenir un important succès dans la bataille qu'il mène depuis dix-huit mois contre le Congrès pour imposer son programme énergétique. Les sénateurs ont rejeté mardi 19 septembre, par 59 voix contre 39, une motion visant à renvoyer en commission de conciliation le compromis sur le gaz naturel laborieusement mis au point entre l'administration Carter et divers parlementaires (« le Monde » du 30 août).

Ce projet de loi prévoit notamment la levée du contrôle des prix sur le gaz naturel le 1er janvier 1985. D'ici là, les tarifs du gaz nouvellement produit seraient régulièrement augmentés (environ 10 % par an jusqu'en 1985). Les parlementaires, qui s'opposent pour diverses raisons à ce compromis espéraient, grâce à un renvoi en commission de conciliation, repousser de plusieurs mois l'examen du projet. En cas de victoire de leur motion, tout était à recommencer pour le président Carter.

Après ce vote de procédure, le projet de loi proprement dit va maintenant être examiné par le Sénat et la Chambre des représentants. Le vote au Sénat devrait intervenir le 27 septembre. Selon les derniers pointages, le projet serait assuré d'obtenir quarante-huit ou quarante-neuf voix sur cent sénateurs, une douzaine de sénateurs étant encore hésitants. Après le succès remporté par le président Carter à Camp David, après la victoire des partisans du compromis sur le gaz naturel dans le vote de procédure, on peut penser que le projet de loi sera adopté.

Le succès du président Carter serait cependant tout relatif. Au fil des mois son programme énergétique a été peu à peu édulcoré. Ainsi toute la partie concernant les prix du pétrole extrait aux Etats-Unis a bel et bien été enterrée.

LES CHEMINOTS C.G.T. ET C.F.D.T. DE PROVENCE-COTE D'AZUR FERONT GRÈVE LE 25 SEPTEMBRE

Les cheminots C.G.T. et C.F.D.T. de la région Provence - Côte d'Azur viennent de déposer un préavis de grève allant du 25 septembre à 4 heures jusqu'au 26 septembre à 6 heures. Ils réclament « de véritables négociations salariales, l'amélioration du pouvoir d'achat, l'arrêt des compressions d'effectifs », etc., toutes revendications qui concernent l'ensemble des travailleurs de la S.N.C.F.

Des débrayages du même ordre sont envisagés dans plusieurs régions, notamment dans le Sud-Ouest, et en particulier chez les agents de conduite. Ces derniers craignent que les nouveaux roulements mis en place le 1er octobre, comme chaque année, ne soient à l'origine d'une dégradation des conditions de travail.

Les fédérations de cheminots C.G.T. et C.F.D.T., de leur côté, doivent se rencontrer le 25 septembre pour étudier un développement de l'action.

Quant à la S.N.C.F., elle considère que la grève annoncée en Provence-Côte d'Azur n'aura pas de répercussion sur les grandes lignes.

M. JEAN-FRANÇOIS BRETON EST NOMMÉ « MONSIEUR » PRODUCTIONS AGRICOLES MÉDITERRANÉENNES

M. Jean-François Breton vient d'être nommé chargé de mission pour les productions agricoles méditerranéennes par M. Méhaignerie. Le ministre de l'agriculture a rendu publique, mercredi 20 septembre, cette désignation, au demeurant sans surprise, lors d'une séance de travail à Montpellier avec une cinquantaine de dirigeants professionnels agricoles de la région Languedoc-Roussillon.

Installé à Montpellier, M. Breton aura pour mission d'analyser les problèmes que posent les productions méditerranéennes, de suivre l'application des activités agricoles et agro-alimentaires des régions méditerranéennes.

Le ministre a également confirmé que la réforme de l'enrichissement des vins, dont certaines mesures doivent être soumises au Parlement, ne pourra être appliquée que pour la campagne 1979. Dans l'immédiat, pour pallier les retards de maturation des raisins constatés dans les régions méridionales, les viticulteurs qui respecteront certains critères de qualité seront autorisés à utiliser des moûts concentrés. Pour égaliser le coût de ces moûts avec celui des autres techniques d'enrichissement (sucrage) des vins, une aide sera demandée, et obtenue, affirme M. Méhaignerie, au prochain conseil des ministres de la Communauté, les 25 et 26 septembre prochains.

Dans l'ensemble les professionnels ont paru déçus par cette rencontre, réaffirmant surtout leur opposition à l'élargissement de la Communauté.

[Né le 19 juillet 1922 à Mas-Grenier (Tarn-et-Garonne), M. Jean-François Breton est ingénieur agronome. Il a été successivement directeur de la Fédération nationale des centres d'études techniques agricoles de 1950 à 1962, chef de la division agricole du commissariat au Plan de 1962 à 1964, directeur de la F.N.S.E.A. de 1964 à 1970. Il était depuis directeur de la SOPEXA (Société pour la promotion des ventes de produits agricoles), poste qu'il devrait quitter, mais il conserverait la présidence de l'Office des vins de table, qu'il exerce depuis 1976.]

M. GISCARD D'ESTAING SE RENDRA EN ANDORRE AU MOIS D'OCTOBRE

M. Valéry Giscard d'Estaing se rendra le mois prochain en visite officielle en Andorre.

Le principe de la visite du président de la République qui est co-prince de la principauté est acquis, mais la date n'a pas été définitivement fixée.

Au cours de cette visite, M. Giscard d'Estaing rencontrera le coprince épiscopal Mgr Joan Marti I Alanis, évêque d'Urgel. Ce sera la première fois dans l'histoire de la principauté que les deux coprinces se rencontreront sur le sol andorran.

Aux Comores

UN RÉFÉRENDUM CONSTITUTIONNEL AURA LIEU LE 1er OCTOBRE

La population comorienne se prononcera par voie de référendum sur une nouvelle Constitution le 1er octobre. Ce texte qui, s'il est adopté, pourrait être promulgué dans les jours qui suivront, prévoit la mise en place de structures gouvernementales de type fédéral, de façon à permettre l'éventuelle rentrée de l'île de Mayotte, restée française, au sein de l'ensemble comorien.

D'autre part, MM. Ahmed Abdallah et Mohammed Ahmed, co-présidents du gouvernement comorien, qui séjournent actuellement à Paris, ont évoqué avec leurs interlocuteurs français — dont M. Giscard d'Estaing qui les a reçus le 19 septembre — diverses questions de coopération. Les relations diplomatiques entre les deux pays ont été discutées, et il a été convenu que la France ouvrirait, dès le mois prochain, un consulat à Moroni, où les intérêts français sont actuellement représentés par l'ambassadeur du Sénégal aux Comores. Le consul fera fonction de chargé d'affaires et sera remplacé, avant la fin de l'année, par un ambassadeur.

Au Nigeria

M. CALLAGHAN S'ENTRETIENDRA AVEC LE PRÉSIDENT KAUNDA DES SANCTIONS CONTRE LA RHODÉSIE

Londres (Reuter). — M. James Callaghan se rendra à Kano, au Nigeria, pour s'entretenir, pendant le prochain week-end, avec M. Kenneth Kaunda, président de la Zambie, annonce-t-on officiellement à Londres jeudi 21 septembre.

Bien qu'aucun ordre du jour précis n'ait été arrêté, le premier ministre britannique et le chef de l'Etat zambien évoqueront sans doute la polémique née autour du rapport Bingham sur la violation par les compagnies pétrolières britanniques Shell et B.P. des sanctions économiques décrétées par l'ONU contre Salisbury.

● *Anatoly Karpov* a demandé l'ajournement de la vingt-cinquième partie du championnat du monde d'échecs, qui devait avoir lieu jeudi. La partie a été remise à samedi, et Victor Kortchnoï jouera avec les blancs. C'est le troisième ajournement demandé par Karpov, qui mène actuellement par 4 points à 2.



Le numéro du « Monde » daté 21 septembre 1978 a été tiré à 557 160 exemplaires.





